

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES 1549

- *Désignation d'un rapporteur* 1549
- *Loi de finances pour 2016 - Audition de Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer* . 1549

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE..... 1557

- *Loi de finances pour 2016 - Audition de l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine (CEMM)*..... 1557
- *Loi de finances pour 2016 - Audition de M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement (DGA)*..... 1568
- *Loi de finances pour 2016 – Audition du Général Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre*..... 1580
- *Loi de finances pour 2016 - Audition de Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie*..... 1589
- *Loi de finances pour 2016 - Mission « Aide publique au développement » - Audition de Mme Anne Paugam, directrice générale de l'Agence française de développement (AFD) (sera publiée ultérieurement)* 1596

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES..... 1597

- *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 - Examen des amendements*..... 1597
- *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements*..... 1634
- *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements*..... 1646
- *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements*..... 1661
- *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Désignation des candidats à une éventuelle commission mixte paritaire*..... 1670
- *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements*..... 1671

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 1685

- *Loi de finances pour 2016 – Audition de M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche*..... 1685
- *Audition de MM. Patrice Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, et Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports, sur le projet de loi de finances pour 2016*..... 1699

- *Nomination d'un rapporteur* 1714
- *Loi de finances pour 2016 - Mission Enseignement scolaire - Examen des rapports pour avis (sera publié ultérieurement)*..... 1714
- *Groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement - Communication* 1714

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 1719

- *Loi de finances pour 2016 – Crédits Biodiversité – Transition énergétique – Examen du rapport pour avis*..... 1719
- *Loi de finances pour 2016 – Audition de M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (sera publiée ultérieurement)*..... 1727

COMMISSION DES FINANCES..... 1729

- *Loi de finances pour 2016 - Mission « Médias, livre et industries culturelles » et compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » - Examen du rapport spécial*..... 1729
- *Loi de finances pour 2016 - Examen des articles de la première partie – Tome II du rapport général*..... 1734
- *Loi de finances pour 2016 - Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62) – Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)*..... 1753
- *Loi de finances pour 2016 - Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62) – Suite de l'examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)* 1753
- *Loi de finances pour 2016 - Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62) – Suite de l'examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)*..... 1753

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES 1755

- *Commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à consolider et clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes* 1755
- *Commission mixte paritaire sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques* 1762

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 16 NOVEMBRE ET A VENIR 1771

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Jeudi 12 novembre 2015

- Présidence de M. Jean Claude Lenoir, président -

La réunion est ouverte à 11 h 45.

Désignation d'un rapporteur

Mme Élisabeth Lamure est désignée rapporteure sur la proposition de loi n° 453 (2014-2015), adoptée par l'Assemblée nationale, visant à instaurer une dérogation aux délais de paiement interentreprises pour les activités de « grand export ».

Loi de finances pour 2016 - Audition de Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer

M. Jean-Claude Lenoir, président. – Nous accueillons Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, qui vient nous présenter les crédits de son ministère pour 2016. Notre rapporteur, M. Serge Larcher, de retour de Martinique, a vu son vol dérouté sur Lille en raison du brouillard. Je vous prie d'excuser son retard, ainsi que l'absence de plusieurs collègues, bloqués dans des aéroports pour les mêmes raisons. Néanmoins, nombreux sont les commissaires venus assister à votre audition ! Parmi eux, je salue notamment M. Magras, qui préside la délégation sénatoriale à l'Outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer. – J'arrive moi-même ce matin de Mayotte ! Merci de votre accueil et de votre intérêt pour le développement des Outre-mer. Le budget pour 2016 s'inscrit dans l'engagement de long terme pris par notre pays envers eux et formulé par le Président de la République et le Premier ministre. Stable par rapport à 2015, en dépit du contexte budgétaire, il montre la priorité que nous leur accordons. L'aide à l'investissement et la politique de l'emploi sont les deux axes centraux de mon budget.

La défiscalisation, qui concerne plus de 2 milliards d'euros d'investissements, est plébiscitée par les élus et les organisations patronales. M. Gattaz, que j'ai croisé à l'aéroport, a tenu à m'en entretenir... Nous avons prolongé jusqu'à fin 2017 les dispositifs existants et je précise que tout dossier présenté jusqu'à cette échéance aura une suite. À partir de 2018, des modalités modernisées seront introduites, pour plus d'efficacité. Le secteur du logement social bénéficiera d'un crédit d'impôt, comme l'investissement productif. Pour les territoires dotés de l'autonomie fiscale, comme la Polynésie, la défiscalisation sera maintenue – ainsi que pour les petits investissements dans les DOM. Ainsi, nous assurons une visibilité à cinq ans. On nous demande de la prolonger après 2020. Mais nous n'avons pas toutes les données nécessaires, et notre démarche est calée sur le calendrier des cadres communautaires pour les régions ultrapériphériques (RUP). Je vous rappelle aussi le principe d'annualité budgétaire... J'ai d'ailleurs reçu une lettre de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom) réclamant un bilan du crédit d'impôt avant toute décision nouvelle.

Les acteurs du BTP sollicitent un soutien plus massif à la construction de logements sociaux, qui est en effet l'une de nos priorités. Aussi avons-nous étendu le crédit

d'impôt aux opérations de réhabilitation dans les périmètres relevant de la politique de la ville. Le 2 novembre dernier, le groupe de travail réunissant l'État et les bailleurs sociaux a tenu sa première réunion. Il formulera des propositions opérationnelles pour fluidifier la délivrance d'agrément. L'obligation de présenter un permis de construire purgé de tout recours sera supprimée, par exemple. Nous abrogeons également en 2016 l'obligation de 5 % de subventions publiques pour la défiscalisation des opérations en prêt locatif social. Cela consommait inutilement de la ligne budgétaire unique (LBU) et compliquait la constitution des dossiers. Pour 2015, nous débloquons les crédits nécessaires pour libérer le maximum d'opérations.

Nous préservons les crédits principaux de soutien à l'activité outre-mer : la LBU est maintenue à 247 millions d'euros, 160 millions d'euros de crédits de paiement sont affectés aux contrats de développement et le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) ou le troisième instrument financier en Polynésie conservent intégralement leurs dotations. La commande publique joue en effet un rôle important pour l'activité économique dans ces territoires. Ainsi, l'emploi sera sauvegardé dans les Outre-mer.

Le Programme 138 « emploi outre-mer » demeure le plus important, avec 1,2 milliard d'euros – soit plus de 50 % de notre budget – essentiellement consacrés à la compensation des réductions de charges sociales patronales. Plus de 97 % de ses crédits sont préservés en 2016, ce qui est remarquable. Nous faisons porter l'effort sur l'allègement des charges pesant sur le travail peu qualifié. Le dispositif demeurera inchangé pour plus de 70 % des salariés en dessous de 1,6 Smic. En le réformant, nous avons souhaité préserver le réseau des TPE et des PME : les entreprises de moins de onze salariés jouiront toujours d'une exonération complète jusqu'à 1,4 Smic. Pour renforcer la compétitivité des entreprises dans les secteurs stratégiques comme le tourisme, l'hôtellerie, l'agro-nutrition, la recherche ou les nouvelles technologies, les exonérations seront renforcées le 1^{er} janvier 2016 – nous n'avions pu les aider l'an dernier avec le CICE en raison des contraintes européennes. Le passage du CICE au taux de 9 % et l'extension du champ d'application des exonérations de cotisations familiales constituent des allègements supplémentaires de 200 millions d'euros.

Les crédits consacrés à la formation atteindront 36 millions d'euros : ils ne baissent donc pas, non plus que ceux du service militaire adapté (SMA), qui seront de 57 millions d'euros en crédits de paiement, afin que l'objectif de 6 000 soit atteint en 2017. Les crédits de continuité territoriale sont également maintenus, en faveur des étudiants, des personnes en formation, des familles ; une aide aux familles endeuillées est créée, pour le rapatriement d'un corps ou le déplacement pour assister à des funérailles.

Bref, ce budget est satisfaisant. Avec 2,18 milliards d'euros de crédits de paiement contre 2,17 milliards d'euros en 2015, il témoigne du respect des engagements pris par le Président de la République en faveur des Outre-mer sans méconnaître la solidarité nationale, indispensable en temps de crise. Il accompagne une démarche cohérente en faveur de la croissance, de l'emploi, du logement, de la jeunesse et de la santé outre-mer. Je suis déterminée à réaffirmer toujours la solidarité entre notre géographie lointaine et l'hexagone et à mettre en lumière les apports inestimables des Outre-mer à la communauté nationale.

M. Jean-Claude Lenoir, président. – Notre rapporteur voulait vous poser les questions suivantes. Comme vous l'avez souligné, les crédits de paiement de la mission « Outre-mer » pour 2016 sont préservés. Mais les autorisations d'engagement diminuent de 3,1 %. Ces diminutions portent principalement sur les allègements de charges salariales, comme un certain nombre d'acteurs économiques n'ont pas manqué de le faire observer. Il

faut offrir des perspectives salariales attrayantes aux jeunes diplômés ultra-marins dans le secteur marchand. Or la concentration des allègements de charges sur les bas salaires favorise l'augmentation du nombre de salariés payés au salaire minimum, ce qui les incite à se diriger vers le secteur public ou à s'exiler, notamment aux États-Unis, au Canada ou en Amérique du Sud. En somme, ce budget est-il suffisamment offensif pour favoriser la création d'emplois et de richesse par le secteur marchand ultra-marin ?

Dès 2009, la délégation sénatoriale à l'outre-mer a annoncé l'achèvement d'un cycle économique. Notre pays a connu de nombreux chocs économiques et, depuis 30 ans, c'est l'emploi public qui a servi d'amortisseur, tant outre-mer que dans un certain nombre de territoires de l'hexagone. Ce qui caractérise la crise actuelle, c'est avant tout l'impossibilité d'appliquer ce remède traditionnel. Il faut donc désormais mobiliser l'épargne productive pour financer la création de richesses. Or les investisseurs ont avant tout besoin de lisibilité et de stabilité fiscale et réglementaire. C'est pourquoi j'approuve pleinement le principe de la clarification du cadre fiscal applicable aux investissements outre-mer avec la visibilité la plus étendue possible : vous avez évoqué une prorogation jusqu'au 31 décembre 2020.

À la différence des départements d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie et les collectivités d'outre-mer ne sont pas soumises à la réglementation européenne. De plus, ces collectivités sont dotées de l'autonomie fiscale et ne peuvent donc pas bénéficier de crédits d'impôts comme le CICE. Dans ces conditions, Madame la Ministre, que pensez-vous d'une prorogation en leur faveur, jusqu'en 2025, des dispositifs d'aide à l'investissement existants ?

La simplification des normes, des procédures administratives et des contraintes de certification ne concerne pas seulement les entreprises ultramarines du secteur privé. En particulier, les opérateurs du logement social doivent se concentrer sur leur cœur de métier qui est de construire. Ils sont soumis à un cadre législatif et réglementaire à juste titre assez contraignant, mais il faut que le temps consacré à remplir des dossiers soit contenu dans des limites raisonnables.

Fin 2015, la Martinique et la Guyane vont se doter d'une collectivité unique exerçant les compétences départementales et régionales. Les fusions d'entités publiques ou privées dégagent des économies à moyen terme mais elles s'accompagnent toujours de surcoûts initiaux. Il est donc légitime de se poser la question du financement de la période transitoire. Aussi soutenons-nous l'idée d'une dotation spéciale d'amorçage.

Notre première préoccupation est le taux de chômage des jeunes, qui s'élève à 50 % et conduit souvent à leur exil. Le développement d'un territoire ne nécessite pas forcément de gros investissements, comme le montrent bien quelques exemples en France ou dans le Nord de l'Italie, où quelques petites entreprises suffisent à créer de nombreux emplois. Face à ces enjeux, le projet de loi de finances pour 2016 préserve l'essentiel. Vous proposez également, Madame la Ministre, des mesures permettant de clarifier le cadre de l'aide fiscale aux investissements outre-mer au-delà de leur terme légal actuel, c'est-à-dire le 31 décembre 2017, en offrant une visibilité aux investisseurs jusqu'en 2020.

M. Michel Magras, président de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer. – Merci de l'énergie que vous mettez à défendre les intérêts de l'Outre-mer, surtout lors du vote du budget, que vous parvenez à préserver dans un contexte difficile. Votre effort pour la sauvegarde de l'emploi et pour la formation est notable. Le CICE continue sa progression : le recentrage des allègements de charges sociales patronales nous semble nécessaire, en compensation. Je remercie le Gouvernement d'avoir compris ma demande que

Saint-Barthélemy, qui ne bénéficie pas du CICE, puisse conserver les dispositifs ailleurs menacés. J'espère que l'Assemblée nationale respectera ce choix.

Les économies d'outre-mer souffrent d'une faiblesse en capital et d'un déficit de visibilité. Le Gouvernement a annoncé le prolongement de la défiscalisation jusqu'à 2020, ce qui est accueilli avec soulagement par le monde économique, qui aurait toutefois souhaité qu'il soit plus long. En effet, la limite de 2020 est liée aux contraintes européennes, et plus particulièrement au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC). Ce RGEC doit être renégocié en 2020, mais il durera. Surtout, si la COM de Saint-Martin est une RUP, donc soumise au RGEC, il n'en va pas de même d'autres COM. L'échéance de 2020 se comprend pour les RUP mais pas pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), associés à l'Europe mais non soumis au RGEC. Certes, à Saint-Barth, c'est la collectivité qui choisit les domaines dans lesquels peut s'appliquer la défiscalisation. Mais les collectivités territoriales de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie sont attachées à la défiscalisation car elles souhaitent bénéficier d'une visibilité à plus long terme, appropriée aux investissements lourds. Pourquoi le Gouvernement ne recule-t-il pas l'échéance, pour les PTOM, jusqu'en 2025 ?

M. Ladislas Poniatowski. – Vous ne vous étonnez pas de m'entendre parler d'énergie... Le programme de remplacement de toutes les centrales électriques outre-mer est bien avancé : une nouvelle centrale a été mise en marche en 2012 à La Réunion, une autre l'a été en Martinique en 2013, et une autre en Guadeloupe en deux tranches, en 2014 et 2015. En Guyane en revanche, ce programme est bloqué, à la fois pour des raisons techniques et des problèmes fonciers. Le ministère refuse d'y installer une centrale à fioul, pour une raison inconnue, et alors qu'ailleurs des centrales à fioul de nouvelle génération, peu polluantes et au rendement excellent, ont été acceptées. La centrale actuelle, de 80 mégawatts, tousote, pollue et a un mauvais rendement. La nouvelle centrale produirait 100 mégawatts. L'économie en a besoin, sans parler des populations. Il y aura de surcroît des problèmes fonciers si EDF doit changer d'emplacement. Une centrale à biomasse, 5 à 10 mégawatts, ne répondra jamais aux besoins couverts par une centrale à fioul. Comment débloquent la situation ?

M. Joël Labbé. – Merci pour cette présentation. Bravo d'avoir réussi à maintenir votre budget. Qu'entendez-vous par agro-nutrition ? L'industrie de la pêche est-elle comprise dedans ? Le soutien aux projets alimentaires territoriaux est-il inclus dans votre budget ?

Mme Delphine Bataille. – Je souligne, au nom de mon groupe, la stabilité de vos crédits, dans une période de forte contrainte budgétaire : cela prouve que l'outre-mer est une priorité gouvernementale. Pour favoriser l'emploi et encourager le développement économique, une action déterminée est nécessaire. Le programme dédié aux conditions de vie et à la lutte contre la vie chère est en hausse de 12 millions d'euros. Les crédits consacrés au logement social, au soutien à l'investissement public et aux collectivités territoriales sont préservés. Je salue aussi la création d'une mesure d'aide aux familles endeuillées. Le fort soutien au SMA favorisera l'insertion des jeunes.

Près de 80 % de la biodiversité française est localisée outre-mer, grâce à un domaine maritime immense. Le Gouvernement est engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique. Vous souhaitez préserver cette biodiversité et développer l'énergie renouvelable. Les outre-mer cumulent les risques environnementaux, ce qui les place en première ligne face au changement climatique. Bénéficieront-ils d'un accompagnement financier spécifique ? La recherche peut aider à prévenir certains phénomènes, comme la prolifération des algues sargasses, qui envahissent les côtes antillaises. La loi sur la transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux aux outre-mer, qui doivent atteindre l'autonomie

énergétique en 2030, avec un objectif intermédiaire de 50 % dans cinq ans. Quels financements sont prévus par l'État pour les y aider ? Les conseils départementaux de la Guadeloupe et de la Martinique ont financé des études de géothermie dans le cadre d'un projet avec la Dominique. Or il semble qu'il y ait quelques difficultés dans les relations avec EDF. Comment comptez-vous y remédier ?

Le droit à la terre est l'un des derniers qui restent à conquérir pour les populations. C'est un problème complexe. Un rapport, signé par plusieurs de nos collègues, dont M. Serge Larcher, formule des propositions concrètes pour dépasser les blocages historiques. Comptez-vous les mettre en œuvre ?

Mme George Pau-Langevin, ministre. – Merci pour vos compliments. Vous avez signalé que le recentrement sur les bas salaires des allègements de cotisations sociales posait problème pour les jeunes diplômés. J'en suis consciente, mais ce n'est pas la seule cause de chômage des jeunes. Il existe en effet un hiatus entre le moment où le jeune rentre après une formation et celui où le chef d'entreprise recherche un employé qualifié. Conséquence, les jeunes quittent le territoire, tandis que les chefs d'entreprise embauchent plus cher des personnes à l'extérieur. Il convient donc d'organiser une gestion prévisionnelle des emplois, surtout dans la commande publique, où les chantiers s'étalent sur plusieurs années et où les besoins sont donc connus à l'avance. Je le sais pour avoir dirigé l'Agence nationale de promotion et d'insertion des travailleurs d'outre-mer (ANT). De surcroît, l'ordonnance de l'an dernier sur les marchés publics mentionne la nécessité pour les entreprises de faire appel aux compétences locales.

Sur le crédit d'impôt, nous avons entendu vos inquiétudes : un amendement du Gouvernement accroîtra la visibilité par rapport à la rédaction initiale. Jusqu'au 31 décembre 2017, le dispositif est stabilisé, rien ne change. Pour la suite, nous proposerons l'extension au logement social du crédit d'impôt – que Bercy préfère à la défiscalisation, car cela évite le problème du préfinancement. Le crédit d'impôt productif sera aussi progressivement étendu aux entreprises dont le chiffre d'affaires est de 15 millions d'euros, puis 10 millions d'euros, puis 5 millions d'euros. Il convient d'abord de voir si le système marche bien – certains chefs d'entreprise le contestent. Quoi qu'il en soit, le crédit d'impôt ne fonctionnera que s'il est préfinancé. L'intervention de la Banque publique d'investissement (BPI) avait soulevé de grands espoirs, parfois déçus.

Dans les DOM comme dans les COM, pour les plus petites entreprises, la défiscalisation n'est pas modifiée, puisque le crédit d'impôt ne s'applique pas. Nous avons proposé de fixer son terme à 2020 par référence aux échéances européennes. Les incertitudes, notamment en Nouvelle-Calédonie, ont d'autres sources que l'instabilité du régime fiscal. Il y a la consultation sur les institutions, la situation sur le nickel,...

Vous demandez une dotation d'amorçage pour la nouvelle collectivité unique. Mais nombre de modifications ont affecté d'autres collectivités – je pense aux nouvelles métropoles – sans que la question budgétaire ait été posée.

Avec l'Agence départementale d'insertion et la Caisse des dépôts et consignations, nous épaulons les très petites entreprises, notamment pour le premier emploi qu'elles créent.

Merci, Monsieur Magras, pour vos propos. La collectivité unique pose surtout une question, celle de la compensation du RSA – devenue un sujet complexe dans les petites

collectivités comme Saint-Martin. Nous avons pu régler des problèmes épineux et qui restaient en suspens pour Saint-Barth. La défiscalisation dans les COM jusqu'en 2025 : nous verrons cela dans le débat parlementaire. Mon souci est de travailler utilement. Mais c'est le Parlement qui vote la loi, nous ne nous opposerons pas à ce qu'il décidera, même si nous estimons ne pas avoir aujourd'hui tous les éléments pour y voir clair jusqu'à cette échéance.

Monsieur Poniatowski, je comprends vos arguments contre les capacités de la biomasse ; mais s'il y a une forêt importante en France, elle est bien en Guyane. Importer du fioul dans un département doté de larges fleuves, de beaucoup de soleil et de bois n'est pas une solution. Nous devons obéir aux nécessités environnementales ; la loi prévoit ainsi une programmation pluriannuelle de l'énergie dans laquelle des objectifs ambitieux sont fixés aux Outre-mer...

M. Jean-Claude Lenoir, président. – Bienvenue à notre rapporteur pour avis, M. Serge Larcher.

Mme George Pau-Langevin, ministre. – Qu'il soit remercié d'avoir fait son possible pour nous rejoindre.

Monsieur Labbé, les exonérations concernant l'agro-nutrition sont préservées ; la pêche en fait effectivement partie, elle est très soutenue, notamment *via* les fonds européens. Madame Bataille, vous avez raison de souligner que 80 % de la biodiversité est outre-mer. J'ai visité récemment les îles Glorieuses, situées dans un parc naturel marin, véritable sanctuaire de la biodiversité dans l'Océan Indien. Il n'y a pas de réunion spécifiquement consacrée aux Outre-mer dans la COP21, mais j'ai organisé un séminaire le 15 octobre dernier pour aborder ces sujets ; et de nombreux événements les mettront en valeur. Nous avons pris l'initiative d'une rencontre sur les petits États insulaires. Les territoires français du Pacifique seront en première ligne dans la coopération avec eux.

Les sargasses empoisonnent la vie des Antilles depuis deux ans. Nous avons mis en place un plan d'action pour aider les communes à organiser le ramassage et pour financer un programme de recherches sur les perturbations écologiques, peut-être lointaines, qui sont la cause du phénomène. Lequel affecte, massivement, tous les États de la Caraïbe. Nous avons ouvert des prêts bonifiés pour les collectivités touchées.

Sur le foncier, un rapport parlementaire au titre combattif se promettait de mettre fin à « une gestion par l'État jalouse et stérile »... Il avait en tout cas le mérite de poser un certain nombre de questions sur le foncier outre-mer. Ainsi dans la zone des cinquante pas géométriques, les habitants ne peuvent devenir propriétaires ; autre problème, dans de nombreux cas, il n'est pas possible de construire des équipements publics parce que la propriété du foncier est incertaine. Il faudra nous pencher sur ces sujets. Déjà, la loi a transféré aux régions la gestion des cinquante pas géométriques et des équipements ont été créés pour aménager certaines zones.

Le projet de géothermie avec la Dominique est ancien. Hélas, on a observé la défection de partenaires. Et après le violent cyclone qu'elle a subi, cette île aura peut-être d'autres priorités – reconstruire tout ce qui a été dévasté. C'est dommage, car le projet avait bien avancé ; mais il n'est pas totalement abandonné.

M. Serge Larcher, rapporteur pour avis. – Notre partenaire EDF est-il prêt à bouger enfin ? Aux dernières nouvelles, son président-directeur général nous opposait un *niet* sans appel.

On trouve des sargasses partout dans la Caraïbe. Une précision s'impose : elles ne viennent pas de la mer du même nom, où Christophe Colomb, dont les bateaux n'avançaient pas, avait dû faire face à une mutinerie... Plus sérieusement, ce phénomène pose un problème pour le tourisme ; ne pourrait-on pas en trouver un usage agricole ?

Nous, départements français, devons participer à l'effort de redressement des comptes publics. Mais encore faut-il choisir les cibles : avec 1,4 Smic, ce sont les diplômés qui sont visés ! Notre délégation a montré dans une étude que deux diplômés sur trois originaires des DOM vivent en métropole. Par un effet de trappe pernicieux, les employeurs proposent des salaires très bas qui incitent les jeunes à partir ou à préférer la fonction publique territoriale. Les élites sont condamnées à l'exil.

La France est championne des normes ; il faudra pourtant les simplifier pour que les logements sortent de terre : la demande est énorme !

Nous, les outre-mer, souffrons d'un manque de visibilité sur les aides aux entreprises. Pas un budget sans qu'elles subissent un coup de rabot ! Selon les années, c'est le rabot du charpentier ou celui de l'ébéniste, aux copeaux plus ou moins épais... Mais petit ou gros, c'est toujours un rabot. La date de 2020 pour l'horizon de la défiscalisation est acceptable. Mais je vois mal le rapport avec le RGE ! Nous aurions préféré 2025 ou au-delà pour les COM, toujours par souci de stabilité.

En Guyane, en Guadeloupe et en Martinique, la collectivité unique n'ira pas sans difficultés. Il aurait fallu l'accompagner d'une dotation...

Mme George Pau-Langevin, ministre. – D'amorçage ?

M. Serge Larcher, rapporteur pour avis. – C'est cela. Elle aurait pu prendre la forme d'une absence de coup de rabot, d'un gel des dotations toujours à la baisse. Nous avons déposé des amendements en ce sens lors de l'examen de la loi en 2011 : « nous verrons cela lors de la mise en place », nous avait-il été répondu à l'époque. Or nous y sommes, et, Anne, ma sœur Anne, je ne vois rien venir !

Mme George Pau-Langevin, ministre. – Les difficultés du projet de géothermie ne tiennent pas seulement à EDF, mais aussi au cyclone qu'a subi la Dominique. EDF semble traîner les pieds, mais nous ne pouvons pas décider à sa place.

Cela fait cinq ans que nous préparons le rapprochement des collectivités. Les contrats de plan prévoient des moyens pour faire face à cette situation ; n'oublions pas que l'objectif était aussi de rationaliser.

Avec Mme Lebranchu, nous travaillons sur la compensation du RSA ; nous avons aussi prévu des avances de trésorerie.

Les exonérations vont jusqu'à 2,3 Smic, voire 3,5 Smic, soit de 2 500 à 4 000 euros dans les secteurs les plus exposés. Je connais bien des jeunes diplômés qui aimeraient retourner en Martinique s'ils y étaient payés à ce niveau, celui auquel ils peuvent prétendre s'ils entrent dans la fonction publique. L'anomalie, c'est qu'il n'existe pas de

structure qui les rapproche des employeurs lorsqu'ils reviennent : pas d'Apec dans les Outre-mer ! J'ai rencontré le directeur de Pôle Emploi pour le mobiliser sur cette question. L'État paye à grand frais des formations, la région ajoute au pot, mais après ? Les jeunes s'exilent et leurs enfants naissent canadiens ou américains, pendant que la population de nos îles vieillit. Je le répète, ils s'en vont non parce que les salaires sont trop faibles mais parce que les offres d'emplois sont trop rares. J'en appelle aux entreprises pour qu'elles embauchent, en entreprises citoyennes.

Les communes sont aidées à hauteur de 2 millions d'euros pour le ramassage des sargasses, ce qui doit être fait rapidement pour éviter les mauvaises odeurs. Qu'en faire une fois qu'elles sont séchées ? Engrais, cosmétiques, les pistes sont nombreuses. Nous avons lancé des appels à projets pour les recenser. J'ai vu en Martinique l'expérimentation d'une machine de ramassage américaine. C'est intéressant. Nous réunirons un sommet pour en discuter avec les autres États de la Caraïbe. Pour que les communes recrutent du personnel supplémentaire affecté à ces opérations, nous avons mis des crédits à leur disposition. Je les encourage à les utiliser ! Nous sommes déjà début novembre ; il serait regrettable qu'ils ne soient pas consommés.

M. Serge Larcher, rapporteur pour avis. – L'école de la République réussit plutôt bien outre-mer. Nous avons ainsi beaucoup de candidats heureux aux concours de la fonction publique, notamment à l'agrégation – du moins à l'admissibilité, car il y a beaucoup d'échecs à l'oral. Les universités n'y préparent pas. Or pour passer cette épreuve avec succès, il faut en connaître les codes. Des conventions avec des universités en métropole pourraient y remédier.

M. Jean-Claude Lenoir, président. – Vous connaissez le sujet, Madame la ministre, ayant été chargée de la réussite éducative. Je vous remercie.

La réunion est levée à 13 h 05.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE**Mercredi 21 octobre 2015****- Présidence de M. Jacques Gautier, vice-président -****Loi de finances pour 2016 - Audition de l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine (CEMM)***La réunion reprend à 9 heures 37.*

M. Jacques Gautier, président. - Amiral, c'est avec plaisir que nous vous retrouvons à l'occasion de l'examen du projet de budget de la défense pour 2016.

Je vous demande d'excuser le président Jean-Pierre Raffarin, en déplacement à l'étranger.

Permettez-moi tout d'abord de remercier la marine d'avoir accueilli lundi dernier la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à bord du porte-avions Charles-de-Gaulle, pour un moment exceptionnel. Cela a permis à nos représentants de faire le point avec l'équipage sur l'opération Chammal. On sait que le porte-avions doit retourner sur zone prochainement.

Vous pouvez retrouver ce moment fort sur Public Sénat, qui a couvert l'événement en duplex.

Le budget 2016 nous paraît en ligne avec la programmation militaire actualisée en juillet. Naturellement il faut rester vigilant et je sais que, comme nous, vous êtes attentif à sa bonne exécution : on pense aux fameux « coûts des facteurs », mais aussi aux recettes exceptionnelles, comme la vente du Siroco.

Des livraisons d'équipements sont prévues en 2016 : six Rafale Marine, une frégate multimissions (FREMM), deux bâtiments multimissions. Des commandes majeures sont lancées pour le renouvellement programmé de la flotte.

À ce sujet vous pourrez peut-être nous donner votre appréciation sur le programme des Frégate de taille intermédiaire, les « FTI », qui semblent tout à la fois destinées à l'export et aux besoins de la marine.

Les deux objectifs peuvent-ils être atteints en même temps ? Aurez-vous bien les quinze Frégates de premier rang réclamées par la marine ?

Quid de la formation des marins égyptiens pour les BPC, prise sous enveloppe ?

Je sais que vous nous parlerez de l'activité opérationnelle de la marine, déployée sur cinq théâtres au lieu des un à deux prévus au contrat : quelles sont les conséquences sur l'entraînement et en matière financière, la marine émergeant traditionnellement peu aux « surcoûts OPEX » qui sont remboursés en fin d'année ?

Par ailleurs, cette audition vous permettra de nous faire part de l'état de mise en œuvre du plan de transformation « Horizon Marine 2025 ». Les déflations d'effectifs se

poursuivent, malgré l'effectif des 500 fusiliers marins « gagnés » que vous avez officialisé il y a un mois.

Nous connaissons votre préoccupation pour le recrutement, la fidélisation et surtout le maintien des compétences rares des microspécialités de la marine. Nous savons aussi les exigences nouvelles pour des équipages taillés au plus juste sur les bâtiments de dernière génération.

Amiral, vous avez la parole.

Amiral Bernard Rogel. - C'est toujours un grand honneur d'être auditionné par le Sénat, et spécialement par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. C'est en effet un moment solennel durant lequel on traite de la construction de la marine de 2040.

Les bâtiments qui entrent aujourd'hui dans la marine y resteront pendant trente ou trente-cinq ans. Il est donc important d'adopter une vision à long terme des affaires stratégiques. La question a été évoquée à l'occasion des réunions préparatoires à la conférence des Nations unies sur le climat (COP 21). Il faut sortir de la vision immédiate véhiculée par nos sociétés pour réfléchir à plus long terme. C'est ici le lieu où on peut le faire.

Si je devais résumer, je dirais que le projet de loi de finances 2016 est conforme à la loi de programmation militaire (LPM) actualisée. Il nous permettra donc de rester sur le plan « Horizon Marine 2025 » sous réserve que les crédits soient au rendez-vous et qu'on règle les traditionnelles levées de doute de fin d'année sur les réserves, le décret d'avance sur les opérations extérieures (OPEX) et le retour de la vente du Siroco. À ce sujet, le Portugal ayant renoncé à ce rachat, c'est au Brésil que nous céderons à la fin de l'année ce bâtiment de quinze ans d'âge – ce qui est peu –.

Avant d'aborder le PLF 2016, je voudrais dresser un bilan du contexte stratégique et de la marine que nous sommes en train de construire à l'horizon 2040. On ne bâtit pas en effet une marine pour le plaisir ni pour tenir un format, mais pour réaliser des missions qui répondent aux enjeux stratégiques d'aujourd'hui et de demain.

Au-delà de l'intérêt que portent les médias à Daech, je voudrais faire un tour d'horizon de ce que voient les marins sur leurs théâtres extérieurs.

Le monde est aujourd'hui confronté à quatre « bascules » fortes, de notre point de vue de marins.

La première est une bascule économique. Je vous le dis souvent, les flux maritimes n'arrêtent pas leur croissance, qui est même spectaculaire. Cette forte croissance s'accompagne d'une course au gigantisme, comme en témoigne le récent baptême du dernier navire de la CMA/CGM, le « Bougainville », par le président de la République.

Ces flux constituent les artères vitales de notre société et de notre économie ; lorsque survient une crise au Yémen qui menace le détroit de Bab-el-Mandeb, où passe l'essentiel du trafic de conteneurs et de pétrole à destination de toute l'Europe, tout prend une autre dimension.

Autre manifestation de cette « maritimisation » de l'économie : les ressources terrestres et les progrès de la technologie incitent nos sociétés à se tourner vers les ressources

des océans. J'ai relevé dans la presse que l'on annonçait le lancement du premier navire d'extraction minière profonde par un chantier chinois. Ce navire emportera des bulldozers à 1 600 mètres de profondeur et sera opérationnel en 2018, c'est-à-dire demain ! Cet appétit pour les ressources marines et sous-marines se traduit par l'arrivée à la mer de nouvelles frontières qu'il faudra prendre en compte. Nous possédons la seconde zone économique exclusive au monde et nous serons concernés par ce conflit entre liberté des flux maritimes et appétits des chercheurs de ressources en mer.

Certains estiment que ceci a toujours été le cas, et qu'on a toujours eu besoin de la mer pour s'alimenter et commercer. Certes, mais la part prise par la mer dans ces fonctions est inédite. Aujourd'hui, 90 % des biens consommés transitent par la mer. Nos sociétés fonctionnent à flux tendu. Il convient donc de demeurer vigilant.

La deuxième bascule est une bascule environnementale. Il faut bien la prendre en compte. Vu de la mer, l'augmentation de la violence des phénomènes climatiques est une réalité incontestable. On en a eu quelques exemples Katrina, Vanuatu, tremblements de terre, raz de marée, etc.

Cela nous concerne au premier chef puisque cela atteint souvent nos DROM-COM ou des territoires voisins. La mer est très souvent la seule voie d'accès à un territoire dévasté. Je vois arriver presque avec soulagement et en tout cas avec beaucoup de satisfaction les bâtiments multinationaux.

Un second phénomène de la bascule environnementale est constitué par l'accroissement des populations sur les côtes. Le recul des terres cultivables, l'augmentation de la désertification poussent les plus pauvres vers les côtes ; cela a pour nous une traduction très directe, celle de l'augmentation des trafics maritimes en tout genre : drogue, armes, êtres humains, etc.

En troisième lieu, il faut étudier ce qui va se passer en Arctique. Les Russes s'occupent activement de mettre en place une route Nord-Est. Certes, aujourd'hui, celle-ci est moins économique que la route du Sud, qui passe par le détroit de Bab-el-Mandeb, Ormuz ou Suez. Mais si, demain, ces passages venaient à être bloqués, cette route du Nord-Est deviendrait intéressante. On ne peut donc s'en désintéresser.

La troisième bascule est celle des puissances. Les médias se concentrent sur les menaces non étatiques, comme Daech et Al-Qaïda. En mer, on assiste à une redistribution des puissances entre Etats. La Chine, la Russie deviennent ou redeviennent des acteurs majeurs. La Chine arrive en force à la mer, avec une véritable stratégie mondiale, elle en a fait la démonstration. La Russie, qui a opéré un tir de 26 missiles de croisière sur la Syrie est une force navale qui revient au tout premier plan. Ces deux acteurs se déploient sur tous les océans – golfe de Guinée, Amérique latine, etc.

Globalement, la redistribution des puissances maritimes est plutôt centrée sur l'Asie, avec beaucoup de marines de premier rang, comme en Inde, au Japon ou en Chine.

Que devient l'Europe dans tout cela ? Je regrette de constater que la marine française reste en Europe un îlot de verdure dans une zone en voie de désertification. Pour lutter contre cette tendance, la marine nationale essaie de jouer un rôle moteur. Ses attributs de puissance exercent d'ailleurs un fort pouvoir d'attraction : c'est avec une grande satisfaction que je vois la Belgique et le Royaume-Uni se joindre au prochain déploiement du

Charles-de-Gaulle. Ils seront rejoints par l'Australie dans l'océan Indien, si la décision politique est prise. On essaye donc d'agrèger la puissance maritime européenne autour de ce symbole qu'est le porte-avions français.

La quatrième bascule est technologique. Le plan « Horizon Marine 2025 » nous fait passer d'une marine mécanique à une marine informatique. Je vous dirai tout à l'heure les conséquences que cela a sur la construction même de cette marine de 2025.

Ce qu'il faut garder en tête aujourd'hui, c'est le caractère primordial de la cyberdéfense. C'est une conviction que la marine partage avec tous les acteurs maritimes français. La cyberdéfense va devenir de plus en plus importante ; pour les militaires, elle le sera davantage encore, car je pressens que les grandes nations comme les États-Unis mettront bientôt en place des critères en la matière pour que l'on puisse se brancher à leur réseau. Nous avons commencé à nous y intéresser il y a quatre ans. Nous sommes largement au niveau des meilleurs. Il faut continuer à promouvoir, au sein du milieu maritime dans son ensemble, cette « propreté numérique » indispensable. Nos ennemis, grâce à la démocratisation de la technologie, sont en train de prendre toute la mesure de leur pouvoir de nuisance. Il nous faut donc être extrêmement vigilant sur ce point.

On ne bâtit pas la marine d'aujourd'hui mais celle de demain, voire d'après-demain.

S'agissant des opérations, je ne parle pas de surchauffe opérationnelle, mais de dépassement du contrat opérationnel. Nous sommes présents sur quatre ou cinq théâtres, là où le Livre blanc en prévoyait un ou deux.

Premièrement, nous intervenons, au plus proche des menaces. Nous sommes présents par exemple en Méditerranée orientale avec une mission de renseignement particulièrement utile au large de la Syrie recourant essentiellement à des avions de patrouille maritime, des frégates de défense aérienne et des sous-marins nucléaires d'attaque, dans un contexte de forte remilitarisation russe que vous connaissez.

Au Yémen, vous avez suivi au printemps dernier l'intervention de la marine en moins de vingt-quatre heures pour évacuer nos compatriotes, lors d'une opération qui n'a pas été classifiée comme OPEX, mais qui était une véritable opération de guerre.

Dans le golfe de Guinée, la mission Corymbe se poursuit avec un volet de formation important.

Cette mission est importante pour la prévention immédiate des crises et de la piraterie dans le golfe de Guinée, mais aussi parce que nous formons les marines africaines. Une action entreprise de façon relativement isolée, mais à laquelle nous nous efforçons d'associer le Portugal, l'Espagne et les États-Unis. Les atteintes à la sécurité et à l'ordre dans le golfe de Guinée font peser des menaces directes sur nos ressortissants et nos intérêts économiques, il faut que nous aidions les marines africaines à monter en puissance.

Cette mission de soutien est donc à mon sens essentielle. Si on ne la mène pas, le golfe de Guinée continuera au pire à être une zone de non-droit ; au mieux, quelqu'un d'autre prendra notre place. Il s'agit donc d'aider ses riverains dans notre propre intérêt et dans le leur.

En second lieu, la marine protège nos approches et nos intérêts, comme dans le cas de l'opération Sophia de l'Union européenne, qui vise à lutter contre les passeurs de migrants, ou en matière d'action de l'État en mer aux Antilles. Nous avons intercepté coup sur coup quatre bâtiments porteurs de 1,6 tonne de cocaïne pure ces dernières semaines. Depuis le début de l'année, nous sommes à 7 tonnes, soit 40 tonnes en quatre ans.

Nous surveillons également la pêche illégale partout dans nos eaux et assurons la protection de nos côtes.

Troisièmement, nous assurons la dissuasion sans discontinuer depuis plus de quarante ans pour la composante océanique, et les avions du « Charles de Gaulle » participent à la composante aérienne avec les Forces aériennes stratégiques.

Intervention, protection, dissuasion constituent ce que j'appelle la marine « trois plus un ». Le « plus un » correspond à la permanence à la mer. Elle permet la réactivité, la connaissance des théâtres, l'anticipation et la prévention quand c'est possible.

Financièrement, nous émargeons très peu au BOP OPEX, les OPEX étant par construction administrative des opérations aéroterrestres. La marine autofinance donc ses opérations ; elle s'appuie pour les conduire presque exclusivement sur les crédits prévus dans la loi de finances. C'est pourquoi le PLF et son strict respect sont pour nous particulièrement importants.

Deux mots sur la transformation de la marine. Nous sommes en train de vivre une révolution plus qu'une évolution, qui touche tous les volets, les RH, le soutien et l'organisation. Ceci nous est imposé par la structure des nouveaux bâtiments fortement automatisés, armés par des équipages optimisés. Je l'illustrerai en prenant pour exemple l'évolution des bâtiments de combat de premier rang entre 1960 et 2015. En 1960, le croiseur « Colbert » avait un équipage de 560 marins. Le « Jean Bart », qui date de 1988 est armé par 220 marins. Avec les FREMM, on en est à 100. La masse salariale des bâtiments de premier rang a ainsi été divisée par trois. Mais le taux d'encadrement en officiers, lui, n'a pas cessé d'augmenter – au point de ne plus signifier grand-chose du fait de la diminution de la base non qualifiée –, passant de 4,4% à 14,9%. C'est un peu la même chose que sur les standards téléphoniques : d'un très grand nombre d'opératrices connectant manuellement des fiches sur des meubles techniquement assez simples, on est passé à des meubles complexes, dépourvus d'opérateurs, mais requérant quelques maintenanciers hautement qualifiés.

Sur nos bâtiments, et donc dans toute la marine, la base non qualifiée est donc en train de fondre. On est passé de 329 quartiers-mâtres et matelots en 1965 à 21 sur les bateaux modernes en 2015. Cela signifie que la structure même de la marine est en train de changer. Le soutien des bâtiments à quai doit lui aussi s'adapter. On ne soutient pas un bâtiment de cent marins comme on le faisait pour un bâtiment dont l'équipage en comptait 600. Les infrastructures doivent suivre : le bâtiment informatique d'aujourd'hui consomme plus d'électricité que le bâtiment mécanique. On est donc dans une révolution et une transformation en profondeur.

La formation, le recrutement, la gestion des ressources humaines doivent enfin évoluer. C'est un changement majeur, et certainement le plus grand défi auquel la marine est confrontée pour l'avenir ; on est en train de passer d'une marine d'effectifs à une marine de compétences. La structure pyramidale héritée du passé laisse place à une autre, qui ressemble à un sapin, dans laquelle la base non qualifiée est très faible et la base qualifiée plus

importante. La marine génère ses compétences de haut niveau par la progression professionnelle. Le rétrécissement de la base entraîne un rétrécissement des viviers de marin appelés à progresser. Ce rétrécissement a donc un impact sur notre processus de sélection et de formation à tous les niveaux.

Le sapin est par ailleurs nettement plus étroit que la pyramide. Toute réduction non réfléchie, toute tentative de dépyramidage de principe, met donc en danger sa structure même. Le sapin peut s'écrouler ou basculer sur le côté si on n'y prend garde. Pour la même raison, je dois fidéliser les marins. Si ce n'est pas le cas, la formation risque d'exploser. Il me faut garder des viviers suffisants en maintenant l'attractivité des filières et des métiers, comme aujourd'hui.

Il s'agit d'une modification en profondeur. On est en train de changer l'ossature de la marine, et on doit le faire avant 2025.

J'en viens au PLF. Il est conforme à la LPM actualisée. Il permet notamment d'entamer la remontée de l'activité prévue dans la LPM actualisée de 2016 à 2018. Nous serons au rendez-vous si le budget est respecté. Nous sommes actuellement environ 15 % en dessous de la norme d'activité OTAN ; conformément aux engagements, on est en train de remonter – ce qui demande une bonne maîtrise du MCO. Dans le domaine du MCO naval, la marine a déjà exploré toutes les pistes d'optimisation. Elle s'attend à des négociations difficiles avec certains industriels. Le MCO aéronautique connaît pour sa part des difficultés d'ordre technique. Certains aéronefs connaissent des retards importants de sortie de visite. Mais les efforts réalisés commencent à porter leurs fruits : on constate aujourd'hui une remontée de la disponibilité.

Pour ce qui est des équipements, la marine poursuit sa modernisation. 2016 sera l'année de la bascule capacitaire. Les FREMM s'inscrivent dans le paysage opérationnel. Le porte-avions, dont le groupe aérien sera mixte Super-Etendard / Rafale pour la dernière fois, sera escorté d'une FDA et d'une FREMM aux côtés des escorteurs étrangers. Trois FREMM seront admises au service actif à la fin de l'année prochaine, deux bâtiments multimissions pour l'outre-mer, un patrouilleur léger guyanais pour la pêche illégale, deux hélicoptères NH90/Caïman, des Rafale, etc. La marine de 2025 est déjà visible.

Quant aux RH, les déflations d'effectifs sont toujours d'actualité ; nous avons un peu plus de 2 000 personnes à déflater après l'analyse fonctionnelle que nous avons réalisée, et qui repose en grande partie sur l'arrivée des bâtiments modernes, et le désarmement de bâtiments anciens comme le Siroco, la Meuse et deux patrouilleurs cette année. Dans le même temps, à la suite des attentats de janvier et de l'actualisation de la LPM, la marine renforce ses effectifs dans le domaine de la protection, de la sécurité et de la sûreté à hauteur de 1 000 postes environ.

Je voudrais terminer en répétant que le principal enjeu pour moi sera celui des compétences. Il faut parvenir à fidéliser les marins et à faire en sorte qu'ils conservent le moral. Les missions y contribuent bien évidemment. Elles sont là aujourd'hui.

La prise en compte des nombreuses contraintes y participe également : les tours d'alerte de 24 heures, très astreignants, et les gardes à bord s'additionnent aux périodes embarquées. Un marin embarqué est absent ou contraint 180 jours par an, et de manière permanente tout au long d'une carrière. Nous devons faire évoluer notre modèle de soutien

social pour l'adapter à la réalité de ce que vivent les familles des marins d'aujourd'hui, afin qu'elles acceptent les contraintes et qu'un équilibre soit conservé.

M. Jacques Gautier, président. - La parole est aux rapporteurs.

M. Xavier Pintat, rapporteur. - Amiral, la commande d'un prototype de drone antimines destiné à la marine est annoncée pour 2016 : quel bénéfice opérationnel en attendez-vous ?

Par ailleurs, suite à la vente de la frégate *La Normandie*, les capacités de lutte anti-sous-marine étaient sous tension. Vous aviez souhaité des renforts temporaires supplémentaires, mais aussi de pouvoir prolonger du matériel d'ancienne génération. Où en est-on ?

M. Gilbert Roger, rapporteur. - Amiral, vous avez parlé des nécessités de recruter plus d'informaticiens et moins de mécaniciens. Quelle est votre stratégie ? Pouvez-vous la préciser, notamment en matière de contacts avec les universités ou les lycées d'enseignement professionnel ?

Pouvez-vous également revenir sur la rénovation des réseaux électriques des bases de Brest et de Toulon ?

Enfin, tient-on les calendriers initiaux en matière d'investissements ?

M. Yves Pozzo di Borgo, rapporteur. - Amiral, le service de soutien de la flotte est engagé depuis sa création dans une démarche constante d'optimisation des coûts du MCO naval.

La mutualisation du MCO rend la marine dépendante de la structure intégrée de soutien de l'armée de l'air qu'est la structure de MCO des matériels aéronautiques de la défense (SIMAD). Or, les taux de disponibilité technique opérationnelle des hélicoptères et des équipements aériens de surveillance maritime devraient atteindre 55 % en 2016.

Est-ce suffisant ? Comment pourrait-on améliorer la disponibilité des matériels ? Des efforts suffisants sont-ils faits dans le cas de l'entretien programmé des matériels pour tirer tous les bénéfices des bons résultats à l'exportation ? Les économies d'échelle attendues sont-elles au rendez-vous ?

Mme Michelle Demessine, rapporteuse. - Amiral, l'actualisation de la loi de programmation militaire va permettre de combler les retards, notamment en matière de conditions opérationnelles et d'entretien programmé des matériels. On sait qu'il va être très long de combler les déficits.

On sait aussi que l'accent va prioritairement être mis sur le matériel des OPEX. Les heureux élus seront les hélicoptères, au détriment de la préparation et de l'entraînement.

Certes, le fait que les missions sont en ce moment peu diversifiées permet peut-être d'attendre, mais il faut être prêt pour affronter d'autres menaces.

Par ailleurs, on a expliqué l'échec du tir du M51 en 2013 par une faiblesse industrielle. Depuis, on est passé au M51-2, et une nouvelle version, le M51-3, est à l'étude pour équiper les sous-marins à l'horizon 2020, soit trois versions en dix ans.

Quel est le montant des crédits engagés pour le M51-3 ? Pourquoi nos missiles doivent-ils évoluer aussi vite dans le temps ?

M. André Trillard, rapporteur. - Amiral, pensez-vous couvrir convenablement nos zones économiques exclusives dont 85 % sont dans le Pacifique, et sinon à quelle date ?

Le maintien en conditions opérationnelles de vieux matériels comme les hélicoptères Alouette coûte-t-il plus cher que le neuf ? J'ai l'impression qu'on les reconstitue comme le feraient des collectionneurs de voitures anciennes. Pouvez-vous nous préciser le coût ?

Deux mots de la mission Corymbe, à propos de laquelle je me suis rendu sur zone. Je dois témoigner de l'organisation du Togo. Jacques Legendre m'a confirmé que cela se passe de la même façon à Cotonou. J'ai été étonné de découvrir plus de cent navires marchands derrière la darse, avec une marine bien formée, dont 80 % des officiers étaient d'anciens élèves de l'École navale.

Grâce à votre travail de synchronisation avec les marines africaines, on assiste à une réorganisation de la circulation maritime dans ces pays. Une partie du commerce se fait déjà à Lomé et à Cotonou. Je pense que les voies maritimes vont changer et je m'en réjouis !

Enfin, certaines primes, comme les primes de déménagement, ne parviennent pas assez vite aux personnels mutés à Fort-de-France ou ailleurs. Une réflexion est-elle en cours ? Des avances sont possibles, mais la diffusion de l'information est-elle suffisante pour que les marins en bénéficient ?

M. Jeanny Lorgeoux, rapporteur. - Amiral, y a-t-il demande de la part des États africains du golfe de Guinée de renforcer et d'étendre l'opération Corymbe, non seulement en matière de formation, mais aussi de patrouilles, etc. ?

M. Jacques Gautier, président. - Amiral, vous avez la parole.

Amiral Bernard Rogel. - Le futur système de drone antimines (système de lutte anti-mines du futur ou SLAMF) est bien celui de la marine. C'est un élément particulièrement important.

On démine chaque année plus de 2 500 engins explosifs historiques sur nos côtes. Ces besoins sont accrus avec l'arrivée de l'hydrolien et de l'éolien offshore, car plus de 60 % des engins explosifs lancés pendant les conflits mondiaux gisent toujours au fond des mers. On a donc besoin au quotidien d'un système de déminage performant.

C'est encore plus vrai pour les opérations à l'extérieur. Les stocks de mines sont désormais accessibles aux terroristes dans les pays en crise. C'est une menace qu'il faut prendre en compte avec vigilance.

C'est l'objet du projet que l'on mène avec les Britanniques, de remplacement du système actuel de chasse aux mines par bâtiment par un système de drone. Ce système qui pourra être mis en œuvre depuis la mer pourra aussi être déployé à partir de la terre, ce qui dans un certain nombre de cas pourra s'avérer plus pratique et moins coûteux.

Ce projet avance. Je suis confiant quant à son arrivée. Il doit remplacer nos chasseurs de mines à partir de 2021. Il s'agit d'un projet ambitieux dont nous maîtrisons bien les éléments séparément. Il faut à présent tout regrouper.

D'autres nations européennes pourraient être intéressées, tout le monde ayant cette menace grandissante à l'esprit.

Oui, la vente de *La Normandie* a constitué pour nous un exploit. Nous avons dû repousser d'un an le retrait du service actif de trois frégates d'ancienne génération. Cela a un coût, les équipages étant plus nombreux. Pour cela, nous avons obtenu de maintenir 250 postes à titre temporaire. Le vrai défi a été de transférer notre savoir-faire et une partie de nos nouveaux équipages à DCI-NAVFCO afin de former les marins égyptiens, alors que nous étions à peine en train de former les nôtres. C'est un exploit même si nous étions condamnés à réussir. Il faut maintenant étudier la façon de stabiliser cette nouvelle compétence. Un marin de frégate multimissions n'est pas le même qu'un marin de Frégate F70. Ce ne sont pas les mêmes technologies. C'est comme si l'on demandait à un standardiste d'aujourd'hui de revenir au standard à fiches ! Il nous faut donc sécuriser notre ressource humaine.

Pour ce qui est de la vente de BPC, on a une expérience de quelques années et on dispose de réservistes formés. Le vivier étant plus important, cela devrait donc mieux se passer.

Quant à la nécessité de recruter des informaticiens et des mécaniciens, cela ne signifie pas que l'on ne continuera pas à recruter à l'École des mousses des élèves en difficulté scolaire à la sortie de la troisième.

Le succès de l'École des mousses est tel que j'ai décidé d'en créer une seconde à Cherbourg. Les élèves qui en sortent représentent mon meilleur taux de fidélisation dans la marine. Ils y demeurent à 75 %. Ce sont des jeunes en difficulté scolaire que l'on réussit à faire évoluer ! Je souhaite continuer à développer cette formation pour faire fonctionner l'ascenseur social.

Aujourd'hui, nous travaillons beaucoup avec l'éducation nationale. Nous avons créé une nouvelle filière mécanique-informatique qui correspondra mieux à nos besoins. Cette filière sera inaugurée à Saint-Mandrier-sur-Mer, dans un lycée civil. Nous travaillons en permanence avec des classes de BTS et des lycées professionnels. Nous envisageons même de mettre en place un système de bourses pour payer des études à des jeunes dans les filières qui nous intéressent, en échange d'un contrat dans la marine.

Nous sommes obligés d'évoluer pour adapter notre recrutement à la marine de demain. Nos contacts avec le ministère de l'éducation nationale sont vraiment excellents, et je pense que l'on y parviendra.

Quant à l'adaptation des réseaux électriques, ceux des bases navales datent du plan Marshall ; il était donc temps de les rénover. Un bateau informatique n'a pas le même bilan électrique qu'un bateau mécanique. Il fallait adapter tout cela. Il était cohérent de le faire au moment de l'arrivée des nouveaux bâtiments.

S'agissant du taux de disponibilité des aéronefs, nous nous sommes adossés aux services interarmées que sont la SIMMAD et le service industriel de l'aéronautique (SIAÉ). Le taux de disponibilité – excepté pour les Rafale – n'est pas excellent parce qu'on fait appel à

des aéronefs extrêmement vieux, voire « *vintage* », comme l'Alouette 3, le Lynx, ou l'Atlantique 2.

M. Jacques Gautier, président. - L'ATL2 coûte assez cher en rénovations !

Amiral Bernard Rogel. - Il n'est pas encore rénové ! C'est ce qui explique la difficulté que l'on a aujourd'hui, le dépassement du contrat opérationnel faisant que tous nos Atlantique sont présents sur tous les théâtres, sur terre et sur mer. Ce sera plus facile lorsque toutes les flottes seront composées d'avions ou d'aéronefs modernes. Le NH90 est un hélicoptère exceptionnel. Nous le découvrons et ses petits défauts de jeunesse sont traités en liaison directe avec l'industriel.

Le système de soutien est encore perfectible, mais nous y travaillons. La difficulté pour nous est d'arriver à prolonger de vieux appareils et à prendre en compte les nouvelles générations. Je n'ai pas d'inquiétude : on y arrivera !

Quant au M51, le dernier tir fut réussi. C'est donc très rassurant. Vous parliez d'une faiblesse industrielle. Je rappelle que nous sommes les seuls au monde, avec les États-Unis et la Russie, à développer nous-mêmes un système complet de dissuasion nucléaire autonome indépendant. La Chine y parvient et ce sera bientôt au tour de l'Inde, mais on ne peut que se féliciter d'avoir encore ces outils et ces compétences. Je ne rentre pas dans le débat sur l'arme nucléaire, mais parle de la capacité industrielle et opérationnelle à réaliser un tel système tout seul.

Il faut donc optimiser le discours. C'est en tout cas ce que je fais. Je fais souvent remarquer à ceux qui viennent visiter le SNLE que peu de pays sont capables de réaliser seuls un tel engin, probablement l'objet le plus compliqué jamais imaginé par l'homme – recherche spatiale incluse. On peut certes être prompt à l'autocritique, mais on peut aussi en tirer une certaine fierté !

Pour ce qui est de Corymbe, la sécurité du trafic maritime est bien entendu importante pour nous aussi en termes de sécurité et de lutte contre la pêche illégale, la circulation de la drogue, etc.

Les pays africains sont-ils demandeurs ? Oui, bien sûr ! Le sommet de Yaoundé de 2013 a constitué un déclic. Les chefs d'État ont dit qu'il fallait régler les problèmes de zone économique. Les Africains parlent d'ailleurs moins de piraterie que de pollution, d'environnement ou de pêche illégale. Il faut les aider. Il en va de notre avenir commun. Tout ce que l'on pourra faire sera bienvenu.

On ne peut y parvenir seul. C'est pourquoi j'ai rassemblé à Brest, en juin dernier, un séminaire des chefs d'état-major de la marine riverains du golfe de Guinée et des quatre pays européens qui s'intéressent à cette zone. Le prochain séminaire de ce type se tiendra aux États-Unis, nos actions étant coordonnées avec celles des Américains. Nous sommes dans une bonne dynamique pour conjuguer nos efforts afin d'aider les pays africains à faire régner l'ordre et la sécurité dans leur zone.

M. Jacques Gautier, président. - La parole est à présent aux commissaires.

Mme Leila Aïchi. - Amiral, je profite de cette occasion pour vous remercier d'avoir débattu avec les écologistes, et plus particulièrement avec le WWF et Paul Watson, président de l'association *Sea Shepherd*.

Cédric Perrin, Éliane Giraud et moi-même avons réalisé un rapport, dont une des recommandations consiste à maintenir et à développer avec les pays de la zone une capacité d'action maritime et aérienne en Arctique, dans le cadre d'une coopération.

Un tel dispositif est-il prévu ou envisageable étant donné les évolutions dans la région ?

Mme Nathalie Goulet. - Amiral, quel serait votre souhait, si vous n'en aviez qu'un, pour améliorer le budget qui vous est alloué ?

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. - Amiral, nos mers sont de plus en plus le théâtre de déplacements de populations de réfugiés, dans des conditions de précarité que nous déplorons tous. Comment la marine nationale intègre-t-elle cette situation en termes d'activité, mais également au plan humain ?

Par ailleurs, vous avez fait référence à l'École des mousses. J'ai eu, dans une vie antérieure un proche collaborateur qui en avait été l'élève. Ce n'était pas un enfant en difficulté, mais en rupture scolaire. Il vous devait une rigueur exceptionnelle, une grande efficacité et une certaine élégance de comportement. Merci à vous !

Mme Hélène Conway-Mouret. - Amiral, François Cornut-Gentille, député, affirme que notre porte-avions nucléaire coûte 4,5 millions d'euros par semaine lorsqu'il est en opération. Quelle est l'utilisation de ce bâtiment aujourd'hui, alors que notre dispositif aérien est assuré par l'armée de l'air à partir de la Jordanie ?

Amiral Bernard Rogel. – Je commencerai par répondre à cette dernière question, si vous le voulez bien. Le porte-avions fait l'objet de nombreuses réflexions, dont certaines peuvent être constructives. Pour ma part, j'observe que ce bâtiment est le dernier de ce type en Europe, au moment où la Chine va en construire quatre, l'Inde également ; où les États-Unis en ont onze qu'ils renouvellent ; où les Britanniques en construisent deux. Je vous ai dit à quel point le savoir-faire de notre groupe aéronaval agissait, dans ce contexte, comme un pôle d'attraction des marines occidentales et notamment européennes. Pourquoi les Français baisseraient-ils la garde précisément à cet instant ? Il y a là quelque chose que je ne comprends pas très bien, alors que nous avons réussi à nous maintenir parmi les meilleurs au monde jusque-là !

Puisque votre question évoque les coûts, par ailleurs, nous émergeons très peu au surcoût des OPEX. En moyenne annualisée, la marine met cinq mille marins en permanence à la mer. Ces cinq mille marins en opérations – qui incluent donc les déploiements du porte-avions – émarginent pour moins de 100 millions d'euros sur le 1,2 milliard d'euros affecté aux OPEX. La proportion parle d'elle-même.

Stratégiquement, je ne voudrais pas non plus qu'on soit frappé du syndrome du poisson rouge, qui fait un tour de bocal, puis oublie ! Le porte-avions a été employé dans les Balkans, au large du Liban, en Libye. Il a fait la démonstration que lorsqu'on ne peut arriver par les airs ou par la terre, on peut arriver par la mer. En Afghanistan, c'est le porte-avions français qui est arrivé le premier sur zone ! Il ne faut pas lui faire de mauvais procès.

Militairement, l'intérêt du porte-avions est évident. Sa possession est une question politique, et pas seulement militaire. J'ai bien compris votre question, mais je me fais un peu provocateur...

Mme Hélène Conway-Mouret. - Ma question n'était pas budgétaire. Elle portait sur l'utilisation actuelle du porte-avions, alors que c'est à partir de la Jordanie que nos avions vont frapper la Syrie.

Amiral Bernard Rogel. - Si la décision politique est prise, puisqu'elle ne l'est pas encore, le porte-avions ira dans le golfe arabo-persique collaborer avec l'armée de l'air et nos alliés de la coalition, augmentant significativement la capacité aérienne pendant la durée de son déploiement.

Il faut aussi penser à l'avenir : il existe des situations où seul le porte-avions pourra agir, faute de pays alliés suffisamment proches ou d'accords suffisamment rapides pour y stationner des avions. Le porte-avions est un outil complémentaire de l'armée de l'air, avec laquelle nous sommes aujourd'hui très proches, et de plus en plus. On a les mêmes avions, les mêmes systèmes de soutien, les mêmes problématiques. Simplement, nous avons besoin d'un outil de défense global pour tenir le rang d'une puissance mondiale. C'est le cas aujourd'hui. La question qu'il vous revient de trancher est de savoir si on doit garder ou non toutes les composantes qui font que cet outil est global.

Pour exprimer mon avis sur ce sujet et en finir sur un ton moins grave alors qu'on approche de Noël, je répondrais à la question de Mme Goulet par un seul vœu : un second porte-avions !

Pour ce qui est de l'Arctique, il existe des organes de coordination, comme le Conseil de l'Arctique, dont nous sommes membres observateurs. Il existe également un certain nombre de relations entre pays riverains, entre la Norvège et la Russie, par exemple.

Toutefois, avec la fonte des glaces, au-delà des flux maritimes transitant par les routes du Nord-Est ou du Nord-Ouest, qui pourraient augmenter d'ici dix à quinze ans, il nous faut d'ores et déjà tenir compte du tourisme qui se développe rapidement dans la zone. Le sauvetage d'un navire de croisière, dans ces eaux où les conditions de survie ne sont pas favorables, requerra une étroite collaboration avec les pays nordiques. Cela nécessite une grande rapidité et de la réactivité.

Quant à la question des ressources de l'Arctique, qui sont nombreuses, celle-ci se posera un jour où l'autre. On ne peut se désintéresser de cette région.

Enfin, il ne vous a pas échappé que la France a augmenté la semaine dernière son territoire maritime – ou plus exactement sous-marin – de 580 000 kilomètres carrés de plateau continental, soit la superficie du territoire métropolitain ! Autant de responsabilités nouvelles pour la marine qui justifient la vigilance que je vous sais accorder à ses moyens.

M. Gilbert Roger. - Dans quelle zone ?

Amiral Bernard Rogel. - Principalement autour des DOM-COM.

Loi de finances pour 2016 - Audition de M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement (DGA)

M. Jacques Gautier, président. - Monsieur le délégué général, c'est avec grand plaisir que nous vous retrouvons, à l'occasion de notre examen du projet de budget de la défense pour 2016. Je vous prie d'excuser l'absence du président Raffarin, en déplacement à

l'étranger. Je vous présente les félicitations de toute la commission pour votre élévation au titre de grand officier de la légion d'honneur.

Le budget 2016, notamment pour ce qui concerne les opérations d'armement, semble en ligne avec la programmation militaire que nous avons actualisée en juillet dernier. La priorité donnée aux dépenses d'équipement se traduit en effet par une dotation de près de 17 milliards d'euros, en augmentation de 300 millions d'euros par rapport à 2015. Des livraisons et des commandes importantes de matériels sont prévues : vous nous direz ce qu'il en est.

Au-delà du projet de loi de finances pour 2016, c'est aussi la fin de gestion 2015 qui nous préoccupe, en particulier pour le programme 146. En effet, dans l'attente du remplacement des ressources exceptionnelles de cessions de fréquences par des crédits budgétaires, auquel devrait procéder le collectif de fin d'année, comment la DGA gère-t-elle les tensions de trésorerie ?

Dans quelle mesure le prélèvement de 56,7 millions d'euros réalisé cet été afin de régler l'annulation de la vente des BPC a-t-il compliqué la situation ?

Quelle est l'organisation mise en place afin que, une fois le remplacement des ressources exceptionnelles (REX) voté, la DGA dépense près de 2 milliards d'euros entre le 31 décembre et le 2 janvier prochains ?

Pouvez-vous également nous faire part de votre vision de l'avenir de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), qui affronte actuellement une situation difficile, mise en lumière par la Cour des comptes le mois dernier ?

Monsieur le délégué général, vous avez la parole.

M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement. - Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, l'exécution budgétaire 2015 est porteuse d'enjeux. Les besoins de paiement actualisés s'élèvent à 12,7 milliards d'euros pour le programme 146.

La hausse par rapport à l'année dernière résulte pour une bonne part du règlement du différend franco-russe relatif aux BPC.

Les ressources en crédits de paiement s'établissent quant à elles à 11,2 milliards d'euros, répartis en 7,7 milliards d'euros de crédits budgétaires initiaux, 67 millions d'euros de reports de crédits de 2014 sur 2015, 990 millions d'euros de prévisions de ressources extrabudgétaires liées aux fonds de concours, à l'attribution de produits, à des transferts ainsi qu'à des virements entre programmes, l'essentiel de ces ressources extrabudgétaires provenant de ce que DCNS nous a remboursé dans le cadre de l'annulation de la vente des BPC à la Russie, 23 millions d'euros de ressources exceptionnelles sur le CAS Fréquences, et 250 millions d'euros de crédits de paiement 2014 ouverts sur le PIA, prévus dès l'origine pour financer les besoins de 2015.

Nous attendons par ailleurs 2,2 milliards d'euros de crédits budgétaires complémentaires, qui doivent être ouverts en fin d'année en compensation, notamment, de la disparition des REX actée par le vote de la LPM actualisée.

Ces 2,2 milliards d'euros incluent également les 57 millions d'euros correspondant au solde de l'avance faite au titre du programme 146 pour le paiement de la transaction avec la partie russe concernant les BPC.

Nous avons avancé la somme de 950 millions d'euros dans le cadre du règlement des BPC russes, au début du mois d'août. Ceci a nécessité la levée de la réserve de précaution de 615 millions d'euros. La réserve du programme 146 est donc aujourd'hui indisponible, notamment pour l'établissement du collectif budgétaire de fin d'année. Je rappelle que, dans les années précédentes, le surcoût des OPEX et autres, qui faisaient l'objet de ce collectif budgétaire de fin d'année, correspondait, peu ou prou, au montant de la réserve du 146.

Sous réserve de la mise en place effective du montant de crédits budgétaires prévu en fin d'année, le report de charges sera de 1,743 milliard d'euros à la fin de l'année. C'est un report de charges en diminution par rapport à celui de 2014. Il est important de le tenir, alors que mécaniquement, à l'issue de la LPM, en 2019, on s'attend à un report de charges de l'ordre de 2,8 milliards d'euros.

La trésorerie du 146 connaît des tensions inédites. Aujourd'hui, le montant des encours est supérieur à ce qu'il reste en caisse.

Or, nous devons conserver 200 millions d'euros pour payer les dépenses impératives, afin de ne pas mettre en difficulté les sociétés concernées en fin d'année. Comment atténuer la tension sur la trésorerie ? Nous espérons des rentrées complémentaires à hauteur de 180 millions d'euros, constituée par les intérêts générés par les sommes mises en place auprès de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr), que nous rapatrierons.

Ces 180 millions d'euros, plus ce qui reste aujourd'hui en caisse, nous permettront de reconstituer un peu notre trésorerie, car nous sommes de fait en cessation de paiement au 20 octobre !

Nous attendons par ailleurs une rentrée potentielle de 148 millions d'euros de la société SOFRANTEM, qui servait de garantie aux exportations de DCN Arsenal de l'État. Ces 148 millions d'euros n'ont plus de vocation dans la mesure où la quasi-totalité des anciens contrats d'exportation de DCN Arsenal de l'État ont été exécutés. Il n'existe donc plus de risque et l'on peut rapatrier cet argent vers le budget central. Bercy ne partage toutefois pas totalement la vision du ministère de la défense, qui estime que ces sommes doivent lui revenir et non retourner au budget général.

Mais surtout, nous attendons les 2,2 milliards d'euros de crédits budgétaires de fin d'année pour reprendre nos actions de liquidation et de paiement. Si ces 2,2 milliards d'euros sont au rendez-vous, le report de charges sera de 1,7 milliard d'euros. En effet, selon la prévision de la DGA, à la veille de la LFR, les créances dues par le P146 atteindront environ 4 milliards d'euros, à peu de chose près. Dans la nuit qui suivra l'arrivée des crédits de la LFR, nous paierons donc la totalité des 2,2 milliards d'euros ou de la somme qui nous sera attribuée.

Le 3 janvier, nous reprendrons les paiements et effectuerons un paiement du même ordre de grandeur, avec la réouverture de la gestion budgétaire. C'est une situation extrêmement tendue et inédite.

Je ne vous cache pas que si les 2,2 milliards de LFR qui doivent arriver en fin d'année ne sont pas en totalité au rendez-vous parce qu'il faut leur imputer les surcoûts OPEX et OPINT et le surcoût de la masse salariale du ministère, l'exécution du budget 2016 se présentera mal en ce qui concerne notamment les commandes nouvelles et peut-être des commandes faisant l'objet de l'actualisation de la LPM, dans la mesure où cette actualisation est elle-même financée de manière tardive, sous la forme de 500 millions d'euros de crédits budgétaires supplémentaires à partir de 2018. Auparavant, on doit dégager des économies sur les autres programmes du ministère, le 146, le 178 et le 212 pour l'essentiel, ainsi que le 144.

Trouver 600 millions d'euros ou 700 millions d'euros, ordre de grandeur du problème de trésorerie concernant les OPEX en fin d'année, va sérieusement compliquer notre tâche en 2016 s'ils sont prélevés sur le 146. Voilà la situation de trésorerie pour la fin de l'année : elle n'est pas excellente.

S'agissant de la maîtrise des performances, les contrats s'exécutent conformément à ce qui est prévu d'une manière générale. Ceci amène à des commandes et des livraisons importantes. Nous avons ainsi notifié la commande du deuxième système de drone MALE *Reaper* en juillet 2015. Nous avons réceptionné, début mai, le troisième vecteur aérien du premier système *Reaper*, et les livraisons pour 2015 comprennent deux A400M, six NH 90, des Rafale, une FREMM, des équipements Félin, etc.

Les contrats s'exécutent correctement, conformément à ce qui est prévu, à l'exception notable de l'A400 M.

Vous avez pu noter, dans le cours de l'exécution de l'année 2015, un tir d'essai du missile M51 effectué avec succès il y a quelques semaines. Je considère la situation créée par l'échec du tir précédent comme de l'histoire ancienne. L'industriel a pris conscience des contraintes qu'entraîne la qualité et a mis ses propres dispositifs en ordre.

Nous avons désormais toute confiance dans la direction des activités de missiles mer-sol balistiques stratégiques (MSBS) d'*Airbus defence and space*.

Des opérations urgentes ont été également lancées pour 83 millions d'euros courant 2015. Il s'agit principalement de matériels relatifs à la préparation opérationnelle et à la communication des hélicoptères Tigre, d'équipements complémentaires pour le Rafale, de jumelles de vision nocturne pour le commandement des opérations spéciales (COS), de capacités d'appui électronique, etc.

Les commandes, en 2015, portent sur le Tigre HAD, le NH90, la réalisation à concrétiser d'ici la fin de l'année des futurs satellites de télécommunication, huit MRTT, le lancement du programme FTI, etc.

Tout cela est totalement sous contrôle.

Un mot de politique industrielle. Le rapprochement entre Safran et Airbus, sous l'entité *Airbus Safran Launchers holding*, est quasiment achevé. C'est à une étape majeure de la consolidation de nos filières de lanceurs et de missiles européens.

Le rapprochement entre Nexter et Krauss-Maffei Wegmann (KMW) est en phase de finalisation dans des conditions qui nous paraissent satisfaisantes.

Le Rafale va être exporté vers l'Égypte, accompagné d'une FREMM et de deux BPC. Ce pays souhaiterait d'autres navires de taille inférieure. La mise en vigueur du contrat pour la vente de Rafale au Qatar est attendue prochainement. L'hypothèque principale de la LPM, constituée par la nécessité d'exporter 40 Rafale, avec une production minimale de 11 par an, est ainsi levée. Nos échanges pour la vente de nouveaux appareils sont toujours aussi intenses avec l'Inde et les autres pays du Moyen-Orient.

Les activités d'exportation vers l'Australie ne ralentissent pas, bien au contraire, comme par exemple les ventes importantes de sous-marins. Je ne garantis pas que cette année soit une année record, mais elle se présente bien comme supérieure à toutes les précédentes, et je pense que nous continuerons à engranger en 2016 les résultats des actions entreprises courant 2015.

Fin 2015, la DGA comptera environ 9 700 personnes. Nous nous inscrivons ainsi dans la trajectoire élaborée pour rejoindre le modèle de fonctionnement de la DGA à l'horizon 2019. Il est au demeurant inenvisageable d'aller au-delà de cette trajectoire.

Nous sommes en effet en limite de capacité en matière d'expertise technique dans un certain nombre de domaines. Nous disposons d'un nombre réduit d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers compétents pour conduire nos missions, qui, je le rappelle n'ont pas varié depuis le début de l'actuelle LPM, ni même depuis le début de la précédente. Nous nous sommes organisés pour tenir les orientations fixées par la LPM à travers le modèle 2019 que j'évoquais à l'instant, mais je n'irai pas au-delà.

Pour ce qui est de l'année 2016, les besoins de paiement du programme 146 s'établissent à 9,8 milliards d'euros hors report de charges de l'année 2015. Les crédits prévus pour le PLF s'élèvent à 10,16 milliards d'euros. Ces ressources sont essentiellement des crédits budgétaires, le recours aux REX étant supprimé à la suite des dispositions prises à l'été 2015. Il existe quelques ressources extrabudgétaires à hauteur de 63 millions d'euros - fonds de concours, attribution de produits.

Le niveau de dépenses autorisées est de 9,8 milliards d'euros, soit un montant inférieur aux 10 milliards d'euros de crédits de paiement que j'ai mentionnés.

Le report de charges sur le programme 146 pourrait être abaissé à un peu moins de 1,6 milliard d'euros à la fin de 2016. Tout dépend de ce qu'il sera fin 2015, mais on est toujours dans la perspective d'un report de charge extrêmement important fin 2019, d'un montant de 2,8 milliard d'euros, si tous les crédits budgétaires sont au rendez-vous, compte tenu des efforts à faire en matière de commandes d'équipements, notamment les commandes complémentaires décidées au titre de l'actualisation de la LPM. Il s'agit donc d'un souci permanent.

Concernant le programme 144, les ressources consacrées aux études amont représenteront 707 millions d'euros de paiement. On est toujours là sur les ordres de grandeur de la LPM. Je rappelle que la moyenne prévue est de 730 millions d'euros par an. La dotation pour 2016 est un peu inférieure à cette moyenne, mais cela vient en compensation des dotations des années 2014 et 2015 qui étaient supérieures.

Quelles sont les perspectives concernant les études amont ? Nous comptons préparer un nouveau standard du Tigre, le standard 3. Nous continuerons de préparer les futures générations de la dissuasion - sous-marin lanceur d'engins, missiles balistiques. Un

certain nombre de travaux technologiques sont également liés à la frégate FTI, ainsi qu'à une activité intense dans le domaine de la cybersécurité.

Les commandes et les livraisons continueront l'année prochaine, conformément à ce qui est en cours, avec un quatrième B2M, deux BSAH, un système de drone de lutte antimines, et le successeur du FAMAS.

M. Jacques Gautier, président. - La mise en concurrence du FAMAS se termine-t-elle ?

M. Laurent Collet-Billon. - Pas encore. Une sélection sera annoncée prochainement. On engagera une campagne d'évaluation à Bourges, de manière à retenir le meilleur produit. On tirera quelques milliers de cartouches afin de tester le comportement des armes sélectionnées.

Il y aura également des SCCOA 4, des avions de transport C-130, dont le périmètre et les modalités de commande sont à l'étude.

Les armées expriment le besoin de quatre appareils. On sait que l'actualisation de la LPM prévoit un montant de 330 millions d'euros en crédits de paiement pour cet achat. Or, quatre C-130J neufs représentent bien plus que 330 millions d'euros...

Nous avons engagé une action avec les forces aériennes américaines en vue de l'acquisition d'un certain nombre d'appareils, dont au moins deux avec des capacités de ravitaillement en vol. Nous avons également pris des informations auprès d'industriels de l'aéronautique européens qui pourraient acquérir des C-130H ayant encore un potentiel certain et les modifier en vue de les adapter aux besoins du ravitaillement en vol des hélicoptères.

Ces actions doivent converger à la fin de l'année. Le ministre pourra alors trancher ; la commande correspondante sera passée en 2016. Si elle excède 330 millions d'euros, je demanderai au ministre de bien vouloir m'indiquer les arbitrages budgétaires en conséquence, compte tenu des niveaux de report de charges atteints.

Les livraisons des Tigre et des NH90 sont extrêmement importantes. Nous recevrons également six Rafale neufs et trois Rafale marine mis au standard F3, trois A400M, un lot de missiles M51, une FREMM, un système de drone MALE *Reaper*, ainsi que des missiles Aster 15 et Aster 30, pour l'essentiel.

Les contrats s'exécutent correctement. Le souci essentiel vient pour moi de l'A400M et de son niveau technique.

Quant au C-130, l'aspect de ravitaillement en vol me paraît totalement critique, dans la mesure où cela permet de procurer aux hélicoptères une allonge bien supérieure à celle qu'ils ont sur les théâtres africains. En outre, cela évite aux hélicoptères de devoir se poser au sol et de se ravitailler sur des nourrices prépositionnées, dans un nuage de poussière ! Nous savons tous que le ravitaillement des hélicoptères par l'A400M n'est pas pour demain...

M. Jacques Gautier, président. - S'il est possible un jour !

M. Laurent Collet-Billon - En effet. Ce sujet mérite donc une attention particulière.

M. Xavier Pintat. - Merci pour la clarté de vos propos et leur franchise.

Notre commission est bien consciente de la situation tendue des finances publiques. En ce qui me concerne, je pense qu'il aurait été préférable, pour la bonne exécution du budget et pour que les décisions soient bien suivies d'effets, que la situation financière soit clarifiée le plus tôt possible. Le 31 décembre paraît un peu lointain ; peut-être une loi de finances rectificative aurait-elle été la bienvenue avant.

Vous avez rappelé que le dernier tir d'essai du missile M51 a été un succès. Pourriez-vous faire le point sur l'adaptation de nos sous-marins au M51 ?

Qu'en est-il par ailleurs de la conception du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération (SNLE 3G) ?

Vous avez évoqué les drones MALE. On sait qu'une commande d'un nouveau système équipé d'une charge utile de renseignements d'origine électromagnétique (ROEM) est en cours. À quelle date nos armées pourront-elles en disposer ?

Enfin, l'étude sur deux ans portant sur la nouvelle génération de drone MALE à l'horizon 2025 prévue en coopération entre l'Allemagne, l'Italie et la France au moins, est-elle réellement lancée ?

M. Daniel Reiner. – Pour construire des équipements de qualité en France, on a besoin d'exporter. On le sait depuis longtemps. Il se trouve que les exportations ont désormais changé de dimension. Passer de 4 milliards d'euros à 8 milliards d'euros, voire à 15 milliards d'euros, change la face des choses à bien des égards.

Si on a besoin de l'export, c'est pour abaisser le coût de nos propres acquisitions. Mais, dès lors que les exportations sont réalisées, comment retrouve-t-on les crédits avancés par l'Etat pour le développement initial ? Je sais que c'est un exercice compliqué, mais cela justifierait cet effort à l'exportation.

En outre, comment lisse-t-on les livraisons d'équipements de telle manière que les exportations ne viennent pas perturber la programmation ? C'est là aussi un exercice compliqué, mais qui relève de la DGA, au titre de la politique industrielle.

Par ailleurs, la situation de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) constitue un dossier. On sait à quoi cet établissement a servi et le rôle qu'il a joué. On sait qu'il concentre un grand nombre d'esprits brillants. Mais aucun contrat d'objectifs et de performances (COP) n'est à signer à ce jour !

Profitant de cette absence, on joue avec l'ONERA et on lui verse une subvention juste en-dessous de ce dont il aurait besoin. Il faudrait donc définir une politique claire sur ce que l'on attend de cet organisme public que beaucoup de pays nous envient.

D'ailleurs, nombreux sont ceux qui ont recours aux services de l'ONERA. Ces contrats étant déterminés, il convient que l'on définisse les moyens objectivement nécessaires à l'organisme et qu'on les lui fournisse chaque année, de sorte qu'on ne soit pas obligé de traiter un budget en déséquilibre permanent, qui empêche l'Office de régler des problèmes aussi graves que celui de la soufflerie de Modane. Si celle-ci a une utilité, il faut la maintenir en état !

Je sais que la DGA n'est pas seule responsable de la situation, mais elle peut jouer un rôle pour éclaircir cette situation. L'ONERA en a vraiment besoin !

M. Jeanny Lorgeoux. - Merci de nous avoir répondu par avance sur les études amont. Si j'ai bien compris, si on descend en 2016 à 706 millions d'euros en crédits de paiement, c'est pour avoir plus les autres années.

M. Laurent Collet-Billon. - On a déjà eu plus en 2014 et 2015 !

M. Jeanny Lorgeoux. – Quel est le bilan du Pacte Défense PME en matière de recherche et développement ?

Par ailleurs, nous nous intéressons aux capacités développées au profit du renseignement. Dans le cadre de l'accord finalisé avec l'Allemagne, le périmètre du programme MUSIS s'est élargi à un troisième satellite d'observation. Sera-t-il en très haute résolution ou extrêmement haute résolution ?

Nous observons du reste, entre le bleu 2015 et le bleu 2016, un nouveau décalage du programme, en raison de difficultés liées au développement de l'optique. Est-on assuré de tenir les échéances ?

Mme Michelle Demessine. - Je souhaiterais revenir sur le M51. Après l'échec du tir en 2013, je prends acte que le dernier tir, le 28 septembre, a été couronné de succès. Mais on peut cependant s'interroger : qu'est-ce qui peut expliquer, outre une faiblesse dans la gouvernance, qu'il existe trois versions de cet équipement en dix ans ?

Une nouvelle version est actuellement à l'étude, celle du M51.3. Quel est le montant des crédits attribués aux études correspondantes ?

M. Yves Pozzo di Borgo. - Il semble que l'état-major ne veuille plus acquérir d'équipements qu'on ne puisse maintenir dans la durée en supportant un usage intensif lié à notre niveau d'engagement. Comment la DGA prend-elle en compte cette problématique ?

Des évaluations du coût véritable de maintien en condition opérationnelle (MCO) sont-elles en cours en lien avec les OPEX ? Elles me semblent nécessaires au vu des résultats du MCO des hélicoptères dans la bande sahélo-saharienne, et je pense qu'elles doivent être intégrées dans les modélisations utilisées par la DGA. Partagez-vous ce point de vue ? De quels outils êtes-vous doté dans cette perspective ?

Mme Leila Aïchi. - Monsieur le délégué général, vous avez évoqué les contraintes liées à la qualité. Fléchez-vous particulièrement les sujets de l'écoconception et de la transition énergétique dans le cadre des budgets de recherche et développement ?

M. Alain Gournac. - Monsieur le délégué général, je tenais à vous remercier pour les informations que vous nous avez communiquées. Je suis inquiet au sujet de l'A400M. Peut-être la fonction de ravitaillement en vol ne verra-t-elle jamais le jour. Je m'inquiète par ailleurs des difficultés de parachutage. D'autres difficultés sont apparues ; sont-elles à présent réglées ?

M. Laurent Collet-Billon. - S'agissant de l'adaptation des SNLE 2G, une adaptation du *Triomphant* est actuellement en cours, qui doit conduire à une modification

complète du bateau et à son entrée dans le cycle actif vers le milieu de l'année 2016 avec le missile M51.2.

M. Jacques Gautier, président. - Le dernier sera *Le Téméraire*, en 2019.

M. Laurent Collet-Billon. - C'est cela. On est sur un certain rythme de travail, le retour à la mer du *Triomphant* devant avoir lieu début 2016.

L'année 2016 sera assez compliquée en termes d'essais. Nous avons prévu un essai de maquettes « Jonas » au tout début de 2016, de manière à améliorer notre connaissance des phénomènes hydrodynamiques lors de l'éjection du missile du bateau. Il s'agit donc d'une maquette très instrumentée. Le second essai consistera à lancer un missile depuis *Le Triomphant* de manière à le qualifier et à permettre son retour dans le cycle opérationnel. Tout ceci doit avoir lieu dans le courant du premier semestre 2016. J'ajoute que, s'agissant de la dissuasion, nous avons un tir d'entraînement des forces air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA), à partir d'un Rafale catapulté du porte-avions en Méditerranée, avec ravitaillement en vol, etc. C'est une très grosse opération à monter.

Nous avons commandé deux systèmes de drone MALE *Reaper*, de trois véhicules chacun, au standard Block 1, qui est actuellement limité aux opérations en Afrique. Les deux systèmes suivants seront au standard Block 5. Le troisième système, si on le commande début 2016, arrivera début 2019. C'est un nouveau développement. Il comprendra une nouvelle architecture de commande / contrôle avec séparation de la chaîne de commande du vecteur et de la chaîne de mission (pilotage des capteurs et transmission des données). Le Block 5 permet des facilités en termes d'adaptation d'une charge utile différente, en particulier les charges utiles de ROEM. Il permet également l'adaptation aux conditions de vol en Europe, ainsi que l'entraînement. Nous rétrofiterons les deux systèmes Block 1 en système Block 5.

Pour ce qui concerne la charge utile de ROEM, il existe deux sources potentielles : soit une charge d'origine américaine, soit une charge française. Le développement d'une charge utile en France prendrait au minimum trois ans, probablement quatre. Bien sûr, cela garantirait notre autonomie, mais nous ne pouvons le faire seul, l'intégration à bord du véhicule nécessitant l'intervention de General Atomics. Le choix n'est pas encore arrêté. Nous continuons à envisager les deux voies simultanément. Le ministre sera en mesure de trancher début 2016.

M. Daniel Reiner. - Si on veut faire un MALE européen, il faudra bien qu'on ait un capteur avec des renseignements électromagnétiques.

M. Laurent Collet-Billon. - Je parle pour le moment du *Reaper*...

Pour ce qui est du MALE européen, quatre pays ont aujourd'hui décidé de s'associer : l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, qui a fait acte de candidature et devrait recevoir rapidement une réponse favorable..

L'Allemagne réclame le leadership aux plans étatique et industriel. Le partage des coûts de la première phase (étude de définition) s'organise comme suit : 31 % pour l'Allemagne et trois fois 23 % pour les autres pays (60 millions d'euros ont été prévus pour cette phase). L'Espagne admet que son arrivée tardive ne lui permet pas de se voir affecter des lots de travaux significatifs. Airbus GmbH s'arrangera donc avec *Airbus Military Sociedad Limitada*.

Les travaux de lancement de la phase de définition sont en cours. Nous avons plusieurs types de préoccupations. Les premières concernent le niveau des spécifications demandées. Nous estimons qu'il ne faut pas aller au-delà du raisonnable en matière de capacité de survol du drone car cela conduirait à des coûts exorbitants. Notre position est assez simple : le niveau de sûreté recherché ne doit pas être supérieur à celui de l'aviation civile pour ne pas conduire à des coûts dirimants par rapport aux sources d'approvisionnement dont nous disposons actuellement.

La discussion va également porter sur la répartition des « paquets » industriels pour la phase ultérieure de développement. Autant nous pouvons admettre que le véhicule aérien soit placé sous l'autorité industrielle d'Airbus GmbH, avec une forte contribution de Dassault Aviation sur la certification aéronautique du dispositif, autant nous souhaitons que le choix des industriels responsables des capteurs soit partagé. Nous estimons que notre industrie, avec Thalès ou Sagem, est performante sur ce point et serons particulièrement vigilants sur l'intégration de charges utiles maîtrisées et au meilleur niveau des performances mondiales.

Normalement, si les choses suivent leur cours, le contrat de définition devrait relever de l'OCCAr, qui devrait le notifier au printemps 2016. Les choses courent à partir de là. Il faut attendre environ un an pour obtenir une estimation financière qui repose sur des éléments crédibles. Je rappelle qu'on a prévu deux ans d'études pour établir une définition.

S'agissant des exportations, dans le cas du Rafale, on est à onze appareils par an ; c'est le chiffre contractuel mis en place avec Dassault Aviation. Les capacités industrielles théoriques de la chaîne sont de vingt-deux par an. Concernant la récupération des financements du Rafale, il faut se souvenir que Dassault Aviation a financé 25 % du développement de l'avion.

La récupération de ce qui est investi en développement dans les matériels exportés fait en principe l'objet de redevances, d'un montant modeste compris entre 2 % et 4 %. Cependant, les industriels demandent généralement l'exonération de ces redevances afin d'améliorer l'aspect commercial de leurs propositions ; ils obtiennent assez souvent gain de cause.

Nous avons d'autres dispositifs qui permettent de soutenir les exportations, comme le préfinancement du développement d'équipements qui peuvent connaître un certain succès à l'exportation, celui-ci conduisant l'industriel à nous rembourser.

Compte tenu de la faiblesse des séries françaises et des cadences extrêmement faibles de nos fabrications, les exportations constituent un complément utile pour l'industriel et pour les PME qui le fournissent. Les exportations permettent aujourd'hui à l'industrie de stimuler les fournisseurs d'équipements ; dans le cas spécifique du Rafale, Dassault pourra passer à trois par mois sans difficulté. Nous produisons par ailleurs à Lorient des FREMM sur un rythme très faible ; nous pouvons largement doubler le rythme de production actuel. Quant au rythme de production des SNLE et des SNA, il est calé sur l'obligation de toujours disposer d'un bateau en chantier à Cherbourg jusqu'en 2030 environ.

Le lissage de la production s'effectue quasiment sans douleur. S'agissant du Rafale, les armées disposeront des vingt-six appareils prévus par la LPM bien avant la fin de celle-ci. Ceci a amené certains ajustements dans les flux de paiement.

Pour ce qui est des VBMR Griffon, on en aura environ quatre-vingt-dix avant la fin de 2019, pas un de plus. À Roanne, la baisse de charge est très significative dans l'attente des premières livraisons de Griffon, car l'activité actuelle n'est pas une activité de production de VBCI, mais de modifications de ceux-ci pour les passer à une surprotection de 32 tonnes. Ce doit être le cas d'un peu plus de quatre-vingt-dix d'entre eux d'ici 2016 ou début 2017.

L'ONERA ne dispose pas de COP, mais nous exigeons de l'Office qu'il produise une vision stratégique avant qu'on ne lui établisse un COP. Nous ne l'avons toujours pas. Nous sommes parfaitement conscients des charges extraordinaires qui pèsent sur l'ONERA, qui portent à la fois sur la soufflerie de Modane avec des problèmes d'affaissement de terrain, et sur la relocalisation en région parisienne, du fait des problèmes liés à l'immeuble de grande hauteur à Châtillon.

Tout ceci doit être traité, mais nous voulons le faire dans le cadre d'un plan. Or c'est à l'ONERA de l'établir. Un plan stratégique doit comporter plusieurs volets, à commencer par les subventions étatiques. La DGA et, plus généralement, le ministère de la défense n'ont jamais été défaillants en matière de versement de subventions à l'ONERA, contrairement à d'autres ministères.

Nous rappelons également à l'ONERA que s'il est indispensable que l'Office obtienne des contrats de l'État, il doit également en obtenir des industriels. On a engagé une action pour faire le point sur tout cela. Nous devons activer le dispositif, mais nous ne ferons pas tout à la place de l'ONERA.

Nous avons indiqué à l'Office que son association aux grandes écoles d'ingénieurs, en particulier celles qui sont placées sous la tutelle de la défense, constituait une piste, afin que l'ONERA s'érige, par exemple, en centre de recherche associé de l'Institut supérieur d'aéronautique et de l'espace (ISAE) à Toulouse. Tout cela est à mettre en place.

S'agissant du plan Pacte Défense PME, nous sommes en phase d'évaluation. On a un retour excellent concernant nos actions en faveur des PME. Deux cents PME ont ainsi participé à l'assemblée générale du club RAPID autour des exportations, de la structuration des offres, etc. A cette occasion, on a fait venir dix-sept grands groupes. Tout cela a donné lieu à 1 200 rendez-vous dont un nombre important aura des suites.

En effet, à la DGA nous associons la technologie et la technique de manière totalement transversale. C'est ce qui intéresse les clients des grands groupes et les PME. Par exemple, une PME qui fabrique des casques et des matériels audio pour les pilotes a été mise en contact avec un grand lunetier français, qui veut réaliser des « *Google glass* » à la française.

Pour ce qui est de MUSIS, les trois satellites seront identiques. Notre souci est de continuer à maîtriser le calendrier.

Le M51.1 réutilise les têtes nucléaires du M45 ; ce que l'on a modifié, c'est la partie haute - têtes nucléaires, aide à la pénétration. Le M51.2 emporte des têtes nucléaires dites « océaniques », qui autorisent la grande portée, ce qui n'était pas le cas des têtes du M45. La troisième génération, qui doit voir le jour à l'horizon 2025, vise à maintenir les capacités de notre composante océanique face aux défenses antimissiles les plus sévères ; ceci nous amène à également revoir la partie haute. Ce faisant cela génère une charge de travail supplémentaire pour les industriels de la propulsion. Notre souci est de les alimenter en

permanence. On a donc prévu de rénover un étage du M51 tous les dix ans. On est là sur des flux extrêmement tendus en termes de production sur mesure.

Monsieur Pozzo di Borgo, confiez-moi le MCO aéronautique et je vous répondrai ! Je ne suis pas en charge du MCO aéronautique...

M. Yves Pozzo di Borgo. - Ce n'est pas la question !

M. Laurent Collet-Billon. - Si, en grande partie !

On suit évidemment attentivement ce qui se passe sur les théâtres extérieurs en termes de disponibilité des matériels et d'événements techniques, de manière à pouvoir anticiper la détermination des mesures correctives chez les constructeurs. Je ne peux vous dire la qualité du dispositif déployé ; elle est certainement excellente, car nous avons toute confiance dans la qualité des personnels des armées. Dans tous les cas de figure, nous avons une phase d'utilisation, qui fait l'objet d'un document de lancement établi entre l'état-major des armées, la DGA et l'armée utilisatrice, qui doit nous permettre de figer le coût d'utilisation des matériels en fonction d'un scénario d'emploi. La partie difficile est évidemment la détermination du scénario d'emploi, qui n'est jamais celui qu'on a prévu. Cela permet néanmoins de disposer d'une banque de données et d'avoir ainsi une idée des coûts complets des programmes à terme. Cette action concerne tous les programmes actuellement en cours.

Nous avons beaucoup d'activités d'écoconception. En matière d'opérations d'armement et d'études amont, nous intégrons systématiquement l'environnement dans nos développements ; 44 % des opérations d'armement suivent cette démarche. Je ne puis vous dire quand nous serons à 100 % : ce sera fonction de l'état d'avancement des développements et des nouveaux lancements. Je pense cependant que nous sommes sur la bonne voie ; nous nous plions bien évidemment à toutes les règles environnementales - REACH, etc. - qui existent dans le corpus réglementaire, voire législatif.

Nous adoptons le même type de démarche pour nos propres établissements - gestion rigoureuse des installations classées, plans de prévention des risques technologiques dans les établissements à caractère dangereux, en particulier ceux abritant des missiles. Nous avons également mis en œuvre des méthodes de déconstruction verte des propulseurs de missiles, à l'aide de bactéries qui nous débarrassent du Propergol, au lieu de tirer le propulseur dans l'atmosphère. On insiste aussi sur la certification ISO 14001 et le maintien de celle-ci pour tous nos établissements. On a mis également en œuvre, avec le SID, un plan de performance énergétique.

Nous conduisons des opérations de dépollution longues et pénibles, comme à Angoulême. Nous devons encore traiter de la problématique des ballastières de Toulouse ; le site de Sorgues fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière. Il s'agit, pour la plupart, des sites historiques des poudres. Bien évidemment, ce sont des sujets très lourds, dont le traitement s'inscrit dans la durée.

Enfin, s'agissant de l'A400M, le ministre a exigé d'Airbus, en juillet, de disposer fin 2016 de six avions au standard 1.5, premier standard militaire, contrairement au standard actuel, qui est avant tout un standard d'appareils de transport logistique. Nous voulons pouvoir effectuer en toute sécurité le largage de charges lourdes par la rampe arrière et des

parachutages par les deux portes latérales. Il faut aussi que l'avion dispose d'un système d'autoprotection contre les missiles à très courte portée à cette même date.

La fonction du ravitaillement des hélicoptères est reportée à plus tard. Nous voulons d'abord que ces points essentiels pour l'utilisation de l'A400M sur le terrain soient traités.

M. Jacques Gautier, président. – Merci, Monsieur le Délégué général, pour l'ensemble de ces informations.

Mercredi 4 novembre 2015

- Présidence de M. Jean-Pierre Raffarin, président -

Loi de finances pour 2016 – Audition du Général Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre

La commission auditionne le Général Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre, sur le projet de loi de finances pour 2016.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Mon Général, c'est un grand plaisir de vous retrouver, à l'occasion de notre examen du projet de budget de la défense pour 2016. Je vous remercie particulièrement d'avoir bien voulu aménager votre emploi du temps pour être présent ce matin devant la commission.

Ce budget 2016, « sur le papier », nous paraît en ligne avec la programmation militaire, telle que nous en avons voté l'actualisation l'été dernier.

Cette actualisation a prévu la remontée en puissance de la force opérationnelle terrestre (FOT) : 11 000 hommes supplémentaires doivent être recrutés en deux ans. Vous avez lancé les opérations de recrutement, et vous pourrez nous dire quels en sont les premiers résultats. Cette audition vous permettra, plus largement, de nous faire part de l'état de mise en œuvre du plan stratégique de l'armée de terre, « Au contact ! ».

L'actualisation de la LPM conduira aussi, dès l'année prochaine, à une régénération de l'aéromobilité de l'armée de terre. Vous nous direz ce qui est attendu l'année prochaine, en termes de nouveaux équipements mais aussi pour l'amélioration, nécessaire, de la disponibilité du parc existant d'hélicoptères.

La fin de gestion 2015 nous préoccupe davantage que la prévision pour 2016, notamment parce que l'on attend de voir, dans le collectif budgétaire de fin d'année :

- d'une part, la conversion effective en crédits budgétaires des 2,2 milliards d'euros de REX initialement attendus de la cession de fréquences hertziennes ;

- d'autre part, la manière dont seront répartis, entre les ministères, le surcoût des opérations extérieures (plus de 620 millions d'euros) et celui des opérations intérieures – dont l'opération Sentinelle, laquelle devrait représenter un surcoût de l'ordre de 200 millions à la fin de l'année. Cette opération a évidemment marqué l'année 2015. Où en est le travail d'élaboration de la doctrine d'emploi des forces sur le territoire national ?

Mon Général, je vous donne la parole, dans un « timing » qui doit permettre de laisser du temps pour les questions - nous avons une heure au total.

Général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre. - Je vous remercie de votre nouvelle invitation. Je remercie également, à cette occasion, ceux d'entre vous qui nous ont honorés de leur présence le 23 septembre dernier à Sissonne.

Je voudrais aussi souligner ici la qualité du travail mené conjointement par les commissions des deux assemblées parlementaires à l'occasion de l'actualisation de la LPM. Le texte voté satisfait l'armée de terre et a pu être traduit rapidement en mesures d'organisation dans la décision ministérielle de juillet dernier.

Avant d'évoquer rapidement les grands défis qui se posent à nous en 2016, je souhaite revenir sur une année 2015 qui a créé une dynamique réellement positive pour l'armée de terre, particulièrement après des années de spirale négative. Cette dynamique est d'abord le résultat d'un fort engagement opérationnel, qui est la caractéristique de l'armée de terre depuis sa professionnalisation en 1996, qu'il s'agisse de la défense de l'avant, en OPEX, ou de la défense de l'arrière, sur le territoire national, sur fond de renforcement des effectifs. C'est d'ailleurs la première fois que nous regagnons des effectifs depuis fort longtemps et 11 000 est un chiffre dont je mesure l'importance.

A l'intérieur, après avoir fait la démonstration de son extrême réactivité en engageant dans le cadre de Sentinelle 10 000 hommes en trois jours, l'armée de terre maintient aujourd'hui 7 000 hommes avec une capacité de remontée en puissance à 10 000.

63 800 soldats de l'armée de terre se sont ainsi relayés à Sentinelle depuis janvier. Ce chiffre est à rapprocher du volume de la force opérationnelle terrestre (FOT), de 66 000 avant la remontée en puissance. Ainsi, à la fin de l'année 2015, chaque soldat de l'armée de terre aura participé au moins une fois à l'opération Sentinelle, ce qui est important pour le lien avec le territoire national.

Cet engagement opérationnel a fortement rapproché les Français de leurs soldats. Le baromètre IPSOS de juillet 2015 révèle notamment que nos concitoyens estiment à 87 % que l'armée de terre a sa place sur le territoire national.

A l'extérieur, les opérations n'ont pas pour autant disparu. Il reste aujourd'hui 7 000 hommes engagés hors de l'hexagone dans le cadre de la défense de l'avant (4 500 en opérations extérieures et 2 500 en missions de courte durée). En d'autres termes, autant d'hommes sont engagés à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ces engagements restent risqués (il y a eu onze blessés au combat entre juillet et septembre) et génèrent également une usure prématurée du matériel.

La LPM actualisée a pris la mesure de ce changement de paradigme en donnant à l'armée de terre les moyens de se projeter dans l'avenir.

En outre, après des décennies de dissolutions, la création de 33 compagnies et la remontée en puissance de deux régiments représentent une inflexion symbolique qui exerce un effet positif sur le moral de l'armée de terre : la décroissance des effectifs n'est plus vue comme une fatalité.

Quatre grands défis nécessitent une attention toute particulière de ma part dans les prochains mois.

Le premier défi est celui du rôle et de la place de l'armée de terre sur le territoire national, sujet qui fait l'objet de nombreux débats.

Ma conviction profonde est que l'armée de terre ne peut pas rester à l'écart des événements affectant le territoire national. Si l'on peut – et même l'on doit – débattre des modalités de son engagement, la nécessité de son implication ne me semble pas discutable. A cet égard, le pilier « Territoire national » du nouveau modèle de l'armée de terre vise à préparer celle-ci à faire face à une menace majeure sur le territoire.

Quant aux modalités, il est important de considérer que Sentinelle n'est pas une simple extension de Vigipirate. Cette opération est désormais constituée aux deux tiers de dispositifs dynamiques, plus efficaces et plus valorisants pour nos hommes ; elle vient également d'être réarticulée en Île-de-France autour de trois états-majors tactiques commandés par des chefs de corps, ce qui redonne de la verticalité à un système jusque-là très horizontal. Le rôle de la hiérarchie militaire avait en effet complètement disparu dans le « Vigipirate + » qui était le premier *Sentinelle*. Nous avons des trinômes qui obéissaient à des forces de sécurité intérieures. J'attends beaucoup de la nouvelle architecture et du nouveau dialogue entre le chef de corps, le préfet et le délégué militaire départemental. Mais au-delà de *Sentinelle* – puisque l'action de l'armée de terre sur le territoire national ne se résume pas à cette opération - que peut faire l'armée de terre sur le sol français ? Quel positionnement pour des militaires, qui ne sont ni des forces de sécurité intérieures « bis », ni des auxiliaires de celles-ci. Il y a tout d'abord les spécialistes, ceux qui travaillent dans les unités d'instruction et d'intervention de sécurité civile (UIISC) dans le cadre des feux de forêts, en tant que plongeurs, maîtres-chiens ou encore dans les groupes régionaux d'intervention NEDEX... Mais nous pouvons réaliser d'autres missions avec une pépite de 7 000 hommes qui peuvent servir sur le territoire national. C'est sur ces nouvelles missions, notamment en matière de lutte anti-terroriste, que nous réfléchissons actuellement.

L'ambition de l'armée de terre sur le territoire national est également d'agir sur le lien armée-Nation, élément clé de la cohésion nationale. Cela passe notamment par l'expérimentation du service militaire volontaire (SMV). J'étais le 15 octobre dernier à Montigny-lès-Metz pour l'inauguration du premier centre militaire, et à voir les jeunes, ce projet répond à un réel besoin. Le second centre a ouvert avant-hier à Brétigny-sur-Orge. C'est une expérimentation que j'approuve complètement et qui devrait permettre de mieux préparer nos jeunes à la formation professionnelle et de mieux les insérer dans la société. Le lien armée-Nation, pour conclure, c'est également le renforcement de la réserve opérationnelle pour laquelle j'ai un vrai projet que je vous présenterai ultérieurement.

Le deuxième défi est celui du recrutement. Celui-ci n'est pas financier. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016, le montant alloué au budget opérationnel de programme « titre 2 » de l'armée de terre (4 217 millions d'euros) est conforme au plan visant à permettre la remontée en puissance de la FOT à 77 000 hommes fin 2016. Le défi réside en revanche dans la réalisation de ce recrutement.

Pour 2015, les objectifs quantitatifs (+ 5 600 ETP dont 4 430 par le recrutement et 1 170 par la fidélisation) seront atteints. Qualitativement, le taux de sélection (2 pour 1) demeure également tout à fait acceptable et conforme à ce qu'il était précédemment.

Pour 2016, en revanche, le défi reste devant nous, l'armée de terre devant notamment recruter 14 000 militaires du rang, soit 16 % de plus qu'en 2015. La fidélisation apparaît donc comme l'indispensable complément du recrutement.

Notre capacité à recruter butte en effet sur des contraintes en termes de formation, d'équipement, d'habillement, d'infrastructures, de soutien médical... Recruter 11 000 hommes supplémentaires dans un délai aussi réduit met en lumière la notion de seuil critique de la remontée en puissance. On ne peut évidemment pas remonter en puissance une armée en un claquement de doigts.

En outre, ce recrutement important ne doit pas masquer la manœuvre des départs qui se poursuit. Ainsi, l'armée de terre doit supprimer 984 postes en 2016. Je mène une « manœuvre de ciseaux » entre la déflation des hauts de pyramides de grades et le recrutement, qui n'est pas toujours bien comprise en interne. L'effort de recrutement porte sur la FOT tandis que l'effort en matière de déflations porte sur le soutien.

Le troisième défi est celui de la préparation opérationnelle. Avec 7 000 hommes en OPEX et 7 000 en OPINT, le dispositif de préparation opérationnelle dans les centres d'entraînement spécialisés, qui avait été mis en œuvre pour préparer nos hommes aux interventions sur les théâtres extérieurs, doit évoluer. En l'état, il conduirait à imposer à nos soldats de passer plus de 250 jours par an en dehors de chez eux, entre la préparation opérationnelle, les OPEX et les OPINT. Rapportées aux rémunérations perçues, le SMIC pour les moins gradés, ces contraintes sont trop élevées. Or notre objectif est de fidéliser nos militaires. Les grands centres d'entraînement consacrés à la préparation des OPEX seront certes maintenus, mais nous allons rééquilibrer le dispositif vers plus de préparation opérationnelle en garnison, avec des manœuvres à la journée dans un rayon de 40 kilomètres maximum autour du régiment, permettant ainsi aux militaires de rentrer chez eux le soir.

L'engagement dans le cadre de *Sentinelle* érode progressivement le capital de préparation opérationnelle de l'armée de terre. A titre d'exemple, le taux de réalisation des passages de nos unités en centres d'entraînement spécialisé est de seulement 29 % sur les neuf premiers mois de l'année 2015, contre 80 % l'année précédente. Notre capacité d'entraînement en interarmées et avec nos alliés s'est aussi détériorée.

Toutefois, cette érosion doit être pondérée par la forte expérience acquise depuis vingt ans en opérations extérieures et sédimentée dans nos corps de troupe. En outre, en relevant le défi du recrutement et de la fidélisation, l'armée de terre sera revenue à un niveau de préparation opérationnelle optimal à l'été 2017. En ce qui concerne les journées de préparation opérationnelle (JPO), notre estimation pour 2015 porte sur 64, un chiffre nettement inférieur à la cible (83). En 2016, 83 JPO sont prévues.

Le quatrième et dernier défi est celui de la transition capacitaire.

Le renouvellement des équipements doit être poursuivi car l'usure des parcs anciens devient particulièrement préoccupante notamment pour les hélicoptères, les blindés médians et les vecteurs logistiques.

Après une première vague de renouvellements (dont 630 VBCI et 18 552 systèmes FELIN), la notification du VBMR (GRIFFON) et de l'EBRC (JAGUAR), en décembre dernier, parachève la première étape du système SCORPION. Je m'en réjouis. D'autant plus que nous engageons systématiquement nos meilleurs équipements dans les opérations extérieures.

Le PLF pour 2016 prend acte des orientations capacitaires arrêtées dans l'actualisation de la LPM avec notamment, de façon concrète, la livraison d'hélicoptères

(5 Tigres, 4 NH 90 et 5 Cougar rénovés), de 147 camions logistiques ainsi que des 25 premiers poids lourds pour les forces spéciales. Ces orientations répondent aux besoins réels de nos troupes en opérations.

Au-delà de ces dossiers, mon attention est double.

A court terme, elle porte sur la notification des programmes prévus, notamment les SDT destinés à remplacer les drones tactiques intérimaires (SDTI) fin 2015, l'AIF (arme individuelle du fantassin) qui a vocation à remplacer le Famas, ainsi que le VBMR léger en 2017.

A moyen terme, il importe que les marchés notifiés soient concrétisés par des livraisons, échelonnées sur les calendriers prévus, afin de garantir à la FOT un équipement homogène et d'éviter toute rupture capacitaire.

La France fait face à de nouvelles menaces. L'armée de terre a de nouvelles missions en cohérence avec la protection du territoire national et de sa population. Les enjeux sont nombreux, mais les hommes et les femmes que je commande ont toute ma confiance. Même après trois voire quatre missions *Sentinelle*, ils restent très motivés. En guise de conclusion, je voudrais vous faire partager le message de rentrée que je leur délivre. Il est structuré autour de trois « étendards ».

Le premier étendard est celui de la remontée en puissance de la FOT, qui conditionne le succès du modèle « au Contact ! ». Elle constitue une chance pour nos armées et une chance pour la France. Je refuse d'entendre des plaintes concernant la remontée en puissance. Dans certains régiments, où les places sont insuffisantes, nous procéderons à des aménagements temporaires en attendant l'adaptation des infrastructures.

Le deuxième étendard est celui de la contribution à la cohésion nationale. Les cadres du SMV, qui escomptaient partir en OPEX ou servir dans le cadre de *Sentinelle*, ont pu être surpris d'être affectés in fine à Montigny-lès Metz. Pourtant, force est de constater que cette mission les passionne. La cohésion constitue le sens de notre action dans le cadre du SMV, mais également de notre action pérenne au sein du service militaire adapté (SMA). C'est aussi l'objet du renforcement de la réserve dans les territoires.

Le troisième étendard, enfin, et j'y tiens particulièrement, concerne la stimulation de l'esprit de résistance. Cet esprit a été parfaitement illustré par cette femme résistant à son agresseur à Villejuif ou ces trois hommes se dressant contre le terrorisme dans le Thalys. Je suis convaincu que nous sommes en guerre. Il s'agit de l'affrontement de deux volontés ; il réclame bien plus que la simple vigilance. L'armée de terre, résistant au terrorisme depuis une décennie, en Afghanistan, au Mali et maintenant dans le cadre de *Sentinelle*, doit incarner parfaitement cet esprit.

M. Xavier Pintat. – Le programme SDT vise à remplacer, à l'horizon 2017, le système de drones tactiques intérimaires (SDTI) actuellement en service dans l'armée de terre. La LPM prévoit la livraison de 14 vecteurs d'ici 2019. La compétition a été ouverte en août 2014, pilotée par la DGA. Le Watchkeeper de Thales UK et le Patroller de Sagem restent en lice, Airbus n'ayant finalement pas déposé d'offre. Le lancement de la réalisation du SDT est prévu pour la fin de l'année 2015. Mais quels sont exactement les besoins de l'armée de terre en termes de drones tactiques ? Plutôt les capacités du Watchkeeper ou plutôt celles du Patroller ?

M. Yves Pozzo di Borgo. – Il apparaît clairement que l'état-major de l'armée de terre ne veut plus acquérir d'équipements que l'on ne peut maintenir dans la durée en supportant un usage intensif lié à notre niveau d'engagement. Comment la DGA prend-t-elle en compte cette problématique ? L'état-major estime-t-il être suffisamment entendu dans ce domaine ?

Des évaluations des coûts véritables de maintien en condition opérationnelle en OPEX sont-elles en cours ? Elles me semblent nécessaires au vu des résultats du maintien en condition opérationnelle des hélicoptères dans la bande sahélo-saharienne. Partagez-vous ce point de vue ? De quels outils êtes-vous dotés pour faire face à cette problématique ?

Quel regard l'état-major de l'armée de terre porte-t-il sur le SOUTEX ? Les véhicules militaires de Renault Trucks (désormais filiale de Volvo) et les blindés de Thalès s'arrachent aussi. Début octobre, le gouvernement australien a annoncé l'acquisition de 1 100 4x4 tactiques blindés pour plus de 800 millions d'euros. De son côté, Renault Trucks va livrer des véhicules blindés légers au Koweït après avoir décroché en juillet un contrat historique de 1 500 camions pour l'armée canadienne. L'armée de terre bénéficie-t-elle d'un quelconque retour sur ces exportations « record » ? Le coût du maintien en condition opérationnelle est-il minoré ?

Enfin, en tant qu' élu du 7^e arrondissement de Paris, j'indiquerai qu'avec la maire de cet arrondissement, nous serions heureux d'accueillir les soldats de Sentinelle à l'hôtel de l'Artillerie, place Saint Thomas d'Aquin, dont la vente est prévue.

Mme Michelle Demessine. – L'actualisation de la loi de programmation militaire devrait permettre de combler en partie les retards constatés en matière tant de maintien en condition opérationnelle que d'entretien programmé des matériels. Comment l'armée de terre apprécie-t-elle les efforts budgétaires dans ce domaine ? Sont-ils suffisants ?

Les journées de préparation opérationnelle de l'armée de terre semblent avoir été très inférieures en 2015 à l'objectif de 90 jours par an. Est-ce à cause de l'indisponibilité des matériels ? De l'opération Sentinelle ? Des engagements en OPEX ? Comment garantir la sécurité des soldats et du territoire si les objectifs d'entraînement ne sont pas respectés ?

Quelle est la position de l'état-major de l'armée de terre sur l'embauche d'ouvriers d'État, notamment au sein des structures intégrées de maintien en condition opérationnelle des équipements ?

M. Cédric Perrin. – Le programme de STERNES, qui vise à moderniser l'exploitation du renseignement d'origine électromagnétique de niveau tactique - lequel représente 90 % du renseignement tactique - va-t-il permettre à l'armée de terre de faire face au cyberterrorisme ? Nombreux sont ceux qui plaident pour une plus grande interopérabilité des services de renseignement. Un appel d'offres concernant ce programme est en cours. STERNES devrait bien s'intégrer à l'armée de terre compte tenu de sa compatibilité avec les systèmes d'information opérationnelle interarmées et permettre une diffusion rapide du renseignement au commandement, condition indispensable de la réactivité de nos forces. Il est nécessaire que ce système ne soit pas un outil monolithique et qu'il s'adapte aux opérateurs du terrain et à leurs chefs, en prenant en compte les spécificités du milieu. Quels sont les besoins majeurs de l'armée de terre à l'égard de ce programme qui structurera le renseignement d'origine électromagnétique tactique pour les seize années à venir ?

M. Jean-Marie Bockel. – Peut-on affirmer que l'état d'esprit des militaires à l'égard de l'opération Sentinelle a évolué et que cette mission n'est plus considérée par eux comme un moment creux ou une corvée ? Par ailleurs, comment, à votre avis, la population perçoit-elle aujourd'hui l'utilité de Sentinelle ?

M. Gaëtan Gorce. – Les OPEX sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus longues, leurs objectifs politiques étant de plus en plus difficiles à atteindre, alors que les contraintes auxquelles vous êtes confrontés restent les mêmes. Les moyens engagés pour des interventions ponctuelles sont les mêmes que ceux engagés sur une durée plus longue. Comment l'armée de terre s'adapte-t-elle à ce changement de situation ? Par ailleurs, l'opération Sentinelle est appelée à se poursuivre, mais est-ce bien le rôle de notre armée ? Nos personnels ont-ils les compétences et la disponibilité nécessaires à une mission longue de cette nature ? Il s'agit en effet d'abord d'une mission de sécurisation du territoire, c'est-à-dire d'une mission de police.

Mme Nathalie Goulet. – Quelle est votre rôle en matière de renseignement militaire ? Comment articulez-vous vos missions avec celles de la direction du renseignement militaire (DRM) ? Quels moyens supplémentaires, techniques et humains, vous seraient-ils nécessaires dans ce domaine ?

M. Jeanny Lorgeoux. – Y-a-t-il toujours un dispositif militaire français en Afghanistan ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Les jeunes que vous accueillez dans le cadre des dispositifs favorisant le lien armée-Nation sont-ils des jeunes en rupture ? Par ailleurs, quel est le nombre de jeunes femmes qui rejoignent l'armée de terre ? L'armée joue-t-elle toujours un rôle d'ascenseur social ? Le « turn-over » est important, et de nombreux jeunes acquièrent un diplôme ou une qualification qu'ils peuvent faire valoir dans la vie civile. Les nombreux départs ont-ils essentiellement des raisons financières ?

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. – La presse se fait l'écho d'une hausse très sensible des candidatures spontanées depuis le début de l'année. Ceci traduit un regain de vitalité du lien armée-Nation mais comment traiter les demandes auxquelles vous ne pouvez pas donner satisfaction tout en préservant cet élan patriotique ? Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le profil de ces candidats ? Il semblerait que des personnes bien insérées dans la société et dans le monde du travail soient prêtes à renoncer à une partie de leur confort matériel du fait de cet élan patriotique.

M. Antoine Karam. – Vous avez évoqué le service militaire adapté (SMA). Initié dès le début des années 60 outre-mer et particulièrement en Guyane, cette institution a permis de sortir de l'exclusion et de la marge des milliers de jeunes. L'avenir de l'armée se jouera aussi dans la formation professionnelle, pour permettre aux jeunes d'accéder à un travail et ainsi à la dignité. Est-il prévu que d'autres expérimentations aient lieu en France, sur le territoire métropolitain ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – Vous avez laissé entendre que vous aviez un grand projet pour la réserve opérationnelle mais que vous ne nous en parleriez que plus tard. Ceci a éveillé ma curiosité : ne pouvez-vous pas nous en dire davantage ? La réserve est très importante, et pas seulement la réserve opérationnelle : la réserve citoyenne est aussi un bon outil !

Général Jean-Pierre Bosser.- Je souscris à ce qui a été dit sur le SMA : c'est une réussite : 95 % des jeunes qui en sortent trouvent un emploi ! Le SMV s'en inspire, notamment sur le plan de l'initiation à la vie militaire et à la vie de groupe, mais il en diffère aussi par certains points. Son objectif majeur est que les jeunes apprennent à mieux se connaître et prennent confiance en eux, car l'absence de cette confiance en soi est pour eux le plus grand obstacle. Le SMV leur permet également d'être fiers de ce qu'ils ont fait, alors qu'ils y entrent souvent après avoir connu échec sur échec. Le SMV compte aujourd'hui 75 % de garçons et 25 % de filles. Le 15 octobre dernier, au bout des 15 premiers jours dans le centre, les jeunes m'ont paru rayonnants et confiants. Reste ensuite à faire le lien avec la formation professionnelle. Un point-clef est la possibilité de passer le permis de conduire, indispensable à l'accès à l'emploi en province.

Il existe trois centres. Montigny-lès-Metz, centre classique, Brétigny, centre où il est possible de se former pour accéder à de grandes entreprises ; la SNCF recrute ainsi 400 jeunes par le biais du SMV. Ceci pourrait être étendu à d'autres grandes entreprises comme Véolia, les entreprises du bâtiment... Enfin, La Rochelle. Mais le Président de la République a annoncé la création d'un quatrième centre, à Châlons-en-Champagne.

Cette expérimentation va durer deux ans. Elle est intégralement financée par l'armée de terre. Une extension du SMV supposerait donc l'implication d'autres ministères. Il est toutefois vrai que l'armée de terre a un savoir-faire particulier avec les jeunes.

Concernant le SDT, nul n'ignore que les besoins de l'armée de terre ont été révélés par les événements d'Uzbin. Il s'agit pour un chef tactique de pouvoir, à son niveau, éclairer un convoi, une patrouille, en allant au-delà de la ligne de crête : c'est donc bien d'un besoin en drones tactiques, non en drones MALE. Les deux drones restant dans la compétition à ce jour – la notification devrait avoir lieu avant la fin de l'année – ressemblent, certes, davantage à des petits avions qu'à des drones tactiques, mais ils sont de bons produits tout à fait adaptés à notre besoin. Il y a une répartition dans la verticalité : le drone MALE vole très haut et permet de rentrer dans la troisième dimension que nous ne maîtrisons pas toujours ; le drone tactique est utilisé par le chef de corps, au niveau du sous groupement, dans un rayon horizontal d'une vingtaine de kilomètres ; enfin, il y a le drone de contact, confié à une petite équipe pour être utilisé en éclaireur à 150 mètres. Nous avons besoin des trois. Les drones concourant pour le SDT pourraient aussi servir sur le territoire national, par exemple pour survoler des lignes ferroviaires, des frontières ou des zones inoccupées.

En ce qui concerne le rôle de l'état-major dans les choix d'armement, je rappelle qu'il nous revient de définir les spécifications. La décision finale appartient au ministre. Néanmoins, je pense que l'avis du soldat constitue un élément d'appréciation majeur. C'est le cas, par exemple, pour le choix du fusil d'assaut de nouvelle génération (AIF). Il faut remplacer l'actuel FAMAS, qui reste une bonne arme mais a 30 ans de service, et une conception vieille de 40 ans ; il n'est plus adapté à l'ensemble de nos besoins, ni aux normes d'interopérabilité de l'OTAN, et son coût d'entretien s'avère extrêmement élevé – 3 millions d'euros par an. Les techniciens peuvent discuter du bien-fondé de tel ou tel matériel, mais j'aimerais que mes soldats adoptent l'AIF : ils vont vivre avec ! Je cherche donc à faire évoluer la procédure de choix actuellement en place, afin de jouer un rôle, en tant que chef d'état-major, non pas sur les aspects techniques et les capacités du matériel, mais sur la manière dont il est perçu dans son utilisation. Je ne veux pas imposer un fusil à mes soldats s'ils en préfèrent un autre.

S'agissant de Saint-Thomas d'Aquin, j'ai bien noté l'offre...

En ce qui concerne les moyens budgétaires consacrés à l'entretien programmé des équipements et au maintien en condition opérationnelle, je me satisfais de la hausse : 8,5 % sur deux ans. Vous avez souligné la baisse du nombre de journées de préparation opérationnelle ; elle est liée à l'opération Sentinelle. En janvier 2015, les soldats qui étaient en OPEX y sont restés, ceux qui étaient en préparation d'OPEX n'ont pas été affectés à Sentinelle, afin que leur préparation opérationnelle ne soit pas dégradée ; mais tous les autres ont été requis pour Sentinelle. Certains jeunes soldats ont triplé, voire quadruplé les missions au titre de Sentinelle. Cette situation va évoluer. La planification opérationnelle s'effectuera désormais en deux temps : une année consacrée aux OPINT et une autre aux OPEX. Par conséquent, un soldat qui servira dans Sentinelle aura la perspective de partir en OPEX l'année suivante. Cela permettra d'adapter la préparation opérationnelle, qui n'est pas tout à fait la même pour les OPINT que pour les OPEX.

Sur le MCO, je voudrais simplement dire que, dans le modèle « Au contact ! » de l'armée de terre, on a essayé de prendre un temps d'avance sur le maintien en condition opérationnelle des matériels. Aujourd'hui, la maintenance industrielle est prégnante. Cela impose d'organiser notre MCO avec, d'un côté, un personnel capable de réparer les équipements en panne sur les théâtres d'OPEX et, de l'autre, une maintenance industrielle en métropole. Il faut ajuster le curseur ; celui-ci a évidemment un impact sur les personnels civils qui travaillent dans la maintenance. L'équilibre devrait être trouvé sans grande difficulté du fait d'importants départs à la retraite, dans les prochaines années.

Le programme STERNES, système tactique d'écoute, de radiogoniométrie et d'exploitation du spectre électromagnétique, est intégré dans la programmation militaire actualisée. C'est un système que nous appelons de nos vœux, non seulement en raison de sa pertinence au plan tactique, mais aussi afin que l'armée de terre, qui a longtemps été à la pointe des contre-mesures électroniques, monte en puissance en matière de cyberdéfense. Il y a en effet, à cet égard, un virage que nous n'avons pas encore suffisamment pris, contrairement à ce qu'a su faire l'armée de l'Air. Cette dimension engage le contrôle et le commandement des opérations. Elle engage aussi l'avenir : je suis convaincu que, demain, une armée qui n'aura pas un dispositif convenablement protégé ne pourra pas intégrer d'alliance ; elle serait perçue par ses alliés comme un « cheval de Troie ». STERNES marque donc un premier pas important dans le renouvellement de nos capacités en ce domaine.

Les esprits ont évolué au sujet de l'opération Sentinelle. Les préfets ont compris qu'on pouvait demander aux armées autre chose qu'une garde statique ; les militaires, de leur côté, se sont adaptés. Je pousse à une évolution du dispositif. Certes, il peut être difficile de faire comprendre qu'une patrouille aléatoire protège davantage qu'une garde statique. Mais il faut que l'incertitude change de camp, et que l'armée aussi intervienne par surprise. Ce message commence à passer. Je place de grandes attentes dans le nouveau dispositif que je vous ai présenté, et dans la coordination entre les forces de sécurité intérieures, qui suivent leurs procédures, et le dispositif militaire, qui présente les avantages de la mobilité, la capacité d'agir de jour comme de nuit et la capacité de renseigner. Le renseignement d'origine militaire de terrain et d'ambiance est en effet excellent ; nous faisons usuellement ce type de travail en opération. Il y a d'ailleurs un pilier « commandement-renseignement » dans le modèle « Au contact ! » ; la direction du renseignement militaire (DRM) vise un renseignement d'origine stratégique, tandis que l'armée de terre fournit un renseignement d'origine tactique. Nous allons créer un centre de renseignement tactique pour le renseignement militaire de terrain et d'ambiance.

Les réservistes sont excellents en ce domaine. J'ai le projet de constituer des unités de réservistes dans les départements où il n'y a plus de présence militaire, en les adossant à des régiments d'active.

En Afghanistan, à ma connaissance, il n'y a plus de forces françaises déployées.

La question de la durée en opération est particulièrement pertinente, car ce qu'il faut à l'armée de terre, une fois engagée, c'est précisément durer. Nous adaptons notre engagement de façon intelligente. Par exemple, au Mali, pendant la saison des pluies, on peut se contenter de ne faire que de la surveillance ; en été, la mobilisation est maximale. Le va-et-vient est donc envisageable pour une OPEX. S'agissant d'une OPINT, les avis sont partagés sur la durée d'engagement des soldats : quatre semaines ? Six semaines ? Nos militaires du rang célibataires n'ont pas de limite de durée d'engagement. Du reste, ils se plaisent à Sentinelle. C'est un peu plus compliqué pour les cadres, souvent chargés de famille.

L'ascenseur social que représente l'armée est tout à fait remarquable : 70 % des sous-officiers et 50 % des officiers de l'armée de terre sont de recrutement interne. C'est d'autant plus remarquable que cela n'existe nulle part ailleurs dans la fonction publique. Pour des jeunes en échec scolaire, issus de milieux défavorisés, ou qui ont échoué dans leur premier métier, l'armée représente souvent une dernière chance. Nous allons maintenir cet ascenseur social, avec le souci de maintenir également la qualité des recrues.

En ce qui concerne les recrutements, nous avons assisté à un effet « Sentinelle » surprenant : le nombre de connexions au site de l'armée de terre sur le réseau Facebook a été multiplié par mille dans les quatre semaines qui ont suivi les attentats de janvier dernier. Il y a probablement un regain d'intérêt de nos jeunes, pas nécessairement pour l'armée de terre en tant que telle, mais pour la défense du territoire national. Notre campagne de communication, mise en place dans l'urgence et par nous-mêmes, est assez efficace ; notre page Facebook fonctionne très bien. Les profils des candidats sont assez variés. En tout cas, il s'agit pour nous de recruter des soldats, prêts à la fois à faire la guerre et à protéger leurs concitoyens sur le sol français, et non pas des policiers « bis ». Tous les candidats rencontrent un psychologue. Pour l'instant, nous avons deux candidatures pour un poste. Je rappelle qu'en 1996, lors de la professionnalisation de l'armée, le ratio était à 1,5 candidature pour un poste.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Merci, mon Général, pour toutes ces précisions.

Mardi 10 novembre 2015

- Présidence de M. Jean-Pierre Raffarin, président –

La réunion est ouverte à 15 heures.

Loi de finances pour 2016 - Audition de Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie

La commission auditionne Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, sur le projet de loi de finances pour 2016.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Nous sommes heureux d'évoquer avec vous, dans la perspective du budget pour 2016, vos grands sujets, qui sont aussi les nôtres : la

francophonie et le développement. La mission « Aide publique au développement » (APD) est composée de deux programmes. Dans le projet de loi de finances initial, ses crédits diminuaient de plus de 6 %. Des amendements déposés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale ont abouti à une enveloppe stable par rapport à 2015. Que pouvez-vous nous dire du projet d'adossement de l'Agence française de développement (AFD) à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ? Sur la francophonie – non moins essentielle que le développement – nous avons reçu M. Jacques Attali après la publication de son rapport : que pensez-vous de ses propositions ?

Mme Annick Girardin, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée du développement et de la francophonie. – Merci de votre accueil. Le budget de l'aide au développement et de la francophonie figure aux programmes 209 et 110. En cette année exceptionnelle, historique, le monde repense la manière de vivre demain : comment, d'ici 2030, construire un monde plus juste et plus équitable ? En juillet dernier, au rendez-vous d'Addis-Abeba, la France, comme l'ensemble de l'Europe, a réaffirmé l'objectif de consacrer 0,7 % de son PIB à l'aide au développement avant 2030 – dont 0,2 % au profit des pays les moins avancés (PMA). À New York ont été définis les dix-sept objectifs de développement durable, sous l'impulsion notable de la France. À Lima, la question du financement de la lutte contre le réchauffement climatique a été débattue. À l'issue de la pré-COP, nous nous apprêtons à entrer dans l'événement d'importance mondiale que sera la COP 21, au cours duquel la France s'efforcera de promouvoir un accord universel, ambitieux et contraignant. Le budget pour 2016 doit refléter ces engagements.

Aux grands défis, la France apporte une réponse financière : le Président de la République a annoncé 4 milliards d'euros supplémentaires pour le développement d'ici 2020, avec une montée en puissance progressive, et dont 2 milliards d'euros seront consacrés à des actions de lutte contre le réchauffement climatique – ce qui porte notre effort en la matière à 5 milliards d'euros d'ici 2020. Sur ces sommes, 370 millions d'euros seront des dons : leur part globale ne doit pas diminuer par rapport à celle des prêts.

Ce budget 2016 prend aussi en compte les crises et leurs évolutions. Ainsi, il prévoit un effort supplémentaire en faveur des réfugiés : le Gouvernement a déposé un amendement en ce sens, qui abonde le programme 209 de 50 millions d'euros. Inversement, la crise de l'Ébola se résorbant – sept jours sans nouveau cas en Guinée – nous pouvons réduire les crédits concernés, ou encore faire des économies grâce à la fin des engagements en Afghanistan. Une crise en chasse une autre... Nous nous adaptons aussi aux évolutions géopolitiques. La France participera à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

Construire le monde de demain, un monde zéro carbone, c'est lutter contre la pauvreté et contre le dérèglement climatique. Un amendement du Gouvernement mobilise 100 millions d'euros à cet effet, issus de la taxe sur les transactions financières (TTF) : c'est une bonne nouvelle, car cela stabilise notre budget.

Nous tenons nos engagements en maintenant l'aide aux projets et en renforçant l'aide bilatérale, pour respecter le message fort que vous nous avez adressé. À travers le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM), l'aide aux réfugiés financera des actions concrètes. Nous devons concentrer les projets du Fonds vert pour le climat vers les plus vulnérables au changement climatique, qui sont aussi les plus pauvres. D'ailleurs, les efforts de lutte contre la pauvreté et de lutte contre le réchauffement climatique convergent généralement vers les mêmes pays.

Nous sommes au rendez-vous de nos engagements en matière d'effort d'urgence. Les crédits d'aide alimentaire et de sortie de crise sont stables. Nous renforçons l'aide aux ONG humanitaires et soutenons les acteurs du développement. Dans l'esprit d'Addis-Abeba, nous doublons les crédits qui leur sont destinés pour atteindre 79 millions d'euros cette année. À la coopération décentralisée, nous affectons 9,2 millions d'euros, comme l'an dernier. Le budget du volontariat international, qui sera réformé cette année, est lui aussi stable, à 19,2 millions d'euros.

Bref, ce budget met fin à la baisse que nous connaissons depuis cinq ans, réaffirme notre trajectoire de croissance vers 0,7 % du PIB et renforce notre action envers les plus vulnérables, avec l'objectif de leur consacrer 0,2 % de notre PIB. Les députés ont souhaité aller plus loin : après leurs votes, ce budget est en hausse. La stratégie qu'il incarne résulte de la loi-cadre, aujourd'hui opérationnelle, que vous avez votée et appelle à renforcer l'efficacité de tous les opérateurs. Reste à débattre des réformes institutionnelles : rapprochement entre l'AFD et la CDC, création d'Expertise France, voulue par le Sénat, réforme de la gouvernance en cours...

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis des crédits de l'aide publique au développement. – Merci pour cet exposé clair et plein d'entrain. Notre commission est très attentive à l'aide au développement, car certains de ses membres, notamment d'anciens rapporteurs, s'y sont personnellement impliqués. Expertise France, par exemple, est un bébé de la maison. Je comprends votre présentation. Initialement, les auspices n'étaient pas favorables, puisque le budget de l'aide publique au développement devait baisser de 6 %. Grâce à plusieurs décisions prises par le Gouvernement et par les députés, il se maintient à un étiage qui ne devrait pas poser de problème, si ce n'est qu'avec des crédits identiques, nous devons faire davantage. Cela n'a rien d'anormal, mais les sommes consacrées au climat ou aux réfugiés ne sont pas minces, et elles pèseront sur votre budget.

Oui, avec d'autres pays, nous nous sommes engagés depuis longtemps à atteindre un montant d'aide publique au développement de 0,7 % du PIB, même si nous sommes passés des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de développement durables (ODD). Loin de nous rapprocher de cet objectif, nous nous éloignons, puisque nous sommes à 0,36 %. Quelle stratégie pluriannuelle adopter pour tenir nos engagements ? Je me rappelle que lors des discussions autour de la TTF, les autres ministres européens ne se privaient pas de me les rappeler...

Nous confirmez-vous qu'il manquera 22 millions d'euros pour verser au *Global Alliance for Vaccines and Immunization* (Gavi) la contribution promise par la France ? Nous avons interrogé le Directeur du Trésor sur la répartition entre dons et prêt, car la présentation de vos deux programmes n'est pas très claire sur ce point. Il est favorable aux prêts, ce qui peut se comprendre... Pouvez-vous nous apporter des précisions ? À l'Assemblée nationale, deux amendements déposés par les députés ont été adoptés malgré un avis défavorable du Gouvernement. Celui-ci compte-t-il y revenir ? Enfin, je souhaiterais que vous nous en disiez davantage sur l'adossement de l'AFD à la CDC.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Nous avons des rapporteurs engagés.

Mme Hélène Conway-Mouret, rapporteure pour avis des crédits de l'aide publique au développement. – Vous faites souffler un vent d'optimisme bienvenu dans le climat actuel. Après l'annonce, décevante, d'une baisse de votre budget, nous avons eu la bonne surprise des amendements déposés par le Gouvernement et par les députés. La

cohérence de votre politique implique des ajustements budgétaires. Elle doit être juste et participer à la construction d'un monde plus équitable, malgré les crises qui le secouent. L'objectif des 0,7 % a été confirmé, tant mieux ! Nous devons nous donner les moyens de le mettre en œuvre. Je me réjouis que 50 millions d'euros soient alloués aux réfugiés. L'adossement de l'AFD à la CDC inquiète certaines ONG, car il semble annoncer le développement de son activité de prêt et la multiplication des projets luttant contre le réchauffement climatique. Pouvez-vous nous confirmer que ce rapprochement n'aboutira pas à une diminution de l'effort en faveur des pays les plus pauvres ? Enfin, le rapport de M. Le Roux sur Air France montre que celle-ci s'acquitte de la plus grosse partie de la taxe de solidarité sur les billets d'avion.

M. Gilbert Roger. – Quasiment de la totalité !

Mme Hélène Conway-Mouret, rapporteure pour avis. – De la part la plus importante, en tout cas. Quelles suites envisagez-vous de lui donner ?

M. Christian Cambon. – En effet, une focalisation excessive sur le dérèglement climatique nuirait à l'aide aux pays en voie de développement. Les contributions versées par la France à certaines organisations multilatérales atteignent des montants parfois trop importants. J'ai effectué une mission, trop brève, auprès du Fonds européen de développement (FED), qui pèse environ 700 millions d'euros dans notre budget. L'Association internationale de développement (AID) nous coûte 350 millions d'euros, le Fonds Africain de Développement (FAD), 127 millions d'euros... Votre ministère évalue-t-il mieux ces dépenses ? Je ne nie pas leur utilité, mais l'argent public est rare, et le Parlement doit contrôler sa bonne utilisation. Or la mission que j'avais menée avec M. Peyronnet auprès du FED nous avait laissé une impression mitigée : ses décaissements s'étaient parfois sur plusieurs années, alors même que la France se voyait réclamer un accroissement de sa participation.

Expertise France se porte bien. Cet établissement a sans doute plusieurs « pères » et plusieurs « mères », notamment au sein de cette commission. La subvention d'équilibre de 3,5 millions d'euros n'est toutefois pas garantie, comme Mme Perol-Dumont n'aurait pas manqué de le souligner. Or la création d'Expertise France n'avait pas pour but de faire des économies mais de porter la France au niveau de ses concurrents étrangers dans ce secteur où notre performance était trop morcelée. Avez-vous réussi à persuader Bercy qu'il ne fallait pas entraver l'expansion d'Expertise France ?

Mme Annick Girardin, secrétaire d'État. – Nous devons faire plus avec un budget stable. L'aide publique au développement ne diminue pas ; les annonces du président de la République à New York et les décisions prises le montrent. Même si nous sommes encore à 0,36 %, nous nous orientons résolument vers 0,7 %. À Addis-Abeba, nous avons affirmé que pour relever les défis auxquels il est confronté, le financement du développement devait se transformer. Il faut, par exemple, faire passer l'aide publique au développement par les collectivités territoriales, les entreprises ou les banques de développement et trouver des outils innovants, comme la TTF. Le multilatéralisme, qui démultiplie le levier, est le seul moyen de répondre aux demandes, à condition de varier les outils. Ainsi, en République centrafricaine, nous avons créé un fonds fiduciaire, et nous allons en créer un d'1,8 milliard d'euros à Malte, car les outils européens ne sont plus adaptés.

C'est pourquoi nous procédons au rapprochement entre l'AFD et la CDC. La loi de 2014, que vous avez portée et que je nourris, nous impose une recherche constante

d'efficacité par l'amélioration des outils dont nous disposons. Par ce rapprochement, l'AFD sera reliée aux territoires, à leur savoir-faire, à leurs expériences et à leurs entreprises. La CDC accompagnera mieux nos entreprises à l'étranger que ne le fait Proparco. Bien sûr, nous devons veiller à préserver l'identité de l'AFD et nous assurer que son action se concentre sur les pays les plus fragiles. D'ailleurs, les seize pays pauvres prioritaires (PPP) sont aussi ceux qui sont le plus touchés par la désertification, la déforestation ou la montée des eaux. Ce rapprochement ne pourra se faire sans une loi. Peut-être avez-vous déjà reçu M. Rioux, qui en est le préfigurateur. Son travail devrait être achevé à la fin de l'année, afin que le rapprochement puisse avoir lieu au moment de l'anniversaire de la CDC.

Comment financer nos engagements ? Vous l'avez dit, malgré l'importance que nous donnons à la santé, il nous manque 22 millions pour régler notre contribution au Gavi. Nous en restons le quatrième contributeur et en vingt ans, nous lui avons versé 1,7 milliard d'euros. Pour les années 2016-2020, nous avons prévu un financement innovant, notamment au travers d'une initiative pilote lancée par la fondation Bill & Melinda Gates, consistant en un prêt concessionnel de 100 millions d'euros. Nous réaliserons un effort budgétaire conséquent, de 365 millions d'euros, et nous verserons 150 millions d'euros à l'*International Finance Facility for Immunisation* (IFFIm). Pour les 22 millions d'euros manquants, je me suis engagée devant l'Assemblée nationale à trouver une solution avant le 31 décembre. Un amendement a été déposé prévoyant des financements complémentaires. Je les affecterai en priorité au Gavi, qui recevra ainsi en 2016 ce que nous n'avons pas pu payer en 2015.

C'est vrai, les crédits de l'aide publique au développement sont structurellement fragmentés et peu lisibles. Nous nous efforçons d'améliorer la lisibilité, comme vous l'avez prévu dans la loi et comme le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) l'a souhaité. Mais il reste des progrès à faire... La TTF doit être mieux soutenue par nos partenaires européens, à présent que la France l'a mise en place. Nous nous sommes engagés à Addis-Abeba à en accroître le taux.

La francophonie est un véritable atout pour le rayonnement de la France, qui est totalement négligé. Il s'agit d'un lien puissant avec plus de 80 pays, membres ou partenaires de l'organisation internationale de la francophonie (OIF), et avec 750 millions de locuteurs potentiels en 2050. Pourtant, dans les pays francophones les plus anciens, on observe un recul de l'usage du français. Pour l'enrayer, il faudrait consacrer plus de moyens à l'éducation et à la formation. Alors que le français est la deuxième langue dans le monde économique, combien de conseils d'administration se tiennent en anglais à Paris même ? Et je ne parle pas des anglicismes... Issue d'un territoire d'outre-mer entouré d'Américains et de Canadiens anglophones, je sais ce que c'est que de lutter pour sa langue ! En métropole, il y a moins d'inquiétudes. La nouvelle feuille de route de l'OIF, donnée à Dakar, met l'accent sur la francophonie économique. Nous devons impliquer davantage nos entreprises. Celles-ci se montrent d'ailleurs intéressées par des outils qui pourraient être pilotés par l'OIF : labels, priorité dans le recrutement à ceux qui ont fait l'effort d'apprendre le français, etc. En 2016, le budget de la francophonie sera de 47,4 millions d'euros, en baisse de 2 millions d'euros. Des choix ont été faits, d'autres urgences identifiées, mais il faut continuer à mener ce combat.

Le rapport Attali préconise de considérer la francophonie comme un atout. Pour que des jeunes apprennent le français, cette langue doit leur être utile, et ne pas leur apparaître comme une vieille dame figée. De fait, l'âge moyen des locuteurs du français à l'étranger est élevé, ce qui donne parfois l'impression d'une francophonie de salon. Deux missions ont été lancées, l'une sur les établissements d'apprentissage du français, avec l'idée d'un établissement privé, l'autre sur la francophonie et la culture. Le rapport Attali préconise

également l'animation de réseaux d'anciens étudiants francophones, la réduction des délais de délivrance de visas, la mise en place d'un passeport talents et le renforcement de l'offre de films et de programmes audiovisuels en français : toutes ces propositions ont été mises en œuvre. L'important, c'est qu'un rapport ne reste pas au fond d'un tiroir.

La France s'est battue pour que 50 % du Fonds vert soient consacrés à l'adaptation : énergies renouvelables, lutte contre la montée des eaux, systèmes d'alerte précoce aux catastrophes naturelles... Toutes ces mesures combattent également la pauvreté : il ne faut pas opposer la question climatique et la lutte contre la pauvreté. Lutte contre la déforestation et foyers améliorés vont de pair : les foyers ouverts alimentés au bois seraient responsables de quatre millions de décès prématurés. Il faut se féliciter des financements annoncés à Addis-Abeba et à Paris.

La taxe sur les billets d'avion avait un objectif clair : taxer la mondialisation pour aider les plus vulnérables. Il s'agit d'un mécanisme stable, sans effet sur le marché de l'aviation. Certes, lorsque la France l'a lancée, il eût été bon que d'autres pays nous suivent. Pour autant, nous pouvons être fiers de cette initiative, qui rapporte 210 millions d'euros par an à la cause du développement, consacrés à la lutte contre les grandes pandémies. Son montant a été réévalué en 2013 pour prendre en compte l'inflation. Nous ne devons surtout pas revenir en arrière, car il s'agit d'un financement d'avenir. D'autres projets de financements innovants sont à l'étude, comme une loterie solidaire ou encore le don par SMS, sur lequel j'espère que la loi portée par Mme Lemaire apportera des solutions.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – La francophonie est un combat. Or certains comportements perdurent, comme ces ministres ne s'exprimant pas dans notre langue... On se souvient qu'un Président de la République avait quitté une réunion internationale pour ce motif. En particulier, nos jeunes diplomates sont peu sensibles à cet enjeu. Ainsi, la réforme de TV5 ne prenait nullement en compte les aspirations des autres pays francophones. Peut-être faudrait-il demander au Quai d'Orsay de mieux intégrer cette exigence dans le recrutement ou la formation des diplomates ?

M. Jacques Legendre. – Très bien !

Mme Bariza Khiari. – À votre budget s'ajoutent près de 2 milliards d'euros issus d'autres missions, en particulier pour l'aide aux réfugiés et l'écolage, qui correspond aux dépenses liées à l'accueil et à l'instruction d'étudiants étrangers en France. L'instruction correspond aux bourses, très bien. Mais l'accueil ? J'ai le souvenir douloureux de la circulaire dite Guéant, très maladroite, qui avait brisé la confiance entre les familles et le système éducatif français en ôtant toute sécurité juridique au séjour des étudiants étrangers en France. Pourtant, ces étudiants sont garants du maintien de la francophonie et de son dynamisme et, à terme, ils seront des prescripteurs pour nos entreprises, dont dépendront les emplois de demain. Qu'allez-vous faire pour améliorer leur accueil et en attirer davantage en France ?

M. Robert Hue. – J'apprécie l'esprit dans lequel vous avez présenté votre budget. Les crédits annoncés par le Président de la République à l'ONU représentent un effort considérable. Mais l'objectif de consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement n'est pas pris au sérieux. J'ai connu un certain nombre de plans quinquennaux : la pire des choses, c'est de ne pas atteindre l'objectif ! Malgré le sérieux manifesté par la Chine et la Corée du Sud, la COP 21 peut échouer si l'on n'est pas capable d'échelonner les contraintes et de prévoir des réajustements réguliers afin d'atteindre l'objectif des 2 degrés : c'est indispensable pour trouver un accord avec les pays émergents. L'idée d'un bilan tous les cinq ans est judicieuse.

Ne devrions-nous pas adopter une démarche similaire au niveau européen pour atteindre les 0,7%, et prendre enfin les choses à bras-le-corps ?

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Il me semble que le document envoyé à Bruxelles sur les perspectives budgétaires est le seul à occasionner une programmation pluriannuelle. Il n’y a plus de plan.

M. Christian Cambon. – Et comme tous les budgets sont faux...

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – M. Hollande et M. Xi Jinping se sont mis d’accord en Chine pour une action commune en Afrique. Est-il envisagé d’y faire participer Proparco, qui peut être un interlocuteur pour les entreprises, notamment *via* le *private equity* ?

Mme Annick Girardin, secrétaire d’État. – Expertise France est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2015, avec des locaux unifiés et un excellent directeur général, qui sait plaider sa cause avec éloquence. Nous souhaitons qu’elle atteigne à moyen terme l’autonomie financière. En attendant, je plaide auprès de Bercy pour obtenir une subvention d’équilibre. La décision sera prise d’ici le conseil d’administration de décembre. Avec 114 millions d’euros, une taille critique a été atteinte et dans quelques jours, une convention sera signée avec l’AFD. Expertise France bénéficiera largement de l’adossement de celle-ci à la CDC. Certes, nous ne l’avons pas créée pour faire des économies. Cela dit, il faut rationaliser. Un regroupement de structure coûte toujours plus cher la première année.

L’accueil des étudiants est un élément essentiel du rayonnement et de l’attractivité de la langue française. Je reviens de Colombie, où j’ai inauguré à Medellín un lycée français, car il y a là-bas de nombreux élus colombiens francophones et francophiles et 80 entreprises françaises dynamiques.

La circulaire Guéant est abrogée depuis 2012.

Mme Bariza Khiari. – La confiance est-elle revenue ?

Mme Annick Girardin, secrétaire d’État. – Beaucoup d’étudiants francophones optent pour le Canada, en raison de la qualité de l’accueil ; sa nouvelle orientation politique vers plus d’ouverture ne le rendra que plus attractif encore. Au Canada comme aux États-Unis, l’accueil d’un étudiant étranger fait l’objet d’un paquet, prenant en compte son orientation, son hébergement, sa sécurité sociale. Nous cherchons à élaborer une offre globale. Sur les 136 000 étudiants étrangers que nous accueillons, 78 000 sont africains – c’est une chance, car l’Afrique est un continent en développement. Quand il va mal, cela impacte la France et toute l’Europe. Son indispensable développement passe par ces étudiants.

Quant à la trajectoire vers le 0,7 % – l’objectif à atteindre – nous nous en approchons avec les annonces du Président de la République. Avec 5 milliards d’euros de plus d’ici 2020, dont 360 millions de dons, nous l’atteindrons en 2030.

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis. – C’est bien d’y croire !

M. Christian Cambon. – « Veillez et priez », disent les Écritures !

Mme Annick Girardin, secrétaire d’État. – Tant que je serai là, je me battraï pour cet objectif : c’est un marqueur pour les pays du Sud, et un facteur de dynamique.

M. Robert Hue. – Le problème, c'est de l'atteindre.

Mme Hélène Conway-Mouret, rapporteure pour avis. – Les Britanniques l'ont fait.

Mme Annick Girardin, secrétaire d'État. – La France est le quatrième pays le plus solidaire, l'Europe est en tête ; nous pouvons en être fiers. Notre agenda est bien d'atteindre 0,7 % en 2030.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Rendez-vous est pris !

M. Alain Gournac. – Nous serons là, fidèles au poste !

Mme Annick Girardin, secrétaire d'État. – Proparco, filiale originale de l'AFD, constitue un lien précieux avec les entreprises qu'elle accompagne vers plus de responsabilité sociale et environnementale. Il faudra conserver toute cette expérience, ce savoir-faire à l'international, dans le cadre du rattachement de l'AFD à la CDC. Il y a un rôle à jouer dans l'interface entre entreprises, ONG et collectivités, notamment avec nos partenaires chinois et du Golfe qui veulent profiter des liens exceptionnels que nous entretenons avec le continent africain. Preuve que la francophonie a des répercussions économiques. Je veillerai à ce que cet outil soit préservé ; nous pouvons le faire tous ensemble.

M. Jean-Pierre Raffarin, président. – Merci de vos convictions, de votre enthousiasme – que nous ne voudrions en aucun cas éteindre, tout en vous incitant à la vigilance, sur ces combats de longue haleine. Merci de nous tenir au courant des suites données au rapport Attali, et de son idée originale de mobiliser les grandes entreprises françaises pour construire une offre privée d'éducation, qui pourra avoir un effet levier. Comme le dit Abdou Diouf, « le problème du français, ce n'est pas la demande, mais l'offre. » Il suffit d'ouvrir un lycée français pour le remplir !

**Loi de finances pour 2016 - Mission « Aide publique au développement » -
Audition de Mme Anne Paugam, directrice générale de l'Agence française de
développement (AFD) (sera publiée ultérieurement)**

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est levée à 17 h 20.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Lundi 9 novembre 2015

- Présidence de M. Alain Milon, président -

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 - Examen des amendements

La réunion est ouverte à 10 heures.

Au cours d'une première séance tenue le matin, la commission procède à l'examen des amendements sur le projet de loi n° 128 (2015-2016) de financement de la sécurité sociale pour 2016.

AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les cinq amendements proposés par les rapporteurs ne portent que sur des rectifications de détail.

Article 4

L'amendement n° 41 rectifié est adopté.

Article 9

L'amendement n° 440 est adopté.

Article 14 ter

L'amendement n° 441 est adopté.

Article 14 septies

L'amendement n° 47 rectifié est adopté.

Article 19

L'amendement n° 439 est adopté.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

M. Alain Milon, président. – J'indique que les amendements n^{os} 276 rectifié, 233, 234, 232, 231 et 426, qui n'entrent pas dans le champ des lois de financement de la sécurité sociale, doivent être déclarés irrecevables.

Il en est ainsi décidé.

Article 1^{er}

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 71 vise à supprimer cet article relatif aux tableaux d'équilibre pour l'exercice 2014. Si je vous ai proposé, dans mon rapport, d'approuver ces tableaux, c'est qu'il s'agit d'un exercice clos, et donc purement comptable. Ce qui ne veut pas dire que nous approuvons la gestion de cet exercice. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 71.

Article 4

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 209 vise à supprimer, dès 2015, la contribution versée par les entreprises exploitant des médicaments destinés à lutter contre l'hépatite C pour les années 2014 à 2016. Notre commission a adopté un amendement supprimant cette contribution en 2016 où elle aura cessé de produire ses effets, avec lequel celui-ci n'est pas compatible. Défavorable.

Mme Laurence Cohen. – Nous estimons pour notre part que les laboratoires doivent être mis davantage à contribution et ne vous suivrons pas.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 209.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 210, qui vise à supprimer la référence à la remise versée en application du taux L dans le calcul de l'assiette prise en compte pour le déclenchement du mécanisme de contribution, est satisfait par celui de la commission. Retrait ou défavorable.

M. Yves Daudigny. – Nous ne sommes pas en phase avec la commission sur les taux L et W : nous sommes défavorables à cet amendement comme au suivant, mais pas pour les mêmes motifs qu'elle.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 210.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 212 supprime la déduction de la remise versée au titre de W dans l'assiette prise en compte pour le calcul de la progression du chiffre d'affaires, d'une année sur l'autre. L'enveloppe W est fixée à 700 millions d'euros pour 2015, montant qui devrait être atteint. En revanche, il n'est pas certain que la progression du chiffre d'affaires, très élevé l'an dernier, dépasse 10 %, même minoré de la remise. Cet amendement ne serait donc pas nécessaire. Retrait ou rejet.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 212.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 423 se borne à rappeler le droit existant qui figure par ailleurs dans le code de la propriété intellectuelle. Il ne change rien à l'état du droit.

Mme Laurence Cohen. – Mais ce droit n'est pas appliqué : si le législateur ne fait rien, cela va continuer.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 423.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 211 vise à supprimer la possibilité de déduire, dans le calcul de la contribution due au titre du taux L, le montant de la remise conventionnelle versée au même titre. Cela conduirait les entreprises ayant conclu une convention avec le CEPS, ce qui est souhaité, à payer deux fois leur contribution. Elles ne seraient plus incitées à passer par la voie conventionnelle. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 211.

Article 5

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 72 supprime l’article relatif à l’approbation des tableaux d’équilibre pour 2015. Comme pour l’amendement à l’article 1^{er}, il s’agit d’un exercice pratiquement terminé, dont il s’agit de prendre acte ce qui ne veut pas dire approuver la politique menée. Je m’en remets à la sagesse de la commission.

M. Yves Daudigny. – Je saisis mal la portée de ces amendements de la commission des finances, qui reviennent à faire comme si l’exercice n’avait pas eu lieu. Le symbole est de portée limitée...

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 72.

Article 6

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 73 supprime, dans le même esprit, l’Ondam rectifié pour 2015. Même avis que précédemment.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 73.

Article 7

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 216 et n° 370 vise à la suppression de l’article élargissant la réduction de 1,8 point de la cotisation famille au motif, qu’à ce niveau de salaire, le niveau de la cotisation famille n’a pas d’effet sur l’emploi.

Comme je l’indiquais la semaine dernière dans mon intervention, cette réduction de cotisation ne relève pas seulement d’une politique de l’emploi, mais plus largement d’une politique de compétitivité des entreprises. Elle prend acte de la nécessité de financer autrement la protection sociale pour qu’elle pèse moins sur la masse salariale, ceci afin de restaurer les marges des entreprises et de favoriser ainsi l’investissement et l’emploi. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 216 et 370.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 371, qui vise à supprimer la réduction de cotisation famille, se traduirait par une augmentation immédiate du coût du travail.

Mme Laurence Cohen. – Nous ne vous suivons pas.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 371.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 190 rectifié, 229 et 287 visent à avancer au 1^{er} janvier 2016 la date d'entrée en vigueur de la réduction de cotisations famille. Je l'ai dit dans mon rapport, nous sommes là au cœur du débat sur la position que notre commission souhaite retenir sur les finances sociales. Le Gouvernement avait annoncé cette date du 1^{er} janvier lors de la présentation du pacte de responsabilité. Il est revenu sur cette date, en la décalant de trois mois, au 1^{er} avril, afin de financer le milliard supplémentaire de mesures nouvelles annoncées entre-temps.

Quoi que l'on pense de l'attitude du Gouvernement, revenir sur ce décalage supposerait d'augmenter d'autres prélèvements, au rebours de l'effet recherché, pour trouver des recettes d'un montant équivalent. Retrait, ou avis défavorable.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – J'entends votre raisonnement, mais est-ce à nous d'aller rechercher ce milliard manquant ? Ce décalage par rapport au calendrier initial a gravement entamé la confiance des représentants des chefs d'entreprise, qui l'ont perçue comme une entaille supplémentaire faite au pacte de responsabilité. Nous maintenons l'amendement, pour une question de principe.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je comprends parfaitement votre position, mais nous recherchons aussi l'équilibre des comptes de la sécurité sociale.

M. Yves Daudigny. – La confiance dans la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité économique est-elle entamée ? La réponse est non. Un certain nombre d'autres mesures en portent témoignage. Nous voterons contre l'amendement.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 190 rectifié, 229 et 287.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 273 vise à conditionner le bénéfice de la réduction de cotisation famille au fait, pour l'entreprise, d'être couverte par un accord de branche étendu ou d'avoir conclu un accord d'entreprise portant sur la compétitivité et le partage de la valeur ajoutée.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, la réduction de la cotisation famille et les allègements généraux ne relèvent pas seulement d'une politique de l'emploi mais aussi d'une politique de réduction des coûts des entreprises pour favoriser l'augmentation de leurs marges. Ces marges ont été fortement comprimées ces dernières années, ainsi que le constate le rapport Gallois. Dans ce contexte, l'idée même de conditionnalité ou de contrepartie ne me paraît pas appropriée.

Mme Nicole Bricq. – Ce débat est engagé depuis deux ans. Nous sommes défavorables à toute mesure visant à revenir sur un engagement de politique économique qui commence tout juste à porter ses fruits.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n°273.

Articles additionnels après l'article 7

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 218 vise à rebaptiser l'impôt sur le revenu et la CSG en « impôt citoyen part familialisée » et impôt citoyen part individualisée", tout en préservant l'assiette et les modalités de recouvrement de chacun de ces deux impôts. Cet amendement n'a qu'une portée sémantique, dont on peut, de surcroît, discuter la qualité. Défavorable.

Mme Nicole Bricq. – Nous suivons le rapporteur général, à cette nuance près que la question n'est pas, pour nous, purement sémantique. Il est juste de penser, si l'on veut mener une révolution fiscale dans notre pays, qu'il faut individualiser l'impôt. De nombreuses femmes participent à l'activité économique. Je respecte la philosophie fiscale qui soutient cet amendement, et je ne suis pas loin de la partager, mais j'estime que ce n'est pas au détour d'un amendement que l'on peut tenter de la mettre en œuvre. Le Gouvernement a annoncé que des modifications étaient en cours ; ne compliquons pas les choses.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 218.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable aux amendements identiques n° 219 et 274, qui prévoient une progressivité de la CSG. Le Conseil constitutionnel s'est déjà prononcé sur l'inconstitutionnalité d'une CSG progressive qui ne prendrait pas en compte les charges de famille. C'est le cas de cet amendement qui ne modifie pas l'assiette de la CSG et ne prévoit pas non plus de mécanisme de régularisation. Sur le fond, on peut observer que la CSG comporte déjà une part de progressivité via les exonérations et les taux réduits sur les revenus de remplacement (retraites et indemnités de chômage) et via les prélèvements sociaux sur les revenus du capital.

Mme Laurence Cohen. – Nous suivons le rapporteur général, mais pas pour les mêmes raisons, car nous sommes fondamentalement hostiles à la CSG.

M. Gérard Roche. – Il y a plus qu'une nuance...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – C'est une nuance à 90 milliards d'euros.

Mme Laurence Cohen. – Nous avons d'autres propositions pour dégager des recettes, que la droite et « l'autre gauche » refusent toujours.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 219 et 274.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 372 propose d'assujettir les revenus financiers des sociétés financières et des sociétés non financières à une contribution d'assurance vieillesse. La notion de contribution d'assurance-vieillesse soulève une difficulté : soit c'est une cotisation qui a pour contrepartie des droits et on ne voit pas bien comment cela pourrait être le cas pour une société. Soit c'est un impôt et je rappelle que ces revenus sont taxés à l'impôt sur les sociétés. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 372.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 373, qui crée une cotisation additionnelle d'assurance-vieillesse calculée en fonction de la part des

salaires et de la formation dans la valeur ajoutée, alourdit les charges des entreprises et pourrait pénaliser certains secteurs. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 373.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 215 vise à rétablir, dans la liste des bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise (Accre) définie à l'article L. 5141-1 du code du travail, les jeunes de 18 à 26 ans et les personnes handicapées de moins de 30 ans qui ne bénéficient pas de l'indemnisation du chômage qui en avaient été extraits par erreur à la suite d'une disposition de coordination de la loi Macron. Il s'agit donc de rectifier une erreur matérielle. Avis favorable.

Mme Nicole Bricq. – Pour la petite histoire, je rappelle que c'est Mme Deroche qui avait été à l'initiative d'un amendement adopté dans la loi Macron fort utile eu égard à la sortie en sifflet des emplois jeunes. Mais cela a fait des victimes collatérales. Cet amendement y remédie.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 215.

Article 7 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 42 et 84, qui suppriment l'article 7 bis, rejoignent celui de la commission. Favorable.

Mme Nicole Bricq. – Nous avons eu ce débat la semaine dernière. Nous ne sommes pas favorables à la suppression de l'article, relatif aux retraites chapeaux.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il s'agit plutôt des indemnités de rupture.

Mme Laurence Cohen. – Les parachutes ; c'est tout un. Nous sommes également défavorables à la suppression de l'article.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n°s 42 et 84.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 376 assujettit à cotisations sociales les indemnités de rupture du contrat de travail et les indemnités de cessation forcée d'activité des dirigeants et mandataires sociaux. Je pense qu'il résulte d'une confusion : l'article 7bis ne concerne en rien, je l'ai dit, les retraites chapeaux, qui ne sont pas des indemnités de licenciement. Avis défavorable

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 376.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 147 propose d'assujettir à cotisations sociales la part des indemnités qui excède 5 plafonds de la sécurité sociale. Le régime social des indemnités aurait donc un double plafond: un assujettissement à CSG CRDS au-delà de deux plafonds (77 000 euros) et un assujettissement à cotisations sociales à partir de cinq plafonds.

Cet amendement me semble pouvoir constituer une bonne solution de compromis avec la position prise par l'Assemblée nationale. Il n'est pas compatible avec l'avis de

suppression que nous venons d'adopter, mais nous pourrions le conserver pour la nouvelle lecture. Il supprime l'effet de seuil et préserve une indemnisation qui ne concerne pas que les mandataires sociaux mais aussi les cadres, qui bénéficient, quand ils sont licenciés, d'une indemnité de rupture en conséquence. Pourquoi leur faire payer deux fois une cotisation qu'ils ont acquittée tout au long de leur carrière ?

Mme Nicole Bricq. – Nous ne voterons pas cet amendement, même si je comprends la philosophie qui a guidé ses auteurs. Vous avez raison de relever que les cadres sont aussi concernés. Il serait intéressant que le Gouvernement nous fournisse des chiffres, pour que l'on voie clairement qui est touché.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Pour les mandataires sociaux, six personnes seraient concernées. Pour les salariés, nous ne disposons pas, pour le moment, de chiffres.

Mme Nicole Bricq. – Le Gouvernement doit être en mesure de les fournir. Cela représente tout de même du monde. Nous voterons contre l'amendement.

Mme Laurence Cohen. – Nous de même.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 147.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 377 abaisse à 10 000 euros par mois le montant des retraites chapeaux susceptibles de faire l'objet d'une surtaxation. Je rappelle que dans sa décision du 29 décembre 2012, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les cinquième et neuvième alinéas de l'article L. 137-11-1 qui prévoyaient une surtaxe au-delà de 24 000 euros par mois. Ne nous exposons pas à une nouvelle censure. Avis défavorable

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 377.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 378, qui vise à augmenter le taux de la surtaxe maximale applicable au-delà d'un certain montant de retraite chapeau, est comparable au précédent et s'exposerait, de la même manière, à la censure du Conseil constitutionnel. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 378.

Article 8

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 217, 272 et 379 suppriment l'article augmentant l'abattement de la C3S.

La C3S est un impôt sur la production, qui est donc susceptible d'intervenir à différents stades de la chaîne de valeur. Sa suppression est un allègement, mais aussi une modernisation de la fiscalité pesant sur les entreprises. Avis défavorable

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 17, 272 et 379.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 391 réduit l'abattement de C3S à un million d'euros. Défavorable.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – La C3S participe de façon significative au financement du régime social des indépendants (RSI). Quelles recettes lui substituer ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Elle ne finance plus, depuis l’an dernier, le RSI. Il a fallu monter une tuyauterie passant par les branches famille et vieillesse du régime général. Et ce n’est pas la dernière.

Mme Laurence Cohen. – C’est l’Etat qui impose, et ce sont autant de recettes en moins...

Mme Nicole Bricq. – Mais c’est une cause de salut public...

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 391.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable, pour les mêmes raisons, à l’amendement n° 380, qui vise à supprimer l’abattement de la C3S.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 380.

Article 9

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 331 rectifié supprime l’article 9, qui répond, je le rappelle, à deux objectifs.

Il s’agit tout d’abord de maîtriser la dépense associée aux exonérations de charges patronales en outre-mer afin de garantir la pérennité du dispositif. Cette dépense est en effet particulièrement dynamique et représente plus de 1,1 milliard chaque année. Dans le contexte contraint des finances publiques que nous connaissons, il s’agit en somme de trouver une solution pour conserver cette aide, que je reconnais comme indispensable à la survie des entreprises ultramarines.

Le choix qui a été fait consiste non pas à diminuer sèchement ces aides, mais à les réorienter dans deux directions. Vers les bas et moyens salaires tout d’abord, pour lesquels elles auraient le plus fort impact – c’est en tous cas ce qu’indique le très récent rapport de l’IGF et de l’Igas sur les niches sociales ; vers les secteurs particulièrement exposés à la concurrence dans les territoires ultramarins – que l’on appelle le secteur "renforcé". La spécificité de ces territoires de la République est dès lors bien prise en compte.

En somme, la réforme proposée ne pénalisera que modestement la plupart des entreprises ultramarines. Avis défavorable.

Mme Nicole Bricq. – Le rapporteur général a tout dit : nous le suivons.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n°331 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 138, 238 et 302 visent à reporter l’entrée en vigueur de l’article 9 de janvier à avril 2016.

Les deux mesures auxquelles il est fait référence - recentrage des exonérations de cotisations sociales et baisse des cotisations famille - sont des dispositifs de nature différente. Tandis que le premier concerne spécifiquement les territoires d’outre-mer, le second est

dispositif d'allègement général. L'application de l'un ne doit donc pas nécessairement dépendre de celle de l'autre. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 138, 238 et 302.

Articles additionnels après l'article 9

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 292 et n° 194 portent à 1,5 euro le montant de la déduction forfaitaire par heure travaillée pour les particuliers-employeurs. Cette disposition avait été adoptée par le Sénat à une très large majorité l'an dernier. Sagesse.

La commission émet un avis de sagesse sur les amendements identiques n° 292 et 194.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 137 tend à exempter Saint-Barthélemy de la mesure de recentrage des exonérations de charges proposée par l'article 9. Il ne me semble pas opportun de prévoir un régime particulier pour la seule collectivité de Saint-Barthélemy, qui n'est pas le seul territoire d'outre-mer à faire face aux difficultés mentionnées, ni à avoir une économie tournée vers le tourisme.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 137.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis défavorable à l'amendement n° 303, qui prévoit la même exemption pour Saint-Martin.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 303.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 437 vise à étendre à Saint-Barthélemy le dispositif d'exonération renforcé de cotisations sociales patronales. Je vous propose de demander des éléments de précision techniques au Gouvernement.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 437.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 195 rectifié, qui vise à exonérer partiellement de cotisations vieillesse les médecins retraités exerçant en zone sous-dense, a déjà été adopté par le Sénat l'an dernier. Il est conforme à la nature de la cotisation sociale, rappelée par le Conseil constitutionnel, qui suppose une contrepartie, principe auquel contrevient la logique du cumul-emploi retraite sans ouverture de droits. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n°195 rectifié.

Article additionnel après l'article 10 (supprimé)

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 197 rectifié complète les dispositions prises en faveur des agriculteurs en permettant la prolongation d'un an de la durée d'application du dispositif d'exonération de charges pour les

"jeunes agriculteurs", dont le coût global est de 38 millions d'euros pour 5 ans, sachant que l'exonération est dégressive. Avis favorable.

M. Alain Milon, président. – Un amendement cosigné par le président et le rapporteur général de la commission...

La commission émet un avis favorable à l'amendement n°197 rectifié.

Article 11

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 91 et 191 suppriment l'obligation, pour l'employeur, de devoir reconstituer, de manière probante, les sommes faisant défaut pour que le régime de protection sociale complémentaire mis en place dans son entreprise soit collectif et obligatoire, afin de bénéficier de la proportionnalité du redressement. Notre commission a adopté, la semaine dernière, un amendement de nouvelle rédaction de cet article qui fait de la proportionnalité la règle et du redressement total l'exception. Je précise que le redressement total était justifié par le fait que, lorsque le régime n'est pas collectif et obligatoire, les contributions de l'employeur perdent le bénéfice de l'exemption d'assiette et sont donc considérées comme des salaires.

L'article 11 est donc beaucoup plus favorable aux entreprises que le droit actuel. Les coefficients de 1,5 et de 3 ne sont pas des sanctions mais l'application d'un mode de redressement plus favorable. Le fait que l'employeur doive reconstituer les sommes en cause de manière probante ne me semble pas choquant. C'est le cas dans d'autres cas de figure de non-respect de la législation et cela semble de nature à favoriser l'accord avec l'Urssaf. Retrait, sinon, avis défavorable.

M. Olivier Cadic. – Ces coefficients sont tout de même une sanction. Le système est devenu très complexe, et personne n'est à l'abri, hors toute mauvaise foi, d'une erreur.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Ce dispositif est plus favorable : seul le montant en cause est redressé et non pas l'ensemble des contributions.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 91 et 191.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 130 tend à remplacer "agents chargé du contrôle" par "inspecteur du recouvrement". Le code de la sécurité sociale fait bien mention de ce terme "d'agents de contrôle" comme terme générique, l'inspecteur du recouvrement étant, avec les contrôleurs, un des métiers du recouvrement. Retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 130.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 135 vise à préciser que, lorsque l'employeur ne peut bénéficier de la proportionnalité en raison d'un manquement d'une particulière gravité, il en est informé « par une mention précise, motivée et argumentée ». La notion de manquement d'une particulière gravité n'est pas définie et semble effectivement donner lieu à des interprétations diverses et donc à des contentieux. C'est pourquoi l'amendement de la commission vise à la supprimer au profit d'une énumération des cas où la proportionnalité n'est pas appliquée. Cet amendement est donc satisfait par celui de la commission. Défavorable.

Mme Nicole Bricq. – Nous aimerions que le Gouvernement s’engage sur une circulaire d’application, qui précise la notion, assez floue, de « particulière gravité »...

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 135.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis sur l’amendement n° 129 tend à remplacer « agents chargé du contrôle » par « inspecteur du recouvrement ».

M. Jean-Marc Gabouty. – Mieux vaut pourtant utiliser le terme approprié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Dans le code de la sécurité sociale, les termes retenus sont ceux d’agent chargé du contrôle. Cela vise les inspecteurs du recouvrement, mais d’autres types d’agents pourraient être concernés. Tout cela n’apporte pas grand-chose au débat.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 129.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’article 11 prévoit que la proportionnalité n’est pas applicable dans les cas où l’employeur a déjà commis un certain nombre d’infractions au cours d’une période de cinq ans précédant le contrôle. L’amendement n° 131 vise à modifier le moment à partir duquel cette période de cinq ans est appréciée : il s’agirait de la date de l’avertissement ou de la mise en demeure. Si l’on considère la durée des contrôles Urssaf, la mise en demeure ou l’avertissement sont dans la grande majorité des cas envoyés la même année que celle où est initié le contrôle. Il ne s’agit pas de prescription mais d’appréciation du comportement de l’employeur au regard de fait d’une certaine gravité - travail dissimulé, obstacle à contrôle... Retrait ou avis défavorable.

Mme Laurence Cohen. – N’est-on pas dans le réglementaire ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – C’est à la limite.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 131.

Articles additionnels après l’article 11

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 93 rectifié vise à étendre le bénéfice du taux réduit de forfait social de 8 % aux plans d’épargne d’entreprise et aux plans d’épargne pour la retraite collectifs Perco lors de leur première mise en place. Ce taux réduit a été mis en place par la loi Macron pour la participation et l’intéressement, pour une durée de six ans. Il semble effectivement intéressant de l’étendre aux PEE et aux Perco afin de développer l’épargne salariale, notamment dans les petites entreprises. Le chiffrage, qui dépend du taux de recours, ne me semble pas dépasser quelques millions d’euros de perte de recettes et il s’agit en tout état de cause de perte de recettes virtuelles puisque ces plans n’existent pas à l’heure actuelle Avis favorable.

M. Yves Daudigny. – N’est-ce pas déjà fait pour le Perco ?

Mme Nicole Bricq. – Il n’est pas bon de modifier une loi dont l’encre est à peine sèche et dont il est prévu de suivre pas à pas l’application. Le ministre a réuni il y a peu les membres de la commission spéciale qui a travaillé sur le sujet et s’est engagé à nous livrer une

évaluation d'ici juillet. Même si je suis d'accord sur la philosophie, j'estime que le moment est mal choisi. Nous ne voterons pas l'amendement.

Mme Laurence Cohen. – Nous y sommes également défavorables.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 93 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 111, qui modifie les dispositions relatives à la procédure de rescrit en matière de droit de la sécurité sociale. On sait qu'une ordonnance sur le sujet est prévue.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 111.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis défavorable à l'amendement n° 109, qui vise à rendre opposables les décisions implicites rendues par un organisme de recouvrement en cas de changement d'implantation géographique. Alors que les décisions explicites sont motivées et circonstanciées, il n'est pas possible d'apprécier le champ d'une décision implicite. Il ne semble donc pas opportun de lier le nouvel organisme de recouvrement par les décisions prises de la sorte par l'ancien organisme. J'ajoute que tout cela relève à mon sens du domaine réglementaire.

Mme Nicole Bricq. – Bien sûr.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous avons interrogé l'Urssaf et l'Acoff qui nous ont dit que leurs pratiques se conformaient au droit. Mais nous demander de légiférer sur leurs pratiques est aller trop loin.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 109.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 133 prévoit que l'organisme de recouvrement envoie un avis de contrôle préalablement à la première visite, sauf en cas de travail dissimulé dûment prouvé. On voit mal comment le travail dissimulé pourrait être dûment prouvé avant la visite de l'entreprise. Il faudrait peut-être rectifier l'amendement pour viser la présomption de travail dissimulé. Retrait ou avis défavorable

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 133.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 104 qui tend à créer un délai de clémence pour les cotisants de bonne foi après chaque modification de la législation.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n°104.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 107, qui vise à ce que la contestation d'un redressement ne fasse pas obstacle à la délivrance d'une attestation de régularité de situation sociale pour les entreprises, me semble satisfait par le droit existant. Je vous propose de solliciter l'avis du Gouvernement sur les raisons pour lesquelles la délivrance de l'attestation de régularité ne serait pas envisageable en cas de contestation d'un redressement.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 107.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 127 confère un caractère suspensif à la contestation de la mise en demeure. En principe la chronologie est la suivante : l'organisme de recouvrement envoie une mise en demeure qui peut être contestée par la commission de recours amiable dans un délai d'un mois. Passé le délai d'un mois, l'organisme de recouvrement peut délivrer une contrainte laquelle peut faire l'objet d'un recours suspensif devant le tribunal administratif de la sécurité sociale. La commission de recours amiable n'est pas une juridiction, c'est pourquoi le recours n'est pas suspensif. Cet amendement permettrait à tout redevable de s'exonérer des procédures de recouvrement dès qu'il conteste une mise en demeure, même avant la phase juridictionnelle. Il est tout à fait possible à un redevable de demander au juge la suspension de la mise en demeure. Il faut laisser cette possibilité sous le contrôle du juge. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 127.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 128 vise à exclure tout redressement lorsque l'affiliation d'un assuré a été faite de bonne foi. Pour prendre un exemple, un auto-entrepreneur qui dépasse les conditions de seuil bénéficierait de cette disposition ce qui pourrait soulever des difficultés de concurrence avec des artisans par exemple. La bonne foi doit être prise en compte dans le redressement, mais il me semble difficile de supprimer toute possibilité de redressement. Retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable l'amendement n° 128.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 105 vise à préserver le privilège fiscal et social d'un accord d'intéressement lorsqu'il est déposé avec moins d'un mois de retard. Il semblerait préférable d'allonger le délai de dépôt plutôt que de prévoir une règle selon laquelle ce délai est élastique. Retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 105.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 106 vise à éviter les redressements lorsque la non-conformité de la condition d'ancienneté d'un plan d'épargne d'entreprise n'a concerné aucun salarié. Ce que vérifie l'organisme de recouvrement, c'est la conformité du plan au droit et non le fait qu'un salarié soit concerné ou non. Retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 106.

Article 12

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 181, 192 et 288 suppriment l'article 12.

La commission a adopté un amendement visant à fixer la date de ce transfert au 1^{er} janvier 2018, soit un délai de mise en œuvre de deux ans pour une mesure qui concerne 745 000 personnes et 1,5 milliard de cotisations. Le problème n'est pas tout à fait le même que pour les artisans et commerçants : les cotisations retraite relèvent de la CNAVPL, de la caisse du barreau ou de la Cipav et il n'existe pas d'indemnités journalières pour les professions libérales qui entretiennent, d'ores et déjà, une relation plus lointaine avec le RSI.

Je précise qu'il ne s'agit pas de les faire relever de l'interlocuteur social unique qui a été source de difficultés pour les artisans et commerçants, mais directement de l'Urssaf qui les connaît déjà pour les cotisations famille et la CSG-CRDS. Je ne peux proposer un avis favorable compte tenu de l'amendement adopté par la commission. Aussi je m'en remettrai à la sagesse de la commission.

M. Yves Daudigny. – Nous ne serons pas favorables.

Mme Annie David. – Nous de même.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 181, 192 et 288.

Article 13

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 341.

Article additionnel après l'article 13

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 341 propose de rendre optionnelle l'option de lissage des revenus exceptionnels. Avis défavorable : il s'agit déjà d'une option.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 341.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 382, qui vise à compenser la suppression de la demi-part fiscale des veuves, modifie les seuils de CSG pour l'ensemble des retraités. Cette question doit se régler du point de vue des taxes locales. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 382.

Articles additionnels après l'article 14

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 318 propose d'extraire les bénéfices réinvestis de l'assiette des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu des travailleurs indépendants. Or, ces bénéfices réinvestis sont bien une création de richesse et il reste possible à l'entrepreneur de changer de forme sociale pour son entreprise et de bénéficier d'une taxation moindre à l'impôt sur les sociétés. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 318.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n^o 383 qui propose de majorer les cotisations sociales des entreprises ayant recours au temps partiel.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 383.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 221 vise à exonérer de cotisations patronales les rémunérations des personnels navigants des compagnies aériennes. Nous avons tous à l'esprit les problèmes de compétitivité des compagnies aériennes de notre pays, exposées à la fois à la concurrence des compagnies

à bas coût et aux compagnies du Golfe qui ont un accès à des prix de l'énergie et à un droit social peu regardant. Pour autant la solution proposée ne me paraît pas satisfaisante. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 221.

Article additionnel après l'article 14 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 384, qui propose de supprimer les taux réduits de forfait social adoptés lors de la loi Macron.

Mme Annie David. – Peut-on avoir quelques explications ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous avons évoqué le sujet avec les amendements de Mme Debré sur les nouveaux systèmes de plan d'épargne d'entreprise à taux réduit. Vous proposez ici de supprimer ces taux réduits, c'est contradictoire avec la position que nous avons prise.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 384.

Article 14 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 381, qui vise à supprimer les allègements généraux de cotisations.

Mme Laurence Cohen. – Nous aurons ce débat en séance. Ces dispositifs ne favorisent aucunement l'emploi. Vous êtes systématiquement défavorables aux amendements qui visent à supprimer des niches.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous aurons en effet ce débat en séance, et le ministre vous répondra. Rien ne vous interdit d'ouvrir le débat, mais je ne suis pas sûr qu'une majorité se dégage pour vous suivre. Les intérêts se heurtent en permanence sur ces dispositifs, dont l'inutilité n'est en rien prouvée.

Mme Laurence Cohen. – Leur utilité non plus, à ce compte.

Mme Nicole Bricq. – Je comprends le raisonnement de Laurence Cohen sur les allègements de cotisations, mais l'IGAS et l'IGF ont produit un rapport, d'où est née l'exonération concernant les ZRR proposée par le Gouvernement. Pour ce qui concerne les dispositifs d'allègement liés au pacte de responsabilité, leur mise en œuvre est régulièrement suivie par un comité d'évaluation, dont je fais partie. Mené sous l'égide de France Stratégie, ce travail d'évaluation, qui ne visait initialement que le CICE, s'est étendu à tous les allègements concernant l'emploi. A l'issue de ce travail, lourd à mener, nous vous fournirons, en 2016, un tableau complet des effets de ces dispositifs sur l'emploi, la politique salariale, la compétitivité.

M. Dominique Watrin. – Certes, l'évaluation reste à faire, mais que la France compte toujours 6 millions de chômeurs apporte tout de même un début de réponse. Ces exonérations sont en passe d'atteindre 41 milliards. Quand on nous oppose sans cesse que les budgets sont contraints, on a du mal à comprendre.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 381.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 385 vise à supprimer les allègements généraux lorsque l'employeur n'a pas conclu d'accord sur l'égalité professionnelle. Avis défavorable : le défaut d'accord est déjà sanctionné par une pénalité.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 385.

Article additionnel après l'article 14 quater

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 136, qui demande un rapport sur le travail dissimulé. Pourquoi ne pas procéder, plutôt, à une série d'auditions sur ce sujet dans le cadre de notre commission ou de la Meccs ?

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 136.

Article 14 quinquies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 134 supprime le renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour définir ce que doit être un avis précis et motivé, et renvoie au juge le soin de qualifier la caractère précis et motivé des avertissements et des mises en demeure. Avis défavorable : le décret en Conseil d'Etat semble plus sécurisant et préserve le contrôle du juge.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 134.

Articles additionnels après l'article 14 octies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 90, qui vise à supprimer l'assujettissement à cotisations sociales des dividendes des dirigeants de SARL, avait déjà été adopté par le Sénat l'an dernier. Le Gouvernement avait alors annoncé une réflexion sur le sujet. Le coût est de l'ordre de 100 millions d'euros de moindres recettes. Sagesse.

Mme Nicole Bricq. – Cet amendement, qui prévoit une mesure spécifique pour les SARL risque, s'il était voté, la sanction du Conseil constitutionnel.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Elle existe déjà pour les SA et les SAS.

Mme Nicole Bricq. – Dont acte.

M. Olivier Cadic. – Il est illogique que les gérants de SARL soient seuls à être soumis à cotisation sociale sur leurs dividendes.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – D'où un transfert de SARL vers les SAS.

M. Olivier Cadic. – Pour ceux qui en ont la capacité...

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 90.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 139 rectifié, qui donne compétence de la Caisse de prévoyance de Saint-Barthélemy pour les travailleurs indépendants, exigerait quelques consultations préalables, notamment celle des intéressés. Je n'y suis guère favorable, mais suggère de solliciter l'avis du Gouvernement.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 139 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 304 et 353 prévoient la prise en charge de la dette des agriculteurs corses pour la période 2005-2014. Notre commission s'était opposée l'année dernière à la mise en place d'un système dérogatoire pour la MSA de Corse au titre des sommes dues pour la période antérieure à 2005. Il s'agit maintenant de dispenser les redevables de cotisations dues entre 2005 et 2014 sous réserve qu'il n'aient pas non plus payé leurs cotisations dues avant 2005 et qu'il doivent moins de 10 000 euros à la sécurité sociale au total. Tout en comprenant la situation des agriculteurs en général - un amendement déposé par plusieurs sénateurs va d'ailleurs en ce sens - la commission ne voit pas comment pourrait se justifier cette nouvelle exonération des sommes dues à la MSA.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 304 et 353.

Article additionnel avant l'article 15

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 386 porte à 12 % le taux du prélèvement social. Avis défavorable. Je rappelle que les prélèvements sociaux sur les revenus du capital sont à 15,5 %.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 386.

Article 15

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement de suppression n° 2 rectifié. La suppression de l'article 15 déséquilibrerait totalement le texte.

Mme Nicole Bricq. – Nos collègues sénateurs des Français de l'étranger doivent être conscients que l'article 15 ne porte pas uniquement sur les cotisations des non-affiliés à un régime de sécurité sociale français, mais sur tous les revenus du capital en France. Le supprimer serait aller au-delà de la demande exprimée par les Français de l'étranger. Peut-être cela a-t-il échappé aux auteurs de l'amendement ?

M. Olivier Cadic. – On pourrait imaginer un transfert vers l'impôt plutôt que sur les cotisations sociales.

Mme Nicole Bricq. – Le rapporteur général nous a proposé un amendement en ce sens la semaine dernière, que nous n'avons pas voté.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 2 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 1 rectifié et 89 rectifié visent à exonérer les non-résidents des prélèvements sociaux sur les revenus du capital.

Je rappelle que l'arrêt de Ruyter concerne les non-affiliés et non les non-résidents. Le fait que cet article, de mon point de vue, ne règle pas cette question d'une façon définitive ne signifie pas que les prélèvements sociaux sur les non-affiliés résidents fiscaux ou les non-affiliés non-résidents, soient illégitimes. C'est pourquoi je ne suis pas favorable à leur suppression pure et simple, à l'exception de la CRDS qui vise à amortir une dette déjà constituée. Un changement d'affectation me semblerait préférable, à moins que le Gouvernement ne parvienne à obtenir une modification et une clarification du règlement de 1971. Avis défavorable.

J'observe de surcroît que M. Cadic vient de dire qu'il n'était pas opposé à une imposition...

M. Olivier Cadic. – Minute ! Je répondais à Mme Bricq qui nous traitait d'illuminés.

Mme Nicole Bricq. – Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'article ne répond pas seulement à l'arrêt de Ruyter. Il organise aussi toute la tuyauterie de compensation du pacte de responsabilité.

M. Olivier Cadic. – C'est pourquoi ces deux amendements traitent de la question spécifique de la CSG-CRDS sur les revenus immobiliers des non-résidents. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) nous a déjà condamnés et le ministre a convenu lui-même que la solidité juridique de la parade proposée laisse à désirer. On risque de voir de nouveaux contentieux soulevés. Je rappelle qu'il va déjà falloir rembourser les contribuables du fait du précédent dispositif – sans parler du travail inutile que ces allers-retours imposent à l'administration. Il faut en finir avec des dispositifs qui ne sont que d'affichage. Nous ne voyons pas pourquoi les non-résidents devraient acquitter la CSG-CRDS alors qu'ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale. A quoi s'ajoute le fait que ces contributions n'étant pas reconnues par les conventions fiscales comme un impôt, ces montants sont soumis à l'impôt dans leur pays de résidence.

Mme Nicole Bricq. – Il y a plusieurs lectures possibles de l'arrêt de la CJUE. Pas plus tard que la semaine dernière, le rapporteur général nous a d'ailleurs proposé un dispositif de sécurisation alternatif. Il y a là un débat sérieux, que nous aurons en séance. Pour le Gouvernement, l'arrêt de la Cour ne met pas en cause le prélèvement mais son affectation, d'où son idée de créer une section non contributive dans le Fonds de solidarité vieillesse. Pour le passé, le ministre a provisionné 400 millions, mais il ne veut pas se priver d'une recette estimée entre 250 et 300 millions. Ce n'est pas rien, surtout eu égard à la destination de ces sommes. Peut-être la lecture du Gouvernement n'est-elle pas la bonne, mais, ainsi que l'a rappelé le rapporteur, sachant que la décision de la Cour est fondée sur le règlement de 1971, c'est aussi lui qui est en jeu. C'est pourquoi je dis qu'il s'agit d'une affaire lourde, qui ne se limite pas à la question des Français de l'étranger. Il n'y a pas de quoi provoquer l'énervement.

M. Olivier Cadic. – Ce sont les principaux intéressés qui s'énervent.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – J’avais des réserves de fond sur les mesures proposées par le Gouvernement pour sortir de la nasse. Ces ressources doivent être affectées à une destination sécurisée sur le plan juridique. Or, le Gouvernement ne répond pas, dans ce texte, à toutes les attentes. Nous lui poserons la question. Car comme cela est apparu lors de l’audition de M. Eckert, il a bien conscience que le dispositif qu’il propose n’est pas pleinement sécurisé.

La commission convient de demander l’avis du Gouvernement sur les amendements identiques n^{os} 1 rectifié bis et 89 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même logique sur l’amendement n° 97, qui supprime les prélèvements sociaux sur les non affiliés.

La commission convient de demander l’avis du Gouvernement sur l’amendement n°97.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Idem pour l’amendement n° 251, supprime la CSG sur les non-affiliés.

La commission convient de demander l’avis du Gouvernement sur l’amendement n°251.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 3 rectifié et n° 200 suppriment l’affectation de recettes – 16,4 milliards d’euros en 2016 – au Fonds de solidarité vieillesse. On voit mal comment celui-ci fonctionnerait. J’ajoute que le gage supposerait une augmentation de 150 % du prix du tabac. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 3 rectifié et 200.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l’amendement n° 374, qui supprime la Casa sur les revenus des retraités. Je rappelle que les retraités à faible revenus sont exonérés.

Mme Laurence Cohen. – Ce n’est pas le cas de tous.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – S’agit-il pour vous d’exonérer les grosses retraites ?

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 374.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l’amendement n° 375 qui vise à créer une contribution nouvelle sur les dividendes des entreprises.

Mme Annie David. – Plutôt que mettre à contribution les gens modestes, regardons du côté de ceux qui ont les moyens.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Vous voulez supprimer la Casa pour reporter la contribution sur les entreprises. Telle est votre philosophie...

M. Alain Milon, président. – ...mais elle n’est pas partagée.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 375.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 368 vise à ponctionner la section 3 du Fonds de solidarité vieillesse, destinée à financer le maintien de l'âge d'annulation de la décote à 65 ans pour les parents ayant élevé trois enfants, pour constituer une soule pour le financement des retraites servies par le régime de retraite complémentaire des artisans du BTP qui ne bénéficie plus de la C3S. Je suis réservé à l'idée de ponctionner la section 3 du FSV, marquée, pour une fois, par une gestion prudente, même si l'on nous dit que la section est suffisante pour son objet. Pourquoi ne pas la déboucler dans ce cas pour financer le minimum contributif ?

Je suis également réservé à l'idée de financer un régime complémentaire de retraite qui ne relève pas *a priori* du champ du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Si je suis conscient de la difficulté liée à la suppression de la C3S pour le régime complémentaire du BTP, je ne crois pas que cette solution soit la bonne.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 368.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 269, qui prévoit la non-rétroactivité sur l'année fiscale 2015 des réaffectations du produit des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, me semble sans objet. Je vous propose de solliciter l'avis du Gouvernement.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 269.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis défavorable à l'amendement n° 389, qui vise à créer une contribution additionnelle assise sur la masse salariale, au taux de 45 %, à la charge de l'employeur, afin de financer l'allocation de solidarité aux personnes âgées pour les retraités du secteur agricole dans les outre-mer. Les agriculteurs des outre-mer comme toutes les personnes résidant en France, âgées de plus de 65 ans et répondant aux conditions de ressources, peuvent bénéficier de l'Aspa. De plus le taux de la contribution additionnelle, évoqué dans l'amendement, est fantaisiste : cela reviendrait à imposer à 45% la masse salariale d'une entreprise.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 389.

Articles additionnels après l'article 15

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 387, qui supprime les exonérations de la contribution patronale et salariale sur les attributions d'actions gratuites.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 387.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 388.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 37 rectifié, 92 rectifié bis, 316, 335 et 390 prévoient la création d'un nouveau fonds de restructuration des services d'aide à domicile pour l'année 2016, d'un montant de 50 millions d'euros issus d'une partie du produit de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa). Aux 130 millions d'euros déjà été attribués entre 2012 et 2014,

s'ajoutent 25,65 millions d'euros destinés à compenser, en 2015, l'augmentation du point d'indice dans la branche de l'aide à domicile. D'autres mesures structurelles sont prévues par le projet de loi vieillissement – réforme de l'APA, généralisation des CPOM... Compte tenu des délais de montée en charge de ces réformes, elles ne devraient pas mobiliser tout le produit de la Casa en 2016. La mesure proposée apparaît donc bienvenue, sous réserve d'une rectification : la section V bis du budget de la CNSA va disparaître avec l'entrée en vigueur de la loi. Il convient donc de supprimer la référence à cette section.

La commission émet un avis favorable, sous réserve de rectification aux amendements identiques n^{os} 37 rectifié, 92 rectifié bis, 316, 335 et 390. Elle demande le retrait, à leur profit, des amendements n^{os} 11 rectifié, 148 et 242.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 5 rectifié prévoit une dérogation à la prescription en matière fiscale pour la CSG et la CRDS sur les plus-values immobilières payée en 2012 par les non-affiliés, quel que soit leur lieu de résidence. Avis défavorable: l'arrêt de Ruyter ne porte que sur les européens.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 5 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Favorable à l'amendement n° 6 rectifié prévoit une dérogation à la prescription en matière fiscale pour la CSG et la CRDS sur les plus-values immobilières payée en 2012 par les non-affiliés, résidant dans l'espace économique européen. La demande paraît légitime puisque la taxation est intervenue en 2012.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 6 rectifié.

Article 16

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement de suppression n° 392. La mesure proposée par l'article 16 se justifie pour des raisons de bonne gestion financière. Le fonds pour l'emploi hospitalier (FEH), très peu utilisé, dispose en effet d'un niveau de réserves très important.

Mme Laurence Cohen. – Alors que les établissements publics de santé, nous en sommes tous témoins, sont asphyxiés, on irait offrir cet argent au privé ? Où est la logique ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Pas seulement au privé : ces sommes seront réparties.

Mme Laurence Cohen. – Elles revenaient au public.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Elles ont déjà été ventilées une fois pour les retraites. Il s'agit ici de le faire au profit de la modernisation des établissements de santé, publics et privés.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 392.

Articles additionnels après l'article 17

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 296, faisant suite à une décision du Conseil d'Etat qui a remis en cause le minimum de perception

des droits sur les tabacs, rectifie ce minimum de perception pour y inclure la TVA. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 296.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 262 augmente le prix des cigarettes. Je suis, à titre personnel, favorable à une augmentation du prix du tabac. Je n'ignore pas pour autant la question des zones frontalières où les achats se reportent sur les pays voisins. C'est pourquoi je donnerai plutôt un avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable l'amendement n° 262.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 263 augmente le prix du tabac à rouler. Nous constatons en effet un report de la consommation, en particulier de la consommation des jeunes vers le tabac à rouler ou le tabac à tuber, parce qu'il est moins cher. Si je suis favorable à l'objectif poursuivi, il me semblerait plus judicieux d'augmenter la part spécifique, en sous-amendant par exemple l'amendement n° 297 de M. Mézard. Mon avis est donc défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 263.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis favorable à l'amendement n° 298, qui fixe les minimums de perception en coordination avec l'amendement qui les redéfinit.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 298.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 297 vise les catégories de tabac les plus vendues en France. C'est peut-être aller un peu loin.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Au motif d'anticiper une guerre des prix avec l'apparition de la vente en grosse quantité, comme celle de gros pots de tabac à rouler, on prévoit une augmentation de la fiscalité pour préserver les recettes fiscales. Craignons les effets sur la contrebande et les ventes transfrontalières. Je reste très sceptique, en attendant une expertise complémentaire

M. Gérard Roche. – Si je comprends bien, la vente en grosses quantités fait baisser les prix, donc les recettes fiscales ? Mais inversement, quand les ventes augmentent, les recettes fiscales augmentent aussi.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il est difficile, sur ce sujet très controversé, de trouver le point d'équilibre entre taxation et prévention de la consommation. Nous en avons déjà débattu : les jeunes reportent leur consommation sur le tabac à rouler, moins cher que les cigarettes. Si l'on veut éviter de favoriser la surconsommation du tabac à rouler, il faut faire augmenter la taxation sur ces produits afin de rapprocher leur prix de celui des cigarettes. C'est le sens des amendements qui nous sont présentés.

M. Jean-Marc Gabouty. – Je comprends mal l'amendement n° 298 qui vient de recevoir un avis favorable : il fixe des minimums de perception sans indiquer ce que sont les minimums actuels. Il faudrait aussi voir ce qu'il en est de l'ensemble de la taxation, y compris la TVA.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – La philosophie générale est d’essayer de prévenir les transferts de consommation vers le tabac à rouler.

M. Yves Daudigny. – L’argument est solide. La lutte contre le tabagisme passe par celle contre la première consommation. Or, le fait que le tabac à rouler soit moins cher favorise la consommation chez les jeunes. Cela dit, le Gouvernement a fait le choix de ne pas modifier les prix du tabac dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il serait de fait préférable de privilégier un autre véhicule, afin de traiter conjointement les questions de prévention, d’emballage et de prix. J’observe, même si l’enjeu n’est pas le même, que le tabac à rouler n’est pas seul à être sous taxé : les cigares le sont aussi ; ce n’est pas normal. Je m’abstiendrai sur ces amendements, estimant, même si les arguments sont fondés, que le contexte ne se prête pas à des mesures isolées de prix.

M. Gérard Roche. – Si la consommation de tabac à rouler a augmenté, c’est aussi qu’elle sert de support à ce que les jeunes appellent le « demi-panaché »...

M. Jean-Marc Gabouty. – Comment mesurer l’effet des prix sur la consommation si d’autres mesures sont prises concomitamment ? On a vu le problème avec la concomitance, en Australie, de la hausse des prix et du paquet neutre.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Ne rouvrons pas ce dernier débat, alors que nous avons clairement opté pour la vision du paquet à l’européenne, quand le Gouvernement voyait les choses autrement. Il s’agit ici de prévenir la consommation chez les jeunes, *via* le transfert sur le tabac à rouler – même si j’entends bien l’observation de Gérard Roche. Je vous propose donc de ne pas retenir l’amendement n°297, qui va au-delà.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Je m’abstiendrai.

Mme Annie David. – Moi de même.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 297.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements n^{os} 266 et n° 267 alignent les droits de consommation sur le tabac en Corse sur celui des autres régions françaises. Avis favorable : il s’agit d’une mise en conformité demandée par l’Union européenne.

Mme Nicole Bricq. – J’appelle à la prudence : je n’en dirai pas plus... Nous nous abstiendrons.

Mme Annie David. – Nous de même.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – La position du groupe écologiste, à l’origine de cet amendement, me paraît légitime. Nous aviserons en séance si le Gouvernement nous invite, comme vous, à la prudence.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 266, ainsi qu’à l’amendement n° 267.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l’amendement n° 254, qui crée une taxe additionnelle sur les huiles de palme, de coprah...

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 254.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis sur l'amendement n° 264, qui crée une taxe spéciale sur l'aspartame.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 264.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis défavorable à l'amendement n° 265, qui crée une taxe sur les véhicules diesel.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 265.

Article 17 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 270 et n° 337 prévoient de distinguer entre les contrats d'assurance au premier euro solidaires, taxés à 7 %, et les contrats non-solidaires taxés à 14 %. Avis défavorable : les contrats au premier euro couvrent les assurés en base et en complémentaire. La notion de contrat responsable ne s'applique pas. C'est pourquoi ils sont taxés à 14 %

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 270 et 337.

Article 18

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Défavorable à l'amendement n° 393, qui vise à maintenir le régime spécial de sécurité sociale du Grand port maritime de Bordeaux. Ce régime spécial ne présente plus aucune spécificité justifiant son existence. Le nombre d'assurés – 1000 bénéficiaires dont 600 ayants-droits – entraîne des coûts de gestion par personne protégée considérables. Cet article est tout à fait justifié et rejoint une préoccupation récurrente du Sénat de simplifier et de rendre plus juste l'architecture de la protection sociale de notre pays.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 393.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis défavorable à l'amendement n° 394, qui vise à soumettre à une consultation des organisations syndicales préalable le décret fixant les modalités transitoires à la disparition du régime spécial du Grand port autonome de Bordeaux.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 394.

Article 19

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 149 vise à supprimer l'article 19, qui vise à mettre notre pays en conformité avec ses engagements internationaux et européens : en l'espèce avec la convention du travail maritime de l'OIT et avec le règlement européen de 1992 concernant l'application du principe de libre circulation. D'après mes informations, l'Enim ne s'est pas opposé à cette rédaction alors qu'il aurait pu être envisagé que le régime des marins soit choisi pour l'affiliation de ces marins résidant en France mais travaillant sur des bateaux battant pavillon étranger. Outre que le régime général est moins favorable que le régime des marins, ce dernier met en œuvre un système de

cotisations tellement complexe qu'il est inapplicable pour un armateur étranger. Dès lors, il semble judicieux d'avoir privilégié le régime général au régime des marins. L'interrogation de nos collègues Gatel et Canevet n'est cependant pas sans fondement. Il conviendra d'interroger le Gouvernement quant à l'impact de cet article sur l'emploi ? Cet article pourrait en effet concerner 4 000 marins dont 1 000 marins français travaillant dans le secteur de la plaisance. Mon avis est plutôt défavorable.

M. Jean-Louis Tourenne. – Ce ne sont pas les compagnies qui sont concernées, mais les marins. Tout est parti de l'affaire de la société Condor ferries, de Saint-Malo, rachetée par une entreprise de l'île de Guernesey, où les conventions européennes ne s'appliquent pas, puisqu'elle ne fait pas partie de l'Union européenne. Or, les marins de cette compagnie sont résidents à Saint-Malo. A la fin du mois de janvier 2015, la sécurité sociale leur a cependant fait savoir que compte tenu du changement de localisation du siège de la société qui les emploie – c'est bien le siège qui est en cause, et non le pavillon –, ils ne pouvaient plus être affiliés. L'un d'eux qui, atteint d'un cancer, était en longue maladie, n'a ainsi plus été pris en charge à compter de cette date. Aujourd'hui, certains de ces marins n'ont plus aucune couverture sociale. C'est la caisse des marins qui devrait y pourvoir, entend-on objecter. Mais elle est incapable d'assurer les pressions nécessaires pour obtenir le versement de cotisation de l'employeur. D'où le choix d'une adhésion au régime général. Ce serait une faute d'appréciation et une faute humaine que de dire à ces marins que la situation dans laquelle ils se trouvent va perdurer. Ils doivent avoir la certitude de disposer d'une couverture, même si le mécanisme est appelé à évoluer. Ne supprimons pas cet article.

Mme Françoise Gatel. – Ni M. Canevet ni moi-même n'entendons faire preuve d'inhumanité. Ce que nous disons, c'est qu'il importe de mesurer l'impact de ce dispositif sur l'attractivité en matière d'emploi. L'enfer est pavé de bonnes intentions.

M. Jean-Pierre Godefroy. – Je partage l'une et l'autre préoccupation. Il me semblerait utile de demander son sentiment à l'Enim. Pour y avoir longtemps représenté le Sénat, je puis vous dire que les marins tiennent énormément à cette caisse, dont l'existence remonte à Colbert.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je vous propose, tout en précisant que le régime des marins n'était pas preneur, que nous sollicitons l'avis du Gouvernement. Il faut en effet s'interroger sur d'éventuelles conséquences fâcheuses pour l'emploi des marins.

M. Yves Daudigny. – Les personnes sans couverture ne bénéficient-elles pas de la CMU ?

M. Jean-Louis Tourenne. – Certes, mais n'est-il pas humiliant d'y renvoyer des gens qui travaillent ?

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 149.

Articles additionnels après l'article 19

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 142 vise à permettre aux marins travaillant sur un bateau battant pavillon étranger dans le cadre d'un contrat d'engagement maritime de pouvoir relever des dispositions de l'article L. 762-1

du code de la sécurité sociale qui fixe la possibilité d'une adhésion volontaire à la caisse des Français de l'étranger ou à une autre assurance. Avis défavorable : il s'agit de personnes qui travaillent en France.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 142.

Article 20

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 365 prévoit la consultation des associations sur la revalorisation de la cotisation due par les étudiants à la sécurité sociale. L'alinéa 76 prévoit l'automatisme de cette revalorisation annuelle par application d'un taux et que la consultation revêtirait donc un caractère purement formel. Par ailleurs la rédaction ne précise pas quelles sont les associations étudiantes qui doivent être consultées ce qui est susceptible de poser problème. Retrait ou avis défavorable.

Mme Laurence Cohen. – Pourquoi ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je viens de m'en expliquer. J'ajoute que l'amendement vise les associations d'étudiants, qui sont multiples, tandis que dans son exposé des motifs, il est question des syndicats étudiants. Cela mériterait au moins rectification.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 365.

Articles additionnels après l'article 20

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 397 vise à appliquer aux artistes auteurs les conditions de droit commun du régime général. Sachant qu'une concertation est en cours sur les évolutions de ce régime, il serait bon d'interroger le Gouvernement.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 397.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis sur l'amendement n° 396, qui prévoit un prélèvement sur les cotisations pour le financement de l'aide sociale des artistes auteurs.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 396.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même chose pour l'amendement n° 395, qui revoit la composition des conseils d'administration des organismes agréés gérant les cotisations des artistes auteurs.

La commission convient de demander l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 395.

Article 21

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis favorable aux amendements de suppression n^{os} 10 rect *bis*, 51, 85, 99, 179, 186, 201, 220, 289 et 398. Je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu la semaine dernière.

Mme Nicole Bricq. – Notre groupe n'est pas favorable à cette suppression.

M. Jean-Pierre Godefroy. – Je voterai, quant à moi, ces amendements.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 10 rectifié bis, 51, 85, 99, 179, 186, 201, 220, 289 et 398.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Favorable à l'amendement n^o 86, qui, tendant à relever le seuil de l'aide complémentaire santé (ACS) pour les personnes de plus de 65 ans, propose une alternative intéressante pour les personnes retraités à faible revenu. En élargissant l'accès à l'ACS, on résout en partie le problème des complémentaires santé pour les plus de 65 ans.

Mme Nicole Bricq. – Je comprends mal. M. Delattre, après avoir proposé la suppression de l'article 21, avance ici une alternative. L'affaire me semble compliquée. Disons qu'elle n'est pas tranchée à ce jour. Nous n'avons pas voté la suppression et nous nous abstiendrons sur cet amendement.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je ne dis pas que cet amendement résout tous les problèmes d'accès des plus de 65 ans à une complémentaire santé, mais il arrange un peu les choses. On sait qu'une complémentaire individuelle coûte trois fois plus cher que les complémentaires collectives offertes par les entreprises. Ce que propose M. Delattre répond en partie à ce problème de prix : 180 000 personnes de plus de 65 ans, dont le revenu est inférieur à 1023 euros, pourront bénéficier de cette aide – je rappelle que l'ACS représente 150 euros par an.

Mme Nicole Bricq. – Ils restent dans l'enveloppe ; ce n'est déjà pas mal...

M. Yves Daudigny. – L'objectif est double. Il s'agit de trouver une solution au coût des complémentaires santé pour les personnes âgées, conformément à l'engagement du Président de la République. C'est une question d'équité. Mais il faut, dans le même temps, éviter de fragiliser le système mutualiste – et les complémentaires santé en général. Or, ce système est déjà fragilisé par la généralisation, qui prendra effet en janvier prochain, de la complémentaire santé collective. Il faut faire en sorte que le système mutualiste reste viable. D'évidence, la proposition initiale du Gouvernement n'était pas compatible avec cette dernière exigence. Le texte remanié par l'Assemblée nationale marque un progrès, mais il maintient le caractère premier d'une consultation basée sur les coûts, pour éviter la censure du Conseil constitutionnel. Si l'on veut que ce double objectif soit tenu, il faut que la discussion se poursuive entre les parties, afin de parvenir à un compromis permettant d'atteindre le premier objectif sans compromettre le second. C'est pourquoi le groupe socialiste n'a pas déposé d'amendement, et c'est aussi pourquoi il ne votera pas l'amendement de suppression. Nous entendons rester attentifs, afin que la nouvelle lecture puisse apporter une solution.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je vous suis parfaitement sur ces deux objectifs. La solidarité entre les générations doit jouer, que ce soit *via* les mutuelles ou les assurances. Il s'agit de lisser le coût de la complémentaire entre les

générations qui travaillent et celles qui sont à la retraite. Le Gouvernement n'est pas au bout de ses peines pour trouver la solution adéquate, mais il est clair que l'article 21 ne répond pas pleinement au double enjeu que vous avez rappelé. Il me paraît bon de supprimer cet article, pour repartir d'une page blanche en nouvelle lecture. Ce qui n'empêche pas de voter le présent amendement proposé par la commission des finances, bien qu'il n'apporte qu'une réponse partielle.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 86.

Motion tendant à opposer la question préalable

M. Alain Milon, président. – Le groupe CRC vient de déposer une motion tendant à opposer la question préalable, sur laquelle je vous propose de nous prononcer, avant de lever cette réunion.

La commission émet un avis défavorable à la motion n° 442 tendant à opposer la question préalable.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 4 Aménagement des dispositifs de régulation des médicaments (clause de sauvegarde et contribution hépatite C)			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	41 rect.	Aménagement de la clause de sauvegarde de l'Ondam - Suppression de la contribution hépatite C en 2016	Adopté
Article 9 Aménagement du dispositif d'exonérations de cotisations sociales patronales dans les outre-mer			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	63	Exclusion des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles	Adopté

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 14 ter Conséquences sur les allègements généraux du non-respect de l'obligation de négociation annuelle obligatoire			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	64	Amendement de coordination	Adopté
Article 14 septies Suppression de la dispense de cotisations minimales pour les travailleurs indépendants pluriactifs et les retraités actifs, versement sur option des cotisations minimales pour les bénéficiaires du RSA et traitement, par le RSI, de données à caractère personnel			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	47 rect.	Amendement de coordination	Adopté
Article 19 Couverture sociale des gens de mer résidant en France			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	62	Amendement rédactionnel	Adopté

La commission adopté ensuite les avis suivants sur les amendements de séance :

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Motion			
Mme COHEN	442	Motion tendant à opposer la question préalable	Défavorable
Article 1^{er} Approbation des tableaux d'équilibre relatifs à l'exercice 2014			
M. DELATTRE	71	Cet amendement vise à la suppression de l'article 1 ^{er} , qui propose l'approbation des tableaux d'équilibre pour 2014 dernier exercice clos	Défavorable
Article 4 Aménagement des dispositifs de régulation des médicaments (clause de sauvegarde et contribution hépatite C)			
M. PELLEVAL	209	Suppression, dès 2015, de la contribution versée par les entreprises exploitant des médicaments destinés à lutter contre l'hépatite C pour les années 2014 à 2016	Défavorable
M. PELLEVAL	210	Suppression de la référence à la remise versée en application du taux L dans le calcul de l'assiette prise en compte pour le déclenchement du mécanisme de contribution, de façon à comparer deux assiettes comparables	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. PELLEVAT	212	Suppression de la déduction de la remise versée au titre de W dans l'assiette prise en compte pour le calcul de la progression du chiffre d'affaires, d'une année sur l'autre	Défavorable
Mme COHEN	423	Rappel de la possibilité de la licence d'office	Défavorable
M. PELLEVAT	211	Suppression de la possibilité de déduire, dans le calcul de la contribution due au titre du taux L, le montant de la remise conventionnelle versée au même titre	Défavorable
Article 5 Approbation des tableaux d'équilibre relatifs à l'exercice 2015			
M. DELATTRE	72	Suppression de l'article relatif à l'approbation des tableaux d'équilibre pour 2015	Défavorable
Article 6 Objectif national de dépenses d'assurance maladie 2015			
M. DELATTRE	73	Cet article supprime l'Ondam rectifié pour 2015	Défavorable
Article 7 Réduction du taux de cotisation « famille » pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic			
M. DESESSARD	216	Suppression de l'article élargissant la réduction de 1,8 point de la cotisation famille au motif, qu'à ce niveau de salaire, le niveau de la cotisation famille n'a pas d'effet sur l'emploi	Défavorable
Mme COHEN	370	Suppression de l'article au motif qu'à ce niveau de salaire, le niveau de la cotisation famille n'a pas d'effet sur l'emploi	Défavorable
Mme COHEN	371	Suppression de la réduction de cotisation famille	Défavorable
M. CARDOUX	190 rect. bis	Fixation au 1 ^{er} janvier 2016 de la date d'entrée en vigueur de la réduction de cotisations famille	Défavorable
M. JOYANDET	229	Même amendement que le précédent	Défavorable
M. BARBIER	287	même amendement que le précédent	Défavorable
Mme LIENEMANN	273 rect.	Conditions du bénéfice de la réduction de cotisation famille au fait, pour l'entreprise, d'être couverte par un accord de branche étendu ou d'avoir conclu un accord d'entreprise portant sur la compétitivité et le partage de la valeur ajoutée	Défavorable
Article additionnel après l'article 7			
M. DESESSARD	218	Nouvelle dénomination de l'impôt sur le revenu et de la CSG en "impôt citoyen part familialisée" et impôt citoyen part individualisée", tout en préservant l'assiette et les modalités de recouvrement de chacun de ces deux impôts	Défavorable
M. DESESSARD	219	Cet amendement et le 274, identique, de Mme Lieneman, prévoit une progressivité de la CSG	Défavorable
Mme LIENEMANN	274 rect.	Amendement identique	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	372	Assujettissement de revenus financiers des sociétés financières et des sociétés non-financières à une contribution d'assurance-vieillesse	Défavorable
Mme COHEN	373	Création d'une cotisation additionnelle d'assurance-vieillesse calculée en fonction de la part des salaires et de la formation dans la valeur ajoutée	Défavorable
Article 7 bis Plafond d'exonération de la CSG et de cotisations sociales sur les indemnités de rupture du contrat de travail et de cessation forcée d'activité des mandataires sociaux, dirigeants et personnes visées à l'article 80 ter du code général des impôts			
M. DELATTRE	84	Suppression de l'article identique à celui de la commission	Favorable
Mme COHEN	376	Assujettissement à cotisations sociales des indemnités de rupture du contrat de travail et des indemnités de cessation forcée d'activité des dirigeants et mandataires sociaux	Défavorable
M. CIGOLOTTI	147	Assujettissement à cotisations sociales de la part des indemnités qui excède 5 plafonds de la sécurité sociale	Défavorable
Mme COHEN	377	Abaissement à 10 000 euros par mois du montant des retraites chapeaux susceptibles de faire l'objet d'une surtaxation	Défavorable
Mme COHEN	378	Augmentation du taux de la surtaxe maximale applicable au-delà d'un certain montant de retraite chapeau	Défavorable
Article 8 Relèvement de l'abattement d'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)			
M. DESESSARD	217	Suppression de l'article	Défavorable
Mme LIENEMANN	272 rect.	Suppression de l'article augmentant l'abattement de la C3S	Défavorable
Mme COHEN	379	Suppression de l'article augmentant l'abattement de la C3S	Défavorable
Mme COHEN	391	Réduction de l'abattement de de C3S à un million d'euros	Défavorable
Mme COHEN	380	Suppression de l'abattement de C3S	Défavorable
Article 9 Aménagement du dispositif d'exonérations de cotisations sociales patronales dans les outre-mer			
M. D. ROBERT	331 rect. bis	Suppression de l'article	Défavorable
M. MAGRAS	138	Report de l'entrée en vigueur de l'article 9 de janvier à avril 2016	Défavorable
M. CORNANO	238 rect.	Report de l'entrée en vigueur de l'article 9 de janvier à avril 2016	Défavorable
M. ARNELL	302 rect.	Report de l'entrée en vigueur de l'article 9 de janvier à avril 2016	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel après l'article 9			
M. MAGRAS	137	Exemption de Saint-Barthélemy de la mesure de recentrage des exonérations de charges	Défavorable
M. ARNELL	303 rect.	Exemption de Saint-Martin de la mesure de recentrage des exonérations de charges	Défavorable
M. MAGRAS	437	Extension à Saint-Barthélemy du dispositif d'exonération renforcé de cotisations sociales patronales	Avis du Gouvernement
M. MÉZARD	292 rect.	Augmentation à 1,5 euro du montant de la déduction forfaitaire par heure travaillée pour les particuliers -employeurs	Sagesse
M. CARDOUX	194 rect. bis	Augmentation à 1,5 euro le montant de la déduction forfaitaire par heure travaillée pour les particuliers -employeurs	Sagesse
M. CARDOUX	195 rect. ter	Exonération partielle de cotisations vieillesse les médecins retraités exerçant en zone sous-dense	Favorable
M. JOYANDET	232	Elargissement du bénéfice des exonérations fiscales des zones franches urbaines dans les centres-villes des communes de plus de 5 000 habitants en difficultés économiques et commerciales	Irrecevable
Article additionnel après l'article 10 (Supprimé)			
M. LENOIR	197 rect.	Prolongation d'un an de la durée d'application du dispositif d'exonération de charges pour les "jeunes agriculteurs"	Favorable
Article 11 Proportionnalité des redressements pour les régimes de protection sociale complémentaire d'entreprise n'ayant pas un caractère collectif et obligatoire			
M. CADIC	91 rect.	Suppression de l'obligation, pour l'employeur, de devoir reconstituer, de manière probante, les sommes faisant défaut pour que le régime de protection sociale complémentaire mis en place dans son entreprise soit collectif et obligatoire, afin de bénéficier de la proportionnalité du redressement	Défavorable
M. CARDOUX	191 rect. bis	Suppression de la proportionnalité du redressement avec les coefficients de 1,5 et 3 fois le montant redressé et la condition de reconstituer les sommes de manière probante	Défavorable
Mme GRUNY	130	Remplacement des termes "agents chargé du contrôle" par "inspecteur du recouvrement"	Défavorable
Mme GRUNY	135	Précision que, lorsque l'employeur ne peut bénéficier de la proportionnalité en raison d'un manquement d'une particulière gravité, il en est informé "par une mention précise, motivée et argumentée"	Défavorable
Mme GRUNY	129	Remplacement des termes "agents chargé du contrôle" par "inspecteur du recouvrement"	Défavorable
Mme GRUNY	131	Modification du point de départ de la période de 5 ans au cours de laquelle sont appréciés des manquements de l'entreprise	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel après l'article 11			
Mme DEBRÉ	93 rect. bis	Extension du bénéfice du taux réduit de forfait social de 8 % aux plans d'épargne d'entreprise et aux plans d'épargne pour la retraite collectif PERCO lors de leur première mise en place	Favorable
Mme GRUNY	111 rect.	Modification des dispositions relatives à la procédure de rescrit en matière de droit de la sécurité sociale	Défavorable
Mme GRUNY	109 rect.	Opposabilité des décisions implicites rendues par un organisme de recouvrement en cas de changement d'implantation géographique	Défavorable
Mme GRUNY	133	Cet amendement prévoit que l'organisme de recouvrement envoie un avis de contrôle préalable à la première visite, sauf en cas de travail dissimulé dûment prouvé	Défavorable
Mme GRUNY	104 rect.	Création d'un délai de clémence pour les cotisants de bonne foi après chaque modification de la législation	Défavorable
Mme GRUNY	107 rect.	Cet amendement vise à ce que la contestation d'un redressement ne fasse pas obstacle à la délivrance d'une attestation de régularité de situation sociale pour les entreprises	Avis du Gouvernement
Mme GRUNY	127 rect.	Cet amendement prévoit le caractère suspensif de la contestation de la mise en demeure	Défavorable
Mme GRUNY	128	Cet amendement vise à ce qu'aucun redressement ne puisse être effectué lorsque l'affiliation d'un assuré a été faite de bonne foi	Défavorable
Mme GRUNY	105 rect.	Cet amendement vise à préserver le privilège fiscal et social d'un accord d'intéressement lorsqu'il est déposé avec moins d'un mois de retard	Défavorable
Mme GRUNY	106 rect.	Cet amendement vise à éviter les redressements lorsque la non-conformité de la condition d'ancienneté d'un plan d'épargne d'entreprise n'a concerné aucun salarié	Défavorable
Article 12			
Recouvrement des cotisations de sécurité sociale des professions libérales			
M. COMMEINHES	181 rect.	Suppression de l'article	Favorable
M. CARDOUX	192 rect.	Amendement identique au précédent	Favorable
M. BARBIER	288 rect.	Amendement identique au précédent	Favorable
Article 13			
Régime des options des non-salariés agricoles pour le lissage de leurs revenus professionnels			
M. GREMILLET	341	Caractère optionnel de l'option de lissage des revenus exceptionnels	Défavorable
Article additionnel après l'article 13			
Mme COHEN	382	Modification des seuils de CSG pour compenser la suppression de la demi-part fiscale des veuves	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel après l'article 14			
M. REICHARDT	318 rect.	Extraction des bénéfices réinvestis de l'assiette des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu des travailleurs indépendants	Défavorable
Mme COHEN	383	Majoration des cotisations sociales des entreprises ayant recours au temps partiel	Défavorable
M. BIZET	221 rect.	Exonération des cotisations patronales les rémunérations des personnels navigants des compagnies aériennes	Défavorable
Article additionnel après l'article 14 bis			
Mme COHEN	384	Suppression des taux réduits de forfait social	Défavorable
Article 14 ter Conséquences sur les allègements généraux du non-respect de l'obligation de négociation annuelle obligatoire			
Mme COHEN	381	Suppression des allègements généraux de cotisations	Défavorable
Mme COHEN	385	Suppression des allègements généraux lorsque l'employeur n'a pas conclu d'accord sur l'égalité professionnelle	Défavorable
Article additionnel après l'article 14 quater			
Mme GRUNY	136	Rapport sur le travail dissimulé	Défavorable
Article 14 quinquies Motivation des avertissements et des mises en demeure			
Mme GRUNY	134	Suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour définir ce que doit être un avis précis et motivé	Défavorable
Article additionnel après l'article 14 octies			
M. CADIC	90 rect.	Suppression de l'assujettissement à cotisations sociales des dividendes des dirigeants de SARL	Sagesse
M. MAGRAS	139 rect.	Compétence de la Caisse de prévoyance de St Barthélemy pour les travailleurs indépendants	Avis du Gouvernement
M. CASTELLI	304 rect.	Prise en charge de la dette des agriculteurs corses pour la période 2005-2014	Défavorable
M. DAUDIGNY	353	Prise en charge de la dette des agriculteurs corses pour la période 2005-2014	Défavorable
Article additionnel avant l'article 15			
Mme COHEN	386	Augmentation à 12 % le taux du prélèvement social	Défavorable
Article 15 Réallocation du produit des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, refonte de l'architecture et du financement du FSV, simplification des ressources affectées à la Cades			
M. FRASSA	2 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. del PICCHIA	1 rect. bis	Exonération des non-résidents des prélèvements sociaux sur les revenus du capital	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. CADIC	89 rect. bis	Amendement identique au précédent	Avis du Gouvernement
M. YUNG	97	Suppression des prélèvements sociaux sur les non affiliés	Avis du Gouvernement
M. LECONTE	251	Suppression de la CSG sur les non-affiliés	Avis du Gouvernement
M. FRASSA	3 rect.	Suppression de l'affectation de recettes (16,4 milliards d'euros en 2016) au fonds de solidarité vieillesse	Défavorable
M. PELLELAT	200	Amendement identique au précédent	Défavorable
Mme COHEN	374	Suppression de la Casa sur les revenus des retraités	Défavorable
Mme COHEN	375	Contribution nouvelle sur les dividendes des entreprises	Défavorable
M. DAUDIGNY	368	Prélèvement sur la section 3 du fonds de solidarité vieillesse pour les parents ayant élevé 3 enfants, pour constituer une soulte pour le financement des retraites servies par le régime de retraite complémentaire des artisans du BTP	Défavorable
M. LECONTE	269	Non-rétroactivité sur l'année fiscale 2015 des réaffectations du produit des prélèvements sociaux sur les revenus du capital	Avis du Gouvernement
M. VERGÈS	389	Création d'une contribution additionnelle assise sur la masse salariale pour le financement de l'allocation de solidarité aux personnes âgées pour les retraités du secteur agricole dans les outre-mer	Défavorable
Article additionnel après l'article 15			
Mme COHEN	387	Suppression des exonérations de la contribution patronale et salariale sur les attributions d'actions gratuites	Défavorable
Mme COHEN	388	Régime des options d'achat d'actions	Défavorable
M. RAISON	92 rect. quinquies	Fonds de restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile	Favorable si rectifié
Mme LABORDE	316 rect.	Fonds de restructuration pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	Favorable si rectifié
M. LEFÈVRE	11 rect.	Fonds de restructuration pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	Favorable si rectifié
M. ADNOT	148	Fonds de restructuration pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	Favorable si rectifié
M. KERN	242	Fonds de restructuration pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	Favorable si rectifié
M. LECONTE	5 rect.	Dérogation à la prescription en matière fiscale pour la CSG et la CRDS sur les plus-values immobilières payée en 2012 par les non-affiliés, quel que soit leur lieu de résidence	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. LECONTE	6 rect.	Dérogation à la prescription en matière fiscale pour la CSG et la CRDS sur les plus-values immobilières payée en 2012 par les non-affiliés, résidant dans l'espace économique européen	Favorable
Article 16 Prélèvement sur les réserves du fonds pour l'emploi hospitalier au profit du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés			
Mme COHEN	392	Suppression de l'article 16.	Défavorable
Article additionnel après l'article 17			
M. MÉZARD	296 rect.	Rectification du minimum de perception des droits sur les tabacs pour y inclure la TVA	Favorable
Mme ARCHIMBAUD	262	Augmentation des droits de consommation des cigarettes	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	263	Augmentation des droits de consommation du tabac à rouler	Défavorable
M. MÉZARD	298 rect.	Fixation des minimums de perception	Favorable
M. MÉZARD	297 rect.	Augmentation de la part spécifique des droits de consommation sur e tabac	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	266	Alignement des droits de consommation sur les cigarettes en Corse sur celui des autres régions françaises	Favorable
Mme ARCHIMBAUD	267	Alignement des droits de consommation sur le tabac à rouler en Corse sur celui des autres régions françaises	Favorable
Mme ARCHIMBAUD	254	Taxe additionnelle sur les huiles de palme, de coprah...	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	264	Taxe spéciale sur l'aspartame	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	265	Taxe sur les véhicules diesel	Défavorable
Article 17 bis Taux de la taxe de solidarité additionnelle applicable aux contrats « au premier euro »			
M. CARDOUX	270	Distinction entre les contrats d'assurance au premier euro solidaires, taxés à 7 % et les contrats non-solidaires taxés à 14 %	Défavorable
M. HUSSON	337 rect.	Amendement identique au précédent	Défavorable
Article 18 Intégration au régime général du régime spécial d'assurance maladie, maternité et décès du grand port maritime de Bordeaux			
Mme COHEN	393	Maintien du régime spécial de sécurité sociale du Grand port maritime de Bordeaux	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	394	Soumission à une consultation des organisations syndicales préalable, le décret fixant les modalités transitoires à la disparition du régime spécial du Grand port autonome de Bordeaux	Défavorable
Article 19 Couverture sociale des gens de mer résidant en France			
Mme GATEL	149 rect.	Suppression de l'article	Avis du Gouvernement
Article additionnel après l'article 19			
M. REVET	142 rect.	Possibilité pour les marins travaillant sur un bateau battant pavillon étranger dans le cadre d'un contrat d'engagement maritime de pouvoir relever des dispositions de l'article L762-1 du code de la sécurité sociale qui fixe la possibilité d'une adhésion volontaire à la caisse des Français de l'étranger ou à une autre assurance	Défavorable
Article 20 Architecture financière de la protection universelle maladie			
M. DAUDIGNY	365	Consultation des associations d'étudiants sur la revalorisation de la cotisation forfaitaire	Défavorable
Article additionnel après l'article 20			
Mme COHEN	395	Composition des conseils d'administration des organismes agréés gérant les cotisations des artistes auteurs	Avis du Gouvernement
Article 21 Sélection des contrats d'assurance maladie complémentaire pour les plus de 65 ans			
M. VASSELLE	10 rect. bis	Suppression de l'article	Favorable
M. DELATTRE	85	Suppression de l'article	Favorable
M. MÉDEVIELLE	99 rect. ter	Suppression de l'article	Favorable
M. COMMEINHES	179 rect.	Suppression de l'article	Favorable
M. A. MARC	186	Suppression de l'article	Favorable
M. PELLEVAL	201	Suppression de l'article	Favorable
M. DESESSARD	220	Suppression de l'article	Favorable
M. MÉZARD	289 rect.	Suppression de l'article	Favorable
Mme COHEN	398	Suppression de l'article	Favorable
Article additionnel après l'article 21			
M. COMMEINHES	151 rect.	Garantie de la possibilité de définir une durée minimale pour les contrats complémentaires santé	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. DELATTRE	86	Augmentation du seuil de l'ACS pour les personnes de plus de 65 ans	Favorable

La réunion est levée à 12 h 30.

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements

La réunion est ouverte à 19 h 35.

Au cours d'une seconde réunion tenue à l'issue de la séance de l'après-midi, la commission procède à la suite de l'examen des amendements sur le projet de loi n° 128 (2015-2016) de financement de la sécurité sociale pour 2016.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

Article 18 B

L'amendement rédactionnel n° 443 est adopté.

Article additionnel après l'article 36 quinquies

M. Gérard Roche, rapporteur. – L'amendement n° 444 précise la rédaction de l'article du code de la sécurité sociale issu de l'article 32 de la loi du 20 janvier 2014, ouvrant l'accès à l'AAV aux conjoints collaborateurs de travailleurs indépendants, membres de professions libérales, avocats, non-salariés agricoles qui cessent de remplir les conditions de l'affiliation obligatoire.

L'amendement n° 444 est adopté.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Article additionnel après l'article 15

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Comme les associations intervenant dans les services d'aide à domicile ne bénéficient pas du Cice, l'amendement n° 33 rectifié *bis* les exonère de la taxe sur les salaires jusqu'à 6 % du montant de la rémunération brute. Avis défavorable, l'impact financier de cette mesure n'ayant pas été évalué.

Mme Brigitte Micouleau. – Les associations d'aide à domicile sont exsangues, et, faute d'aides, leurs employés se trouveront rapidement au chômage ; de plus, elles sont en concurrence avec des entreprises qui bénéficient du CICE. Or nous avons besoin de ces associations pour maintenir les personnes âgées à domicile, en particulier dans les centre- villes et les communes rurales.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Un amendement analogue a été déposé l’an dernier. Les associations d’aide à domicile sont déjà soutenues par le dispositif d’allocation personnalisée d’autonomie. Je ne m’oppose pas à ce qu’on les soutienne, mais si un montant équivalent à celui que représente le CICE pour les entreprises leur était accordé, la mesure coûterait 1,5 milliard d’euros, selon les chiffres qui avaient circulé lorsque le dispositif a été mis en place.

Mme Brigitte Micoulean. – Cela maintiendrait des emplois.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je connais bien la question, pour avoir présenté avec Dominique Watrin un rapport sur l’aide à domicile, intitulé *Un système à bout de souffle à réformer d’urgence*. Je suis favorable à un soutien à tous les organismes d’aide à domicile. Cependant, cet amendement ne semble pas pouvoir réellement déboucher.

M. Philippe Mouiller. – Il faut essayer !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Des amendements examinés en commission ce matin créant le fonds de restructuration, pour un montant de 50 millions d’euros, ont été entre-temps déclarés irrecevables au titre de l’article 40. Cependant, puisque les associations sont dans une situation très difficile, demandons au Gouvernement d’évaluer l’impact financier de la mesure.

Mme Brigitte Micoulean. – Je vous remercie ; je défendrai l’amendement en séance.

M. Jean-Marie Morisset. – Une discussion sur ce dossier est indispensable. Quand une association est en difficulté, on sollicite le département ou les communes. Par souci d’équité, il faut que les associations continuent à travailler sur le terrain.

M. Gérard Roche. – Les entreprises privées d’aide à domicile jugent déjà illégale la concurrence des associations... Il en existe deux types : les associations qui, ayant peu d’employés, ne sont pas soumises à la taxe salariale ; d’autres, plus importantes, qui paient cette taxe, ont pu bénéficier du dispositif Bachelot – le fonds de restructuration – pendant trois ou quatre ans. Il avait été proposé, pendant la montée en charge progressive de la loi d’adaptation de la société au vieillissement, d’affecter le produit non utilisé de la contribution additionnelle de solidarité pour l’autonomie (Casa) à l’aide à l’investissement dans les maisons de retraite. Je crois savoir qu’un amendement récemment voté substitue cet excédent au fonds Bachelot destiné aux associations. En puisant dans la Casa, on ne crée pas de dépense supplémentaire.

M. Georges Labazée. – C’est l’amendement qui a été déclaré irrecevable.

M. Philippe Mouiller. – Je me félicite de la position du rapporteur. Ceux qui travaillent sur l’autonomie ont un besoin urgent de solutions. Nous prônons le maintien des personnes âgées à leur domicile, mais nombre d’associations départementales sont au bord du dépôt de bilan.

La commission demandera l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 33 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement prévoyant un fonds de restructuration doté de 50 millions d'euros a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40. La loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit 25 millions d'euros pour la revalorisation de l'indice des aides à domicile. C'est la moitié du chemin : 50 millions d'euros seraient nécessaires pour les associations qui rencontrent le plus de difficultés.

Article 22

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Notre commission avait demandé la suppression de l'article 22, également prévue par l'amendement n° 202 rectifié. Les amendements identiques n°s 193 rectifié *ter* et 361, respectivement déposés par Jean-Noël Cardoux et Yves Daudigny, limitent simplement la mise en place du chèque individuel de couverture aux salariés non couverts par une complémentaire d'entreprise. La mesure paraît de bon sens, au vu des mesures mises en place par les entreprises ayant un volant important de travailleurs précaires. Les amendements prévoient un dispositif de transition qui offre une plus grande sécurité juridique aux entreprises. Avis favorable.

M. Yves Daudigny. – Cette disposition est inspirée par la situation des entreprises du secteur de la propreté : l'objectif était de ne pas laisser la possibilité à leurs salariés de choisir un positionnement individuel différent du positionnement collectif.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Si les amendements n°s 193 rectifié *ter* et 361 font l'objet d'un vote favorable, les suivants seront satisfaits.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 202 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n°s 193 rectifié *ter* et 361.*

La commission demande en conséquence le retrait des amendements n°s 369 rectifié, 145 rectifié, 236 rectifié, 306 rectifié, 367 rectifié, 143 rectifié, 340 rectifié, 144 rectifié, 235 rectifié et 343 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 342 rectifié, qui vise les professions saisonnières et agricoles, aboutirait à priver de nombreux salariés de complémentaire d'entreprise. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 342 rectifié.

La commission demande le retrait des amendements identiques n°s 305 rectifié et 344 rectifié.

Articles additionnels après l'article 23

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 8 rectifié *bis*, comme les cinq suivants, sort les médicaments génériques de l'assiette de la contribution sur les ventes en gros de spécialités pharmaceutiques, assise sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en France auprès des pharmacies d'officine. Les génériques sont déjà exclus de la troisième tranche de la contribution, qui est la plus élevée et les retirer de l'assiette des deux premières n'aiderait guère les grossistes les plus en difficulté ; mieux vaut

engager avec le Gouvernement un débat sur la rémunération des missions de service public des grossistes répartiteurs. Le problème tient à la disparition de certaines officines et à la baisse du prix d'un grand nombre de médicaments.

La commission émet un avis de sagesse sur les amendements identiques n^{os} 8 rectifié bis, 34 rectifié bis, 245, 295 rectifié et 348.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 19 rectifié *ter*, 31 rectifié *bis* et 347 rectifié exonèrent les fabricants de médicament homéopathique de la taxe sur la vente en gros. Outre qu'ils soumettent la loi aux dispositions du règlement, la spécificité du médicament homéopathique ne justifie pas une exonération de la taxe sur la distribution. Enfin, nous ignorons le coût d'une telle mesure. Avis du Gouvernement.

*La commission demandera l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 19 rectifié *ter*, 31 rectifié *bis* et 347 rectifié.*

Article 24

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 399 abaissant le seuil de déclenchement du mécanisme W est incompatible avec l'avis de la commission, qui souhaite une suppression de ce mécanisme. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 399.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 208 rectifié fixe à 0 % le taux de progression du chiffre d'affaires pour le déclenchement de la contribution L. L'amendement proposé par la commission préservant le caractère de régulation du taux L, avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 208 rectifié.

Articles additionnels après l'article 24

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 36 et 317 rectifié *ter* suppriment l'article 569 du code général des impôts qui a transposé par anticipation le mécanisme de traçabilité des produits du tabac prévu par la nouvelle directive européenne. Cela n'aurait que peu d'impact sur le droit positif puisque les décrets d'application ne seront pas pris avant l'aboutissement des travaux de la Commission européenne qui est compétente sur le sujet. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 36 et 317 rectifié *ter*.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je comprends l'intention de l'amendement n^o 359, qui complète le contenu des négociations conventionnelles par des objectifs de prescription suivant les recommandations définies par la Haute Autorité de santé. Mais les stratégies de prescription doivent inspirer les médecins sans les contraindre : avis défavorable.

M. Gérard Dériot. – À force de recommandations, on n'aura plus besoin de médecins ! Dit-on aux enseignants comment ils doivent conduire leur cours ?

M. Gérard Roche. – L'autorisation de mise sur le marché inclut des protocoles pour les diverses pathologies.

M. Yves Daudigny. – Je ne sais si mon amendement sera adopté, mais l'intégration dans les conventions des règles émises par Haute Autorité de santé mérite discussion. Après tout, les enseignants reçoivent eux aussi des protocoles.

M. Gérard Roche. – Les médecins qui exercent dans les hôpitaux appliquent fidèlement les protocoles, car en cas de procédure judiciaire, les avocats vérifient leur bonne utilisation.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 359, ainsi qu'à l'amendement n° 360.

L'amendement n° 363 est déclaré irrecevable.

Article 25

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 400 supprime la compensation à la sécurité sociale des exonérations de cotisations sociales qui font l'objet de transferts budgétaires. Il priverait la sécurité sociale de 3,5 milliards d'euros, sans pour autant remettre en cause les exonérations. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 400.

Article 26

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 74 de la commission des finances supprime l'article 26. Il rejoint la position de notre commission, exprimée lors de l'examen de l'article 1^{er}. Avis favorable, ainsi qu'à l'amendement identique n° 401 déposé par le groupe CRC.

M. Jean-Pierre Caffet. – Proposerez-vous de voter la troisième partie ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Oui, pour discuter de la quatrième.

M. Jean-Pierre Caffet. – Vous n'adoptez pas les objectifs.

La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 74 et 401.

Article additionnel après l'article 26

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 366 prévoit un rapport sur le transport des enfants décédés de cause médicalement inexpliquée vers les centres de référence sur la mort inattendue du nourrisson. Avis de sagesse : la commission pourrait conduire des auditions sur ce sujet.

M. Alain Milon, président. – Pour ce qui me concerne, j'y suis très favorable.

M. Gérard Roche. – Je regrette que nous n'ayons pas adopté cette disposition lors de l'examen de la loi santé.

M. Philippe Mouiller. – Bien que ce soit une demande de rapport ?

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 366.

Article 27

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis favorable aux amendements de suppression n^{os} 75 et 402.

La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 75 et 402.

Article 28

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement de suppression n° 403 rejoint la position de la commission sur le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), mais il n'est pas nécessaire de supprimer l'ensemble de l'article. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 403.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – En revanche, avis favorable à l'amendement n° 76 qui supprime les alinéas de l'article 28 relatifs au FSV.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 76.

Article 30

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis favorable aux amendements n^{os} 77 et 404, supprimant l'article 30, qui présente une trajectoire pluriannuelle pour les régimes obligatoires.

La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 77 et 404.

Articles additionnels après l'article 33

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il n'est plus possible, comme c'était mon intention, de demander le retrait de l'amendement n° 407 au profit de l'amendement n° 54 qui a été déclaré au titre de l'article 40. Par conséquent, avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 407.

Mme Caroline Cayeux, rapporteure. – L'amendement que j'avais déposé sur l'article 33 a été déclaré irrecevable mais pas celui-ci, pourquoi ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Parce que l'amendement n° 204 rectifié *bis* supprime simplement la mention de décret dans le code. S'écartant de l'esprit de la loi, qui prévoit l'attribution de la prime avant la naissance, et son versement à une date fixée par décret, le Gouvernement a décidé de décaler ce versement du septième mois de grossesse, au deuxième mois suivant la naissance. Ce décalage a dégagé une économie purement artificielle de 200 millions d'euros en 2015, puisque les primes non versées en 2015 le seront en 2016. Cela pèse sur les familles modestes, puisque les achats destinés à préparer l'accueil d'un enfant se font avant sa naissance. Avis favorable à

l'amendement n° 204 rectifié *bis*, qui a été jugé sans effet sur la date de versement, est donc recevable, afin d'amener le Gouvernement à s'expliquer sur sa décision.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 204 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Demande de retrait de l'amendement n° 118 rectifié *bis* prévoyant le versement au service de l'aide sociale à l'enfance de l'allocation de rentrée scolaire due au titre d'un enfant placé. Le Sénat a déjà adopté une mesure identique lors de l'examen de la proposition de loi relative à la protection de l'enfance. Il n'est pas de bonne méthode législative d'introduire des dispositions similaires dans deux textes en cours d'examen par le Parlement.

La commission émet une demande de retrait de l'amendement n° 118 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les prestations servies en cas de décès d'un enfant ou d'un parent ont un caractère extra-légal, ce qui explique la variabilité des conditions de versement en fonction des caisses d'allocations familiales. Avis défavorable, par souci de cohérence avec notre position de principe, à l'amendement n° 112 rectifié qui prévoit un rapport sur ce thème. Cependant, dans ce cas un rapport aiderait à obtenir une clarification au niveau national.

M. Philippe Mouiller. – Il serait intéressant d'entreprendre une démarche en ce sens auprès de la Caisse nationale d'allocations familiales, qui pourrait relayer l'information.

M. Alain Milon, président. – L'avis défavorable n'empêche pas une discussion en séance.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 112 rectifié bis.

Article 34

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements n^{os} 78 et 406 suppriment l'article 34 qui fixe un objectif de dépense pour 2016, cette fois-ci pour la branche famille. Pour les mêmes raisons que précédemment, avis favorable.

M. Jean-Pierre Godefroy. – C'est un peu court...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous avons redit notre opposition à la modulation des allocations familiales selon le revenu. La meilleure solution aurait été de fiscaliser les prestations familiales, comme le rapport Fragonard en envisageait la possibilité, mais cela nous a été refusé l'an dernier.

La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 78 et 406.

Article additionnel après l'article 35

M. Gérard Roche, rapporteur. – L'amendement n° 230 introduit un nouvel article alignant les règles des régimes spéciaux de retraite sur celles du régime général. Sur le fond, je partage l'objectif, mais je propose que la commission demande le retrait, la convergence des régimes ne pouvant être prévue par un simple amendement.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 230.

Article 36

M. Gérard Roche, rapporteur. – Avis favorable à l'amendement de suppression n° 79, dans un souci de transparence sur l'évolution des dépenses du FSV.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 79.

Article additionnel après l'article 36

M. Gérard Roche, rapporteur. – L'amendement n° 408 modifie les règles de calcul des pensions des assurés poly-pensionnés pour aligner l'ensemble des règles des différents régimes sur les règles des régimes les plus favorables. Avis défavorable aussi bien sur le fond, puisque l'amendement augmenterait les charges des régimes, que sur la forme, sa rédaction étant inopérante.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 408.

M. Gérard Roche, rapporteur. – L'amendement n° 196 rectifié *quater* instaurerait un régime universel par points ou en comptes notionnels pour le calcul des droits à pension retraite, une demande formulée par le Sénat en 2010.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – C'est le même commentaire que l'an dernier. Je suis ravi qu'il soit repris par d'autres.

La commission émet une demande de retrait de l'amendement n° 196 rectifié quater et du sous-amendement n° 315 rectifié.

Article 37

M. Gérard Dériot, rapporteur. – L'amendement n° 255 rétablirait un dispositif de contribution des entreprises à un fonds destiné aux travailleurs affectés par l'amiante, que nous avons supprimé – à l'unanimité, me semble-t-il – faute de rendement. Un grand nombre des entreprises concernées n'existaient plus, et d'autres engageaient des contentieux prolongés.

M. Jean-Pierre Godefroy. – Ce serait revenir dix ans en arrière et pénaliser des entreprises qui se sont redressées, avec des actionnaires différents. Une entreprise de ma région mettrait la clé sous la porte si cette contribution devait lui être imposée.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 255 et 409 rectifié.

Article 38

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 80, présenté par Francis Delattre au nom de la commission des finances, supprime l'article 38 qui fixe les objectifs de dépenses de la branche AT-MP.

M. Gérard Dériot, rapporteur. – Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 80.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 18 B Clarification du régime social applicable aux correspondants locaux de presse			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	443	Rédactionnel	Adopté
Article additionnel après l'article 36 quinquies			
M. Roche, rapporteur	444 rect.	Clarification du dispositif de l'assurance volontaire vieillesse	Adopté

La commission adopté ensuite les avis suivants sur les amendements de séance :

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 22 Adaptation de la généralisation de la couverture complémentaire en matière de frais de santé pour les contrats courts et les temps très partiels			
M. PELLELAT	202 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. CARDOUX	193 rect. ter	Absence d'option des salariés en cas de mise en place d'une couverture collective spécifique par les entreprises	Favorable
M. DAUDIGNY	361	Absence d'option des salariés en cas de mise en place d'une couverture collective spécifique par les entreprises	Favorable
M. DAUDIGNY	369 rect.	Possibilité de dérogation par accord de branche	Demande de retrait
M. REVET	145 rect.	Possibilité de dérogation en cas de couverture des salarié par une complémentaire d'entreprises	Demande de retrait
M. KERN	236 rect.	Dérogation pour les artistes et techniciens du spectacle et les journalistes rémunérés à la pige	Demande de retrait
Mme LABORDE	306 rect.	Dérogation pour les artistes et techniciens du spectacle et les journalistes rémunérés à la pige	Demande de retrait
Mme BLONDIN	367 rect.	Dérogation pour les artistes et techniciens du spectacle et les journalistes rémunérés à la pige	Demande de retrait
M. REVET	143 rect.	Possibilité de dérogation en cas de couverture des salariés par une complémentaire d'entreprises	Demande de retrait
M. GREMILLET	340 rect.	Précision que la couverture maladie prévue à cet article est la couverture minimale prévue par l'ANI	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. REVET	144 rect.	Possibilité de dérogation en cas de couverture des salariés par une complémentaire d'entreprises	Demande de retrait
M. KERN	235 rect.	Possibilité de dérogation en cas de couverture des salariés par une complémentaire d'entreprises	Demande de retrait
M. GREMILLET	343 rect.	Possibilité de mise en place d'un mécanisme alternatif au chèque santé	Demande de retrait
M. GREMILLET	342 rect.	Possibilité de prévoir une clause d'ancienneté de trois mois pour la couverture des salariés	Défavorable
M. AMIEL	305 rect.	Report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la réforme	Demande de retrait
M. GREMILLET	344 rect.	Report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la réforme	Demande de retrait
Article additionnel après l'article 23			
M. VASSELE	8 rect. bis	Cet amendement, comme les cinq suivants, propose de sortir les médicaments génériques de l'assiette de la contribution sur les ventes en gros de spécialités pharmaceutiques.	Sagesse
Mme CAYEUX	34 rect. ter	Amendement identique au précédent	Sagesse
M. PELLELAT	203	Amendement identique au précédent	
M. L. HERVÉ	245	Amendement identique au précédent	Sagesse
M. MÉZARD	295 rect.	Amendement identique au précédent	Sagesse
M. DAUDIGNY	348	Amendement identique au précédent	Sagesse
Mme IMBERT	19 rect. ter	Exonération des fabricants de médicament homéopathique de la taxe sur la vente en gros.	Avis du Gouvernement
Mme MICOULEAU	31 rect. bis	Exonération des fabricants de médicament homéopathique de la taxe sur la vente en gros.	Avis du Gouvernement
Mme CAMPION	347 rect.	Exonération des fabricants de médicament homéopathique de la taxe sur la vente en gros.	Avis du Gouvernement
Article 24 Fixation des seuils de déclenchement des dispositifs de régulation des dépenses de médicaments (clause de sauvegarde et contribution hépatite C)			
Mme COHEN	399	Cet amendement abaisse le seuil de déclenchement du mécanisme W	Défavorable
M. PELLELAT	208 rect.	Cet amendement fixe à 0 % le taux de progression du chiffre d'affaires pour le déclenchement de la contribution L	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel après l'article 24			
M. ROGER	36	Cet amendement, comme les deux suivants, tend à supprimer l'article 169 du code général des impôts qui a transposé par anticipation le mécanisme de traçabilité des produits du tabac prévu par la nouvelle directive européenne.	Défavorable
M. KERN	237	Amendement identique au précédent	
M. KENNEL	317 rect. ter	Amendement identique au précédent	Défavorable
M. DAUDIGNY	359	Cet amendement vise à compléter le contenu des négociations conventionnelles par des objectifs de prescriptions suivant les recommandations définies par la HAS	Défavorable
M. DAUDIGNY	360	Inclusion dans les conventions entre les médecins et la Cnam d'objectifs de prescription en matière de biosimilaires	Défavorable
M. DAUDIGNY	363	Cet amendement vis à exonérer du paiement des franchises les patients affectés de pathologies chroniques.	
Article 25 Approbation du montant des exonérations, réductions ou abattements d'assiette de cotisations ou contributions de sécurité sociale			
Mme COHEN	400	Cet amendement tend à supprimer la compensation à la sécurité sociale des exonérations de cotisations sociales qui font l'objet de transferts budgétaires.	Défavorable
Article 26 Approbation des prévisions de recettes et du tableau d'équilibre de l'ensemble des régimes obligatoires			
M. DELATTRE	74	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Favorable
Mme COHEN	401	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Favorable
Article additionnel après l'article 26			
M. DAUDIGNY	366	Cet amendement demande un rapport sur le transport des enfants décédés de cause médicalement inexpliquée vers les centres de référence sur la mort inattendue du nourrisson	Favorable
Article 27 Approbation du tableau d'équilibre du régime général pour 2016			
M. DELATTRE	75	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Favorable
Mme COHEN	402	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Favorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 28 Approbation du tableau d'équilibre des organismes concourant au financement des régimes obligatoires (FSV) ; fixation de l'objectif d'amortissement de la dette sociale et des prévisions de recettes affectées au fonds de réserve pour les retraites et des prévisions de recettes mises en réserve par le Fonds de solidarité vieillesse			
Mme COHEN	403	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Défavorable
M. DELATTRE	76	Cet amendement supprime les alinéas relatifs au FSV	Favorable
Article 30 Approbation du rapport figurant en annexe B			
M. DELATTRE	77	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Favorable
Mme COHEN	404	Cet amendement tend à la suppression de l'article	Favorable
Article additionnel après l'article 33 Versement de la prime à la naissance			
Mme COHEN	407	Suppression de la condition de ressources pour l'attribution de la prime à la naissance	
M. PELLELAT	204 rect. bis	Suppression de la mention du décret précisant la date du versement de la prime à la naissance	Favorable
M. LEMOYNE	118 rect. bis	Versement de l'allocation de rentrée scolaire due au titre d'un enfant placé au service de l'aide sociale à l'enfance	Demande de retrait
Mme DEROCHE	112 rect. bis	Demande de rapport sur les prestations décès servies par les caisses d'allocation familiales	Défavorable
Article 34 Objectif de dépenses de la branche famille			
M. DELATTRE	78	Suppression de l'article 34	Favorable
Mme COHEN	406	Suppression de l'article 34	Favorable
Article additionnel après l'article 35			
M. JOYANDET	230	Cet article vise à aligner, avant le 31 décembre 2017, les règles des régimes spéciaux de retraite sur celles du régime général.	Demande de retrait
Article 36 Objectifs de dépenses de la branche vieillesse pour 2016			
M. DELATTRE	79	Cet article vise à supprimer l'article 36 qui détermine les objectifs de dépenses de la branche vieillesse (hors FSV) pour l'année 2016.	Favorable
Article additionnel après l'article 36 Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans en 2019			
M. WATRIN	408	Cet amendement vise à modifier les règles de calcul des pensions des assurés poly-pensionnés pour aligner l'ensemble des règles des différents régimes sur les règles des régimes les plus favorables.	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. CARDOUX	196 rect. quater	Cet article vise à instaurer un régime universel par points ou en comptes notionnels pour le calcul des droits à pension retraite.	Demande de retrait
M. MÉZARD	315 rect.	Sous-amendement à l'amendement 196 rect. allongeant d'une année l'échéance de mise en œuvre d'un système de retraite par points ou comptes notionnels.	Demande de retrait
Article 37 Contributions de la branche AT-MP du régime général au Fiva, au Fcaata et à la branche maladie du régime général			
Mme ARCHIMBAUD	255	Rétablissement de la contribution des entreprises au fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante	Défavorable
Mme COHEN	409 rect.	Rétablissement de la contribution des entreprises au fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante	Défavorable
Article 38 Objectifs de dépenses de la branche AT-MP pour 2016			
M. DELATTRE	80	Suppression de l'article 38 qui fixe les objectifs de dépenses de la branche AT-MP.	Favorable

La réunion est levée à 20 h 30.

Mardi 10 novembre 2015

- Présidence de M. Alain Milon, président -

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Au cours d'une première réunion tenue le matin, la commission procède à la suite de l'examen des amendements sur le projet de loi n° 128 (2015-2016) de financement de la sécurité sociale pour 2016.

Article 20

M. Alain Milon, président. – Le rapporteur général vous propose une rectification de l'amendement n° 50 de la commission.

L'amendement de coordination n° 50 rectifié est adopté.

M. Alain Milon, président. – Nous reprenons l'examen des amendements de séance au projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Article 39

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement de suppression n° 205 rectifié souligne la complexité de l'article 39. La ministre, interrogée sur la mise en œuvre de la couverture maladie universelle (CMU), n'a toujours pas répondu. La protection universelle maladie (Puma) n'ouvrira pas de nouveaux droits mais confirme les existants. Le dispositif simplifie les démarches administratives des assurés et confirme la prise en charge des frais de santé par la sécurité sociale. Les prestations en nature – les indemnités journalières – seront toujours réglées par les différents régimes. Il n'y a aucune raison de s'opposer à cet article, mais ce dispositif complexe pourrait laisser certaines personnes de côté. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 205 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Est-il nécessaire d'insérer dans la loi, comme le propose l'amendement n° 350, les activités de gestion du risque et d'accès aux droits des mutuelles gestionnaires d'un régime obligatoire, mises en place par certaines comme la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) ? Demandons l'avis du Gouvernement.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 350.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Même avis pour l'amendement n° 351 qui garantit dans la loi la gestion actuelle du régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 351.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 100 rectifié *bis* maintient dans la loi les compétences des organismes complémentaires du régime social des indépendants (OC-RSI). L'alinéa 5 de l'article 12 maintient la délégation aux OC-RSI pour l'encaissement et le recouvrement amiable et contentieux des cotisations d'assurance maladie des professions libérales. Pour les prestations maladie et maternité, l'amendement va plus loin que l'article L. 611-20 du code de la sécurité sociale qui prévoit que la caisse nationale « peut confier » le service des prestations maladies ; il aboutirait à ce que les organismes concernés « reçoivent délégation ». Demande de retrait ou avis défavorable. Même avis sur les amendements voisins n^{os} 227 rectifié *bis* et 228 rectifié *bis*.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 100 rectifié bis et n° 299 rectifié ainsi qu'aux amendements n^{os} 227 rectifié bis et 228 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n 224 rectifié *ter* traite de la contractualisation entre les délégataires de gestion et les organismes gérant les régimes obligatoires. Reprenant l'article L. 611-21 du code de la sécurité sociale, il est satisfait en droit puisque toute délégation de service public suppose une convention. Mais la rédaction de l'Assemblée nationale ouvre à l'administration des régimes obligatoire des possibilités plus larges que la seule délégation et permettra l'habilitation unilatérale d'un organisme. Les amendements n^{os} 101, 300 et 224 en sont proches. Je ne suis pas sûr que l'article 39 – qui fait 27 pages ! – soit parfaitement applicable. Nous risquons d'avoir à y revenir ; espérons que les services du Gouvernement ont bien travaillé, et qu'on ne trouvera pas d'erreur... Cinq amendements traitent des délégations de gestion.

M. Philippe Mouiller. – L'article 39 pose certaines difficultés et plusieurs acteurs, inquiets, demandent des précisions. Pouvez-vous nous les apporter ?

M. Yves Daudigny. – Quelle est la position de principe du rapporteur général sur les délégations complémentaires de gestion des régimes obligatoires qui relèvent tant d'un cadre législatif que d'un cadre réglementaire ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous en avons déjà débattu à l'article 12. Pourquoi maintenir des délégations de gestion alors qu'on essaie de simplifier et de regrouper sur le régime obligatoire ? Ces amendements maintiendraient les quatorze régimes et la profusion d'opérateurs délégués.

M. Yves Daudigny. – *Quid* des fonctionnaires, et notamment de la MGEN ?

Mme Catherine Génisson. – Un organisme qu'on ne va pas balayer d'un revers de la main !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Le Gouvernement répondra au niveau réglementaire. Sur le principe, je suis plutôt opposé à la délégation de gestion, mais il est bon que la ministre s'exprime.

Mme Agnès Canayer. – Avoir un seul organisme gestionnaire serait plus simple que de gérer séparément les remboursements. Nos deux amendements de principe étant tombés sous le coup de l'article 40, ne restent que des amendements techniques complémentaires, qui n'ont plus beaucoup d'intérêt.

Mme Catherine Génisson. – Sur le principe, je tiens à ce que l'on reconnaisse la place du régime général de sécurité sociale, mais on se heurte au principe de réalité : la MGEN, par exemple, gère l'ensemble de la couverture. C'est plus simple pour les bénéficiaires. Comment résoudre la contradiction entre la simplification de l'architecture et celle des démarches des assurés dans la vie quotidienne ?

M. Alain Milon, président. – Le tiers-payant généralisé, que veut mettre en place le Gouvernement, sera géré par la Caisse nationale.

M. Gérard Roche. – L'article 39 maintient bien tous les régimes, malgré la volonté de certains d'avoir un régime unique universel. Il facilite la mutation entre régimes et remplace le régime de la CMU par un maintien dans leur régime des personnes qui en relèveraient. La notion d'ayant-droit majeur est supprimée et le régime des délégations de gestion par les mutuelles est remis à plat. Un énorme travail réglementaire s'impose. Vu sa longueur et sa complexité, l'article 39 justifierait une loi à lui seul ; il n'est pas à sa place dans un projet de loi de financement de la sécurité sociale.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'article 39 simplifie incontestablement le dispositif et remet de l'ordre dans une maison « sécurité sociale » qui compte quatorze régimes et 84 opérateurs. Certains fonctionnent bien, mais n'y aurait-il pas des économies à réaliser en simplifiant ? Le problème mérite d'être posé globalement. Remettons les choses à plat, progressivement.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 224 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 352 renvoie au décret en Conseil d'État les modalités de financement des opérations de gestion. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 352.

Mme Patricia Schillinger. – J'ai besoin de votre soutien sur l'amendement n° 243 qui apporte une précision utile concernant le régime local d'Alsace et de Moselle.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Favorable, ainsi qu'à l'amendement identique n° 271 et à l'amendement n° 415.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 243 et 271, ainsi qu'à l'amendement n° 415.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Le I de l'amendement n° 102 rectifié *bis* opère une coordination bienvenue aux règles applicables aux délégations de gestion en cours. Le II supprime par coordination le décret fixant les conditions d'évolution des délégations en cours, qui a une portée plus large : il peut faire évoluer les délégations en cours sans nécessairement y mettre fin. Avis favorable au I et demande de suppression du II.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n° 102 rectifié bis et n° 301 rectifié, sous réserve de cette modification.

M. Alain Milon, président. – L'amendement n° 239 rectifié *bis* apporte une coordination bienvenue.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 239 rectifié bis.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 223 rectifié.

Article additionnel après l'article 39

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 438 demande un rapport sur la reconnaissance de la sclérose en plaques au titre des maladies ouvrant droit aux congés de longue durée. Demandons l'avis du Gouvernement.

Mme Annie David. – C'est un vrai problème de santé. Nous n'avions pas d'autre choix que de demander un rapport...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Cela relèverait plutôt du domaine réglementaire.

Mme Catherine Génisson. – Et médical !

Mme Annie David. – Le statut et les indemnités ne sont pas les mêmes pour les fonctionnaires selon que l'on est en longue maladie ou en maladie de longue durée. Dans un cas, on n'est rémunéré qu'à moitié de son salaire au bout de deux ans. C'est un problème de financement qui relève donc du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 438.

Article 39 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 336 rectifié prolonge le délai de résiliation du contrat d'assurance pour l'aligner sur celui des primo-accédants à l'aide à la complémentaire santé. Il est impossible de résilier un contrat le lendemain de l'envoi de la demande... Cette mesure est conforme aux exigences pratiques. Les personnes concernées devront-elles payer un mois supplémentaire de cotisation au contrat qu'elles ont résilié ou seront-elles remboursées ? Sous réserve de cette précision, sagesse.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 336 rectifié.

Article 42

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 314 entend supprimer l'article 42 pour laisser du temps à la concertation. Or, le contrat individuel de coopération sera défini à partir de contrats-types élaborés par les partenaires conventionnels. Cet article encouragera l'évolution des pratiques des professionnels, alors que l'accès aux soins visuels est souvent difficile du fait de délais d'attente excessifs. Inciter les ophtalmologistes à travailler en coopération avec d'autres professionnels raccourcirait ces délais et améliorerait la prise en charge des patients.

Pour autant, je rejoins l'inquiétude exprimée par Gilbert Barbier sur la rémunération des auxiliaires médicaux qui travailleront en collaboration avec les ophtalmologistes. Seront-ils tous salariés ? La nomenclature, qui n'a pas évolué depuis le décret de compétences de la profession en 2007, comprend peu d'actes orthoptiques : elle ne reflète pas la réalité des actes pratiqués par ces professionnels. Avis défavorable.

Mme Catherine Génisson. – Je rejoins le rapporteur. Le sujet a été largement abordé dans le projet de loi relatif à la santé. Beaucoup reste à faire pour les ophtalmologistes. Pourquoi parler d'auxiliaires médicaux et non d'orthoptistes ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il y a aussi des optométristes, qui ne sont pas reconnus.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 314.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 14 rectifié *bis* restreint les contrats de coopération pour les soins visuels aux seuls orthoptistes, au lieu de viser l'ensemble des auxiliaires médicaux. Si l'intention de réserver à des professionnels formés le travail en coopération avec les ophtalmologistes est louable, je ne suis pas certain qu'il existe assez d'orthoptistes diplômés en activité pour répondre aux besoins...

Mme Laurence Cohen. – Ce n'est pas un argument !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'article 42 présente toutes les garanties de sécurité : l'alinéa 2 précise que l'ophtalmologiste pourra recruter ou former un auxiliaire médical grâce au contrat de coopération. Je demanderai à la ministre pourquoi le Gouvernement cite les auxiliaires médicaux en général, et non les seuls orthoptistes. Il n'est bien sûr pas question d'inciter les pédicures-podologues ou les diététiciens à organiser des coopérations avec les ophtalmologistes ; mais cette formulation large permettrait aux opticiens-lunetiers formés en optométrie de contracter avec les

ophtalmologistes. Ce sujet a déjà largement été débattu lors de l'examen du projet de loi relatif à la santé. Sagesse.

Mme Laurence Cohen. – Il est curieux de viser la catégorie des auxiliaires médicaux, très large, au lieu de se centrer sur le champ de la rééducation visuelle. Nous attendons des explications de la ministre. Nous avons été alertés par les orthoptistes qui sont inquiets. La profession, au métier très spécialisé, travaille notamment avec les orthophonistes pour la rééducation visuelle d'enfants ayant des difficultés d'acquisition du langage écrit. Je m'étonne que l'on n'y fasse pas référence. Certes, le Sénat évite les listes, de peur d'oublier quelqu'un, mais il n'y a pas cinquante professions dans le secteur de la rééducation visuelle !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Dans la filière visuelle, il y en a quatre.

Mme Catherine Deroche. – Dans le cadre du projet de loi relatif à la santé, nous avons salué la concertation au sein de la filière visuelle. Les orthoptistes et ophtalmologistes sont prêts à coopérer mais le terme d'auxiliaire médical n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable.

Mme Catherine Génisson. – Autant j'approuve la philosophie de l'article 42 qui décline des dispositions du projet de loi relatif à la santé, autant je regrette la confusion qu'induit le terme d'auxiliaires médicaux. La ministre avait reconnu la profession d'orthoptiste mais refusé la spécialisation en optométrie, défendue sur plusieurs bancs du Sénat. Résultat, il n'y a que l'orthoptiste aux côtés de l'ophtalmologiste ; l'opticien a une autre fonction. La ministre nous doit des précisions.

M. Yves Daudigny. – Je partage entièrement l'avis de mes collègues. Le nouveau dispositif a été construit avec les orthoptistes, mais sans intégrer l'optométrie – qui n'est pas interdite pour autant. Il n'y a aucune raison pour que le terme d'orthoptiste n'apparaisse pas.

M. Alain Milon, président. – Comme nous l'avons dit à la ministre, il aurait fallu une loi sur le secteur visuel à la suite du rapport Voynet.

M. Jean-Noël Cardoux. – Le texte proposé envoie un très mauvais signal aux personnes qui ont le courage de se lancer dans des études longues ou de la formation continue : s'ils peuvent être remplacés *in fine* par des auxiliaires médicaux, cela nivellera par le bas et découragera les bonnes volontés.

Mme Catherine Génisson. – Tout à fait.

M. Jean-Noël Cardoux. – Transformons l'avis de sagesse en avis favorable.

Mme Isabelle Debré. – Je n'ai pas cosigné cet amendement et ne prendrai pas part au vote pour des raisons personnelles.

M. Gérard Roche. – Distinguons les métiers d'aide au diagnostic, comme les optométristes, de ceux prodiguant des soins sur prescription médicale, comme les orthoptistes. Les demandes se multiplient pour reconnaître de nouveaux métiers, comme psychomotricien, or le Gouvernement temporise.

Mme Élisabeth Doineau. – Les orthoptistes ont récolté 5 000 signatures sur leur site Internet. Le terme d'auxiliaire médical désigne des professions réglementées comme les

infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les manipulateurs radio, les psychomotriciens, les prothésistes dont les orthoprothésistes... Elle va jusqu'aux aides-soignants et ambulanciers. Mieux vaudrait une liste plus courte des diplômés avec des compétences précises.

M. Jean-Louis Tourenne. – La ministre avait répondu de manière décevante à notre amendement sur l'optométrie, formation de niveau master sanctionnée par un diplôme reconnu au niveau national mais totalement transparent. La définition du métier reste nébuleuse. La rédaction de l'article issu de l'Assemblée nationale permet-elle d'intégrer les optométristes ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les optométristes suivent en faculté une formation de bac plus cinq – plus qu'un opticien – sans être reconnus. On voit l'habileté du Gouvernement qui mentionne les auxiliaires médicaux. Les optométristes seront-ils intégrés dans cette catégorie ? Il faut interroger le Gouvernement. Clarifions les choses : soit on reconnaît cette profession, soit on supprime la formation.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 14 rectifié bis, de même qu'aux amendements identiques n°s 187 et 222 et qu'aux amendements n°s 357 rectifié bis et 294 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 40 rectifié – passé entre les mailles de l'article 40 – inscrit dans la loi les contreparties financières prévues par les contrats de coopération collectifs et étend l'évaluation annuelle aux contrats de coopération individuels. Demandons l'avis du Gouvernement, notamment sur la faisabilité technique de l'évaluation annuelle des contrats individuels.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 40 rectifié et 417.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 95 rectifié aligne les contreparties financières des contrats collectifs de coopération pour les soins visuels sur le montant maximum prévu pour les contrats individuels. Je comprends le risque d'un traitement inéquitable entre les structures collectives et les professionnels exerçant en libéral, mais pourquoi restreindre *a priori* les montants qui versés aux structures collectives ? Cela n'augmentera pas pour autant les aides versées aux libéraux ! Les contreparties financières devront être déterminées au cas par cas, selon les besoins des professionnels. Nous pourrions interroger la ministre. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 95 rectifié et 115 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 38 rectifié *bis* modifie la prise en compte, dans les recettes d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA), des rémunérations afférentes aux activités exercées à titre personnel par un associé. C'est une réponse inadéquate au problème de l'inadaptation de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) pour les actes orthoptiques. Nous en avons déjà débattu. Demandons l'avis du Gouvernement.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 38 rectifié bis et n° 116 rectifié bis.

Article 43

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements n^{os} 240, 24 et 290 mentionnent les établissements de santé parmi les structures pouvant être sélectionnées pour participer à l'expérimentation. Demande de retrait au profit de l'amendement n^o 58 de la commission ; à défaut, avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 240, et 24 rectifié ainsi qu'à l'amendement n^o 290 rectifié.

Article additionnel après l'article 44

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 418, qui oblige les syndicats majoritaires à s'accorder pour la négociation du temps de travail à l'hôpital, bloquerait les négociations alors que l'enjeu d'organisation du travail et d'adaptation aux contraintes budgétaires est primordial. Ce n'est pas le bon véhicule législatif pour refaire le droit du travail dans les hôpitaux. Avis défavorable.

Mme Laurence Cohen. – Je ne sais si c'est le bon véhicule, mais sachant que des mouvements importants se préparent, notamment le 17 novembre prochain, comment ne pas parler du temps de travail dans les hôpitaux et des problèmes posés par la règle majoritaire ?

M. Alain Milon, président. – Avis défavorable, mais nous en débattons.

Mme Nicole Bricq. – Nous suivons l'avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 418.

Article additionnel après l'article 44 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 358 rectifié rétablit l'obligation individuelle des médecins de participer à la permanence des soins.

M. Yves Daudigny. – C'est pour ouvrir la discussion.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Depuis la suppression en 2002 de l'obligation individuelle de participer aux services de garde, l'organisation de la permanence des soins s'appuie sur une obligation collective reposant sur le volontariat individuel des médecins. Il appartient aux agences régionales de santé (ARS) d'organiser la permanence des soins et l'expérimentation de l'ARS des Pays-de la Loire – que l'article 44 pérennise – a renforcé le volontariat individuel. Je ne suis pas favorable à l'amendement en tant que tel, mais il a le mérite d'ouvrir le débat.

M. Jean-Noël Cardoux. – Dans ma petite commune du Loiret, les médecins veulent arrêter les gardes dans la maison médicale car ils sont saturés. Réformons sur la base du volontariat, en tenant compte des disparités des territoires, car la situation est différente en zone rurale et dans les établissements publics hospitaliers urbains. Imposer une obligation de permanence des soins pour alléger les urgences me paraît risqué.

M. Gérard Roche. – Cet amendement est important, j'aurais préféré un avis favorable. Mettez-vous à la place d'une personne âgée prise de douleurs thoraciques à 2 heures du matin, à 60 kilomètres d'un centre hospitalier ! On parle de l'organisation des

soins, mais pas de l'accès du malade, qui a cotisé toute sa vie, à ces mêmes soins ! La permanence des soins doit être assurée par les praticiens libéraux, qui ont une mission de service public. S'ils ne l'assument pas, la survie même d'une médecine libérale sera remise en cause.

M. Gérard Dériot. – Tout à fait.

M. Gérard Roche. – Ouvrons le débat par la grande porte !

M. Alain Milon, président. – Nous avons eu le projet de loi sur la santé...

Mme Claire-Lise Champion. – J'adhère totalement aux propos de Gérard Roche. Les difficultés touchent tous les territoires, pas seulement les territoires ruraux.

Mme Nicole Bricq. – Bien sûr.

Mme Claire-Lise Champion. – Rappelez-vous le débat de 2002 : les citoyens ne sont pas égaux sur tout le territoire avec une organisation de la permanence des soins sur la base du volontariat. C'est un réel problème aujourd'hui. J'invite mes collègues de la majorité sénatoriale à rejoindre la position de M. Roche et à soutenir l'amendement.

M. Daniel Chasseing. – Je suis d'accord avec le docteur Roche. Auparavant, nous faisons des gardes tout le temps, 24 heures sur 24. Maintenant, tout est réglementé : nous n'intervenons plus en cas d'urgence, ce sont le Samu, les ambulances ou les sapeurs-pompiers. Nous faisons des visites le dimanche et le samedi après-midi, généralement dans des Ehpad. Les médecins doivent prendre conscience qu'ils ont aussi quelques obligations.

M. Yves Daudigny. – Excellente intervention !

M. Alain Milon, président. – Je ne voterai pas l'amendement qui instaure une obligation individuelle en matière de permanence des soins. J'aurais préféré que l'on écrive que les médecins « doivent participer à une permanence des soins organisée ». Comment ferait sinon un médecin de campagne seul dans sa commune ?

M. Daniel Chasseing. – Je pensais à une organisation de la permanence des soins par le préfet.

M. Jean-Noël Cardoux. – Il y a quelques jours, onze médecins d'une maison médicale de garde ont demandé à être dispensés de permanence des soins en semaine : sur six mois de permanence jusqu'à 1 heure du matin, ils n'ont eu en moyenne que 0,95 malade par semaine, alors qu'ils sont saturés à force de tourner dans deux Ehpad. S'ils n'obtenaient pas une dérogation, certains menaçaient de partir en retraite. J'approuve la proposition du président : réfléchissons à une permanence des soins organisée, en responsabilisant les médecins, mais sans avancer à marche forcée avec une fausse jambe !

Mme Laurence Cohen. – On pourrait modifier l'amendement dans le sens de cette philosophie qui nous rassemble.

M. Yves Daudigny. – J'ai atteint mon objectif : lancer le débat. Il n'est pas impossible de sous-amender mon amendement pour l'affiner. Après douze ans d'études médicales, un médecin installé, ayant signé une convention avec l'assurance maladie, peut-il se désintéresser de la permanence des soins ?

Mme Caroline Cayeux. – Il existe deux types de maisons médicales. À Beauvais, nous avons mis en place une maison médicale rassemblant des médecins qui reçoivent le week-end, le vendredi et le lundi à l'hôpital les urgences peu graves, sur la base du volontariat. Il faut des maisons médicales avec des médecins volontaires. Dans les villes moyennes ou les zones périurbaines, il est important que des maisons médicales répondent à la demande sans que les malades soient obligés d'attendre des heures à l'hôpital.

M. Jean-Marie Morisset. – Oui à une adaptation selon la morphologie, l'histoire et la situation des territoires, plutôt qu'à l'application stricte d'une règle générale.

M. Georges Labazée. – Certes, c'est un problème récurrent. La puissance publique forme le corps médical sur ses deniers, ils sont donc redevables. Dans l'éducation nationale, il y a bien l'obligation d'exercer sur un territoire donné.

Mme Catherine Deroche. – Il s'agit de fonctionnaires...

M. Georges Labazée. – Je ne revendique pas un dispositif de cette nature, mais la rédaction pèsera dans le débat.

M. Alain Milon, président. – L'avis est donc favorable, sous réserve de modification.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – La loi de 2009 consacre une mission de service public de permanence des soins, assurée par les médecins libéraux, en collaboration avec les établissements de santé. C'est une obligation qui doit être organisée.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 358 rectifié, sous réserve de modification.

Articles additionnels après l'article 45

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 311 rectifié sur les centres de soins en addictologie porte sur le même sujet que l'article 8 *bis* du projet de loi relatif à la santé, en cours de navette. Évitions d'adopter des dispositions concurrentes dans des textes discutés parallèlement. Retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 311 rectifié, ainsi qu'à l'amendement similaire n° 349.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 419 oblige les médecins à s'installer durant deux ans dans une zone sous-dense. Nous en avons largement débattu dans le projet de loi relatif à la santé. Tenons-nous en au dispositif de négociation conventionnelle que nous avons adopté dans ce texte.

Mme Laurence Cohen. – Nous avons modifié la manière d'aborder la difficulté en tenant compte de nos débats. Nous ne souhaitons pas imposer une obligation mais répondre au problème par une solution satisfaisante, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est un appel à continuer la discussion.

M. Alain Milon, président. – À la suite de la décision du Sénat sur les obligations conventionnelles entre les caisses et les médecins, j'ai reçu le syndicat des jeunes médecins généralistes, qui est pour l'instant écarté des négociations, n'ayant pas pu participer

aux élections aux Unions régionales de professionnels de santé (URPS). Ils ont une philosophie proche de la nôtre. Comment les intégrer aux négociations ?

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 419.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 13 rectifié supprime l'obligation de faire figurer la mention « non substituable » de manière manuscrite. Les progrès de la numérisation nous y encouragent. Sagesse.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 13.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 256, comme l'amendement n° 424 rectifié du groupe CRC, interdisent l'inscription un médicament sur la liste des médicaments remboursables s'il n'a pas fait la preuve de sa supériorité. La Haute Autorité de santé établit déjà un classement. Comme nous l'avons vu lors de la discussion de la loi sur la sécurité du médicament, les traitements innovants ne peuvent prouver cette supériorité par rapport à des traitements de référence qui parfois n'existent pas. Retrait ou avis défavorable.

Mme Laurence Cohen. – Ouvrons le débat. La rédaction est perfectible, mais l'existence de trois niveaux de remboursements est un vrai problème. Soit le médicament est efficace et doit être remboursé à 100 %, soit il ne l'est pas, et n'a pas vocation à être remboursé. Finissons-en avec ces solutions mi-figue, mi-raisin.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 256 ainsi qu'à l'amendement n° 424 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous avons déjà débattu de la vaccination contre le papillomavirus : avis défavorable à l'amendement n° 257.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 257.

Articles additionnels après l'article 45 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 249 rectifié et 309 rectifié étendent la possibilité d'instaurer des conditions, notamment géographiques, pour l'exercice des sages-femmes, des masseurs-kinésithérapeutes et des chirurgiens-dentistes. L'article 45 *bis* donnait une base juridique aux initiatives déjà engagées par les professionnels de santé, dont certains avaient entamé des négociations avec l'assurance maladie pour la régulation de l'installation des professionnels. Il y aurait une rupture d'égalité à ne viser que les sages-femmes, les masseurs-kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes. Laissons les professionnels négocier au lieu de les y obliger par la loi.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n° 249 rectifié et n° 309 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 421 suspend l'installation de médecins dans les zones sous-denses.

Mme Annie David. – C'est une autre version.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 421.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Dans le même esprit, l'amendement n° 420 précise l'appréciation des zones sous-denses, en sus des critères de population et de géographie. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 420.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 422 prévoit un rapport sur les bourses attribuables en échange d'une installation dans les zones sous-denses. Nous demanderons à la ministre un bilan du dispositif existant. Retrait ?

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 422.

Article 45 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 96 rectifié prend en compte l'impact du transfert des dépenses de l'hôpital à la ville pour la compatibilité à l'Ondam de l'évolution des dépenses de dispositifs médicaux.

Le Comité économique des produits de santé est conscient de l'impact du virage ambulatoire et de l'hospitalisation à domicile sur l'augmentation des dépenses de dispositifs médicaux. Il en tiendra compte dans ses relations conventionnelles avec les industriels du secteur, qui sont inquiets. Je vous invite à vous calquer sur la rédaction plus précise de l'amendement n° 354 de M. Daudigny, identique à l'amendement n° 334 rectifié *ter*.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 96 rectifié sous réserve de modification, ainsi qu'aux amendements identiques n°s 334 rectifié *ter* et 354.*

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 39 Création d'une protection universelle maladie			
M. PELLELAT	205 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. DAUDIGNY	350	Mention des activités de gestion du risque et d'accès aux droits des mutuelles gestionnaires d'un régime obligatoire	Avis du Gouvernement
M. DAUDIGNY	351	Gestion du régime de sécurité sociale des fonctionnaires par des mutuelles de fonctionnaires	Avis du Gouvernement
M. MÉDEVIELLE	100 rect. bis	Maintien dans la loi des compétences des organismes complémentaires conventionnées par le RSI (OC-RSI)	Défavorable
M. MÉZARD	299 rect.	Maintien dans la loi des compétences des organismes complémentaires conventionnées par le RSI (OC-RSI)	Défavorable
Mme CANAYER	227 rect. bis	Maintien dans la loi des compétences des organismes complémentaires conventionnées par le RSI (OC-RSI) en matière de prestation	Défavorable
Mme CANAYER	228 rect. bis	Maintien dans la loi des compétences des organismes complémentaires conventionnées par le RSI (OC-RSI) s'agissant du recouvrement	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme CANAYER	224 rect. ter	Contractualisation entre les délégataires de gestion et les organismes chargés de la gestion des régimes obligatoires	Défavorable
M. DAUDIGNY	352	Détermination dans le décret en Conseil d'Etat qui détermine l'organisation et la mise en œuvre des opérations de gestion des modalités de financement	Favorable
Mme SCHILLINGER	243	Couverture complémentaire des ayants-droit des salariés affiliés au régime local d'Alsace-Moselle	Favorable
M. REICHARDT	271	Couverture complémentaire des ayants-droit des salariés affiliés au régime local d'Alsace-Moselle	Favorable
Mme COHEN	415	Modalités de prise en charge des actuels ayant droits du régime d'Alsace-Moselle	Favorable
M. MÉDEVIELLE	102 rect. bis	Règles applicables aux délégations de gestion en cours	Favorable si rectifié
M. MÉZARD	301 rect.	Règles applicables aux délégations de gestion en cours	Favorable si rectifié
Mme CANAYER	239 rect. bis	Conditions applicables aux délégations en cours.	Favorable
Mme CANAYER	223 rect.	Règles applicables aux délégations de gestion en cours	Défavorable
Article additionnel après l'article 39			
Mme COHEN	438	Demande de rapport sur l'admission au congé de longue durée des fonctionnaires atteints d'une sclérose en plaques	Avis du Gouvernement
Article 39 ter Résiliation des contrats en cours des bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé			
M. HUSSON	336 rect.	Prolongation du délai de résiliation du contrat d'assurance	Sagesse
Article 42 Contrats de coopération pour les soins visuels			
M. BARBIER	314	Suppression de l'article	Défavorable
M. CIGIOTTI	14 rect. bis	Restriction des contrats de coopération pour les soins visuels aux seuls orthoptistes (et non pas à l'ensemble des auxiliaires médicaux)	Favorable
M. POZZO di BORGO	187	Restriction des contrats de coopération pour les soins visuels aux seuls orthoptistes (et non pas à l'ensemble des auxiliaires médicaux)	Favorable
M. CARDOUX	222	Restriction des contrats de coopération pour les soins visuels aux seuls orthoptistes (et non pas à l'ensemble des auxiliaires médicaux)	Favorable
M. DAUDIGNY	357 rect. bis	Restriction des contrats de coopération pour les soins visuels aux seuls orthoptistes (et non pas à l'ensemble des auxiliaires médicaux)	Favorable
M. AMIEL	294 rect.	Restriction des contrats de coopération pour les soins visuels aux seuls orthoptistes (et non pas à l'ensemble des auxiliaires médicaux)	Favorable
M. CIGIOTTI	40 rect.	Inscription dans la loi des contreparties financières prévues par les contrats de coopération collectifs et extension de l'évaluation annuelle aux contrats de coopération individuels	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	417	Inscription dans la loi des contreparties financières prévues par les contrats de coopération collectifs et extension de l'évaluation annuelle aux contrats de coopération individuels	Avis du Gouvernement
M. CIGIOTTI	95 rect.	Alignement des contreparties financières des contrats collectifs de coopération pour les soins visuels sur le montant maximum prévu pour les contrats individuels	Défavorable
Mme DEROCHE	115 rect.	Alignement des contreparties financières des contrats collectifs de coopération pour les soins visuels sur le montant maximum prévu pour les contrats individuels	Défavorable
M. CIGIOTTI	38 rect. bis	Prise en compte au titre des recettes d'une SISA des rémunérations afférentes aux activités exercées à titre personnel par un associé	Avis du Gouvernement
Mme DEROCHE	116 rect. bis	Prise en compte au titre des recettes d'une SISA des rémunérations afférentes aux activités exercées à titre personnel par un associé	Avis du Gouvernement
Article 43 Expérimentation d'un dispositif de prévention de l'obésité chez les jeunes enfants			
M. VASSELLE	240	Mention des établissements de santé parmi les structures pouvant être sélectionnées pour participer à l'expérimentation	Défavorable
M. CIGIOTTI	24 rect.	Mention des établissements de santé parmi les structures pouvant être sélectionnées pour participer à l'expérimentation	Défavorable
M. AMIEL	290 rect.	Mention des structures libérales parmi les structures pouvant être sélectionnées pour participer à l'expérimentation	Défavorable
Article additionnel après l'article 44			
Mme COHEN	418	Obligation d'un accord signé par les syndicats représentant la majorité des syndicats pour la renégociation du temps de travail à l'hôpital	Défavorable
Article additionnel après l'article 44 bis			
M. DAUDIGNY	358 rect.	Rétablissement de l'obligation individuelle des médecins de participer à la permanence des soins	Favorable si rectifié
Article additionnel après l'article 45			
M. BARBIER	311 rect.	Missions des centres de soins en addictologie	Défavorable
M. DURAIN	349	Missions des centres de soins en addictologie	Défavorable
Mme COHEN	419	obligation d'installation des médecins pendant deux ans dans une zone sous-dense	Défavorable
M. CIGIOTTI	13 rect.	Suppression de l'obligation de faire figurer la mention non substituable de manière manuscrite	Sagesse

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme ARCHIMBAUD	256	Inscription sur la liste des médicaments remboursables des seuls médicaments ayant fait la preuve de leur supériorité au cours d'essai comparatifs	Défavorable
Mme COHEN	424 rect.	Inscription sur la liste des médicaments remboursables des seuls médicaments ayant fait la preuve de leur supériorité au cours d'essai comparatifs	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	257	Rapport sur les conséquences de l'abandon de la campagne de vaccination contre le papillomavirus	Défavorable
Article additionnel après l'article 45 bis			
Mme DEROCHE	249 rect.	Extension à la convention régissant les centres de santé de la possibilité d'instaurer des conditions, notamment géographiques, pour l'exercice des sages-femmes, des masseurs-kinésithérapeutes et des chirurgiens-dentistes	Défavorable
M. BARBIER	309 rect.	Extension à la convention régissant les centres de santé de la possibilité d'instaurer des conditions, notamment géographiques, pour l'exercice des sages-femmes, des masseurs-kinésithérapeutes et des chirurgiens-dentistes	Défavorable
Mme COHEN	421	Suspension de l'installation de médecins dans les zones sur-denses	Défavorable
Mme COHEN	420	Précision sur les critères des zones sur-denses	Défavorable
Mme COHEN	422	Rapport sur les bourses attribuables en échange d'une installation dans les zones sous-denses	Avis du Gouvernement
Article 45 ter Régulation des dépenses			
M. CIGIOTTI	96 rect.	Prise en compte pour la compatibilité de l'évolution des dépenses de dispositifs médicaux à l'Ondam de l'impact du transfert des dépenses de l'Hôpital sur la ville	Favorable si rectifié
Mme IMBERT	334 rect. ter	Identique au précédent	Favorable
M. DAUDIGNY	354	Prise en compte de l'impact des transferts dépenses de l'hôpital sur la ville pour estimer la compatibilité des dépenses de dispositifs médicaux avec l'Ondam	Favorable

La réunion est levée à 10 h 50.

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements

La réunion est ouverte à 13 heures 30.

Au cours d'une seconde réunion tenue l'après-midi, la commission procède à la suite de l'examen des amendements sur le projet de loi n° 128 (2015-2016) de financement de la sécurité sociale pour 2016.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

Article 39

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement de coordination n° 451 prolonge les efforts déployés par la commission pour sécuriser la rédaction de l'article 39.

L'amendement de coordination n° 451 est adopté.

Article 41

L'amendement de coordination n° 453 est adopté.

Article 41 ter

L'amendement de coordination n° 452 est adopté.

Article 47

L'amendement rédactionnel n° 446 est adopté.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Articles additionnels après l'article 46

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – L'amendement n° 35 rectifié *quinquies* est le premier d'une série de douze, qui proposent que le président du conseil départemental et le directeur général de l'ARS ne puissent financer que des établissements et services situés sur le territoire national, sauf pour les personnes handicapées déjà prises en charge en dehors de France, ou qui vivent à proximité de la frontière, la distance étant fixée par arrêté. Le président du conseil départemental et le directeur général de l'ARS devraient mettre en œuvre la décision d'orientation de la MDPH pour trouver une solution d'accueil sur le territoire national dans un délai fixé par arrêté. Certains des amendements prévoient que le département ou l'ARS qui ne respecterait pas ces obligations devrait acquitter une amende. Enfin, les crédits de l'assurance maladie dédiés au financement des prestations servies par les établissements et services situés hors du territoire français seraient réintégrés dans l'Ondam médico-social.

Sur un plan purement pratique, ces amendements ne résolvent en rien le problème du manque de place en France, au contraire, puisque les familles ne pourraient plus aller en

Belgique ou dans un autre pays de l'Union européenne. Sur un plan financier, ils mettent en difficulté des départements et des ARS qui devraient acquitter des amendes pour des questions qu'ils ne peuvent de toute façon pas résoudre de façon immédiate en raison du manque de places. Sur un plan juridique, ils sont contraires au droit communautaire de libre-circulation ; ils introduisent de surcroît une exception problématique aux règles qui régissent actuellement le fonctionnement de notre système d'assurance maladie : une personne handicapée prise en charge à l'étranger ne pourrait pas voir ses soins remboursés. Par conséquent, demande de retrait ou avis défavorable à l'amendement n° 35 rectifié *quinquies*.

M. Philippe Mouiller. – Les amendements n^{os} 35 rectifié *quinquies*, 98 rectifié *ter* et 146 rectifié *ter* sont liés. Les deux tiers des personnes handicapées prises en charge à l'étranger le sont par manque de place en France. Des financements sont déjà prévus pour les aider. Les amendements proposent de supprimer la notion d'amende pour ne pas condamner davantage les départements. Par la voix de la ministre, le Gouvernement s'est engagé à débloquer 15 millions d'euros pour éviter de nouveaux départs à l'étranger, par manque de place en France. L'amendement n° 35 rectifié *quinquies* est un amendement d'appel pour accélérer cette démarche. L'amendement n° 98 rectifié *ter* prévoit un délai de deux ans pour finaliser le dispositif, afin de laisser aux instances concernées le temps nécessaire pour ouvrir de nouvelles places. L'amendement n° 146 rectifié *ter* pose la nécessité d'adopter une méthode, car la transition consistera à donner une réponse aux nouvelles demandes tout en veillant à réintégrer ceux qui sont pris en charge hors de France.

M. Dominique Watrin. – Les deux tiers des enfants handicapés qui sont pris en charge en Belgique viennent du Nord-Pas-de-Calais, non pas qu'ils soient volontaires, mais par manque de place. Les familles vivent difficilement cette rupture avec leurs enfants. En votant des pénalités, on obligerait l'État à créer des places, comme les départements du Nord et du Pas-de-Calais s'y obligent. Les droits de l'homme sont au-dessus du droit communautaire. On recense 47 427 personnes handicapées en France sans solution d'accueil. Je propose de voter tous les amendements.

Mme Claire-Lise Champion. – Marisol Touraine et Ségolène Neuville ont annoncé que l'État dégagerait des financements pour créer les places qui manquent au niveau national. Quinze millions d'euros, c'est peut-être insuffisant ; sans doute faudra-t-il prolonger l'effort ; reste que l'on ne peut que saluer cette volonté nouvelle d'accompagner les personnes déjà prises en charge en Belgique ou en Suisse, et de créer des places pour éviter les nouveaux départs et soulager les souffrances liées à l'éloignement géographique.

M. Gérard Roche. – Pourquoi la Belgique est-elle sur-dotée en places, avec 250 millions d'euros de recettes, alors que la France est sous-dotée ? Le département de la Lozère avait décidé, il y a quelques années, de créer des places au-delà de ses propres besoins, afin d'accueillir des enfants venant d'autres départements. Il s'agissait en fait de créer des emplois en Lozère. Si l'on est dans une logique économique, il faudrait une régulation de l'Europe.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Plutôt que la Belgique, ce sont certaines provinces qui ont choisi pour des raisons économiques d'investir dans ce domaine, avec des règles de financement différentes des nôtres.

M. Dominique Watrin. – En Belgique, on fonctionne à guichet ouvert. C'est l'équivalent de notre assurance-maladie qui prend en charge la création des établissements.

Mme Claire-Lise Champion. – Les coûts sont quasiment les mêmes en Belgique et en France. Des conventions sont signées entre la France et la Wallonie, par exemple.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Mme Touraine a donné des chiffres : chaque année, 800 enfants doivent être pris en charge en France, dont 80 % sont des garçons. Dans les Alpes maritimes, on a construit six établissements en trois ans. Avec 15 millions, on ne fera rien. D'autant que les établissements belges sont mieux équipés que les nôtres, de sorte qu'ils peuvent accueillir des enfants autistes que nos éducateurs ne savent pas gérer.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 35 rectifié quinquies et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Même demande de retrait ou avis défavorable à l'amendement n° 98 rectifié *ter* qui prévoit que la mise en œuvre du plan d'accompagnement global s'effectue au 1^{er} janvier 2018 et non au 1^{er} janvier 2016.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 98 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – L'amendement n° 258 rectifié prévoit un mécanisme d'amende plutôt que la réintégration des crédits dans l'Ondam médico-social. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 258 rectifié ainsi que des amendements identiques n° 9 rectifié bis, 22 rectifié, 339 rectifié et 427.

Elle demande également le retrait des amendements identiques n° 7 rectifié bis, 23 rectifié, 247 et 428, ainsi que de l'amendement n° 259 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 146 rectifié *ter*.

M. Alain Milon, président. – Il s'agit d'une demande de rapport sur la situation des personnes handicapées prises en charge hors de France. Mieux vaudrait que notre commission crée un groupe de travail sur ce sujet.

Mme Claire-Lise Champion. – Avec Isabelle Debré, nous avons pu constater lors d'un déplacement en Belgique la manière dont les autistes étaient pris en charge dans ce pays. Je souscris à votre proposition.

M. Philippe Mouiller. – Je retirerai mon amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 146 rectifié *ter*.*

Article 47

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Dans la mesure où la répartition du financement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) est fixée de façon rigide (80 % pour l'assurance maladie et 20 % pour les départements), la négociation des Cpom risque d'être difficile et de faire peser une contrainte insupportable sur certains départements.

Avis défavorable à l'amendement n° 156, d'autant qu'il inclut les Ehpad qui font l'objet de dispositions spécifiques à l'article 40 *bis* du projet de loi vieillissement.

La commission émet une demande de retrait de l'amendement n° 156 et, à défaut, y sera défavorable, ainsi qu'à l'amendement n° 140.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 155 rectifié : inclure les structures intervenant auprès des publics souffrant d'addictions serait prématuré et alourdirait la charge de travail des autorités de tarification concernées. Au demeurant, ces structures ont d'ores et déjà la possibilité de signer un Cpom.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 155 rectifié.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Les amendements identiques n°s 154 rectifié et 291 rectifié sont satisfaits par les dispositions introduites à l'Assemblée nationale et par l'amendement de clarification adopté par notre commission : le président du conseil départemental sera pleinement associé à la signature des Cpom. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait des amendements identiques n°s 154 rectifié et 291 rectifié, ainsi que des amendements identiques n°s 141 et 157 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – Demande de retrait ou avis défavorable à l'amendement n° 158 rectifié, satisfait par la rédaction actuelle de l'article et par les dispositions de droit commun applicables aux Cpom.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 158 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Colette Giudicelli, rapporteure. – L'Assemblée nationale a sécurisé les dispositions relatives à la prescription au bout d'un an de l'action en paiement des prestations délivrées par les établissements pour personnes handicapées. Notre commission a adopté un amendement de clarification sur ce point. Avis défavorable à l'amendement n° 153 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 153 rectifié ainsi qu'à l'amendement n° 152 rectifié.

Articles additionnels après l'article 47

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Demande de retrait ou avis défavorable à l'amendement n° 323 rectifié, déjà adopté par le Sénat en première lecture de la loi santé.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 323 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

L'amendement n° 364 est déclaré irrecevable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis favorable à l'amendement n° 322 rectifié qui autorise les établissements de HAD participant à

l'expérimentation PAERPA à bénéficier de dérogations à leurs règles habituelles d'organisation et de financement. Ces dérogations sont déjà applicables aux SPASAD.

M. Gérard Roche. – En pratique, une hospitalisation à domicile se fait au terme d'un long processus, et à l'issue d'une hospitalisation. On aura du mal à se passer de ce travail préliminaire. Je suis cependant le rapporteur, car dans l'esprit, cette disposition est bonne.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 322 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis défavorable à l'amendement n° 260 qui demande un rapport sur la pondération des actes médicaux en fonction du handicap. Nous avons déjà examiné cette demande l'an dernier et estimé qu'elle pouvait avoir des effets non désirés.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 260.

Article 48

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 20 rectifié *bis* et 268 et l'amendement n° 180 rectifié suppriment l'article 48 qui maintient une différence de financement très notable entre les établissements de santé publics et privés non lucratifs, d'une part, et les établissements privés à but lucratif, d'autre part, sur le seul fondement de leur secteur d'appartenance. Dans les premiers, où le tarif journalier de prestations (TJP) demeure la base de calcul du ticket modérateur à la charge des assurés, l'assuré paie en réalité non seulement la participation à la prestation hospitalière, mais également une participation financière aux Migac et aux forfaits annuels. Les établissements privés, où le ticket modérateur est calculé sur la base du GHS, ne disposent pas, quant à eux, d'une telle variable d'ajustement de leurs recettes.

Si je regrette cette inégalité de traitement, il ne paraît pas possible de la corriger sans mettre en péril la situation financière déjà fragile des établissements hospitaliers, notamment dans le secteur public. Par conséquent, il nous faut adopter cet article, et engager très rapidement une réflexion pour mettre un terme à cette situation. Avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 20 rectifié *bis* et 268 ainsi qu'à l'amendement n° 180 rectifié.

M. Yves Daudigny. – Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur général.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 20 rectifié bis et 268 ainsi qu'à l'amendement n° 180 rectifié.

Article 49

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 18 rectifié *bis*, 244, et n° 32 rectifié cherchent à éviter qu'une réforme déséquilibrée des soins de suite et de réadaptation soit lancée sans pouvoir ensuite être corrigée. Ils ne suffisent pas à mettre en œuvre une expérimentation, car l'article modifie le code de la sécurité sociale et supprime les dispositions qui garantissent le maintien du mode de financement actuel. Il faudrait donc mettre en place une nouvelle rédaction complète ou quasi-complète de l'article. Une expérimentation de trois ans n'est pas acceptable pour l'ensemble des acteurs. Demande de retrait ou avis défavorable.

M. Gérard Roche. – Il faudrait éviter un glissement des charges de l'assurance maladie vers les dépenses médico-sociales portées par les départements.

La commission demande le retrait des amendements identiques n^{os} 18 rectifié bis et 244, ainsi que de l'amendement n^o 32 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Demande de retrait ou avis défavorable à l'amendement n^o 277 qui récrit l'alinéa 25, en proposant que l'Ondam SSR soit calculé sur la base des coûts supportés et prévisibles des établissements. C'est à l'alinéa 23 que figurent les modalités de calcul de l'Ondam SSR, fondées sur les charges supportées par les régimes obligatoires d'assurance maladie au titre des soins SSR. L'alinéa 25 actuel prend également en compte les évolutions que subissent les établissements SSR du fait de la réforme. Il ne paraît pas possible d'aller plus loin sauf à transformer l'Ondam en simple perspective d'évolution des charges des établissements SSR.

La commission demande le retrait de l'amendement n^o 277 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis de sagesse sur les amendements identiques n^{os} 25 rectifié et 279, qui prévoient que l'Ondam SSR retracera non seulement les parts des évolutions liées aux molécules onéreuses et aux Migac, mais aussi celles liées à l'activité de soins et au forfait du plateau technique spécialisé. Ce forfait a vocation à être intégré à la dotation mise en place par cet article ce qui explique qu'il ne soit pas prévu de distinguer son évolution au sein de l'Ondam. Quant à l'évolution des dépenses liées aux soins, il peut être plus simple d'en prévoir une présentation spécifique.

La commission émet un avis de sagesse sur les amendements identiques n^{os} 25 rectifié et 279.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'objet de l'amendement n^o 280 le souligne, la fiabilité des études nationales de coût doit être améliorée et l'article 51 du PLFSS propose des solutions en ce sens. Certes, il serait trop optimiste de penser que les études seront plus fiables dès la fin de l'année 2016, mais les tarifs nationaux devant être revus chaque année, pourquoi se priver de cet instrument pour l'avenir ? Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n^o 280 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis favorable à l'amendement n^o 281, identique à celui de la commission.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n^o 281.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il ne paraît pas opportun de supprimer la possibilité de fixer les tarifs nationaux des prestations en fonction de la catégorie d'établissement. En effet, les conditions d'emploi des personnels varient d'une catégorie à l'autre, tout comme les modes de tarification, et cela dans un contexte de transition vers le nouveau mode de financement des SSR. Demande de retrait ou avis défavorable à l'amendement n^o 282.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 282 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 161 est satisfait. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 161 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 319 participe de la même logique que l'amendement sur les tarifs. Dans la mesure où la possibilité de tarifs différents est justifiée par la diversité des situations des catégories d'établissements, notamment face au financement actuel des SSR, il est normal que les réserves prudentielles soient également différentes. Demande de retrait.

La commission émet une demande de retrait de l'amendement n° 319.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 26 rectifié et 332 prévoient une concertation avec les fédérations hospitalières sur la liste des molécules onéreuses prise en charge dans les établissements SSR, avec pour objectif de rendre cette liste opposable aux établissements. L'alinéa 55 prévoit déjà que « la liste précise les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ». De plus, il n'est pas sûr que le point de vue des fédérations hospitalières soit plus nécessaire que celui de la Haute Autorité de santé pour définir la liste des molécules onéreuses prises en charge en SSR. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait des amendements identiques n^{os} 26 rectifié et 332 et, à défaut, y sera défavorable.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 39 Création d'une protection universelle maladie			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	451	Amendement de coordination	Adopté
Article 41 Suppression de la participation financière et confidentialité pour les actes en lien avec la prescription d'un contraceptif pour une personne mineure			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	453	Amendement de coordination avec l'article 39	Adopté
Article 41 ter (nouveau) Mise en place d'un mi-temps thérapeutique pour les travailleurs indépendants			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	452	Amendement de coordination avec l'article 39	Adopté

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 47 Généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans les établissements et services pour personnes handicapées			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	446	Amendement rédactionnel	Adopté

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel après l'article 46			
M. MOUILLER	35 rect. quinquies	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. MOUILLER	98 rect. ter	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	258 rect.	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. VASSELLE	9 rect. bis	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. CIGIOTTI	22 rect.	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. GREMILLET	339 rect. bis	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
Mme COHEN	427	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. VASSELLE	7 rect. bis	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. CIGIOTTI	23 rect.	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
Mme BOUCHART	247	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	428	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
Mme ARCHIMBAUD	259 rect.	Financement des prises en charge dans les établissements pour personnes handicapés situés hors de France	Défavorable
M. MOULLER	146 rect. ter	Demande de rapport sur la situation des personnes handicapées hébergées hors de France	Demande de retrait
Article 47 Généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans les établissements et services pour personnes handicapées			
M. COMMEINHES	156	Extension du champ des établissements et services ayant l'obligation de conclure un CPOM	Défavorable
M. TOURENNE	140	Extension du champ des établissements et services ayant l'obligation de conclure un CPOM	Défavorable
M. COMMEINHES	155 rect.	Inclusion des structures intervenant auprès des publics souffrant d'addictions dans le champ de la contractualisation obligatoire	Défavorable
M. COMMEINHES	154 rect.	Inclusion du président du conseil départemental dans la liste des autorités signataires du CPOM	Défavorable
M. MÉZARD	291 rect.	Inclusion du président du conseil départemental dans la liste des autorités signataires du CPOM	Défavorable
M. TOURENNE	141	Inclusion du président du conseil régional parmi les autorités signataires des CPOM	Défavorable
M. COMMEINHES	157 rect.	Inclusion du président du conseil régional parmi les autorités signataires du CPOM	Défavorable
M. COMMEINHES	158 rect.	Caractéristiques des CPOM	Défavorable
M. COMMEINHES	153 rect.	Délais de facturation en l'absence de décision de notification de la MDPH	Défavorable
M. COMMEINHES	152 rect.	Suppression des dispositions relatives à la prescription de l'action en paiement	Défavorable
Article additionnel après l'article 47			
Mme DEROCHE	323 rect.	Possibilité de poursuivre une activité professionnelle dans le cadre d'une hospitalisation en HAD	Défavorable
Mme DEROCHE	322 rect.	Participation des établissements de HAD aux expérimentations du parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie	Favorable
Mme ARCHIMBAUD	260	Rapport sur la pondération des actes médicaux en fonction du handicap	Défavorable
Article 48 Report de la réforme du mode de calcul de la participation financière des assurés aux frais d'hospitalisation			
Mme IMBERT	20 rect. bis	Suppression de l'article 48	Défavorable
M. VASSELLE	268	Suppression de l'article 48	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme GATEL	180 rect.	Réduction au 31 décembre 2016 de la période transitoire pendant laquelle l'assiette de la participation des assurés aux frais d'hospitalisation dans les établissements antérieurement financés sous dotation globale repose sur le tarif journalier de prestation (TJP)	Défavorable
Article 49 Réforme du financement des établissements de soins de suite et de réadaptation			
Mme IMBERT	18 rect. bis	Mise en œuvre expérimentale de la réforme des soins de suite et de réadaptation	Défavorable
M. VASSELLE	244	Mise en œuvre expérimentale de la réforme des soins de suite et de réadaptation	Défavorable
Mme MICOULEAU	32 rect.	Mise en œuvre expérimentale de la réforme des soins de suite et de réadaptation	Défavorable
M. VASSELLE	277	Mode de calcul de l'Ondam SSR	Défavorable
M. CIGIOTTI	25 rect.	Distinction des parts afférentes à différentes dépenses au sein de l'Ondam SSR	Sagesse
M. VASSELLE	279	Distinction des parts afférentes à différentes dépenses au sein de l'Ondam SSR	Sagesse
M. VASSELLE	280	Suppression de la référence aux études nationales de coût pour le calcul des tarifs nationaux des prestations	Défavorable
M. VASSELLE	281	Possibilité de mise en œuvre d'un coefficient de spécialité pour les tarifs des soins	Favorable
M. VASSELLE	282	Suppression de la possibilité de fixer les tarifs nationaux des prestations en fonction de la catégorie d'établissement	Défavorable
M. COMMEINHES	161	Prise en compte pour l'établissement des tarifs des conditions d'emploi du personnel médical	Demande de retrait
M. VASSELLE	319	Suppression de la possibilité de mettre en place une réserve prudentielle par catégorie d'établissement	Défavorable
M. CIGIOTTI	26 rect.	Elaboration de la liste des molécules onéreuses et opposabilité de cette liste.	Défavorable
M. VASSELLE	332	Avis des organisations nationales représentatives des établissements sur la liste de prise en charge des molécules onéreuses	Défavorable

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Désignation des candidats à une éventuelle commission mixte paritaire

La commission procède à la désignation des candidats appelés à faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016.

Elle désigne :

- en tant que membres titulaires : MM. Alain Milon et Jean-Marie Vanlerenberghe, Mmes Caroline Cayeux, Colette Giudicelli et Nicole Bricq, M. Yves Daudigny et Mme Laurence Cohen ;

- en tant que membres suppléants : MM. Gilbert Barbier, Jean-Noël Cardoux, Francis Delattre, et Gérard Dériot, Mme Catherine Génisson, MM. Gérard Roche et Jean-Louis Tourenne.

La réunion est levée à 14 h 25.

Jeudi 12 novembre 2015

- Présidence de M. Alain Milon, président -

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 – Suite de l'examen des amendements

La réunion est ouverte à 9 heures 30.

La commission procède à la suite de l'examen des amendements sur le projet de loi n° 128 (2015-2016) de financement de la sécurité sociale pour 2016.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

M. Alain Milon, président. – Nous commençons par des amendements de coordination du rapporteur général.

Article 22

L'amendement n° 449 est adopté.

Article 58

L'amendement n° 450 est adopté.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

M. Alain Milon, président. – Passons aux amendements de séance.

Article 14 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 447 rectifié du Gouvernement réécrit l'article inséré à l'Assemblée nationale pour améliorer la mise en œuvre de la conditionnalité des allègements généraux au regard de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires. Il prévoit notamment que l'Urssaf saisisse la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) pour qualifier la situation de l'employeur au regard de ses obligations. La nouvelle rédaction transforme la réduction des allègements en pénalités fixées et prononcées par la Direccte, de 10 % ou de 100 %. Lors de l'examen de cet article, j'avais déclaré qu'une pénalité me semblait plus adaptée, comme lors du non-respect de l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle. Les organismes de recouvrement ne sont pas les mieux placés pour apprécier le respect du droit du travail. Le texte prévoit une sanction plus proportionnée, mise

en œuvre par l'administration. Le Gouvernement ayant rectifié la rédaction, je vous propose de retirer l'amendement de la commission et de donner un avis favorable à celui-ci.

Mme Isabelle Debré. – Nous découvrons cet amendement. Il est difficile de se prononcer. Il ne s'agit pas de coordination, mais de la réécriture de tout un article, sur un sujet important. Je ne participerai pas au vote, même si je fais confiance au rapporteur général. Je vois certains collègues opiner du chef. Je ne suis pas seule à être réticente.

M. Alain Milon, président. – Ce n'est ni la première, ni la dernière fois qu'un Gouvernement dépose un tel amendement au dernier moment...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Ils le font tous.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 447 rectifié.

Article 14 septies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 445 reprend un amendement de Mme Bricq auquel nous avons donné un avis favorable. Je propose de transférer cet avis à celui du Gouvernement, l'amendement de Mme Bricq étant tombé sous le coup de l'irrecevabilité financière.

Mme Nicole Bricq. – Tardivement, ce que je n'avais pas apprécié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – En effet. Je me réjouis que le Gouvernement ait compris le message.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 445.

Article 18

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 448 du Gouvernement introduit le principe d'une consultation des organisations syndicales sur les modalités de suppression du régime spécial de sécurité sociale du grand port maritime de Bordeaux. Il soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. J'ai dit au Gouvernement que j'étais favorable à la consultation, qui me paraît nécessaire quand on supprime l'existant – je m'étonne d'ailleurs qu'on propose une mesure de cette nature sans consultation préalable. Je vous propose de demander au Gouvernement de clarifier ce qu'il entend par la consultation.

M. Alain Milon, président. – Émettons un avis de sagesse. Les syndicats ne sont pas les seuls concernés par une telle modification : les personnels le sont aussi.

Mme Nicole Bricq. – Le port de Bordeaux est en difficulté. Il s'agit de se pencher sur le régime des ayants droit et de changer l'affiliation des personnels, actuels et futurs. Cette négociation importante concerne la ville de Bordeaux.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous n'avons pas tous les éléments. Clarifions la situation en séance.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 448.

Article 49

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 320, qui prévoit la consultation des organisations nationales représentatives des établissements sur l'élaboration de la liste des plateaux techniques spécialisés, ne semble pas imputé au bon alinéa. Sur le fond, il paraît naturel que les fédérations soient associées à la définition des listes. Faut-il pour autant l'inscrire dans la loi ? Sagesse.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 320.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 321 supprime la référence aux communautés hospitalières de territoire. Il serait en effet plus judicieux de faire référence aux groupements hospitaliers de territoires prévus par le projet de loi sur la santé. De plus, la référence ne paraît pas véritablement nécessaire. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 321.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 324 supprime la référence à la mission de recours des établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), craignant que la rédaction actuelle ne réserve la possibilité de financement de ces missions qu'à certains établissements. Ce n'est pas notre lecture de l'article, qui vise toutes les catégories d'établissements. Supprimer la référence aux missions de recours empêcherait de les financer ! Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 324 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 207 rectifié *bis* et 326 attribuent les crédits liés aux missions d'intérêt général sur la base d'un appel public à la concurrence. Les critères d'éligibilité et d'attribution de ces crédits par les agences régionales de santé (ARS) sont fixés par voie réglementaire de manière publique et transparente et ne relèvent pas du champ des appels à concurrence mais de la soumission des dossiers par les établissements. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n° 207 rectifié *bis* et 326.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 328 prévoit un appel public à la concurrence pour l'attribution des crédits liés aux missions d'intérêt général. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 328.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 213 rectifié et 330 suppriment la possibilité de modulation transitoire des fractions des tarifs de prestations. Les différentes catégories d'établissements ne sont pas dans la même situation en matière de financement ; pour qu'ils s'adaptent à la réforme du mode de financement qui devient commun, il paraît normal qu'une modulation soit possible à titre transitoire. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n° 213 rectifié et 330.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 429 met en place l'expérimentation pendant deux ans de la nouvelle tarification des SSR, sans que la rédaction ne fixe un cadre juridiquement adapté. Sur le fond, il est préférable de prévoir un examen détaillé de cette réforme au cours de l'année 2016 : demande de retrait au profit des amendements de la commission.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 429 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 338 prévoit les conditions de motivation et de publicité de l'acte du directeur général de l'ARS fixant la valeur du coefficient de transition de chaque établissement. La mention du mode de publication paraît relever du domaine réglementaire. Pour le reste, la demande est légitime, mais n'est-elle pas satisfaite ? Nous interrogerons le Gouvernement.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 338.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 345 est identique à celui de la commission : avis favorable. *Idem* pour l'amendement n° 164 rectifié, ainsi que pour l'amendement n° 88.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 345, ainsi qu'à l'amendement n° 164 rectifié et à l'amendement n° 88.

Article additionnel après l'article 49

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 87 de M. Delattre au nom de la commission des finances instaure les trois jours de carence dans la fonction publique hospitalière. Nous y sommes favorables puisque la commission a adopté un amendement identique.

M. Alain Milon, président. – Je suis d'accord avec la majorité sur ce sujet, mais il faut préciser pourquoi, dans cet amendement, ces trois jours ne concernent que la fonction publique hospitalière.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous examinons le projet de loi de financement de la sécurité sociale et n'avons pas compétence sur les autres fonctions publiques. C'est dans le projet de loi de finances qu'il faudra intervenir pour ce qui les concerne.

Mme Isabelle Debré. – N'y aurait-il pas rupture d'égalité à ne viser que la fonction publique hospitalière ? Se poserait un problème constitutionnel.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'an dernier, le Sénat avait adopté le même amendement dans le PLFSS, en lien avec la commission des finances qui avait déposé un amendement sur le projet de loi de finances prévoyant la même disposition pour les autres fonctions publiques. Aucun problème constitutionnel n'a été relevé.

Mme Isabelle Debré. – Les deux amendements avaient été votés ensemble, et n'avaient pas prospéré *in fine*. Si celui-ci est adopté et non l'autre, le problème se posera.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je ne doute pas de son sort final. Les arguments pour et contre sont bien connus. Il faut respecter partout le principe d'équité.

M. Jean Desessard. – Je vote contre l'amendement.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 87.

Article additionnel après l'article 49 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 170 rectifié demande que la répartition régionale, c'est-à-dire entre les ARS, des crédits du Fonds d'intervention régional (FIR) tienne compte de la démographie régionale et des besoins de santé. Sagesse.

M. Yves Daudigny. – N'est-ce pas déjà satisfait ?

M. Alain Milon, président. – Je pense que si.

M. Jean Desessard. – L'objet de l'amendement évoque la réponse à des « règles claires ». Ce n'est pas très clair.

Mme Françoise Gatel. – Demander que soient pris en compte les critères de démographie et de besoins de santé est une marque de prudence et de vigilance. Je ne doute pas que cela se fasse, mais il est mieux de le préciser, surtout à l'heure du nouveau découpage des régions. Inutile, monsieur Desessard, de décliner des critères d'une extrême précision qui mèneraient à une répartition mathématique. L'amendement est clair !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Selon le droit actuel, les crédits du FIR financent des actions, des expérimentations et des structures concourant notamment « à la permanence des soins et à la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire » et à « l'organisation et à la promotion de parcours de santé coordonnés ainsi qu'à la qualité et à la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale ». On peut en effet ajouter le critère démographique, qui n'est jamais évoqué.

L'attribution répond aux besoins de santé avec un système de *bonus-malus* qui peut entraîner une certaine iniquité – je l'ai observé dans le Nord Pas-de-Calais, qui perçoit moins que des régions moins peuplées, malgré ses handicaps. Une négociation prenant en compte le critère démographique, entre autres, serait souhaitable.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 170 rectifié.

Article 50

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement de suppression n° 430 traduit, comme l'année dernière, l'opposition du groupe CRC aux sanctions liées au non-respect des obligations prévues par les contrats d'améliorations des pratiques. Comme l'année dernière, nous donnons un avis défavorable.

Mme Laurence Cohen. – Nous restons constants, les uns et les autres !

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 430.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 165 rectifié porte sur la signature des contrats par les médecins libéraux intervenant dans les établissements. Il est satisfait par celui de la commission. Retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 165 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article 51

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 27 rectifié supprime l'article. L'amélioration des études nationales de coût figure parmi les préconisations du rapport d'Alain Milon et Jacky Le Menn sur la T2A. On ne peut souhaiter connaître les coûts réels des hôpitaux et refuser leur participation, d'autant qu'un mécanisme d'accompagnement est prévu pour leur permettre de fournir les informations demandées. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 27 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 28 rectifié porte sur la participation des fédérations hospitalières à la définition des critères de sélection des établissements participant aux études nationales de coût. Sagesse.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 28 rectifié.

Article additionnel après l'article 51

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 21 rectifié *bis* et 252 concernent les tarifs nationaux de radiothérapie. Ils visent à corriger une dérive apparente des dépenses liées à certains actes de radiothérapie, qui tiendrait à l'usage de certains appareils plutôt que d'autres. Je demande l'avis du Gouvernement sur cette question technique. La différence de remboursement – qui s'élèverait à 100 millions d'euros – peut encourager à s'équiper d'appareils qui ne sont pas les plus performants pour obtenir de meilleurs tarifs.

M. Yves Daudigny. – Ce sujet ne relève pas de la loi.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous demanderons son avis au Gouvernement. L'amendement précise qu'en matière de radiothérapie, les tarifs nationaux des prestations sont déterminés en tout ou partie à partir des données afférentes au coût relatif des prestations.

M. Alain Milon, président. – Honnêtement, ce n'est pas très clair.

Mme Corinne Imbert. – Mettons le débat sur la table pour obtenir des éclaircissements de la part du Gouvernement.

Mme Catherine Deroche. – Le remboursement varie en fonction des appareils.

M. Alain Milon, président. – N'est-ce pas plutôt parce que différents appareils traitent différentes tumeurs ?

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n^{os} 21 rectifié bis et 252.

Article 52

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 189 rectifié *ter*, 250 rectifié et 310 suppriment cet article qui modifie le régime des cotisations des professionnels de santé conventionnés en augmentant la part prélevée sur les revenus tirés des dépassements d'honoraires pour faire baisser le taux de cotisation sur les autres activités. La réforme fait légèrement baisser les sommes dues par les professionnels concernés, qui passent de 9,4 à 9,35 %, et constitue une économie pour l'assurance maladie. Il est paradoxal que la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) prenne en charge des cotisations assises sur des dépassements d'honoraires. Retrait.

*La commission demande le retrait des amendements identiques n^{os} 189 rectifié *ter*, 250 rectifié et 310 et, à défaut, y sera défavorable.*

Articles additionnels après l'article 52

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 431 sanctionne les établissements qui exposent les personnes prises en charge au titre d'une mission de service public à des dépassements d'honoraires, en sanctionnant ceux qui ne respectent pas les tarifs opposables – que le groupe CRC souhaite donc maintenir – et en étendant les cas où la société mère est appelée au recouvrement des sommes dues par une filiale, en incluant la fraude aux cotisations sociales. Avis du Gouvernement

M. Alain Milon, président. – La loi impose l'application de tarifs opposables en cas de mission de service public.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n^o 431.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Pour lutter contre le gaspillage des médicaments, l'amendement 150 rectifié *ter* propose de les dispenser à l'unité. Une expérimentation est déjà en cours. Peut-être la ministre pourra-t-elle nous apporter plus de précisions sur son déroulement et son évaluation. Demande de retrait.

Mme Corinne Imbert. – L'amendement comme l'expérimentation en cours ne portent que sur les médicaments de la classe des antibiotiques. Un rapport du ministère estime que chaque Français conserve en moyenne 1,5 kg de médicaments non utilisés dans son armoire à pharmacie – peut-être, mais il ne s'agit pas là d'antibiotiques, dont le conditionnement est globalement adapté à la prescription médicale. Le problème réside dans le suivi de la prescription : les patients arrêtent leur traitement dès qu'ils vont mieux, conservent les médicaments et en reprennent dès qu'ils ont mal à la gorge. C'est ainsi que se développe la résistance aux antibiotiques, voire la iatrogénie.

*La commission demande le retrait de l'amendement n^o 150 rectifié *ter* et, à défaut, y sera défavorable.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 169 rectifié précise les conditions d'application de la nouvelle tarification des établissements de proximité, votée l'an dernier, à laquelle nous étions favorables. Avis du Gouvernement.

La commission demandera l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 169 rectifié.

Article 54

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 81 de M. Delattre, au nom de la commission des finances, supprime l'article fixant les objectifs de dépenses de la branche maladie.

Mme Nicole Bricq. – Carrément !

M. Yves Daudigny. – Mieux vaudrait proposer d'autres objectifs de dépense plutôt que de présenter un amendement de suppression.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 81.

Article additionnel après l'article 54

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 261 demande un rapport sur le coût pour l'assurance maladie de la prise en charge des pathologies liées au sel d'aluminium dans les vaccins. Le sujet est en cours d'étude ; attendons d'avoir les résultats. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 261.

Article 55

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 82 de M. Delattre, au nom de la commission des finances, supprime l'article 55, qui fixe l'Ondam. Avis favorable.

Mme Nicole Bricq. – J'espère que M. Delattre nous expliquera comment il aboutit au montant de 3,1 milliards d'euros.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – On ne peut que se féliciter que la ministre reprenne nos recommandations de l'an dernier. Cet Ondam va dans le bon sens, mais je souhaite connaître les objectifs pluriannuels. On est toujours en déséquilibre, il reste 6 milliards d'euros à trouver. Je formulerai des propositions, mais je regrette un manque de vision de moyen terme.

Mme Nicole Bricq. – Je suis d'accord, mais la loi de financement est annuelle.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – En effet. Je suis favorable à la suppression, afin de formuler des propositions nouvelles. Je le ferai, et j'attends que la commission des finances fasse de même. Disons : sagesse.

Mme Nicole Bricq. – À M. Delattre de nous convaincre.

La commission émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 82.

Article 56

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 83 supprime l'article 56, qui fixe l'objectif de dépenses du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) pour 2016. Son déficit se stabilise en 2016 à 3,7 milliards d'euros, niveau que la Cour des comptes juge préoccupant. Le Gouvernement ne propose aucune solution pour régler à terme ce déficit qui maintiendra à lui seul l'ensemble de la branche vieillesse dans le rouge sur la période 2016-2019. Je reposerai la question à Mme la Ministre : que propose-t-elle pour traiter ce déficit ? Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 83.

Article 57

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 432 supprime l'article 57, qui prévoit la revalorisation des prestations, un mécanisme de bouclier et décale du 1^{er} juillet au 1^{er} avril la date de revalorisation des plafonds de ressources applicables au calcul du droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) et à l'aide médicale d'État (AME). L'amendement, contrairement à ce qu'indique l'objet, ne conduit pas à un report des dates de revalorisation. Avis défavorable.

Mme Nicole Bricq. – J'ai lu attentivement l'exposé des motifs et le rapport du rapporteur général. Je ne comprends pas la position du groupe communiste. Nous sommes dans un contexte de très basse inflation, le dispositif proposé est donc plutôt protecteur.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'article avance la date de revalorisation de certaines prestations.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 432.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 188 rectifié *bis* et 253 rectifié suppriment des dispositions relatives aux règles de revalorisation des pensions de retraite de base du régime des avocats. L'article 57 aligne sur le régime général les règles de revalorisation des pensions, jusqu'à présent fixées par le conseil d'administration de la caisse nationale des barreaux français. Cela peut sembler une mesure de simplification mais il faudrait que le Gouvernement nous éclaire sur ses fondements. S'il s'agit de supprimer le régime de retraite des avocats, qu'on le dise !

*La commission demandera l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n^{os} 188 rectifié *bis* et 253 rectifié.*

Article additionnel après l'article 59

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 433 vise à faire élire les membres des conseils d'administration des caisses nationales de sécurité sociale par les affiliés. M. Alain Fouché a déposé une proposition de loi tendant à renforcer le fonctionnement démocratique du système de retraites, qui prévoit que les membres du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) sont élus par et parmi les affiliés du régime. La rédaction de l'amendement est encore plus large puisqu'elle ouvre ce principe à l'ensemble des caisses nationales de sécurité sociale. Je ne suis pas certain que cette question soit la clé de la reconquête de la confiance de nos concitoyens. L'accord Agirc-

Arrco montre que les partenaires sociaux sont des gestionnaires responsables. Reportons le débat sur la modernisation de la gouvernance des régimes de sécurité sociale à la discussion de la proposition de loi, dont la rédaction est plus aboutie. Retrait ou avis défavorable.

M. Alain Milon, président. – Cet amendement a échappé à la vigilance de la commission, qui aurait dû prononcer une irrecevabilité sociale puisqu'il s'agit de la gouvernance des caisses, qui n'a pas d'impact financier sur les comptes de la sécurité sociale.

Mme Laurence Cohen. – J'ai du mal à comprendre que M. le rapporteur général soit favorable à la proposition de loi et non à cet amendement.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Un simple amendement au projet de loi de financement ne peut pas embrasser l'ensemble du problème – qui mérite d'être traité – comme une proposition de loi. Il faudrait au moins en modifier la rédaction.

M. Jean Desessard. – Je voterai l'amendement communiste. Émettez un avis de sagesse, s'il suffit de modifier la rédaction.

M. Dominique Watrin. – C'est le principe même de l'élection qui est en cause.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement s'intègre mal dans le texte existant et mérite un débat bien plus large, auquel je ne suis nullement hostile.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 433 et, à défaut, y sera défavorable.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DES RAPPORTEURS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 22 Adaptation de la généralisation de la couverture complémentaire en matière de frais de santé pour les contrats courts et les temps très partiels			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	449	Coordination avec l'article 39	Adopté
Article 58 Renforcement des mutualisations entre organismes, branches et régimes de la sécurité sociale			
M. Vanlerenberghe, rapporteur	450	Amendement de coordination	Adopté

La commission adopté ensuite les avis suivants sur les amendements de séance :

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Auteur	N°	Objet	Avis
Article 49			
Réforme du financement des établissements de soins de suite et de réadaptation			
M. VASSELLE	320	Avis des organisations nationales les plus représentatives des établissements sur la liste des plateaux techniques spécialisés	Favorable
M. VASSELLE	321	Suppression de la référence aux communautés hospitalières de territoire	Favorable
M. VASSELLE	324	Suppression de la référence à la mission de recours des établissements SSR	Défavorable
M. PELLEVAT	207 rect. bis	Attribution des crédits liés aux missions d'intérêt général sur la base d'un appel public à la concurrence	Défavorable
M. VASSELLE	326	Appel public à la concurrence pour l'attribution des crédits liés aux missions d'intérêt général	Défavorable
M. VASSELLE	328	Appel public à la concurrence pour l'attribution des crédits liés aux missions d'intérêt général	Défavorable
M. PELLEVAT	213 rect.	Suppression de la possibilité de modulation transitoire des fractions des tarifs de prestations	Défavorable
M. VASSELLE	330	Identique au précédent	Défavorable
Mme COHEN	429	Expérimentation de deux ans de la nouvelle tarification	Défavorable
M. VASSELLE	338	Publication de la décision motivée du DG ARS s'agissant de la valeur du coefficient de transition de chaque établissement	Avis du Gouvernement
M. VASSELLE	345	Garanties procédurales en cas de répétition de l'indu	Favorable
M. COMMEINHES	164 rect.	Précision des établissements éligibles à la prise en charge des molécules onéreuses	Favorable
M. DELATTRE	88	Rapport sur l'impact de la réforme avant sa mise en œuvre au 1er janvier 2017	Favorable
Article additionnel après l'article 49 ter			
Mme GATEL	170 rect.	Précision selon laquelle la répartition régionale des crédits du Fir tient compte de la démographie régionale et des besoins de santé	Sagesse
Article 50			
Simplification des dispositifs contractuels entre les établissements de santé et les ARS			
Mme COHEN	430	Suppression de l'article	Défavorable
M. COMMEINHES	165 rect.	Signature des contrats par les médecins libéraux intervenant dans les établissements	Demande de retrait

Auteur	N°	Objet	Avis
Article 51 Amélioration de la fiabilité des données issues des études nationales de coût (ENC)			
M. CIGIOTTI	27 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. CIGIOTTI	28 rect.	Participation des fédérations hospitalières à la définition des critères de sélection des établissements participant aux études nationales de coût	Sagesse
Article additionnel après l'article 51			
Mme IMBERT	21 rect. bis	Détermination des tarifs nationaux de radiothérapie	Avis du Gouvernement
M. de MONTGOLFIER	252	Identique au précédent	Avis du Gouvernement
Article 52 Réforme des cotisations des professionnels de santé affiliés au régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés			
Mme CAYEUX	189 rect. ter	Suppression de cet article	Demande de retrait
Mme DEROCHE	250 rect. bis	Suppression de cet article	Demande de retrait
M. BARBIER	310	Suppression de cet article	Demande de retrait
Article additionnel après l'article 52			
Mme COHEN	431	Sanction des établissements qui exposent les personnes prises en charge au titre d'une mission de service public à des dépassements d'honoraires	Avis du Gouvernement
Mme DEROMEDI	150 rect. ter	Dispensation des antibiotiques à l'unité	Défavorable
M. COMMEINHES	169 rect.	Précision sur les conditions d'application de la nouvelle tarification des établissements de proximité	Avis du Gouvernement
Article 54 Objectif de dépenses de la branche maladie pour 2016			
M. DELATTRE	81	Suppression de l'article	Favorable
Article additionnel après l'article 54			
Mme ARCHIMBAUD	261	Rapport sur le coût pour l'assurance maladie de la prise en charge des pathologies liées au sel d'aluminium dans les vaccins	Défavorable
Article 55 Objectif national de dépenses d'assurance maladie pour 2016			
M. DELATTRE	82	Suppression de l'article	Sagesse

Auteur	N°	Objet	Avis
Article 56 Prévisions des charges du Fonds de solidarité vieillesse en 2016			
M. DELATTRE	83	Cet amendement vise à supprimer l'article 56 qui fixe l'objectif de dépenses du FSV pour 201	Favorable
Article 57 Modification des règles de revalorisation des prestations de sécurité sociale			
Mme COHEN	432	Suppression de l'article	Défavorable
M. BOCKEL	188 rect. bis	Suppression des dispositions relatives aux règles de revalorisation des pensions de retraite de base du régime des avocats	Avis du Gouvernement
Mme DEROCHE	253 rect.	Suppression des dispositions relatives aux règles de revalorisation des pensions de retraite des avocats	Avis du Gouvernement
Article additionnel après l'article 59			
Mme COHEN	433	Cet article vise à faire élire les membres des conseils d'administration des caisses nationales de sécurité sociale par les affiliés	Défavorable

La réunion est levée à 10 h 30.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Mercredi 4 novembre 2015

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

Loi de finances pour 2016 – Audition de M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission auditionne M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi de finances pour 2016.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Mes chers collègues, nous accueillons ce matin M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, pour présenter les crédits de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » pour 2016. Nous avons eu le plaisir de l'auditionner précédemment au sujet de la rentrée universitaire. Les crédits de la mission représentent, dans le projet de loi de finances pour 2016, un montant total de 25,89 milliards d'euros répartis en 9 programmes, soit une reconduction des crédits votés en 2015. L'Assemblée nationale a modifié cet équilibre en adoptant notamment deux amendements qui rehaussent les crédits : l'un de 100 millions d'euros au profit de l'enseignement supérieur à la suite d'une rentrée quelque peu chahutée dans les établissements et ce, conformément à l'annonce du Premier ministre : le second de 321 millions d'euros au profit du programme 190 (Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables) pour financer le démantèlement des centrales nucléaires.

Au-delà des programmes budgétaires, les ambitions de l'État en matière d'enseignement supérieur et de la recherche ont été exprimées dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013. J'en citerai trois, à savoir la réussite des étudiants grâce à une rénovation pédagogique et à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'étude, la coordination de l'offre de formation et de la recherche dans le cadre d'une politique de site ambitieuse sur l'ensemble du territoire et enfin l'impulsion d'une stratégie nationale de la recherche, le développement du transfert des technologies et de l'innovation. Je vous laisse donc la parole pour détailler vos actions pour 2016 et nous présenter les moyens qui en permettront le financement. Je passerai ensuite la parole à nos rapporteurs, M. Jacques Gasperrin, pour l'enseignement supérieur, et Mme Dominique Gillot, pour la recherche, puis aux membres de la commission qui souhaiteront vous interroger. Nous accueillons également M. Henri Tandonnet, membre de la Commission de l'économie et rapporteur pour avis de la mission Recherche et enseignement supérieur.

M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. – Mon propos introductif reprendra ce que nous avons déjà évoqué il y a quelques jours à l'occasion de la rentrée universitaire. Je vais donc tâcher de mettre en perspective ce budget au regard des nombreux défis qui sont devant nous.

La rentrée 2015-2016 représente pour notre système d'enseignement supérieur et de recherche, un moment charnière à plus d'un titre. D'une part, comme nous l'avons évoqué en octobre, le nombre d'étudiants dépasse pour la première fois la barre des 2,5 millions. D'autre part, les réformes mises en œuvre par la loi de 2013 portée par Mme Geneviève Fioraso et à l'origine de la création des Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) sont désormais pleinement opérationnelles. Moment charnière également pour la recherche, à un moment où celle-ci est plus que jamais un élément déterminant du rayonnement d'un pays comme en témoigne l'élaboration d'une stratégie nationale se déclinant en dix priorités et qui devrait permettre à la France de tenir son rang dans le monde en ce domaine.

Dans ce contexte, notre budget doit nous permettre de relever plusieurs défis. Le premier est d'ordre quantitatif et concerne la réponse à apporter à l'augmentation de la démographie étudiante en termes d'enseignants, de locaux et d'accueil. Le second défi, aussi important que le précédent, est qualitatif. Il faut que notre système soit en mesure d'accueillir les étudiants qui souhaitent poursuivre des études supérieures et assurer la réussite de chacun : c'est ce que j'appelle la « démocratisation exigeante » de notre enseignement supérieur. La France obtient d'ailleurs de bons résultats dans le domaine de l'enseignement supérieur. L'OCDE a établi que 80 % des jeunes Français qui accèdent à l'enseignement supérieur en ressortent avec un diplôme ; c'est dix points de mieux que la moyenne des pays de l'OCDE ! Mais avec l'élévation du nombre des étudiants, la disparité des situations est grandissante et le traitement personnalisé des étudiants est une nécessité avivée par la massification des effectifs.

Cette rentrée exige également de repenser l'entrée dans l'enseignement supérieur par une refonte des processus d'orientation, par une vraie politique reliant l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et le développement de parcours de réussite pour les jeunes. Certes, certains progrès ont été enregistrés dans ce domaine. Mais au-delà des effectifs, il importe de moderniser l'enseignement supérieur, en améliorant la lisibilité de l'offre de formation sans en affaiblir ni la diversité, ni la richesse. Ce travail s'accompagne de la mise en œuvre de la spécialisation progressive en licence pour mieux accompagner l'élaboration des projets professionnels. Il nous faut également réformer certains parcours dont l'organisation doit être adaptée à l'augmentation du nombre des étudiants, comme les études de santé pour lesquelles dix universités expérimentent cette année de nouvelles modalités d'accès en deuxième année. Cette démarche devrait permettre de diversifier davantage les publics souhaitant accéder aux métiers médicaux.

Le troisième défi est celui de la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Notre effort en matière d'aide aux étudiants se poursuit. Depuis 2012, près de 500 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés en faveur des bourses sur critères sociaux permettant notamment à 132 000 étudiants issus des classes moyennes de bénéficier pour la première fois d'une aide. La rentrée 2015 conforte cette politique qui sera accompagnée de nouvelles mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des étudiants. Ainsi, les droits d'inscription n'augmentent pas. Par ailleurs, conformément à la loi du 10 août 2014, le montant minimal horaire de la gratification des stages de plus de deux mois passe de 3,30 euros à 3,60 euros, soit environ 45 euros supplémentaires par mois. Plus de 350 000 étudiants en stage dans les universités en bénéficieront. En outre, la nouvelle prime d'activité, qui sera effective à compter du 1er janvier prochain et qui vise à compléter le revenu des travailleurs qui ont des emplois faiblement rémunérés, sera accessible aux étudiants qui travaillent et dont les revenus dépassent 0,78 SMIC - soit environ 900 euros nets mensuels - au cours des trois derniers mois, soit environ 100 000 étudiants salariés.

Enfin, l'effort de construction de 40 000 nouveaux logements sociaux destinés aux étudiants d'ici fin 2017 sera poursuivi. À la fin de 2015, plus de 20 000 nouveaux logements auront été construits. Pour les étudiants logés dans le parc locatif privé, la généralisation depuis la rentrée 2014 de la Caution locative étudiante (Clé) permet d'aider les étudiants dépourvus de garant personnel à accéder à un logement. En cette rentrée, près de 6 000 demandes de Clé ont d'ores et déjà été validées, contre quelque 3 000 en 2014.

En outre, à la suite de la concertation nationale dont les conclusions nous ont été remises le 6 juillet dernier, un plan national de vie étudiante destiné à simplifier les démarches et à renforcer l'accès aux droits, à améliorer la santé et les conditions de vie, et à dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants, a été présenté en octobre dernier.

Plus la démocratisation est importante, plus l'université doit retrouver sa place dans la société. C'est pourquoi, elle doit être au cœur de nos préoccupations et de notre projet de société. Elle doit accueillir des étudiants à l'issue de leurs études secondaires, mais aussi proposer de nouvelles filières de formation destinées à d'autres publics. De telles ambitions se traduisent, une fois l'amendement gouvernemental adopté par le Sénat dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, par 165 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2015 pour le programme 150 consacré aux dotations des établissements et aux formations universitaires. Cette hausse très significative, devrait permettre d'accompagner la croissance des effectifs, notamment avec la création de 1 000 emplois en année pleine qui sont indispensables pour honorer la priorité donnée à l'accueil et la réussite des primo-entrants dans l'enseignement supérieur.

Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, remise au Président de la République et qui vous a été présentée en octobre. Ces dotations sur le long terme, plus encore que les dotations de l'État aux universités, doivent s'accompagner d'une réflexion sur le modèle économique de nos universités.

La seconde partie du budget concerne la recherche. Les chiffres sont stables. La France demeure une très grande puissance scientifique mondiale. Elle se situe au 6ème rang scientifique mondial avec 3,5 % des publications scientifiques du monde et au 4e rang, si l'on se réfère au 10 % des publications les plus citées. La France se situe au 5e rang des pays de l'OCDE pour l'effort de recherche avec 2,23 % du PIB consacré à la dépense de R&D en 2013, soit près de 47 milliards d'euros dont 16,6 milliards d'euros pour la recherche publique. Ce soutien public à la recherche est l'un des plus importants au monde et on ne le dit pas assez ! La France se situe dans ce domaine au niveau des États-Unis et de l'Allemagne, et devant des pays comme le Japon et le Royaume-Uni. Le budget 2016 de l'enseignement supérieur et de la recherche traduit cette volonté de répondre aux défis du présent et d'anticiper ceux de demain : les crédits de la recherche sont préservés. 7,71 milliards d'euros sont dédiés à la recherche, en augmentation de 6 millions d'euros. Les moyens de fonctionnement des opérateurs s'établissent, à périmètre constant, à 5,82 milliards d'euros, soit une stricte stabilisation par rapport à 2015. Ce budget permettra de garantir l'emploi scientifique et d'assurer le remplacement, dans la proportion de un pour un susceptible d'ailleurs d'évoluer avantageusement, au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de l'ensemble des départs à la retraite à la fois des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens. Plus de 2 600 nouveaux chercheurs ont été recrutés dans la sphère publique depuis 2012.

Les moyens d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) restent stables par rapport à 2015, avec 555 millions d'euros. Il s'agit, de mon point de vue, d'un

montant-plancher et je me réjouis que nous ayons réussi à le préserver. Les crédits destinés à la couverture des engagements internationaux de la France progressent de 7 millions d'euros pour tenir compte notamment de la nouvelle programmation de l'Agence spatiale européenne liée au lancement du programme Ariane 6.

Cette sanctuarisation budgétaire s'inscrit dans la stratégie nationale de recherche (SNR), élaborée à l'été 2015. Celle-ci se fixe le double objectif de maintenir la place de notre pays parmi les premières puissances de recherche mondiale et de permettre à la recherche française de répondre à une dizaine d'enjeux scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux reconnus prioritaires pour notre pays dans les années qui viennent.

Cette stratégie nationale de la recherche fera d'ailleurs l'objet d'une présentation officielle le 16 décembre prochain. Elle concernera l'ensemble des financements des programmes de recherche, parmi lesquels ceux assurés par les lois de finances, les 10 milliards d'euros représentés par le prochain programme d'investissement d'avenir annoncé par le Président de la République et les crédits d'intervention de l'agence nationale de la recherche.

Ce budget participe donc à la stratégie nationale pour la recherche. C'est d'ailleurs la première fois qu'un budget est adossé à une vision stratégique pour les dix années à venir, que ce soit dans les domaines de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Les efforts budgétaires de court terme que contient notre programme doivent ainsi être appréhendés à moyen et long terme.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci, monsieur le ministre, pour cette présentation et je passe successivement la parole à notre rapporteur pour l'enseignement supérieur, M. Jacques Groperrin puis à notre rapporteure pour la recherche, Mme Dominique Gillot.

M. Jacques Groperrin. – Je tiens, monsieur le ministre, à saluer vos qualités d'écoute et le respect qui est le vôtre pour notre institution, ce qui n'est pas toujours le cas, parmi vos collègues, comme nous avons pu le constater la semaine passée. Les choix que nous opérons aujourd'hui sont majeurs pour la société future. Il nous incombe de prendre des mesures fortes dans le soutien à la formation et à la recherche académiques. En 2008, nous avons mis en place les investissements d'avenir à un moment critique. Nous avons mobilisé 35 milliards d'euros, dont 11 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur et 8 milliards d'euros pour la recherche. Vous avez poursuivi cette démarche, mais à hauteur de 12 milliards d'euros. Je m'interroge donc sur la portée de l'ambition qui est la vôtre. Je suis ravi que vous ayez entendu les chercheurs le 16 avril 2015. Mais je m'interroge sur les vicissitudes budgétaires auxquelles leur situation a donné lieu lors des exercices précédents. Je m'interroge également sur la hausse du nombre des étudiants et ce, au-delà des doubles inscriptions. Il me paraît à cet égard normal que, du fait d'une telle démographie, le budget que vous nous proposez ne soit pas en régression. Certaines difficultés apparaissent cependant dans plusieurs domaines, comme la gestion immobilière ou encore le glissement-vieillesse-technicité (GVT). Je ne reviendrai pas sur la trésorerie de l'ANR, ni sur les coupes drastiques des subventions des établissements privés, ainsi que celles qui frappent les écoles de commerce désormais en situation difficile. Je m'interroge également sur les contrats de plan État-régions, qui vous concernent il est vrai indirectement, et la baisse des dotations qui ne manqueront pas de survenir du fait des moindres moyens disponibles. À cet égard, la baisse de l'ordre de 70 % des aides me paraît éclairante.

J'aurai trois questions. Je suis frappé par le décalage entre les ambitions, dont celle d'atteindre le pourcentage de 60 % d'une classe d'âge au niveau de l'enseignement supérieur d'ici à dix ans et celle de consacrer 2 % de notre produit intérieur brut à l'enseignement supérieur, et la réalité budgétaire que vous y consacrez. Quand comptez-vous mettre fin à ce grand écart entre vos déclarations et vos actes ? Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur vont enregistrer la perte d'une source de financement, du fait de la disparition du produit de la taxe d'apprentissage. Que comptez-vous faire pour ces établissements, tout en sachant que certains établissements de l'enseignement privé sous contrat et les écoles d'ingénieurs connaissent actuellement de très grandes difficultés ? Certains formulent d'ailleurs la demande d'une nouvelle loi, inspirée de la loi du 31 décembre 1984, dite loi Rocard, qui avait en son temps instillé une véritable collaboration.

Ma troisième et dernière question portera sur les regroupements d'établissement mis en place avec les COMUE. Cette démarche me paraît contribuer à la créativité de l'enseignement supérieur en France, mais je demeure très interrogatif quant au coût de ces rapprochements. Que de temps, de disponibilité et d'argent perdus ! Parmi les mille emplois que vous proposez de créer en 2016, on sait qu'à ce jour, quelque 348 sont déjà dédiés à la mise en place de ces structures. Nous avons certes l'habitude en France de structures lourdes. Mais n'aurait-on pas pu imaginer des structures plus agiles dotées d'une vraie gouvernance, à l'instar de ce qu'on peut trouver dans des universités étrangères comme Princeton ou Stanford ?

Mme Dominique Gillot. – Vous avez affirmé que les crédits 2016 avaient été sanctuarisés et nous avons même constaté que l'Assemblée nationale avait soutenu l'initiative du Gouvernement de rajouter 100 millions d'euros au budget de l'ARS. Malgré cette stabilisation, les budgets des opérateurs de recherche les entraînent vers des contraintes budgétaires, notamment en raison de l'augmentation de leur masse salariale et ce, bien qu'elle soit maîtrisée. Ainsi, les perspectives budgétaires à court terme ne vous incitent-elles pas à réfléchir au périmètre d'intervention des opérateurs ?

En second lieu, les organismes de recherche, que nous avons auditionnés, ont regretté qu'une part des missions pour lesquelles ils ont été créés soit financée par l'ANR. Or, celle-ci voit ses crédits stabilisés à un niveau que vous avez vous-même décrit comme plancher ! Une telle situation ne peut-elle pas avoir de réelles conséquences sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de la recherche dont vous avez annoncé la toute prochaine mise en œuvre et qu'attendent tous les acteurs de la recherche française ?

La France est une grande puissance mondiale scientifique et la recherche française est très appréciée, tout comme d'ailleurs peut l'être le contexte culturel et social du travail dans les laboratoires. Néanmoins, j'entends un commentaire récurrent sur le fait que le transfert technologique n'est pas une activité rentable pour l'organisme qui le réalise. Il convient ainsi de s'interroger sur l'impératif de rentabilité à dix ans fixé par la loi aux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT). Le risque n'est-il pas que ces sociétés réalisent leurs objectifs en entrant en concurrence avec les sociétés de transfert créées par les organismes de recherche ou qu'elles renoncent à une valorisation en amont et à la maturation des projets pour lesquels elles ont été créées ? Par ailleurs, la multiplication de ces différents organes, utiles en son temps, ne nuit-elle pas désormais à la lisibilité de notre dispositif de recherche ? L'harmonisation entre les SATT et les entreprises de transfert ne permettrait-elle pas de dépasser les problèmes de multipropriété des brevets qui peuvent constituer un frein au transfert technologique ? Enfin, les organismes de recherche, tels qu'ils ont été précisés par la loi ESR de 2013, qui avait comme objectif de fonder l'enseignement sur la recherche et de

nourrir en retour la recherche par l'enseignement supérieur, connaissent-ils un réel développement ? Pensez-vous que la rationalisation des fonctions support, couplée à une méthodologie éprouvée pour le lancement des appels à projets et l'analyse des dossiers dans le cadre des PIA et de la troisième vague des IDEX, soit de nature à améliorer notre système d'enseignement supérieur et de recherche ?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je passe maintenant la parole à notre collègue Michel Berson, rapporteur spécial pour la recherche et l'enseignement supérieur qui nous a rejoints.

M. Michel Berson, rapporteur spécial. – J'aurai plusieurs questions à vous poser monsieur le ministre. Premièrement, la hausse du financement des PIA s'est soldée, depuis 2010, par une légère régression, voire une stagnation, des crédits de l'ANR. Il s'agit là d'une sorte de vases communicants. Aussi longtemps que dureront les PIA, on pourra atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, mais qu'advient-il une fois ces programmes terminés ? L'ANR restera à un niveau de crédits beaucoup moins important qu'il y a cinq ou six ans ; une telle situation ne manquera pas de générer de réels problèmes. Quelle est donc votre réflexion sur cet état de fait et comment envisagez-vous de résoudre cette difficulté ?

Ma seconde question concernait plus l'innovation que la recherche. La France est au cinquième rang mondial pour la recherche publique, qui est fondamentale, mais en ce qui concerne la recherche plus expérimentale, source de l'innovation technologique, elle se situe au quinzième rang. Nous sommes d'ailleurs la seule puissance au monde qui observe un tel écart. Or, l'innovation est un facteur essentiel de compétitivité hors-coûts. Nous ne disposons pas malheureusement, en matière d'innovation, d'une stratégie analogue à celle que nous déployons pour la recherche fondamentale. En effet, nos entreprises innovantes - et nous en avons de remarquables - ont du mal à croître : soit elles se font racheter par des entreprises étrangères, soit elles meurent. Quels sont les engagements que vous entendez prendre pour faire face à cette caractéristique de notre système français de recherche et d'innovation ? Je m'interroge également sur le crédit d'impôt recherche, qui a certes fait l'objet de nombreuses controverses pendant des années, mais qui reste un bel outil renforçant notre attractivité auprès des centres de recherche internationaux. Plusieurs problèmes demeurent cependant et il est grand temps de les régler. S'agissant de la sous-traitance, qui doit-on aider : le sous-traitant ou le donneur d'ordre ? Jusqu'à l'instruction fiscale du printemps 2014, les règles n'étaient pas toujours claires et les uns et les autres s'en trouvaient bénéficiaires. Parfois même, le crédit d'impôt recherche bénéficiait simultanément aux sous-traitants et aux donneurs d'ordre, ce qui, pour la Commission des finances, relevait de l'inacceptable ! La règle est devenue beaucoup plus stricte et partant plus inégalitaire puisque les sous-traitants ne peuvent plus bénéficier du crédit d'impôt recherche comme ils pouvaient le faire les années précédentes. Une mesure simple me paraît devoir être prise : les donneurs d'ordre devraient obligatoirement informer à la fois l'administration et les sous-traitants, si la dépense de recherche sous-traitée se trouve dans l'assiette prise en compte par le crédit d'impôt recherche du donneur d'ordre. Puisque les dépenses sont plafonnées, on peut ainsi comprendre que certaines dépenses ne soient pas éligibles au crédit d'impôt recherche pour les grands groupes. Dans ce cas-là, les sous-traitants pourraient bénéficier du crédit d'impôt recherche ! Cette mesure est bien évidemment d'ordre fiscal et relève en tant que telle du ministère du budget, mais si nous avons le soutien du ministre de la recherche, nous pourrions résoudre cette difficulté !

M. Henri Tandonnet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Je partage les interventions des collègues qui m’ont précédé. Il est vrai qu’il est toujours difficile de recenser, de manière exhaustive, les fonds destinés à la recherche, qui peuvent notamment provenir des régions et des contrats de plan État-régions. L’objectif d’un maintien des crédits conduit à une érosion des moyens confiés à la recherche uniquement par le phénomène du GVT, puisqu’il ne sera pas possible de remplacer les emplois sur la base d’un pour un, du fait de l’augmentation des traitements et des frais de fonctionnement induits. On sera ainsi obligé de recourir plutôt à des diminutions d’emplois. Je constate également que les grands organismes de recherche commencent à trouver la situation critique et, sur le tableau que j’ai sous les yeux, je ne vois aucune augmentation bénéficiant aux organismes de recherche. Certains, comme l’Institut de recherche en sciences et technologies pour l’environnement et l’agriculture (IRSTEA) ou l’IFP Énergies nouvelles (IFPEN), sont venus nous alerter des difficultés sérieuses auxquelles ils doivent faire face et qui peuvent se solder par l’abandon de leurs programmes. Si l’on a une ambition marquée pour la recherche, il est nécessaire qu’elle soit inscrite plus fortement dans les budgets.

M. Thierry Mandon. – Je formulerai une remarque générale sur l’évolution de l’enseignement supérieur. L’accroissement programmé des effectifs combinée à la nécessité absolue d’une exigence qualitative très grande implique de repenser le modèle économique de l’enseignement supérieur en allant au-delà de la question des dotations de l’État. Certes, celui-ci repose pour partie sur les dotations de l’État. Mais ce modèle économique repose également sur les ressources propres des universités, qui représentent quelques 17 % de leurs budgets et qui sont issues de recherches partenariales et de contributions aux programmes de formation continue à vocation professionnelle. Au regard des défis qui sont ceux de l’enseignement supérieur, ce troisième pilier doit être développé ; le second pilier étant constitué des frais d’inscription que la France n’a pas décidé d’augmenter à l’instar de nombreux pays dans le monde et en Europe, comme l’Allemagne. Ce n’est pas une question idéologique ! Pour relever les défis de demain, il faut que la nation repense le contrat qu’elle a avec son enseignement supérieur. Lorsque la nation lui fixe des objectifs nouveaux, comme ceux de la nouvelle stratégie pour l’enseignement supérieur qui vise à scolariser et à faire réussir plus de jeunes au niveau de l’enseignement supérieur, elle doit accompagner ce mandat nouveau. L’augmentation de 165 millions d’euros annoncée dans le budget pour 2016 y participe. La réponse est aussi dans le développement des ressources propres des universités.

Il faut garder à l’esprit un troisième élément dont je trouve qu’on ne parle pas suffisamment, à savoir la révolution pédagogique très profonde que va induire la transformation de l’enseignement supérieur par le numérique. Dans les dix ans qui viennent, on va apprendre différemment, utiliser davantage encore le numérique, ce qui devrait changer énormément de choses en matière de pédagogie, comme la pédagogie inversée. Un tel bouleversement concernera également le modèle économique susceptible d’amener plus de personnalisation, et par conséquent de qualité, tout en réalisant des économies d’échelle. C’est là un sujet inhérent au modèle économique pris dans sa globalité.

Je reviens à vos questions. Ces 165 millions d’euros apportent un démenti au prétendu écart entre les déclarations et les actes ! Vous soulignez, avec raison, les conséquences pour les établissements de la baisse de la taxe d’apprentissage. C’est en effet un véritable choc pour les écoles d’ingénieurs, les écoles de commerce et certaines branches universitaires. Les écoles d’ingénieurs vont ainsi perdre, de manière globale, quelques 17 millions d’euros de taxe d’apprentissage, dès cette année. Les écoles de commerce perdront, quant à elles, 40 millions d’euros ! Je n’ai pas de réponse immédiate, mais nous

devrions constituer prochainement un groupe de travail sur ce thème avec les acteurs concernés.

Je vous confirme qu'en 2016, l'enseignement supérieur privé demeure dans une situation stable.

Les COMUE ne sont-elles pas vouées à devenir des ensembles trop importants ? La réponse française à la question de la taille nécessaire à des établissements qui soient à la fois performants et ancrés dans leur territoire, repose sur l'articulation de deux modèles. D'une part, un modèle de forte pénétration des établissements dans leur tissu local respectif. Nous aurons en effet 73 universités d'ici à la fin 2016 et en même temps, certains regroupements peuvent s'opérer sur une base volontaire. Ce modèle permet de conjuguer une grande diversité avec la recherche d'économies d'échelle. De ce point de vue, ce modèle me paraît particulièrement adapté au contexte marqué par les pouvoirs des COMUE qui vont monter en régime progressivement.

En matière de recherche et de moyens mobilisés par la stratégie nationale de la recherche, vous soulignez la faiblesse des crédits dont bénéficie l'ANR et nous partageons votre point de vue. Si l'on veut qu'une agence existe, il faut que celle-ci soit dotée de moyens suffisants et je trouve très bien que sa dotation ait été reconduite. Il faut avoir à l'esprit que la stratégie nationale de la recherche bénéficie de financements pérennes et d'autres types de financement tels que les appels à projets, notamment européens. J'estime que nous pouvons être meilleurs dans ce domaine. Le 16 décembre prochain, je recevrai d'ailleurs le commissaire européen compétent sur ces questions et les COMUE sont en mesure de jouer un rôle d'accompagnement des laboratoires mixtes des universités, dans leurs démarches pour obtenir des financements européens. Le taux de réussite des dossiers français est satisfaisant, c'est le nombre de dossiers adressés à la Commission européenne qui est insuffisant. La recherche collaborative doit également être développée. Tout comme vous, je pense qu'un inventaire lucide s'impose, dix ans après la création des nombreux outils qui devaient développer l'innovation dans le pays. Il peut exister quelques redondances et certains outils, dont la légitimité était pleinement compréhensible en phase de démarrage, comme ceux qui avaient vocation à aider les laboratoires publics à acquérir la culture nécessaire pour aborder, de manière satisfaisante, les discussions avec les partenaires privés, ont, pour partie, rempli leur mission. Comment doivent-ils évoluer ? Quels moyens doivent leur être consacrés ? C'est une réflexion en cours. Je ne suis pas certain que la recherche publique reçoive le juste retour des efforts qu'elle a consacrés au développement de produits nouveaux par les acteurs privés. Cette culture de transfert de la valorisation est, me semble-t-il, acquise et irréversible. Si l'on veut qu'elle repose sur des bases durables et mutuellement profitables, il faut peut-être revoir un certain nombre d'éléments.

Le calendrier qu'on s'est fixé pour atteindre ces objectifs devrait nous conduire à rédiger un rapport d'étape en janvier prochain. J'aurai, à cette occasion, plaisir à lire toute contribution de parlementaire qui considère que, sur ce sujet, des améliorations sont possibles.

Les relations entre les PIA et l'ANR sont un sujet en soi, car un certain nombre de programmes relevant des investissements d'avenir sont communs avec l'Agence. De telles inscriptions peuvent ainsi apparaître comme complexes alors qu'il s'agit d'assurer la fluidité entre les opérateurs dans le respect de la règle selon laquelle les PIA ne peuvent être utilisés pour de la débudgétisation.

Sur l'innovation et le décalage dans notre pays entre recherche fondamentale et pratique, je constate que le comportement des entreprises pose problème. À l'examen des chiffres, il apparaît que les entreprises, très souvent de très grande taille, conduisent de véritables stratégies d'innovation. Mais, pour le moment, nous n'avons pas encore trouvé les moyens de diffuser auprès des PME-PMI le potentiel d'innovation de nos laboratoires publics. Certes, certains exemples locaux, comme à Grenoble, de transferts à des PME-PMI constituent des réussites. Mais en dépit des outils qui ont été créés, comme les plateformes collaboratives qui fonctionnent plutôt bien, de telles démarches demeurent rares. De réels efforts restent à conduire pour intégrer l'innovation dans la stratégie des entreprises. Le nombre des contrats de recrutement de docteurs, voire de doctorants, constitue un indicateur intéressant. Celui-ci est notoirement insuffisant, car les entreprises préfèrent recruter des ingénieurs, qui sont en mesure de réfléchir sur les processus de fabrication, mais pas de faire de l'innovation. En convainquant les entreprises d'embaucher des chercheurs, je suis persuadé qu'on augmentera la part de l'innovation dans ces sociétés.

Le crédit d'impôt recherche est une mesure fiscale qui relève, en tant que telle, du ministère du budget. Néanmoins, celui-ci doit s'inscrire, au-delà des mesures budgétaires immédiates, dans une réflexion de long terme. En effet, malgré des efforts soutenus, la France consacre 1,5 % du PIB à la recherche privée, tandis que l'Allemagne y consacre 2 % ainsi que les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud 3 %. Le Président de la République s'est engagé sur la stabilité du crédit impôt recherche pendant les cinq prochaines années. Mais, sur le long terme, il nous faut répondre à la question de la bonification de la recherche privée dans notre pays. Comment faire embaucher nos jeunes chercheurs dans les entreprises ? Tel me paraît l'enjeu majeur pour le pays qui dépasse les seules problématiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour concerner, entre autres, le ministère de l'industrie.

En outre, alors qu'on vient de souligner qu'il faut plus de financement pour la recherche et l'enseignement supérieur, je réponds que les 165 millions d'euros sont une première étape vers les 250 millions d'euros à venir.

M. Jean-Léonce Dupont. – Je souhaiterais aborder la question des flux d'entrée et de sortie des étudiants. Vous vous félicitez de l'augmentation du nombre d'étudiants à l'entrée de l'université. J'aimerais en savoir plus sur cette évolution et sur la composition de ces flux. L'accroissement du nombre d'étudiants est d'autant plus étonnant que nous n'avons pas récemment connu de choc démographique, puisque les personnes nées lors du léger boom démographique de l'an 2000 ne sont pas encore en âge d'être scolarisées dans le supérieur ! Comment explique-t-on l'origine de cette augmentation et quelles sont les autres filières qui sont probablement en diminution du fait de l'entrée massive d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur ? Nous éprouvons d'énormes difficultés pour obtenir des explications sur ce phénomène au niveau national comme local.

Ma seconde interrogation portera sur les flux de sortie et donc, sur l'insertion professionnelle. Je siège dans cette commission depuis 17 ans et j'ai vu se succéder des ministres qui annonçaient la mise en œuvre de programmes ambitieux. Encore une fois, notre niveau d'information réelle ne nous permet pas d'appréhender les différences de situation. Quelles sont les statistiques en matière de débouchés ? Certaines filières aux débouchés incertains ne doivent-elles pas être réexaminées ? Je souhaiterais que dans cette mission d'insertion qui d'ailleurs figurait dans la loi sur l'autonomie, nous obtenions une homogénéisation de l'ensemble des résultats. La culture d'échanges entre les milieux universitaires et économiques reste à développer. En outre, s'agissant de la diffusion de

l'innovation aux PME-PMI, oserais-je dire que nos petites entreprises sont plus petites souvent qu'à l'extérieur et que nos entreprises moyennes sont plus moyennes qu'à l'extérieur ? Ce problème de dimensionnement n'est pas un problème qui relève de votre ministère, mais qui tient à un certain nombre de blocages qui affecte la croissance de ces entreprises. Nous devrions ainsi nous fixer un objectif commun de faire sauter ces blocages afin de permettre une augmentation de la taille des entreprises et de faciliter, du coup, le transfert de l'innovation et du savoir scientifique.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – On a raison de réaffirmer une grande ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche. Mais je constate une déconnexion entre le niveau des ambitions, comme l'accès de 60 % d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur et une progression significative du PIB consacrée à celui-ci et à la recherche, et la faiblesse des moyens qui sont mobilisés dans ce budget. Aussi, de quel poste l'augmentation de 100 millions d'euros votée par l'Assemblée nationale provient-elle ? Je m'inquiète de l'augmentation de 45 000 du nombre des étudiants. En effet, si l'on fait le ratio avec les dotations budgétaires annoncées, on arrive à un budget par étudiant de deux mille euros, alors qu'il faudrait mobiliser un budget de treize mille euros pour réunir les conditions de leur réussite. Les universités sont le terrain aujourd'hui de nombreuses inégalités, notamment en matière d'encadrement entre Paris et la Province. Je m'interroge également sur l'égalité d'accès aux études supérieures et à la possibilité d'atteindre les objectifs que vous nous avez annoncés.

On affiche, chaque année, la création de mille postes supplémentaires. Entre le plafond d'emplois annoncé en budgétisation et la réalité, sur le terrain, de ce que consomment les établissements, on ne peut que constater un différentiel ! Confrontées à des problèmes budgétaires, les universités sont obligées de geler des postes pour assurer le financement d'autres priorités. On nous annonce 20 000 docteurs alors qu'il y en a 12 000 aujourd'hui et 8 % d'entre eux sont au chômage ! Là-aussi, on ne peut que constater un contraste entre l'objectif affiché et la situation réelle des jeunes docteurs. Rien n'a été dit sur la précarité qui frappe 70 000 personnes dans les établissements. Qu'allons-nous faire sur cette question ? Enfin, notre collègue Michel Berson, a fait des préconisations en matière de crédit impôt recherche qui rejoignent les orientations des travaux de la récente commission d'enquête sénatoriale consacrée à ce sujet. Nous avons ainsi proposé la réalisation d'une grande étude économétrique, non pour supprimer ce dispositif, mais pour le sécuriser avec la suppression des doubles avantages fiscaux. Vous avez évoqué la nécessaire stabilité des financements de ce dispositif, et le Président de la République a, quant à lui, évoqué leur sanctuarisation, ce qui démontre *a contrario* sa précarité.

Mme Corinne Bouchoux. – Vous avez évoqué, monsieur le ministre, la nécessité d'une meilleure intégration du plan local dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur et celle du rapprochement des structures universitaires. La coopération entre l'université et les grandes écoles constitue une autre piste. Pouvez-vous nous confirmer que les étudiants scolarisés dans les classes préparatoires aux grandes écoles de l'enseignement privé ne s'acquittent pas de frais d'inscription dans les universités publiques. Est-ce bien le cas ? Par ailleurs, vous avez évoqué des thématiques de travail sur l'innovation. Les écologistes sont prêts à travailler sur le domaine de la transition énergétique, *via* notamment l'adaptation de nos nomenclatures aux exigences qui seront évoquées lors de la COP 21. Enfin, puisque nous n'aurons bientôt que treize régions, pourrions-nous disposer, l'an prochain, de quelques éléments cartographiques afin d'obtenir des éléments sur l'équité interrégionale ? Ce sujet préoccupe nombre d'élus, en particulier ceux du Grand Ouest.

Mme Françoise Cartron. – L’augmentation du nombre d’étudiants et du budget constitue des facteurs positifs qui ont été salués par tous mes collègues. Je suis heureuse de constater que certains de nos collègues, au vu de la croissance des effectifs de l’enseignement supérieur, demandent des moyens supplémentaires alors qu’à leurs yeux, lorsqu’il s’agissait de la croissance des effectifs dans l’enseignement scolaire, point n’était besoin de crédits supplémentaires ! En tant que représentants des territoires, nous disposons d’un regard particulier sur le rôle éminent joué par les régions pour l’enseignement supérieur et la recherche. Je suis élue de la région Aquitaine qui va devenir une très grande région. Dans les contrats de plan, celle-ci a toujours considéré la recherche et l’université comme deux priorités. Disposez-vous d’un état des lieux permettant d’identifier le niveau des contrats de plan État-régions tels qu’ils ont été signés à ce jour et celui des engagements en matière de construction de logements étudiants, au regard des mesures d’accompagnement de la vie étudiante ?

Les régions peuvent avoir également un rôle expérimental comme en témoigne la Caution locative étudiante (Clé) qui a d’abord été expérimentée en Aquitaine avant d’être généralisée à l’échelle nationale. Comme vient de l’évoquer ma collègue Corinne Bouchoux, face à ces nouvelles grandes régions, il importe de conduire une réflexion sur de nouveaux pôles mieux identifiés.

Enfin, je constate que certains jeunes connaissent de très grandes difficultés pour obtenir un stage ou un travail en alternance leur permettant de valider leur diplôme.

Mme Françoise Laborde. – L’apprentissage est remis en cause de manière globale. Or, je pense que l’atteinte des objectifs, en matière de classe d’âge, dans l’enseignement supérieur implique de recourir, pour partie, à l’apprentissage ! En outre, la révolution numérique ne doit pas être alléguée, de façon simpliste, comme la seule source de succès de cet ambitieux programme ! Enfin, nous aurons un débat passionnant, le 16 novembre prochain sur le crédit impôt recherche.

M. Alain Dufaut. – Il a été beaucoup question d’innovation et de soutien à la recherche publique. J’ai récemment il y a quelque temps, visité l’entreprise Naturex, implantée à Avignon, et qui a créé un laboratoire commun avec l’Université. J’ai trouvé cette expérience très intéressante en raison des synergies entre les recherches conduites par les chercheurs publics et privés, des économies d’échelles générées et de la répartition optimale des brevets. Une telle expérience ne devrait-elle pas être généralisée ?

M. Claude Kern. – Je formulerai une proposition : regarder du côté du modèle suisse et s’en inspirer en matière d’orientation. J’aurai deux questions. La première portera sur la faiblesse de recrutement des chercheurs et leur vieillissement : ne s’achemine-t-on pas vers une crise des recrutements scientifiques ? Ma seconde question concernera le financement sur projet qui s’est progressivement imposé comme mode de financement de la recherche, comme en témoignent les trois canaux de financement actuels, l’ANR, les programmes européens et les programmes d’investissement d’avenir. Pourtant, le financement sur projet ne constitue-t-il pas, en définitive, un frein au développement de la recherche ?

Mme Maryvonne Blondin. – Les enseignants-chercheurs voient leur carrière évoluer différemment selon qu’ils acceptent des charges administratives et pédagogiques supplémentaires et sont rétribués pour ces fonctions, et ceux qui se consacrent aux publications et à la recherche. Il en résulte un écart grandissant dans les rémunérations. Comment faire pour valoriser les temps passés à rédiger des publications ?

Mme Marie-Christine Blandin. – S’agissant de la vie étudiante, nous constatons une baisse de 3,5 % des aides à la santé. À la suite du décès d’un étudiant dans sa chambre à Villeneuve d’Ascq et dans le contexte de précarisation que nous connaissons, il est dommage d’avoir maintenu cette baisse ! Un amendement du Gouvernement sur ces petites sommes serait bienvenu. La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) bénéficie en revanche d’une augmentation de ces crédits de de 5 % dans le projet de loi de finances pour 2016. Toutefois, cette enveloppe budgétaire couvre une grande diversité de domaines. Quelle est votre stratégie en matière de culture scientifique ? Enfin, l’Institut agronomique vétérinaire et forestier de France a été créé par M. Stéphane Le Foll. De quels moyens dispose-t-il ?

M. Patrick Abate. – Vous avez fait état des trois grands types de ressources des universités - les dotations, les droits d’inscription et les ressources propres - en formulant un réel espoir quant à l’augmentation de ces dernières. Ne craignez-vous pas que cette perspective n’aggrave les inégalités entre les sciences dures plus aptes à trouver des partenariats avec le monde de l’entreprise, et les sciences humaines où les relations avec le monde du travail peuvent s’avérer plus difficiles à nouer ?

Mme Colette Mélot. – Au-delà des motifs de satisfaction, que sont la hausse de la démographie et ce que vous avez appelé la « démocratisation exigeante », combien d’étudiants n’ont pas été inscrits et combien l’ont été par défaut ? Tient-on compte du décalage entre la formation et les débouchés ? Qu’en est-il des territoires délaissés où il n’est pas possible de suivre des études supérieures ? Ceux-ci sont nombreux en France, voire même en Ile-de-France ! Ainsi, en Seine-et-Marne dont je suis l’élue, et tout particulièrement dans l’Est de mon département, les transports sont difficiles. Il faut donc approfondir les partenariats avec les collectivités territoriales. Comment comptez-vous faire ? Enfin, pouvez-vous nous dire comment se passe l’intégration des ESPÉ (Écoles supérieures du professorat et de l’éducation) au sein des universités, trois ans après le début de cette réforme ?

M. Thierry Mandon. – Le suivi des données en entrées et sorties est en effet perfectible et la collecte statistique doit être améliorée afin d’obtenir la connaissance la plus fine possible de ce qui se passe au sein de nos établissements. J’ai assigné cette mission aux directions de mon ministère, car cette ressource est essentielle au pilotage d’un ensemble d’acteurs autonomes.

Qui sont les 38 700 nouveaux entrants ? On sait que le nombre de bacheliers généraux a enregistré une hausse de 4 % par rapport à l’année dernière. Afin d’obtenir les données les plus précises possibles, nous avons lancé, le 20 octobre dernier, une étude dont les conclusions seront rendues publiques en janvier prochain et qui permettra d’analyser la nature des flux entrants et leur différente localisation.

Je souhaite plus de transparence de notre système d’enseignement supérieur dans son ensemble sur les flux de sortants et les données quant aux débouchés. Ces éléments, qui concernent autant le déroulement de carrières que les rémunérations, doivent être recomposés afin d’aider les étudiants dans leur choix d’orientation. L’idée est ici d’obtenir une première batterie d’indicateurs, en janvier 2016, susceptible d’être communiquée lors des inscriptions de la rentrée 2016-2017.

Sur les plafonds d’emplois et l’usage qu’en font les universités désormais autonomes, il incombe à ces dernières de réaliser les arbitrages qui s’imposent sur un ensemble de questions, comme la cession de bâtiments inoccupés. Ces choix, opérés

librement par les établissements, sont le corollaire de leur autonomie et il faut que nous les acceptions. En tout cas, nous créons des emplois et nous souhaitons que les établissements traduisent ces créations sur le terrain. Et c'est ce qui se passe : 89 % des créations de postes ont abouti à des créations d'emplois effectives.

Sur le taux de chômage des jeunes docteurs, le volume d'emploi des chercheurs dans ce pays est à 60 % dans le secteur privé et à 40 % dans le secteur public. Alors que la moitié des jeunes chercheurs choisit de travailler dans le secteur public, 25 % partent dans le secteur privé et nous n'avons plus trace des 25 % restants. Il est indispensable que nos jeunes docteurs puissent envisager de travailler aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Si la recherche publique est une bonne chose, le secteur privé est également essentiel. Il nous faut trouver des moyens pour ouvrir aux docteurs les portes des entreprises.

J'invite à une réflexion de moyen à long terme sur le crédit impôt recherche qui reste une puissante incitation pour les entreprises à faire de la recherche. Malgré cela, le rapport entre la recherche privé et le PIB n'est pas satisfaisant en France et il importe d'aborder des pistes de réflexion déconnectées de l'immédiat positionnement budgétaire sur cette question.

Je confirme que la double-inscription n'est pas obligatoire pour les étudiants des classes préparatoires privées : ces derniers n'acquittent donc pas de frais d'inscription à l'université.

Il importe en effet de rendre plus lisible la globalisation des crédits relatifs à l'incitation à la transition énergétique. À cet égard, des informations sur la base des nouveaux territoires régionaux, qui déclinerait les grandes masses nationales, seraient intéressantes, y compris en termes de comparaisons inter-régionale.

S'agissant du rôle et de l'avenir des régions, la nouvelle cartographie régionale va induire de réels bouleversements. Comme elles disposent désormais de la pleine compétence économique, l'articulation entre l'université et le monde de l'entreprise, devrait être redéfinie et ce, à la fois pour promouvoir « le meilleur », c'est-à-dire pour soutenir l'excellence de la recherche publique, et pour éviter « le pire », c'est-à-dire la limitation de la recherche privée à la simple utilité économique de court terme. Il nous faudra demeurer vigilant sur ce point.

L'apprentissage en France a pour objectif d'accueillir 150 000 élèves. Nous en sommes déjà à 140 000, donc je pense que nous pourrions même dépasser cet objectif fixé par le comité de la StraNES.

Il est essentiel à mon sens que nous développons l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, car il constitue l'une des réponses à l'embauche des jeunes docteurs dans les entreprises. La connaissance du fonctionnement de l'entreprise, ainsi acquise au cours des études, devrait faciliter leur embauche.

Je ne crois pas que le numérique va régler tous les problèmes, mais je demeure convaincu qu'il s'agit d'un sujet pour l'enseignement supérieur français d'une importance majeure, tant, dans les années qui viennent notre enseignement sera concurrencé par les plus grandes universités étrangères qui proposeront à nos étudiants des formules diplômantes « en ligne ».

L'expérience de Naturex et du laboratoire de l'Université d'Avignon est d'autant plus remarquable qu'ils sont devenus partenaires sans aucun soutien extérieur. Ils ont été parmi les 66 projets reconnus éligibles à un programme spécifique de l'ANR. Une telle réussite conduit aussi à s'interroger sur la lourdeur de notre propre dispositif administratif. D'autres expériences directes, comme celle de Normandie-Valorisation qui n'est pas une SATT, s'avèrent stimulantes.

La problématique de l'emploi scientifique se caractérise par de faibles départs à la retraite et par conséquent des possibilités d'entrées limitées. Il importe que nous veillions au plus près au remplacement de un pour un des départs à la retraite et que nous examinions, avec les différents organismes, leur capacité d'embauche, au-delà des 2 600 postes recrutés depuis 2012, avec les disponibilités financières dont ils disposent sur deux ou trois ans. L'amortissement de ce creux démographique est l'un des grands enjeux de la préparation de ce budget 2016.

Il faudra évaluer l'état des financements sur projets de l'ANR, des PIA et des fonds européens, avant de lancer le PIA 3.

La prise en compte de la situation des enseignants chercheurs est en effet un sujet, mais il me semble que c'est plutôt la partie « enseignement » de leur activité qui n'est pas suffisamment valorisée, et non la partie « recherche ». Dans la carrière des enseignants chercheurs, il faudrait bonifier davantage les périodes d'enseignement et augmenter les incitations pour que les chercheurs, y compris les plus aguerris, dispensent des cours. Je serais heureux d'entendre ce qui fonde votre raisonnement.

Le budget dédié à la CSTI, qui relève du programme 186, augmente de 5 %. Au-delà de ses aspects budgétaires, cette question est véritablement philosophique : quels sont les outils mis en œuvre dans ce domaine et quels sont les objectifs assignés à cette culture spécifique ? Il convient donc de se livrer à cette réflexion avant de s'interroger sur les moyens à affecter à cette politique. La diffusion de la culture scientifique, et plus largement l'information sur l'univers des sciences ainsi que des débats autour de la science, constituent un enjeu majeur. S'agissant de l'enseignement supérieur agricole, la part du programme 142 du ministère de l'agriculture augmente de 1,1 %. Ces crédits sont ainsi stables.

Les chercheurs en sciences humaines ne vont-ils pas connaître, à terme, des difficultés d'insertion dans le monde du travail ? J'aurais tendance à dire que le bel avenir des docteurs en sciences humaines se trouve dans les entreprises, qui font face aujourd'hui à des questions majeures en termes d'organisation, liées aux bouleversements induits par le numérique. Les compétences en sciences humaines n'en seront que plus valorisées et ce au moins autant que les compétences scientifiques et technologiques. Je suis ainsi moins inquiet sur l'avenir des sciences humaines dans l'entreprise aujourd'hui et pour demain qu'il y a quelques années.

À propos des territoires délaissés, on entend en général assez peu la critique de l'absence d'universités puisque nous en comptons au total soixante-treize sur l'ensemble du territoire. Le problème des transports, ainsi que celui du logement, des étudiants me paraît relever davantage de l'accompagnement social. La présence universitaire me semble, à l'inverse de ce qui a été dit, assez homogène sur le territoire national.

L'intégration des ÉSPÉ au sein des universités se réalise de manière contrastée selon les territoires. Elle peut s'améliorer à deux égards : d'une part, alors que les ÉSPÉ ont

été créées pour former les futurs enseignants, ceux de l'enseignement scolaire mais aussi du supérieur. D'autre part, les ÉSPÉ peuvent se développer dans le domaine de la recherche en pédagogie, en s'adressant directement aux pédagogues de demain. C'est là une opportunité à saisir !

Audition de MM. Patrice Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, et Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports, sur le projet de loi de finances pour 2016

La réunion reprend à 11 heures 10.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Mes chers collègues, nous accueillons à présent MM. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, et Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports pour présenter les crédits du budget sport, jeunesse et vie associative du projet de loi de finances pour 2016.

La mission « Sport, jeunesse et vie associative » se compose de deux programmes, le programme n° 219, relatif aux sports, et le programme n° 163, relatif à la jeunesse et à la vie associative.

M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. - Madame la présidente, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, merci de nous accueillir, Thierry Braillard et moi-même, afin que nous vous présentions les perspectives budgétaires de notre ministère.

Chaque budget est un choix, et le quatrième de la législature affiche clairement notre priorité dans le cadre de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », dont les crédits augmentent de 37 % pour atteindre 1,113 milliard d'euros, ceci étant d'autant plus significatif dans le contexte contraint qui est le nôtre.

Notre pays a connu des moments lourds cette année, notamment en janvier dernier. Notre pays a été touché dans sa chair, et c'est dans ce contexte difficile que les choix que je vous présente ont été opérés.

C'est un budget intégralement mis au service du renforcement de la cohésion nationale, notamment en direction de la jeunesse. Il n'y a pas qu'une seule jeunesse, mais plusieurs. Certains jeunes vont fort heureusement bien ; d'autres ont besoin de l'action publique pour pouvoir trouver leur place dans notre société.

Cette jeunesse fait aussi partie de notre avenir collectif ; c'est pourquoi nous avons accordé 151 millions d'euros supplémentaires au service civique.

L'objectif qui est le nôtre, d'ici 2017, est de permettre à tous les jeunes qui le veulent de pouvoir faire un service civique, notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV).

Avec ce doublement des crédits alloués et plus de 300 millions d'euros au total, ce sont 110 000 jeunes qui pourront accéder en 2016 au service civique, avec un objectif de 150 000 en 2017. C'est un effort budgétaire sans précédent qui s'accompagnera de la mobilisation des acteurs publics, au premier rang desquels figurent les ministères.

Ainsi, 15 000 missions vont être affectées au sport, dont 4 600 cette année. 15 000 autres seront affectées à l'environnement, 15 000 à la culture et 3 000 au moins, à l'intérieur. D'autres conventions seront prochainement signées avec certains ministères, notamment celui de l'éducation nationale. Environ 30 000 jeunes bénéficieront du service civique dans les trois ans à venir.

Nous savons aussi que la première demande de la jeunesse, outre l'engagement, c'est l'emploi. De ce point de vue, nous soutenons le recours aux emplois aidés, car il faut mettre le pied de nos jeunes à l'étrier. Je pense en particulier à l'objectif de 100 000 contrats Garantie jeunes en 2017 pour les plus en difficulté, aux contrats Starter - qui connaissent un très grand succès - mis en œuvre en juin dernier et pris en charge par l'État à hauteur du Smic, pour une insertion en milieu économique ordinaire. 13 000 de ces contrats seront signés en 2015. Je pense également au plan SESAME d'accompagnement vers les emplois du sport et de l'animation pour les jeunes très éloignés de l'emploi. 1 500 d'entre eux seront concernés par cette mesure.

Permettez-moi d'évoquer également les 210 000 emplois d'avenir signés depuis le début de ce quinquennat. Certes, ce sont des emplois financés par le ministère de Mme Myriam El Khomri, mais ils s'adressent aussi aux jeunes, et je veux dire ma satisfaction, que chacun peut partager quelles que soient les sensibilités, face au recul significatif du chômage des jeunes. C'est globalement la plus forte baisse depuis 2007, en particulier parmi cette catégorie, avec un recul de 2,7 % en 2015. Il faut continuer nos efforts en la matière.

Ce budget donne aussi les moyens d'agir au profit du secteur associatif, qui incarne la volonté profonde de nos concitoyens de vivre ensemble. Nos associations participent à l'élan de transformation de notre société – 1,3 million d'associations, 16 millions de bénévoles, 1,8 million de salariés – et constituent un domaine important de l'économie sociale et solidaire.

Dans un contexte de rationalisation de la dépense publique, les associations, peuvent être des variables d'ajustement. Il faut savoir le reconnaître et lutter, autant que de besoin, contre ce type de dérives. J'ai à cet effet obtenu 50 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires pour 2015, à la suite du Comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015, confirmé le 26 octobre dernier, et 77 millions d'euros en 2016, afin de conforter le secteur associatif de proximité, notamment dans les QPPV. Nous aurons donc plus que compensé en deux ans les 100 millions d'euros de crédits perdus entre 2008 et 2012.

Nous avons par ailleurs décidé de doter le secteur des associations, de la jeunesse et de l'éducation populaire de 10 millions d'euros en 2015 et de 11,1 millions d'euros en 2016, car nous avons fait le choix de mettre l'accent sur l'emploi associatif du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). C'est ainsi que 387 postes ont été préservés ou créés en deux ans, et que des associations de proximité irriguent le territoire.

Ce budget donne enfin les moyens d'agir pour le sport. L'équilibre entre le sport de haut niveau et le sport de masse sera le sujet de l'intervention de Thierry Braillard.

Nous sommes fiers d'accueillir de grands événements sportifs internationaux sur notre territoire national. Nous sommes fiers aussi d'avoir dégagé 10 millions d'euros pour

accompagner la candidature de Paris aux jeux olympiques en 2024, qui peut servir de vecteur de cohésion nationale, mais aussi assurer le développement économique de notre pays. En accompagnant nos athlètes et le monde sportif, nous ouvrons des perspectives d'excellence et de rayonnement pour la France.

Le budget que je vous présente aujourd'hui est un budget ambitieux. Il possède les moyens des ambitions que je viens d'évoquer en faveur de la jeunesse, pour le secteur associatif, pour le sport. Il est au service du vivre et du faire ensemble, dans un pays qui, parfois, doute de ses forces. J'espère que ce budget sera un des éléments permettant à notre nation de prendre conscience de ses capacités à relever la tête.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports. - En matière sportive, ce budget est en augmentation et prend en compte les primes pour nos médailles aux jeux olympiques et paralympiques, que l'on avait oublié de budgéter en 2012.

Par ailleurs, 5 millions d'euros sont affectés aux Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) et aux écoles du sport. Vous le savez, les CREPS sont transférés à partir du 1^{er} janvier aux régions, mais l'État ne veut pas renier ses engagements. C'est pourquoi nous avons inscrit cette somme, qui sera consacrée aux travaux qui ont été lancés par l'État.

Nous avons également budgété les conséquences budgétaires de la proposition de loi sur le statut des sportifs de haut niveau, notamment en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

J'en profite pour vous indiquer que ce texte va passer en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 19 novembre ; si les députés votent le texte adopté par le Sénat sans modification, la loi sur le statut des sportifs entrera en vigueur avant la fin de l'année.

Nous avons également fait un effort à propos de la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec 10 millions d'euros. L'État remplit son engagement. La ville de Paris s'est engagée à hauteur de 10 millions d'euros, la région Île-de-France à hauteur de 10 millions d'euros et l'État à hauteur de 10 millions d'euros. J'espère que nous aurons des confirmations rapides pour les 30 autres millions d'euros qui doivent être financés par le privé. Ce n'est pour l'instant pas vraiment le cas.

Nous avons aussi budgété 8,8 millions d'euros pour le plan « Citoyens du sport », qui est créateur d'emplois, notamment avec l'opération « J'apprends à nager », que beaucoup se sont déjà appropriée et qu'il faut développer.

En effet, dans les quartiers populaires, un élève de sixième sur deux ne sait pas nager. Ce plan permet de leur offrir des leçons de natation, afin qu'ils maîtrisent les rudiments nécessaires pour leur éviter de se noyer s'ils tombent à l'eau.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – La parole est aux rapporteurs.

M. Jacques-Bernard Magner, rapporteur pour avis des crédits Jeunesse et vie associative. – Je tenais à souligner l'effort particulier qui est fait dans le budget de l'État en direction des jeunes et de la jeunesse.

Globalement, cela représente 86 milliards d'euros. Le budget de l'éducation nationale y figure certes, mais on ne peut que se féliciter de la hausse spectaculaire des crédits du programme 163 de 37 %, ce qu'on n'a jamais connu par le passé, après 25 % de baisse des dépenses d'intervention en faveur des associations entre 2009 et 2012. Cette fois, le budget apparaît offensif, et nous sommes très heureux d'enregistrer de tels chiffres. Nous restons toutefois dans l'attente de ce que l'on va pouvoir réaliser. Ce budget présente en effet beaucoup de points ambitieux, notamment en matière de service civique et de Garantie jeunes.

Par ailleurs, quelles sont les grandes mesures prises lors du Comité interministériel égalité et citoyenneté, le 6 mars 2015 ? Pouvez-vous nous fournir quelques éléments complémentaires au sujet du *new deal* en direction des associations ? Quelles sont les traductions financières de ces nouvelles actions dans le budget pour 2016 ?

Il faut aussi se féliciter de la généralisation de la Garantie jeunes, à laquelle vous êtes très attaché puisque, après l'avoir partiellement développée, vous avez souhaité la généraliser au cours de l'année 2016. Quelle est dans ce dispositif la part des financements européens ? On sait en effet que celui-ci bénéficie de financements de l'Europe importants.

S'agissant du service civique, le chiffre de 110 000 jeunes représente un objectif interministériel important. Quels sont les ministères mobilisés pour l'accueil de ces jeunes ?

Comment explique-t-on le peu d'implication des collectivités territoriales, puisqu'il y a là une mine de missions envisageables qui n'est pas encore totalement utilisée ?

Enfin, quels éléments sont ressortis des rendez-vous territoriaux de la jeunesse, que vous avez initiés ?

M. Jean-Jacques Lozach, rapporteur pour avis des crédits du sport. - Beaucoup a été dit concernant le programme « Sport ». C'est un budget en forte augmentation, le volet sport enregistrant une augmentation de 4 % à périmètre constant.

Il s'agit d'un projet ambitieux, avec des priorités claires en direction de la jeunesse, mais également en direction de la lutte contre les inégalités d'accès au sport pour tous.

Vous êtes revenu sur le débat récent concernant le statut des sportifs de haut niveau. Nous pouvons en effet nous féliciter du consensus sénatorial concernant ce texte.

Je regrette qu'il n'en ait toutefois pas été de même s'agissant de l'« amendement Fourneyron », quelques semaines plus tôt, qui prévoyait la possibilité de délivrer des prescriptions d'activité physique et sportive sur ordonnance, par ailleurs budgétés dans le plan national « Sport, santé, bien-être ». Cet amendement a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale, mais rejeté au Sénat. L'Assemblée nationale pourra cependant le rétablir.

L'année 2016 va être marquée par un certain nombre d'événements, à commencer par l'Euro 2016. Nous pouvons tous nous féliciter des conditions dans lesquelles se présente cette compétition, aussi bien en termes d'organisation que d'équipements, la livraison du stade de Lyon devant intervenir en janvier. On peut également se féliciter des conditions dans lesquelles travaille le GIP favorisant la candidature de Paris aux jeux olympiques de 2024.

S'agissant du financement de la couverture sociale, celui-ci vient à présent s'ajouter au financement des retraites des sportifs de haut niveau. La totalité de la couverture sociale est donc concernée par le budget des sports.

Il faut relever les bonnes conditions du transfert des CREPS aux régions à compter du 1^{er} janvier prochain, à l'euro près, la stabilité des aides en direction des fédérations sportives et des opérateurs, ainsi que le plan « Citoyens du sport » qui, avec ses 12,1 millions d'euros, traduit une véritable priorité en faveur de la jeunesse.

Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur le plan de redressement eu CNDS ? En 2012, celui-ci était au bord de la faillite et les programmations étaient nettement supérieures aux disponibilités.

En second lieu, d'autres travaux sont-ils envisagés au cours des années à venir à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), où il a fallu faire face à certains aléas comme l'incendie de la piscine ?

Enfin, on demande pour la troisième fois à puiser dans les fonds de réserve de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Compte tenu de l'élargissement de son périmètre d'intervention consécutif au nouveau code mondial antidopage, cette agence pourra-t-elle accomplir ses missions ? Quelle est votre réaction par rapport à la proposition de transférer les contrôles antidopage du Comité international olympique (CIO) vers l'Agence mondiale antidopage (AMA) ? N'est-ce pas là une marque d'indépendance et d'objectivité de la part du CIO ?

M. Patrick Kanner, ministre. - S'agissant du *new deal*, l'objectif est en effet pour nous de considérer le sport associatif comme un partenaire majeur des politiques publiques dans notre pays.

Ceci doit passer par des mesures financières, notamment dans le secteur de la politique de la ville, avec un abondement très important des crédits de 50 millions d'euros en 2015 et de 77 millions d'euros en 2016 selon la maquette budgétaire actuelle. Nous voulons renforcer cette présence associative. Les enjeux sont énormes dans les QPPV. Quand les associations républicaines, laïques, ne sont pas là, on constate des trous dans le tissu social où d'autres peuvent venir s'engouffrer.

Pour moi le renforcement du lien associatif constitue une digue face au mouvement de radicalisation qu'on peut connaître dans ces quartiers depuis les événements de 2005, qui ont marqué notre pays.

Renforcement des moyens financiers donc, mais aussi facilités administratives en direction du secteur associatif. Une circulaire de septembre dernier, signée par le Premier ministre, a demandé aux préfets de faire en sorte que les subventions d'État soient basées sur des contrats pluriannuels d'objectifs, et que les subventions puissent être versées dans la mesure du possible avant le mois de mars de l'année en cours.

Je n'oublie pas l'ordonnance passée en conseil des ministres visant à simplifier la vie du secteur associatif. Ainsi, un dossier de subvention unique sera présenté aux partenaires publics, avec création d'un coffre-fort numérique permettant de conserver toutes les données d'une même association afin d'éviter qu'elles ne refassent un nombre important de dossiers

souvent équivalents auprès des financeurs que sont les collectivités locales, l'État ou autres institutions à caractère international.

Quant à la Garantie jeunes, celle-ci s'adresse aux jeunes avec moins d'opportunité (JAMO), ainsi que nous les avons appelés dans notre jargon technocratique. Il s'agit de jeunes décrocheurs, sans diplôme, qui cumulent des problèmes sociaux, et qui n'ont ni emploi ni formation. On estime leur nombre, en France, à environ 1 million.

Il est prévu de créer 50 000 Garanties jeunes en 2016. Ce type de contrat a pour objectif 100 000 Garanties jeunes en 2017. C'est un projet important qui mobilise 300 millions d'euros de crédits dont 282 millions d'euros pour le travail et 17 millions d'euros sur le Fonds social européen, avec des financements provenant de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) mise en place par l'Europe.

Il s'agit d'une mesure extrêmement utile. Tous ceux qui ont côtoyé des jeunes bénéficiant de ce dispositif reconnaissent son bien-fondé dans la mesure où il offre une deuxième chance aux jeunes pour se réinsérer. C'est une main tendue vers eux, un travail sur mesure, mais aussi collectif, ces jeunes faisant partie de groupes de mobilisation. Ils vont ensemble trouver des stages en entreprise avec l'aide des missions locales.

Ce n'est pas une mesure d'assistance au sens classique du terme, mais d'insertion, d'intégration du jeune. Je pense que le bilan démontrera bientôt que cette politique est pertinente. Cette Garantie jeunes fait donc partie de nos priorités.

Par ailleurs, les objectifs du service civique étaient d'environ 10 000 en 2010. Nous avons en 2015 voté un budget pour 35 000 services civiques, doublé en cours d'année pour aboutir à 70 000 missions, 110 000 l'année prochaine, 150 000 en 2017. C'est donc une montée en charge extrêmement puissante.

Pour ce faire, il faut que tout le monde se mobilise : l'État, au travers de conventions ministérielles, le secteur associatif, qui supporte déjà 85 % des missions de service civique, et les collectivités territoriales. J'ai signé avec les grandes associations d'élus des conventions d'objectifs, et j'aurai l'occasion, le 17 novembre prochain, lors du congrès des maires de France, de signer une convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) afin de permettre la formation au service civique dans le cadre des collectivités territoriales et d'amener les collectivités à s'impliquer dans ce dispositif.

Je rappelle que la charge nette laissée à une mairie n'est que d'une centaine d'euros par mois, tout le reste étant pris en charge par l'État, qu'il s'agisse aussi bien de l'indemnité que de la couverture sociale et de la couverture retraite du jeune. Offrir à un jeune des missions d'intérêt général constitue un objectif qui peut être partagé par les collectivités territoriales.

Enfin, les rendez-vous territoriaux de la jeunesse sont une nouvelle méthode de démocratie participative. Nous avons tenu cinq rendez-vous et rencontré mille jeunes. Nous avons tenu un comité interministériel pour la jeunesse à Besançon. Cette méthode mérite d'être développée. Je crois beaucoup à la contribution du public aux politiques qui les concernent – en l'occurrence, ici, la jeunesse.

Ces rendez-vous territoriaux ont notamment abouti à une prise de conscience sur la place des jeunes dans certains organismes. Je suis favorable à ce qu'il y ait des jeunes

présents au sein des comités économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et à la participation des jeunes de 16 ans au monde associatif. Actuellement, ils ne peuvent pas créer une association sans autorisation parentale. Ce sont des réformes qui ne coûtent pas toujours cher, mais qui méritent d'être développées. Ces rendez-vous territoriaux constituent pour moi une première, et j'espère que nous pourrions les poursuivre pour bâtir de nouvelles politiques en direction de la jeunesse.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État. - Concernant le CNDS, le plan de redressement mis en place porte ses fruits. Aujourd'hui, le CNDS a retrouvé une trésorerie positive. Il n'existait en effet pas de corrélation entre les engagements et les recettes annoncées. Le plan Aréna 2015 était ambitieux : il prévoyait quatorze enceintes, mais il n'y en a eu qu'une, et les budgets n'ont pas été honorés.

Le plan porte ses fruits. La part équipement va permettre de soutenir des installations, selon les principes définis par le conseil d'administration du CNDS, afin que ce soutien ait un sens et s'adresse aux équipements des zones rurales ou des QPPV qui en ont le plus besoin.

En ce qui concerne l'INSEP, son budget s'élève à 40 millions d'euros. La moitié dépend d'une subvention publique. Nous retirons 2,2 millions d'euros du fonds de roulement. Nous ne le ferons qu'une fois. L'INSEP est un établissement d'excellence, dont nous avons inauguré le nouveau bassin de natation avec Christine Caron.

Il reste la salle de boxe à terminer. L'INSEP possède un équipement de très grande valeur. Toutes les délégations étrangères veulent le visiter, car sa réputation dépasse largement le cadre de l'hexagone.

En ce qui concerne l'AFLD, le subventionnement public est maintenu. Je suis satisfait de constater que le Comité international olympique (CIO) transfère les contrôles à l'Agence mondiale antidopage (AMA). On peut faire confiance à l'AMA sur ce point.

Pour ce qui est de l'AFLD, il faudra que nous nous posions collectivement des questions sur la gouvernance, la recherche et le développement. Il ne faudrait pas, en effet, qu'on prenne du retard à cause de sujets que ne maîtrisent ni le Parlement ni le Gouvernement.

M. Pascal Allizard. - Messieurs les ministres, j'ai pris bonne note de vos intentions concernant l'apprentissage de la natation pour les jeunes qui entrent au collège. C'est un souci partagé. Un certain nombre de collectivités se sont déjà engagées dans cette voie et c'est une bonne chose que d'y apporter des moyens supplémentaires.

Toutefois, j'aimerais connaître la nature fiscale de ces aides publiques et de ces subventions au regard de la TVA. En effet, quelques collectivités territoriales font l'objet de contrôles fiscaux, à la suite desquels des subventions publiques sont requalifiées au titre de la TVA, celle-ci étant alors prélevée sur lesdites subventions.

Il ne faudrait pas que l'État – ou Bercy, dont on peut comprendre le zèle en période de disette fiscale – reprenne d'une main ce qu'on nous donne de l'autre !

M. Christian Manable. - Messieurs les ministres, on savait que la jeunesse figurait au premier rang des priorités du quinquennat. Aujourd'hui, force est de constater qu'il ne s'agissait pas d'une simple annonce, mais d'une réalité, qui se traduit dans les chiffres.

Cela a été dit, mais je tiens à le répéter : le budget du sport et de la jeunesse augmente de 37 %, avec un total de 1,113 milliard d'euros.

S'agissant du programme 163, et plus particulièrement du service civique, principal dispositif de la mission, 49 % des crédits lui sont consacrés dans le projet de loi de finances 2016, soit 302 millions d'euros pour l'Agence du service civique, pour un objectif de 110 000 jeunes, contre 149 millions d'euros en 2015. Il s'agit d'un doublement des crédits, avec des prévisions ambitieuses, qui devraient être atteintes selon moi : 150 000 jeunes à l'horizon 2017, c'est-à-dire 15 % d'une classe d'âge. Pourriez-vous définir les missions exactes que les jeunes remplissent dans le cadre du service civique ?

En second lieu, où en est la mise en place d'un opérateur unique après le rapprochement de l'actuelle Agence du service civique et des équipes de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ?

Enfin, je voudrais exprimer mes regrets face à la baisse des subventions d'État en 2015 en faveur des sports traditionnels, plus particulièrement les sports picards - ballon au poing, balle au tamis, balle à la main - qui concernent des milliers d'adultes et de jeunes, et qui constituent une véritable tradition vivante multiséculaire. Cela met ces fédérations en difficulté, au motif que ce ne sont pas des sports olympiques, mais essentiellement régionaux. Or, le ski est également un sport régional ! Les subventions en direction de ces sports traditionnels anciens connaîtront-elles une augmentation en 2016, après la baisse regrettable de 2015 ?

M. Claude Kern. - Comme mes collègues, je me réjouis de la future adoption du projet de loi protégeant les sportifs de haut niveau.

Messieurs les ministres, vous nous présentez un budget global en hausse qui nous pose néanmoins problème du fait du manque de sanctuarisation des crédits, ouvrant ainsi la porte à certaines questions.

Monsieur le ministre, vous avez rappelé que le FONJEP soutient les associations d'éducation populaire et d'action sociale, ainsi que les projets de solidarité internationale.

En ce qui concerne les créations de postes, je n'ai pas la même lecture que vous - à moins que je sois mal renseigné ! En effet, le transfert des crédits tel qu'il est actuellement envisagé dans le cadre du projet de loi de finances entraînerait une diminution de 700 000 euros des dépenses en personnel du FONJEP, et par conséquent une réduction de 200 postes, essentiellement au détriment des centres sociaux et des foyers de jeunes travailleurs.

Monsieur le ministre, tout en ayant refusé l'adoption d'amendements sanctuarisant la dotation du FONJEP, vous vous êtes engagé à maintenir ces postes en 2015. Comment allez-vous faire ?

Concernant le programme « Sport », j'ai relevé que, lors de l'examen de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » à l'Assemblée nationale, vous avez refusé l'adoption d'amendements visant à préserver en 2016, année olympique, les moyens des fédérations sportives des aléas de la régulation budgétaire. Pouvez-vous en exposer les raisons à notre commission ?

Enfin, l'AFLD fait face à des difficultés croissantes de financement du fait des gels de crédits en cours d'année budgétaire. Pouvez-vous vous engager à ne pas geler les crédits de l'AFLD en 2016 ?

Mme Marie-Christine Blandin. - Tout d'abord, nous partageons les déclarations de M. Kanner sur le rôle majeur des associations. Aujourd'hui, les services secrets nous alertent sur la montée de la délinquance et de la radicalisation partout où les municipalités ont pris l'initiative de supprimer les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Raison de plus pour accompagner vos choix !

Les subventions constituent la variable d'ajustement de certaines collectivités, mais je voudrais vous alerter sur le fait que c'est aussi la variable d'ajustement de certains ministères. Il faut donc que vous attiriez aussi l'attention de vos collègues sur ce point, messieurs les ministres.

Ainsi, ATD Quart-Monde, qui est appelée à former des enseignants afin qu'ils soient plus attentifs à la précarité des élèves, peine désormais à se faire aider par le ministère de l'éducation nationale, et tous les ministères thématiques restreignent l'aide qu'ils apportaient aux associations.

S'agissant du service civique, vous parlez de doublement des moyens et de répondre à toutes les demandes ; nous nous en félicitons. Pour les associations, c'est une opportunité, mais aussi une charge en matière d'encadrement, de formation... Il convient donc que la durée minimale en matière de service civique soit la plus longue possible. S'il ne s'agit que de six mois, c'est beaucoup d'énergie perdue !

Par ailleurs, j'ai participé à l'élaboration de la charte des engagements réciproques entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Vous avez fait parvenir des recommandations aux préfets. De notre côté, nous veillerons à ce que le CNFPT revoie les formations des cadres des collectivités, mais il manque un guide pratique de la subvention et des bonnes conduites.

M. Allizard évoquait des problèmes soulevés par l'assujettissement à la TVA des subventions perçues par les collectivités territoriales. Cela pose à l'évidence une question de niveau d'information. Il faut que l'État s'engage davantage en faveur d'un dialogue avec l'Union européenne car, en l'absence d'appels d'offres, c'est lui qui garantit une réponse à ce sujet.

Mme Christine Prunaud. – Ce budget est globalement bon par rapport aux années précédentes, même si j'émetts quelques réserves sur certains points.

Deux postes ont été fortement dotés, celui de la jeunesse et du service civique, d'une part, et des sportifs de haut niveau d'autre part. L'année dernière, je regrettais la grande différence budgétaire entre le sport de haut niveau et le sport amateur ; on comprend ici mieux les choses si l'on considère le projet de loi en faveur de la protection juridique et sociale des sportifs de haut niveau.

Le service civique occupe également une grande partie du budget de la jeunesse. Depuis un an, les sénateurs des Côtes d'Armor sont allés voir leurs collègues élus locaux pour les encourager et les accompagner. L'évolution est réelle en matière d'organisation et d'accueil des jeunes dans le cadre du service civique. Ce projet me tenait personnellement

beaucoup à cœur... J'apprécie donc l'effort financier qui est réalisé et le fait que l'on respecte pratiquement les objectifs qui ont été fixés.

J'émettrai toutefois quelques réserves concernant la Garantie jeunes et les 13 000 contrats Starter. On aide, certes, les jeunes à mettre le pied à l'étrier, mais la précarité demeure une inquiétude.

Par ailleurs, mes collègues ayant déjà constaté la diminution des moyens du FONJEP, je n'y reviendrai pas.

Cependant, les associations restent inquiètes face à la diminution des dotations des collectivités locales. Beaucoup prennent contact avec nous pour boucler leur budget. À ce sujet, j'aimerais avoir plus de précisions sur la ventilation qui est prévue entre 2016 et 2017.

Je relève enfin le soutien qu'a apporté M. le ministre aux associations laïques, dont on ne parle pas assez souvent. En effet, même la Bretagne n'est pas à l'abri de la radicalisation, et je pense qu'il faut aider ce secteur plus que jamais.

Mme Françoise Laborde. - En premier lieu, comme chacun, j'espère que la proposition de loi relative au statut des sportifs de haut niveau sera bien adoptée par l'Assemblée nationale très prochainement.

En second lieu, les quartiers populaires ont été évoqués par le biais du plan natation et du service civique. J'aimerais cependant que l'on n'oublie pas le monde rural !

Par ailleurs, a-t-on une idée de la répartition entre garçons et filles des JAMO ? Connaît-on le nombre de filles qui ont choisi le service civique ?

On m'a également signalé le problème de la TVA concernant les associations. Je pense qu'il faut y être attentif. En outre, la formation étant essentiellement dispensée par des bénévoles, une durée inférieure à six mois paraît très légère.

M. Patrick Kanner, ministre. - Monsieur Manable, nous avons reçu à ce jour environ 150 000 demandes concernant le service civique. Quant à l'argent, nous l'avons sous forme de crédits de paiement. Il faut donc augmenter le nombre de missions, sans que celles-ci soient des substitutions à l'emploi. C'est pourquoi il existe un décalage entre les moyens disponibles et la délivrance des agréments par l'Agence française du service civique. Nous voulons en effet que l'esprit et la lettre du service civique soient respectés. Ce sont des missions d'intérêt général qui ne doivent pas se confondre avec des emplois existants ou à venir.

Nous ne voulons pas brader la qualité du service civique, qui est un sujet très important. Pas question, donc, de disposer d'un catalogue en la matière. Il faut que cela corresponde à des besoins au plan local, en lien avec le secteur associatif. Je fais confiance aux collectivités locales pour penser ces missions nouvelles dans le cadre de la montée en puissance du service civique.

Vous avez évoqué la notion d'opérateur unique ; une réorganisation de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) doit en effet intervenir. Un opérateur unique, dès le début de 2016, regroupera l'agence du service civique et l'agence Erasmus + France Jeunesse et Sport. L'INJEP, pour sa partie

« observatoire de la jeunesse », devient un service à compétence nationale et rattaché à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

L'universalisation du service civique, le déploiement renforcé à hauteur de 40 % des programmes Erasmus + et la réforme de l'INJEP devraient nous permettre d'être plus efficaces.

M. Kern et Mme Prunaud, ainsi que d'autres je crois, ont évoqué la question du transfert des postes FONJEP de la direction générale de la cohésion sociale vers le ministère de la jeunesse.

Il s'agit de clarifier les rôles. L'harmonisation de gestion n'entraîne pas une baisse des moyens. 3,8 millions d'euros seront ajoutés aux crédits redéployés dans le cadre du Comité interministériel égalité et citoyenneté en faveur du FONJEP pour financer le maintien de la totalité des postes relevant actuellement de la direction générale de la cohésion sociale. Les 900 000 euros d'économies que permettra cette fusion seront compensés par les crédits complémentaires. Nous aurons donc les mêmes moyens d'intervention.

Mme Blandin s'est inquiétée à juste titre de la fragilité que pouvaient connaître les MJC ou les centres sociaux. En effet, certaines de ces structures font partie d'un plan d'économies local, ce que je regrette.

Je suis allé à Mérignac pour lancer une fabrique d'initiatives citoyennes dans le cadre d'une MJC d'un quartier populaire de la ville. Il s'agit d'un nouveau dispositif financé grâce aux moyens nouveaux obtenus pour le FONJEP. L'objectif est de venir irriguer les territoires où l'on enregistre un manque d'associations à travers le développement de projets basés sur la mobilisation des citoyens. Je voudrais insister sur ce fil rouge que constitue pour notre ministère la participation des habitants aux politiques qui les concernent. C'est une nouvelle manière de concevoir la démocratie. Ce n'est pas du temps perdu mais, au contraire, une manière de retrouver de l'efficacité en matière de politique publique. Cela doit en partie répondre à vos interrogations, voire à vos inquiétudes.

J'ai bien noté votre remarque concernant la mobilisation des autres ministères pour les encourager à maintenir leur soutien au monde associatif. Je ferai un point avec mes collègues à ce sujet.

La durée du service civique varie entre six et douze mois, elle atteint huit mois en moyenne. Je partage totalement votre sentiment sur le fait que l'investissement sur un jeune doit se faire dans la durée. C'est même utile pour la collectivité, quelle qu'elle soit. Nous veillerons que cette mesure soit maintenue partout dans les ministères qui signent des conventions.

Par ailleurs, le guide pratique des subventions est en cours de rédaction.

Enfin, Mme Prunaud s'est interrogée sur les millions d'euros que nous avons récupérés en cours d'année 2015, et sur ceux que nous mettrons en place pour la politique de la ville, en direction du secteur associatif en cours d'année 2016. Nous avons obtenu 50 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires en cours de gestion pour les associations de la politique de la ville, et nous allons les porter à 77 millions d'euros en 2016, dans le cadre de la maquette budgétaire.

Ces 77 millions d'euros se décomposent en 12,1 millions d'euros pour le sport, 54 millions d'euros pour la politique de la ville, 11 millions d'euros pour la jeunesse. Si j'y ajoute les crédits obtenus par les autres ministères intéressés par la politique de la ville, cela représente 131 millions d'euros de moyens supplémentaires pour les QPPV.

Enfin, sans tomber dans des excès de langage, je crois qu'il nous faut réinventer, au travers de la présence associative, le concept de laïcité pour offrir une alternative aux jeunes qui s'inquiètent de la réponse républicaine en leur direction. C'est un enjeu majeur pour notre société.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État. - J'ai été extrêmement sensible à la question relative aux sports régionaux, notamment le devenir du ballon au poing, de la longue paume et du javelot tir sur cible.

Après avoir mené une enquête très précise, il semblerait que le nombre de licenciés ait quelque un peu diminué. Les calculs sont réalisés par rapport au nombre de clubs et de licenciés ; on a enregistré, en 2015, une légère baisse de subventions que je regrette, mais c'est à ces sports de réfléchir à la façon de mieux se développer, voire à mieux irradier l'ensemble du territoire. D'autres l'ont fait. Je pense aux jeux de boules, qu'il s'agisse de la boule lyonnaise ou de la pétanque, qui frappe aux portes des jeux olympiques, ce qui ne me semble pas être le cas de la longue paume et du javelot tir sur cible - mais cela viendra peut-être !

En ce qui concerne l'AFLD, le gel budgétaire ne signifie pas la suppression de budgets. C'est une procédure commune, qui est menée depuis des années sur tous les budgets de l'État.

La question de l'AFLD est une vraie question, mais il vaudrait mieux que le président mette moins de treize mois pour désigner un responsable de laboratoire, et réfléchir à ce que peut apporter l'AFLD en termes de recherche et développement, ce qui est pour l'instant assez faible, avant de savoir quel sera son budget. Je vous invite à vous y intéresser : vous verrez que ce n'est pas qu'une question de finances !

M. Patrick Kanner, ministre. - J'ai omis de répondre à la question de Mme Laborde concernant la part des femmes dans le service civique : nous en sommes à 58 %. Comme pour la Garantie jeunes, ces dispositifs comprennent souvent plus de femmes que d'hommes.

Enfin, la politique de la ville n'est pas uniquement concentrée sur la ville : sur les 1 500 QPPV, une centaine se trouve en secteur rural. J'ai signé avec le Premier ministre le contrat de ville de Foix, qui se situe en secteur rural. Ceci montre bien que le critère de concentration de la pauvreté était bien le meilleur critère pour éviter de saupoudrer les aides de l'État.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État. - Monsieur Kern, vous n'avez pas d'inquiétudes à avoir concernant le gel des crédits : un courrier du président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a été envoyé au Premier ministre à ce sujet, avec copie à tous les parlementaires.

Par ailleurs, les QPPV et les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont éligibles aux contrats d'apprentissage de la natation. Je suis allé en signer avec des collectivités dans la

région de Mme Laborde. Les chiffres sont quasiment identiques, qu'il s'agisse de ZRR ou de QPPV.

M. Michel Savin. - Vous affichez une augmentation de 6,2 millions d'euros pour le développement du sport de haut niveau, dont 5 millions d'euros prévus pour les médaillés olympiques. Par ailleurs, 1,8 million d'euros sont prévus dans le même budget en faveur de la protection des sportifs de haut niveau. Ces deux postes représentent 6,8 millions de dépenses supplémentaires ; on ne peut donc pas dire que ce budget soit en augmentation.

Mme Samia Ghali. - S'agissant des centres sociaux, avant de parler de radicalisation, il faut régler les problèmes de délinquance. Or, les centres sociaux sont en grande souffrance, alors qu'ils assurent le lien dans certains territoires.

Par ailleurs, les Établissements publics d'insertion de la défense (EPID) constituent un bel exemple de rattrapage social pour certains jeunes des quartiers. À Marseille, on peut en augmenter les capacités, car il existe des demandes !

M. René Danesi. - Les clubs de football amateurs d'Alsace sont obligatoirement membres de la Ligue d'Alsace de football association. Ils ont appris avec étonnement et mécontentement, lors d'une récente assemblée générale, que votre ministère demande aux trois ligues régionales d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne de fusionner. Il en résulte à l'évidence une perte d'identité de chacune des trois ligues et surtout une réorganisation radicale des compétitions, avec par exemple la disparition probable de la division d'honneur en Alsace.

Sachant que le football amateur vit essentiellement de ses cotisations, obligatoires pour chaque licencié, et que les équipements sont financés par les collectivités locales, on ne voit pas très bien pourquoi votre ministère pousse à cette fusion, voire y oblige. Ceci ne manque évidemment pas d'interférer dans les élections régionales en cours ! Qu'est-ce qui justifie la pression du ministère dans ce domaine ?

Mme Françoise Cartron. - Monsieur le ministre, pouvez-vous nous apporter des précisions par rapport à l'opération « j'apprends à nager ». On a en effet un vrai souci dans les QPPV ou dans les ZRR en matière de mise aux normes et de réhabilitation des piscines.

Un plan de développement des piscines est intervenu il y a trente ou quarante ans. Ces installations sont maintenant vieillissantes et constituent un gouffre pour les collectivités. Qu'en est-il ?

M. Dominique Bailly. - Je félicite les ministres pour ce budget.

Celui-ci fait apparaître des choix politiques forts. Je voudrais revenir sur la Garantie jeunes. On est là dans « la vraie vie ». Ce dispositif, qui s'adresse à des jeunes en grande précarité et qui a été expérimenté en Nord-Pas-de-Calais, a fonctionné. On leur offre la possibilité de se former, de retrouver un emploi, un logement.

C'est également un financement européen. On critique beaucoup l'Europe – et elle est critiquable – mais cela permet aux États-nations d'amplifier le dispositif. Je souligne donc votre volonté politique, puisque plus de 100 000 jeunes peuvent être touchés d'ici la fin de 2016.

Le budget des sports est par ailleurs bien articulé. Grâce au plan « Citoyens du sport », on double pratiquement le budget. Ce sont également des emplois de proximité. De mémoire, le budget 2016 comprend entre 100 et 200 nouveaux emplois d'éducateurs ou d'éducatrices.

Au-delà des grands événements sportifs, on aménage le territoire avec des stades, des salles, on accompagne la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques, on permet de développer l'économie et de sauvegarder l'emploi ainsi que la croissance.

Par ailleurs, tout bouge, tout évolue. Les fédérations doivent faire de même en matière de gouvernance, qu'il s'agisse de la composition des collèges électoraux, des modes de scrutin, de la limite d'âge ou du cumul des mandats. Peut-être faut-il même débattre de la rémunération des dirigeants.

Enfin, peut-être la loi devra-t-elle se pencher sur la représentation féminine,

Mme Corinne Bouchoux. - Nous sommes globalement satisfaits que, grâce au fonds de concours et à la contribution des produits, le budget soit globalement en hausse, même si ce ne sera pas forcément reconductible chaque année.

Nous voulons développer le sport vertueux, inclusif et pour tous : comment recruter de nouveaux bénévoles pour ce faire ?

Comment promouvoir le sport vertueux lorsqu'au haut niveau international, les plus hautes instances étant gangrenées par des affaires sans fin ? Comment expliquer dans les quartiers ce qu'il faut faire, alors que la gouvernance internationale du sport fait à peu près l'inverse ?

Mme Maryvonne Blondin. - Je précise que la Garantie jeunes est essentiellement mise en place par les collectivités départementales et les missions locales, et qu'il s'agit d'un projet européen qui répond au nom de « *NEET* », ce qui signifie « *Not in education, employment or training* » ou, en français « *ni étudiant, ni employé, ni stagiaire* ».

M. Maurice Antiste. - Messieurs les ministres, je suis préoccupé par la question du bénévolat. Je suis persuadé que celui-ci ne va pas croissant - bien au contraire - même si vous avez annoncé un chiffre de 16 millions de bénévoles. Sans eux, tout cet édifice s'écroule, même l'objet de vos fonctions respectives, car rien n'aura plus alors de sens !

Sachant que les associations préservent le lien social et même la paix sociale, comment allez-vous faire en sorte que ce nombre s'accroisse ? Cet effondrement est en effet dramatique, en tout cas chez nous !

J'aimerais que l'on mène une réflexion profonde et sérieuse sur le devenir du bénévolat dans le sport et autour de la question des jeux.

M. Patrick Kanner, ministre. - Madame Ghali, les EPID sont une création que je salue de Mme Michèle Alliot-Marie. Il fallait en effet donner une nouvelle chance à des jeunes en grande difficulté au travers des EPID, complétés depuis quelques jours par la création du service militaire volontaire, qui s'appuie sur l'expérience du service militaire adapté (SMA) outre-mer.

Il faut tendre la main aux jeunes qui vont mal et qui décident de rentrer dans des dispositifs assez lourds à caractère militaire. Ils retrouvent ainsi des racines et des règles. Ce sont des jeunes qui lèvent les couleurs à six heures du matin en chantant la Marseillaise. Cela mérite toute notre attention.

Voilà, sans rupture et dans la continuité, des structures qui coûtent certes un peu d'argent mais qui sont utiles. Ce que l'on investit dans les EPID, on le paiera bien moins cher demain en réparation sociale.

Ce Gouvernement conforte donc les EPID dans leur principe, mais augmente également le nombre de places. Au 1^{er} janvier 2015, on comptait 2 085 places en EPID, sachant qu'en moyenne un jeune reste en établissement pendant environ huit mois. Une place permet donc d'accueillir plusieurs jeunes. Ces 2 085 places passeront à 2 655 places au 31 décembre 2015, soit mille jeunes de plus l'année prochaine et les suivantes. J'ajoute que deux nouveaux centres seront créés au 1^{er} janvier 2016, à Nîmes et à Toulouse.

A Marseille, Madame Ghali, nous serons passés de 150 places à 180 places au 31 décembre 2015. Marseille contribuera donc à l'effort global que je viens d'évoquer.

M. Bailly a insisté sur la Garantie jeunes et sa pertinence en direction de ces JAMO ou « *NEET* » en anglais. Cette généralisation a été annoncée lors de la conférence sociale par le Président de la République, et tous les territoires – il y en a aujourd'hui environ 72 – qui souhaiteront disposer de la Garantie jeunes dès 2016 pourront la demander. Un déblocage budgétaire le permettra.

L'objectif est de 100 000 en 2017, mais s'il faut aller plus loin, il y aura des choix budgétaires à faire en l'espèce – et je m'en félicite.

Un mot au sujet du bénévolat : monsieur Antiste, nous n'avons pas les mêmes chiffres s'agissant du bénévolat. Peut-être existe-t-il une difficulté particulière en Martinique. Je suis prêt à l'examiner avec vous.

Il y a bien aujourd'hui 16 millions de bénévoles en France dans le secteur associatif. Les jeunes sont au nombre de 3 millions, et il n'y a pas de baisse globale au niveau national. Le service civique constitue une formidable préparation pour des bénévoles du secteur associatif.

Un autre dossier devrait permettre d'encourager le bénévolat : il s'agit de la création de la réserve citoyenne, qui existe dans certains ministères régaliens comme l'intérieur ou la défense. On trouve également 5 000 réservistes à l'éducation nationale, et nous comptons développer cette forme d'engagement, peut-être moins formelle que la prise d'une carte dans une association, mais qui peut être un bon levier pour favoriser l'engagement dans le secteur associatif. C'est en tout cas une priorité du Gouvernement.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État. - Pourquoi un tel changement s'agissant de la question alsacienne qui, manifestement, vous tient à cœur, monsieur Danesi ? Il ne vous a pas échappé que la loi a organisé une refonte de la carte des régions. Lorsqu'une ligue régionale a en face d'elle la région comme principal interlocuteur, mieux vaut que les territoires soient les mêmes.

Vous ne comprendriez pas qu'un président de région ait, demain, trois ligues régionales différentes pour interlocuteurs. Il en va de l'efficacité, d'une bonne organisation

territoriale ; c'est pourquoi nous avons demandé à toutes les fédérations de réorganiser leurs ligues en adéquation avec la nouvelle configuration territoriale de notre pays.

On leur laisse l'année 2016 pour modifier leurs statuts, afin que les nouvelles élections fédérales aient lieu avant le 31 mars 2017. Je pense qu'il est logique que le monde du sport accompagne les réformes structurelles du pays et, comme le disait fort justement le sénateur Bailly, que le monde du sport ne se montre pas le plus conservateur. Je ne pense pas que ce soit le cas et je suis convaincu que les Alsaciens ne le croient pas non plus.

En ce qui concerne le financement des équipements balnéaires, je rappelle que les piscines restent une priorité du CNDS. Je profite de la question pour dire que le moment est selon moi venu que les collectivités fassent preuve d'imagination. J'étais l'autre jour à Châteauroux, qui n'a plus les moyens de se payer un équipement balnéaire. La ville a donc opté pour une location d'équipement balnéaire d'été, qui a permis à beaucoup d'enfants d'apprendre à nager à un coût raisonnable pour la collectivité. Mieux vaut cela plutôt que voir une piscine fermée faute de moyens de financement !

Enfin, pour conclure, Madame Bouchoux, l'an prochain, cent emplois supplémentaires vont voir le jour dans le cadre du plan « Citoyens du sport ». Nous partageons bien entendu vos interrogations et les valeurs éthiques que vous défendez, mais notre pouvoir, à Patrick Kanner et à moi-même, se limite pour l'instant à l'hexagone : nous n'avons pas encore les moyens de rénover en profondeur la FIFA. Peut-être cela viendra-t-il un jour, mais l'heure n'est pas encore venue, nous vous prions de nous en excuser !

La réunion est levée à 12 heures 29.

Jeudi 12 novembre 2015

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

Nomination d'un rapporteur

La commission a désigné M. Jean-Claude Carle et Mme Françoise Laborde rapporteurs de la proposition de loi n° 341 (2014-2015), adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire.

Loi de finances pour 2016 - Mission Enseignement scolaire - Examen des rapports pour avis (sera publié ultérieurement)

Ce compte rendu sera publié ultérieurement.

Groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement - Communication

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Lundi prochain, à la demande du Président du Sénat, le Sénat examinera une proposition de résolution visant à affirmer le rôle déterminant des territoires pour la réussite d'un accord mondial ambitieux sur le climat.

Cette proposition de résolution vise à affirmer l'importance que le Sénat accorde à ces négociations. Elle a été établie par le groupe de travail qui a réuni, sous la conduite de notre collègue Jérôme Bignon, des membres de toutes les commissions. Notre collègue Marie-Christine Blandin nous a représentés au sein de ce groupe de travail.

Préalablement au débat de lundi prochain, j'ai souhaité qu'elle nous dresse le bilan des travaux de ce groupe.

Mme Marie-Christine Blandin. – La COP21 se déroulera du 30 novembre au 11 décembre prochain. Le groupe de travail réunissait une représentation modeste de chaque commission mais des membres de tous les groupes politiques. L'élaboration de la proposition de résolution a été transmise aux groupes et sera mise en débat lundi prochain. Le but était d'obtenir un texte consensuel. Pour cela, nous avons procédé à des nombreuses auditions. Certaines commissions et délégations s'étaient également impliquées préalablement : la commission des affaires étrangères a publié un rapport « *Climat : vers un dérèglement géopolitique* » qui évoquait les déplacés climatiques, la délégation aux droits des femmes a rendu public son rapport d'information sur « *L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique* » qui constate que les femmes sont les principales victimes de ce changement, et dernier exemple, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales a adopté un rapport intitulé « *Les collectivités territoriales s'engagent pour le climat* » qui constate que les actions de terrain sont particulièrement importantes en la matière.

Concernant la commission de la culture, on aurait pu dire que cela ne nous concernait pas et, à l'inverse, on aurait pu parler des conséquences climatiques dans un grand nombre de nos travaux, comme ceux sur la restauration scolaire, les rythmes scolaires, le numérique ou encore le sport, ne serait-ce qu'à travers l'impact énergétique des sports mécaniques.

Mais nous avons plutôt travaillé sur les enjeux de nos domaines de compétence que sont la recherche, les médias, l'école et la culture, qui sont au cœur des enjeux posés par les changements climatiques.

Je voudrais insister sur la production de savoirs. Un sommet tel que la COP21 ne peut exister sans production de savoirs. Sur ces savoirs, il doit y avoir des faits avérés. C'est la désintringement des croyances. Il faut nous adosser à des savoirs et pour cela il faut une recherche indépendante. L'Académie des sciences a rendu un avis le 3 novembre dernier qui reconnaît enfin l'urgence et l'actualité de l'action en termes de recherche et d'innovation pour faire face au changement climatique et évoque la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

Notre commission s'est souvent penchée sur la culture scientifique, technique et industrielle. Nous ne pourrions pas mobiliser les gens sans partager les savoirs. Les savoirs doivent être partagés si nous ne voulons pas aller vers une société violente.

Au niveau de la recherche, les organismes de recherche sont engagés dans cette démarche depuis plus de vingt ans. Mais ils se heurtent à la complexité des problèmes : le réchauffement climatique entraîne l'acidification des océans et le plancton calcaire se raréfie. Des effets spirales et « boule de neige » se produisent. L'étude de ces effets est particulièrement complexe. Toutes les disciplines sont mobilisées. Ainsi le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) travaillent

ensemble sur les maladies émergentes en Guyane. L'Institut national de la recherche dédié au numérique, l'INRIA et le CEA sont engagés sur les modélisations.

Les gouvernements sollicitent de plus en plus les chercheurs et veulent des réponses. Sur les modélisations, le numérique joue un grand rôle en la matière pour adosser les critères de résilience d'un territoire, c'est-à-dire sa capacité à évoluer, aux mutations climatiques. Certains y arrivent très bien et d'autres rencontrent des difficultés.

Quant à l'aide à la décision, l'Organisation des nations unies (ONU) a mis en place un Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui confrontent leurs savoirs visant une technique de consensus. Ce dont on est sûr, c'est que si l'on dépasse les 2°, le virage et la survie seront difficiles. On ne fera plus de vin de Bordeaux ! Comment va-t-on évoluer ? On revient à la résilience. Le ministère de l'agriculture est au cœur de cette réflexion.

Concernant la culture, j'ai fait introduire dans le texte de la proposition de résolution la notion de diversité culturelle. Les solutions ne seront bien entendu pas homogènes. Il ne s'agit pas d'édicter des normes mais d'aider les populations à s'en sortir.

Je n'ai pas regardé les textes philosophiques littéraires, mais j'ai évoqué la richesse, en matière de prise de conscience du changement climatique, de nos musées. Les changements climatiques ont des conséquences sur la biodiversité.

Le réchauffement climatique aura également des conséquences sur le patrimoine, sur les coûts de ravalement et de réhabilitation des bâtiments.

S'agissant des médias, la proposition de loi sur la suppression de la publicité dans les programmes jeunesse, que nous venons d'adopter, participera à éviter la surconsommation.

Je voudrais également souligner que les médias ont un rôle pédagogique à jouer. Je lisais ce matin même une infographie fort intéressante dans le journal *Le Monde* sur la responsabilité de l'industrie charbonnière en Australie dans l'acidification des océans qui fait peser une menace sur la grande barrière de corail. Des présentations de cette qualité n'existaient pas dans les médias il y a quelques années.

La commission de la culture a toujours exercé sa vigilance sur la question du pluralisme dans les médias. Cette vigilance a permis de ne plus seulement entendre la parole de quelques climato-sceptiques comme M. Claude Allègre. Aujourd'hui, elle garantit, sur les plateaux de télévision ou dans les éditoriaux, l'expression de tous sur les enjeux climatiques... y compris M. Allègre, car le débat doit être démocratique !

Je terminerai par l'école. Je me félicite que la loi sur la refondation de l'école, à laquelle le Sénat a largement contribué, comporte des paragraphes complets sur l'éducation au développement durable et à l'environnement, mais aussi sur l'éducation au respect de l'autre et à la coopération. L'éducation à la sobriété doit, en effet, se faire de façon juste, comprise et partagée. Je manquerais à mon devoir en ne mentionnant pas l'action des collectivités territoriales qui construisent de plus en plus de bâtiments scolaires à basse consommation d'énergie ou dits « Haute Qualité Environnementale ». Enfin, en matière de formation professionnelle, le Sénat a adopté un amendement à la loi de transition énergétique afin que, dans les lycées professionnels et agricoles, mais aussi dans le cadre de la formation continue,

soient formés des techniciens capables de mettre en œuvre des solutions technologiques plus sobres, plus respectueuses de l'environnement, en matière de recyclage par exemple. Pensez au bienfait que l'on pourrait retirer de l'écoconception de nos téléphones portables qui permettrait un recyclage presque complet de leurs composants, y compris ces fameux minerais rares qui sont actuellement extraits sur d'autres continents au prix d'une immense débauche d'énergie et parfois au détriment du bien-être des populations locales !

Vous le voyez, les domaines qui concernent notre commission - la culture, l'éducation, les médias et tout spécialement la recherche - ont un lien avec la préservation de l'environnement et les enjeux climatiques.

Je signale que, dans le cadre de la COP21, se tiendra le 4 décembre prochain une journée spéciale consacrée à l'éducation à l'environnement et au développement durable en présence des ministres de l'éducation et de l'écologie de nombreux pays. De même, je vous invite à visiter, du 4 au 10 décembre, l'exposition « Solutions COP21 » où les organismes de recherche français et du monde entier présenteront au Grand Palais les innovations existantes et en projet pour lutter contre le dérèglement climatique et ses impacts.

M. Christian Manable. – Je remercie notre collègue pour sa synthèse très pédagogique.

Aujourd'hui, plus personne ne nie la réalité du réchauffement climatique. Celui-ci ne peut plus être considéré comme un fantasme sauf par quelques professeurs cosinus qui persistent à contester les faits. Les désaccords portent désormais sur l'évaluation et la prévision des effets attendus, notamment en ce qui concerne l'élévation du niveau des eaux.

J'ai cosigné, avec notre collègue François Calvet, un rapport au nom de la délégation des collectivités territoriales et de la décentralisation intitulé : « *Xynthia, cinq ans après* ». Je me suis investi sur ce sujet car je suis originaire d'un département, la Somme, qui est soumis à un risque important de submersion marine. Dans le cadre de notre travail, nous nous sommes rendus à La Faute-sur-mer où nous avons recueilli des témoignages poignants de la part des habitants victimes de la tempête et des sauveteurs. Or, depuis 2010, très peu a été fait et les pouvoirs publics, État comme collectivités territoriales, sont à mes yeux défaillants. À titre d'exemple, je citerai cette mesure simple qui aurait dû conduire à la pose de 2 000 repères de crue dans la région et qui se limite actuellement à une maigre réalisation de 300 repères. D'une manière générale, on ne peut que constater que l'oubli a succédé à l'émotion. C'est, je crois, en raison de l'absence de culture du risque en France. Je ne peux, à cet égard, que vous recommander de prendre connaissance des travaux de l'association IFFO-RME, composée de bénévoles, qui organise, notamment à destination des élus municipaux, et sous l'égide des préfets, des formations sur les risques naturels et technologiques de type SEVESO. Cet exemple a inspiré une des recommandations de notre rapport qui vise à prévoir une information systématique du Conseil municipal en début de mandat sur les risques naturels encourus par la commune.

Je conclurai en rappelant que deux tiers des communes françaises sont soumises à un risque d'inondation. Avec le réchauffement climatique, ce risque ne fera que croître. Il est donc primordial dans ces conditions de développer la culture du risque dans notre pays.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Vous avez souligné dans votre rapport, Madame Blandin, le rôle des musées. Cela me conduit à évoquer les muséums et leurs missions. À Rouen, le muséum a rouvert avec un nouveau cahier des charges qui, en

plus de ses missions traditionnelles, le conduit à développer des projets d'éveil aux problématiques environnementales et aux enjeux climatiques. Il me semble que notre commission aurait intérêt à étudier l'action des muséums et la façon dont ils adaptent leurs missions. Je sais que certains participeront à des journées d'information dans le cadre de la COP21.

Par un hasard que j'espère heureux, les défis climatiques et environnementaux émergent au moment où se bâtit la société numérique, pleine de promesses qui, pour un certain nombre, seront porteuses de solutions. Je pense, en particulier, aux nouvelles façons de coopérer, de partager les ressources ou les moyens de transport. Notre commission poursuivra le travail qu'elle a engagé sur ces sujets, à l'instar de l'organisation de la journée numérique au Sénat le 11 février dernier, en partenariat avec l'INRIA.

M. Jacques Gersperrin. – Je m'associe aux éloges adressés à notre collègue ; je me félicite que Mme Blandin ne fasse pas preuve de catastrophisme. Elle a su mener à bien une vraie réflexion épistémologique qui nous permet de mieux comprendre que les enjeux climatiques ne sont pas l'apanage d'un mouvement politique en particulier et qu'adossé aux sciences il représente un enjeu pour nous tous.

Mme Samia Ghali. – Je voudrais à mon tour remercier Marie-Christine Blandin. En effet, l'écologie est une façon de vivre et non pas un mouvement politique. J'appelle toutefois votre attention sur la question de la viande dans les menus des cantines scolaires. Je sais qu'aujourd'hui des études poussent à moins manger de viande mais je rappelle que pour beaucoup d'élèves le déjeuner à la cantine est le seul repas de la journée.

Mme Marie-Christine Blandin. – Je remercie tous les collègues qui ont bien voulu apporter leur contribution à mon travail. Madame la présidente, je partage les observations que vous avez formulées concernant l'élargissement des missions des muséums, notamment dans le domaine des sciences participatives. M. Manable nous a fait part des conclusions de l'étude qu'il a menée sur les conséquences et enseignements de la tempête Xynthia cinq ans après. Les inondations sont un exemple frappant du grand changement qui s'est opéré : la recherche de technologies nouvelles n'est plus l'objectif unique, chacun cherche également à s'appuyer sur l'existant. Ce qui conduit, par exemple, à proscrire le labour par de gros engins agricoles ou la préservation des sols. L'enseignement agricole participe évidemment de cette nouvelle approche.

Une médiathèque équipée de panneaux solaires ne représente pas une économie pour une commune mais permet de dégager, pour son ouverture le soir au public, des moyens communs, que ce soit le chauffage ou l'éclairage. C'est cela la COP21 pour la culture !

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Jeudi 12 novembre 2015

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

Loi de finances pour 2016 – Crédits Biodiversité – Transition énergétique – Examen du rapport pour avis

La réunion est ouverte à 10h05.

M. Hervé Maurey, président. – Le premier point à l'ordre du jour est l'examen du rapport pour avis de Jérôme Bignon sur les crédits « Biodiversité et transition énergétique ». Il s'agit de l'un des six rapports pour avis de notre commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur la Mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Le secrétaire d'État Alain Vidalies va venir en fin de matinée répondre à nos questions sur les crédits de cette Mission qui concerne beaucoup de sujets différents, y compris un gros volet transport. Aussi, comme la semaine dernière, nous réserverons notre vote sur ces crédits, pour pouvoir éventuellement tenir compte des réponses que le ministre nous aura apportées.

À entendre les déclarations ministérielles, les crédits, dont Jérôme Bignon va nous exposer l'évolution pour 2016, sont jugés prioritaires : ils doivent permettre de financer la transition énergétique, le climat, la biodiversité, la politique de l'eau.

Or, dans les faits, il me semble que l'on constate des baisses de crédits importantes. Je passe sans plus tarder la parole à Jérôme Bignon pour qu'il nous éclaire sur cette contradiction.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – Il me revient de vous présenter pour la deuxième année consécutive l'avis budgétaire relatif aux politiques de la biodiversité et de la transition énergétique. Je vous rappelle brièvement qu'il concerne les crédits de trois programmes au sein de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » :

- le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » ;
- le programme 159 « Information géographique et cartographique » ;
- et le programme 174 « Énergie, climat et après-mines ».

Ces trois programmes sont hétérogènes d'un point de vue budgétaire puisque le programme 113 regroupe 276 millions d'euros alors que le programme 159 n'en regroupe que 96 millions. Quant au programme 174, il s'élève à 510 millions, mais dont plus de 90 % consistent en la gestion économique et sociale de l'après-mines, comme tous les ans.

Ces trois programmes concentrent 882,8 millions d'euros, soit 13,6 % des crédits de la mission, proportion qui reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent. S'ils ne sont pas, en volume, les programmes dotés de la plus grosse enveloppe budgétaire, ils

constituent le support de réformes récentes et d'orientations politiques nouvelles, qui ont été adoptées en 2015 ou en cours d'adoption.

Après une présentation rapide des enjeux budgétaires de chacun de ces programmes, je m'attarderai quelques instants sur certains points thématiques : les enjeux marins au sein du programme 113 et le fonctionnement de l'IGN au sein du programme 159. Je crois que c'est là que peut se situer notre plus-value sur cet exercice annuel en tant que commission pour avis, étant donné que sur le plan strictement budgétaire, je suis en phase avec les observations du rapporteur de la commission des finances Jean-François Husson.

Le programme 113 « Paysage, eau et biodiversité » est le support des actions à engager au nom des feuilles de route de la transition écologique issues des conférences environnementales et de la législation en vigueur et à venir. Cela vise en particulier le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adopté le 24 mars 2015 à l'Assemblée nationale, et le 8 juillet dernier par notre commission.

Les crédits de ce programme pour 2016 sont en légère augmentation. Ils s'établissent à 276,4 millions d'euros, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, soit environ 1% d'augmentation par rapport à l'année dernière en autorisations d'engagement et 1,5% en crédits de paiement. Il s'agit du seul programme dont les crédits augmentent un peu, ce dont il faut, je crois, se féliciter étant donné le contexte de redressement des finances publiques dans lequel nous nous trouvons et auquel il faut évidemment souscrire. Les services m'ont expliqué que les crédits supplémentaires seraient « saupoudrés » sur plusieurs priorités : la politique des sites et paysages dans le cadre du plan de reconquête des paysages, la politique des espaces marins, la politique de la trame verte et bleue et des espaces protégés, et l'indemnisation des éleveurs, suites aux dégâts commis par les grands prédateurs. Je ne suis pas convaincu que ce « saupoudrage » soit très efficace.

J'ajoute, qu'en ce qui concerne les opérateurs, les dotations sont globalement maintenues à leur niveau de 2015, mais 76 emplois sous plafond seront supprimés, ce qui pose un certain nombre de difficultés, j'y reviendrai.

Sur ce programme, je voudrais insister sur plusieurs points. Le premier est pour déplorer que l'enjeu – pourtant essentiel – du financement du nouveau grand opérateur public que sera l'Agence française pour la biodiversité, l'AFB, que le projet de loi relatif à la biodiversité vise à créer, soit de facto repoussé au prochain budget, dans la mesure où il dépend de l'adoption définitive du projet de loi. La date de création de cette nouvelle agence, toujours fixée au 1^{er} janvier 2016, devra inévitablement être repoussée, dans le meilleur des cas au 1^{er} janvier 2017. Cela pose des difficultés plus complexes qu'il n'y paraît puisque la mise en application de la loi nécessite des décrets en Conseil d'État soumis à de nombreuses consultations. Les préfigurateurs nous ont ainsi fait comprendre qu'il faudrait, pour tenir ces délais, aller particulièrement vite. Mais je ne veux pas être pessimiste: j'ai bien entendu le Président de la République, au moment où il a lancé la COP à l'Élysée à la rentrée, dire qu'il engagerait très vite la poursuite des travaux sur la biodiversité.

Le deuxième point est le prélèvement, cette année encore, de 175 millions d'euros sur les fonds de roulement des agences de l'eau. Ce prélèvement est d'autant plus inapproprié que les agences voient leurs missions étendues par le projet de loi sur la biodiversité.

Le troisième point concerne les moyens spécifiquement dédiés au sein de ce programme à la politique de préservation des milieux marins. Je crois en effet qu'au regard

des évolutions anthropiques – il y a par exemple de plus en plus de monde sur les littoraux, aujourd’hui 8,5 millions d’habitants dans 850 communes françaises –, de l’impact du changement climatique et des nécessaires adaptations qui en découlent, la mer constitue une solution importante et solide pour le futur, tant en termes de ressources que de champ d’innovations.

En 2015, les travaux du second cycle de mise en œuvre de la directive-cadre « *Stratégie pour le milieu marin* » de 2008 ont démarré, dans un objectif de révision de l’évaluation initiale des eaux marines pour 2018, sur la base d’une définition révisée du bon état écologique. Depuis 2008, le réseau de sites Natura 2000 en mer a été largement développé, ce qui fait que le réseau marin couvre désormais plus de quatre millions d’hectares. La France s’est engagée dans un programme d’acquisition de connaissances pour compléter ce réseau d’ici 2016 par des sites au-delà de la mer territoriale, conformément à ce que lui a demandé la Commission européenne. Parallèlement, la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées est mise en œuvre depuis 2012, principalement grâce à l’action de l’Agence des aires marines protégées. Il est également important de connaître les kilomètres carrés de plateau continental en plus que la France a obtenus.

En septembre 2015, sept parcs naturels marins existent et trois missions d’études sont en cours. La création du plus grand parc naturel marin de métropole, Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, a été conditionnée par la création de comités géographiques locaux qui devront être mis en place après l’adoption de la loi relative à la biodiversité.

En Corse, la ministre de l’écologie, du développement durable et de l’énergie a demandé une accélération du processus en vue d’une création du parc mi-2016. En Martinique, l’année 2015 a été consacrée à l’élaboration du projet de parc, en concertation avec les acteurs, en vue de la tenue de l’enquête publique en 2016. On pourrait encore citer le projet de parc normano-breton.

Si le montant des crédits consacrés par le programme 113 au volet maritime enregistre, entre 2015 et 2016, une augmentation globale en volume de 1,59 million d’euros en autorisations d’engagement et de 1,19 million en crédits de paiement, cette minuscule revalorisation ne peut compenser les difficultés financières de l’AAMP, qui ne peut plus aujourd’hui garantir une mise en œuvre pérenne de ses missions. En 2016, la subvention de l’État à l’Agence des aires marines protégées s’élève seulement à 23 millions d’euros et cette dernière pourra disposer de 158 ETPT, ce qui est quasi-stable par rapport à 2015. Un seul ETPT supplémentaire alors que deux parcs ont été créés et que deux le seront en 2016 relève de la mission impossible.

Cela affecte la crédibilité de notre politique. Un réseau complet d’aires marines protégées couvrant 20 % des eaux sous juridiction en 2020 est estimé à terme à 100 millions d’euros. Aujourd’hui nous en sommes à 16,8 %. Dans son périmètre actuel, l’AAMP devrait ainsi pouvoir compter, à court terme, sur un budget de l’ordre de 40 millions d’euros et une équipe de 400 personnes, soit plus du double de ce dont elle dispose aujourd’hui. Je partage donc la vive inquiétude du directeur de l’Agence des aires marines protégées, que j’ai entendu, et selon qui les moyens et les ressources financières dont dispose l’Agence pour 2016 la placent dans une situation de très grande difficulté. Il nous a également indiqué que, en termes de moyens humains, l’intégration de l’Agence des aires marines protégées au sein de la future Agence française pour la biodiversité ne suffira pas à apporter les moyens

nécessaires, les marges de redéploiement se situant au-delà du périmètre prévu pour ce nouvel établissement.

J'en viens maintenant aux crédits du programme 159 « Information géographique et cartographique », qui ont pour objectif de permettre la définition de la politique nationale d'information géographique et sa mise en œuvre par l'Institut national de l'information géographique et forestière, l'IGN. Ils s'élèvent à 95,83 millions d'euros, en légère baisse de 0,24 % par rapport à la LFI 2015. L'essentiel de ces crédits est destiné à la subvention pour charges de service public à l'IGN, soit 95,3 millions d'euros.

J'ai souhaité me rendre, cette année, sur le site de l'IGN à Saint-Mandé, où j'ai été très bien accueilli et où j'ai pu faire une visite complète et avoir une présentation de toutes les activités. Je vous invite à vous y rendre : il y a beaucoup de choses qui peuvent intéresser les élus locaux que nous sommes. Je trouve par ailleurs que l'État ne met pas assez en avant cet apport. Il s'agit pourtant d'un travail de très grande qualité, effectué par des ingénieurs de haut niveau, qualifiés, et qui travaillent sur des documents précieux : la plus-value est mésestimée. C'était passionnant à plusieurs titres.

Tout d'abord pour la production de données et de produits que l'IGN développe et qui sont au service de nombreuses politiques publiques comportant des enjeux d'analyse spatiale et de localisation d'objets ou d'événements. Un travail est en cours pour faire coïncider le cadastre et les données de l'IGN. Cette représentation parcellaire cadastrale unique a été lancée dans deux départements, puis elle le sera dans quinze départements tous les ans. L'IGN contribue ainsi à l'aménagement du territoire en répondant aux besoins créés par la complexité de l'aménagement urbain, des règles environnementales et aussi par la multiplication des risques naturels. Dans ce cadre, l'IGN décrit le territoire afin de rendre compte de la gestion de l'espace, de l'occupation du sol, de l'aménagement urbain, des zonages réglementaires, etc... C'est un travail effectué grâce à des logiciels, mais également en grande partie géré manuellement, grâce au traitement d'images aériennes numériques et de données « Lidar » (*Light Detection And Ranging*). L'Institut assure la couverture photographique aérienne régulière de l'ensemble du territoire national avec une flotte de quatre avions.

Ces données sont ensuite mises à disposition du public, des acteurs économiques ou encore et surtout des collectivités territoriales grâce à des services numériques, comme le *Géoportail de l'urbanisme*, qui a été créé par l'ordonnance du 20 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique et qui permet de mettre à disposition et de croiser toutes les informations relatives aux différents documents d'urbanisme et autres zonages. Il est actuellement en ligne pour six départements, dont la Manche, le Pas-de-Calais ou encore le Loir-et-Cher, et sera déployé sur tout le territoire d'ici 2020. Grâce à cet outil, vous pouvez entrer une adresse et superposer tous les documents administratifs qui s'y appliquent, et d'un simple clic consulter le plan local d'urbanisme (PLU) de la zone considérée par exemple.

L'IGN contribue également au développement durable et à la protection de l'environnement via sa contribution à la connaissance statistique des milieux, des réseaux hydrographiques ou encore grâce à l'élaboration de données sur l'empreinte thermique, l'éclairage nocturne ou encore les zones à potentiel éolien. Il a par exemple un drone permettant de réaliser un plan des égouts de Paris.

L'Institut développe également des outils pour la politique des transports, à travers la production de données permettant la mise en place de réseaux intelligents et la connaissance des capacités d'intermodalités.

Je voudrais enfin insister sur le soutien apporté par l'IGN à l'innovation dans la lutte contre le changement climatique. Les applications innovantes développées par l'IGN, en partenariat avec des start-ups françaises et des PME sont assez fascinantes.

Dans la perspective de la COP 21, l'IGN a particulièrement renforcé ces partenariats. Je citerai par exemple l'accélérateur de projets *IGN-Fab*, lancé en 2014 pour aider les PME à développer des produits et services utilisant la description du territoire et la géolocalisation. Le deuxième appel à projets lancé au printemps 2015 a porté sur deux thématiques : le changement climatique et la prévention des risques. Quatre PME ont été sélectionnées et peuvent bénéficier des outils IGN pour développer leurs services. Ces quatre PME sont *In Sun We Trust*, qui est un projet de service facilitant l'accès au photovoltaïque via une plateforme en ligne (ce projet est d'autant plus stratégique que les États-Unis ont lancé un projet similaire qui pourrait arriver chez nous) ; *Delair Tech*, qui est un projet d'industrialisation d'une caméra aux fins d'acquisition d'images par des drones ; *Open Forêt*, qui est un projet de service facilitant la mise en relation entre les exploitants forestiers et les millions de petits propriétaires ; *Hydratec*, qui est une plateforme de modélisation des processus de transports hydrologiques.

Ces projets seront d'ailleurs présentés pendant la COP au Bourget dans la Galerie des solutions, vous pourrez les voir par vous-mêmes.

L'IGN concrétise également son soutien à l'innovation via l'initiative C3, c'est-à-dire *Climate Change Challenge*, qui est menée en collaboration avec de nombreux partenaires comme Météo-France, le Muséum d'histoire naturelle ou encore le CNES : les membres de cette opération seront aussi présents à la COP.

Je pourrais encore vous citer le marégraphe de Marseille où les observations effectuées par l'Institut depuis la fin du 19^{ème} siècle ont permis de constater une élévation du niveau de la mer à Marseille de 16 cm. L'exploitation de ces données marégraphiques est riche d'enseignements dans le contexte de la lutte contre le changement climatique.

J'en viens enfin au dernier programme, le programme 174 « Énergie, climat et après-mines », dont les crédits doivent servir de support à la mise en œuvre de la politique énergétique et à la lutte contre le changement climatique. Il est lui aussi concerné par l'adoption de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a fixé de nouveaux objectifs à la politique énergétique de notre pays.

Le montant total des crédits demandés à ce titre pour 2016 s'élève à 510,6 millions d'euros en AE et 512,93 millions d'euros en CP, soit une baisse d'environ 6 % par rapport à 2015.

Nous ne pouvons que regretter que les crédits, qui, au sein de ce programme, sont dédiés à la politique énergétique – déjà très faibles puisqu'ils représentent 4 millions d'euros – soient en baisse de 23% par rapport à 2015. Le « souffle » voulu par le Gouvernement en matière de transition énergétique, de changement de paradigme de notre politique énergétique, sur le chemin d'une transition vers un modèle « décarboné » et durable, retombe nettement si l'on considère les moyens qui y sont attachés.

L'Ademe doit être prélevée en 2016 de 90 millions d'euros sur son fonds de roulement, ce qui, comme l'indique le rapporteur de la commission des finances, Jean-François Husson, ne met pas en péril la soutenabilité du budget de l'Agence mais risque à l'avenir de lui poser des difficultés, surtout dans la perspective de mise en œuvre des actions supplémentaires induites par la transition énergétique, comme l'objectif de multiplication par cinq du volume de chaleur d'origine renouvelable et de récupération livré par les réseaux de chaleur entre 2012 et 2030, ce qui passe notamment par les programmes incitatifs de l'Ademe en la matière ou encore le Fonds Chaleur.

Le signal donné à travers ce prélèvement supplémentaire n'est donc pas compréhensible. S'il faut faire des économies, j'en conviens, comment pour autant faire davantage avec moins de moyens ? Comment avoir les moyens des ambitions de la transition énergétique dans ce contexte ?

Et ce qui est vrai de la politique énergétique l'est aussi pour la politique de lutte contre le changement climatique puisque les 28 millions d'euros qui y sont consacrés par l'action n° 5 sont en baisse de 6 % par rapport à l'année dernière, alors même que notre réseau de surveillance de la qualité de l'air mériterait d'avoir enfin un financement lui permettant de remplir ses missions. C'est d'autant plus paradoxal que la Commission européenne a adressé un avis motivé à la France en avril dernier, lui demandant de respecter la législation relative à la limitation de l'exposition des citoyens aux particules fines en définissant des valeurs limites spécifiques à ne pas dépasser. La Commission a en effet considéré que la France n'a pas adopté les mesures qui auraient dû être appliquées depuis 2005 pour protéger la santé de ses citoyens.

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, mes chers collègues. Les crédits de ces programmes ne me semblent pas à la hauteur des ambitions que la France doit porter pour la COP 21 et risquent même de faire peser sur certains acteurs des charges indues les empêchant de mener à bien leurs missions. Pour toutes ces raisons, je vous proposerai un avis défavorable à ces crédits.

M. Hervé Maurey, président. – Merci beaucoup pour cette présentation complète et très intéressante, effectuée avec enthousiasme. Elle montre votre grande implication et votre connaissance de ces sujets. Vous avez raison, la difficulté est que nous sommes là en présence de politiques dites prioritaires mais avec des baisses de crédits, même si nous sommes conscients qu'il faut réduire les dépenses publiques.

M. Hervé Poher. – Merci au rapporteur pour son intervention enthousiaste. Nous avons longuement débattu la semaine dernière sur la question du verre à demi-plein ou à demi-vidé. De mon côté, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le rapporteur. Je ferai trois constats. Le premier constat est que lorsque le contexte budgétaire est difficile, les premiers budgets auxquels on touche sont la culture et l'environnement. C'est déplorable mais c'est ainsi. Le deuxième constat est que les politiques environnementales sont aujourd'hui très transversales, ce qui pose un problème de lisibilité. Par exemple, le crédit d'impôt qui va être porté à 1,4 milliard d'euros l'année prochaine pour les travaux d'économies d'énergie n'est pas visible au travers de ces programmes. Idem pour l'argent qui va être consacré aux territoires à énergie positive. Troisième constat : nous sommes dans un contexte où il faut serrer la ceinture, nous le savons. Enfin, j'ai une intuition : avant le vote de la loi sur la biodiversité, les technstructures financières d'État ont souhaité gagner une année.

Rapidement, sur le programme 113, même si davantage de crédits auraient été souhaitables, le contexte financier nous l'interdit. Sur les sites et paysages, le rapporteur comme moi-même aurions également souhaité davantage. Sur l'Agence française pour la biodiversité, il va de soi que nous ne pouvons pas la budgéter puisque la loi n'est pas encore votée. Sur les agences de l'eau, je confirme ce que j'ai dit l'année dernière. À titre personnel, je considère que c'est un cambriolage. Il y avait un principe fort : l'eau va à l'eau. Je suis d'une région fortement touchée. Dans un quotidien il y a deux jours était souligné le fait que le travail restant à accomplir était colossal en matière d'environnement. Je vous lis seulement ce passage concernant l'eau dans la région Nord-Pas-de-Calais: « *95% des nappes sont polluées ; 150 captages d'eau potable ont été fermés ces dernières années ; seul un quart des cours d'eau et des plans d'eau sont en bon état écologique* ». Il y a encore beaucoup de travail. Pour le programme 174, il y a une baisse globale des crédits comme l'a dit le rapporteur, mais c'est principalement la démographie des mineurs.

Pour résumer, je pensais que les choses seraient pires sur ce budget. Mon groupe sera donc d'accord avec les crédits proposés.

M. Gérard Cornu. – Je souhaitais interroger le rapporteur sur la question de la montée des eaux. Je ne sais pas si elle est due au changement climatique mais on a observé depuis plusieurs années, et notamment l'année dernière des problèmes de changement de cours d'eau avec des inondations et des catastrophes naturelles importantes, notamment dans le Sud de la France. Le Gouvernement s'était engagé à aider les collectivités – le plus souvent démunies – pour réaliser des travaux importants. À ma connaissance, je n'ai pas vu de traduction budgétaire sur cette aide aux collectivités. Peut-être cette aide vient-elle des agences de l'eau, ce qui m'inquiéterait encore plus, étant donné la diminution de leurs moyens.

M. Jean-Jacques Filleul. – Je voulais faire remarquer que globalement les moyens de l'État sont préservés dans ce budget. C'est rassurant. Je voulais remercier aussi le rapporteur qui a fait un rapport passionnant, en particulier sur l'IGN. Nous avons reçu ici le directeur de l'IGN : c'était très intéressant et nous avons envisagé de nous y rendre. Le rapporteur l'a fait pour nous et c'est tant mieux. Il serait peut-être possible d'y retourner ensemble.

Je regrette simplement la conclusion du rapporteur.

M. Rémy Pointereau. – Je félicite à mon tour le travail de notre collègue Jérôme Bignon qui a une très grande connaissance du sujet, mais qui a surtout une vision pragmatique des choses, ce qui est très important. Je souhaite l'interroger sur le projet de loi relatif à la biodiversité. Avez-vous des informations sur la date du passage du texte en séance ? On a un peu l'impression que ce texte est sans cesse repoussé.

M. Ronan Dantec. – C'est encore un budget en baisse. Il y a deux choses dans ce budget : les moyens budgétaires de l'État et un certain nombre de dispositifs fiscaux. La difficulté à laquelle nous allons être confrontés, c'est qu'à force de réduire les moyens en termes de fonctionnaires, nous n'allons plus être capables de faire fonctionner un certain nombre de dispositifs. C'est la logique budgétaire qui est ici à l'œuvre : à force de baisser les moyens de la police de l'environnement par exemple, on a plus que de l'affichage. Je ne voterai pas le rapport car je trouve qu'il comprend certaines postures même si je sais que le rapporteur est sincère.

M. Hervé Maurey, président. – M. Dantec vous apportez donc votre soutien au rapporteur mais pas au rapport, si j'ai bien compris.

M. Louis Nègre. – Je félicite tout d'abord le rapporteur pour son analyse à la fois critique et objective. On voit que le rapporteur est malheureux car il ne dispose pas des crédits dont il souhaiterait disposer. Je le répète, la France est un pays étrange. Tout le monde reconnaît qu'il y a un problème environnemental majeur, on fait la COP 21, on en fait la priorité des priorités, et pourtant, je constate comme la dernière fois qu'il y a une incohérence profonde dans la politique actuelle entre les avancées intellectuelles et les moyens qui sont en diminution. Je constate, programme après programme, la litanie des rapporteurs pour avis de la commission qui se plaignent tous des diminutions de crédits. Caton l'Ancien disait : *Delenda est Carthago*. Je répète que nous avons 140 milliards d'euros chaque année de crédits sociaux supplémentaires à ceux de l'Allemagne, où le niveau social est identique au nôtre. Si nous arrivons au pouvoir, je suis persuadé que nous trouverons les moyens pour soutenir le rapporteur et son excellent rapport.

M. Guillaume Arnell. – Je serai rapide. Je m'associe aux collègues qui ont félicité le rapporteur, que j'ai également eu le privilège de côtoyer à la délégation à l'outre-mer et dont je salue la parfaite connaissance de ces problématiques. J'ai beaucoup écouté et je me rends compte que malheureusement, alors que sur nos territoires nous avons le sentiment d'être mal servis en ce qui concerne l'environnement, c'est en réalité un problème général qui concerne tous les territoires : il y a des moyens supplémentaires à mobiliser sur ces politiques. L'outre-mer constitue une grande partie de la biodiversité française : pourquoi ne met-on pas là plus de moyens ? Il n'empêche qu'il faudra se satisfaire de ce que nous avons mais continuer à faire pression sur ce gouvernement et le suivant pour que des moyens supplémentaires soient déployés.

Mme Évelyne Didier. – Malgré les baisses de crédits et la diminution de fonctionnaires, on constate tout de même qu'il se fait encore beaucoup de belles et bonnes choses. Je voudrais rendre hommage aux fonctionnaires qui continuent à réussir à mettre en œuvre un certain nombre de politiques malgré ces diminutions drastiques de crédits depuis plusieurs années. À force de critiquer les fonctionnaires, on finit par oublier tout ce qu'ils réussissent à faire malgré tout. On est en train par ailleurs d'atteindre la masse budgétaire critique après les cures d'amaigrissement successives. Cela correspond tout à fait aussi à la volonté de l'opposition qui n'arrête pas de préconiser des baisses de crédits et de dépenses publiques. Comment pouvez-vous demander moins de dépenses publiques et moins de fonctionnaires et en même temps à chaque budget déplorer que plus d'actions ne soient pas menées. C'est une contradiction, quel que soit le Gouvernement.

Je termine par l'après-mines car c'est un sujet auquel je tiens beaucoup et qui concerne beaucoup d'ayant-droits dans mon secteur géographique. Il y a une diminution du nombre d'ayant-droits. Mais la gestion de l'après-mines est devant nous en ce qui concerne l'atteinte aux sols et aux sous-sols dans de nombreuses communes.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – Mme Didier, dans les programmes que nous examinons aujourd'hui ne figure que l'accompagnement social des mineurs. La question des sols et des sous-sols sera traitée par notre collègue Pierre Médevielle à travers le programme 181, la semaine prochaine. M. Pointereau, sur le calendrier, nous savons juste que la Conférence des présidents n'a pas pour l'instant évoqué le projet de loi sur la biodiversité. Certains bruits nous disent que le texte pourrait venir à l'ordre du jour en février, mais je n'ai aucune information précise, ni de la ministre, ni du cabinet, ni des services. Sur l'IGN, je vous

remercie de vos appréciations. Il pourrait y avoir une occasion d'y aller pour l'inauguration prochaine, en 2016, de leur centre de documentation. Sur les crédits, M. Poher a tout dit lorsqu'il a affirmé qu'il croyait que cela allait être pire. Au fond, lorsque la nécessité fera loi, alors il y aura les crédits : malheureusement aujourd'hui, la conscience de cette nécessité n'est pas encore arrivée. La Chine a bougé sur ces questions, non par conscience mais parce que la population s'est mise à protester vivement parce qu'elle ne pouvait plus respirer. Cela arrivera un jour aussi chez nous.

Loi de finances pour 2016 – Audition de M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (sera publiée ultérieurement)

Le compte-rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est levée à 12 h 45.

COMMISSION DES FINANCES**Mardi 10 novembre 2015****- Présidence de M. Vincent Delahaye, vice-président -****Loi de finances pour 2016 - Mission « Médias, livre et industries culturelles » et compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » - Examen du rapport spécial**

La commission procède à l'examen du rapport de M. François Baroin, rapporteur spécial, sur la mission « Médias, livre et industries culturelles » et sur le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

La réunion est ouverte à 9 h 05.

M. Vincent Delahaye, président. – Notre présidente Michèle André participe à Luxembourg, avec François Marc, à la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne. Nous avons le plaisir d'accueillir Claudine Lepage, rapporteure pour avis de la commission de la culture, chargée de l'audiovisuel extérieur.

M. François Baroin, rapporteur spécial de la mission « Médias, livres et industries culturelles » et du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ». – Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit des dépenses globales dédiées aux médias, à la lecture, aux industries culturelles et à l'audiovisuel public de 4,4 milliards d'euros, en hausse de 0,46 % par rapport à l'an dernier. Dans le contexte actuel, on peut donc dire que ces secteurs sont globalement préservés, même s'il existe des variations sensibles entre les différents domaines.

Certains points sont satisfaisants : ainsi en est-il de l'aide, constante, aux médias de proximité – 29 millions d'euros en faveur du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale – et de la pérennisation du fonds de soutien aux médias de proximité créé à la suite des attentats de janvier 2015. Ces structures remplissent une mission sociale fondamentale et il est important de pouvoir soutenir leur action. Je me félicite aussi de la hausse de la dotation allouée aux contrats-territoire lecture, outils particulièrement utiles pour renforcer l'action des bibliothèques territoriales et favoriser la pratique de la lecture ; du renforcement des aides au pluralisme de la presse, qui demeurent toutefois largement minoritaires en proportion des autres types d'aides ; du retour de la dotation de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) à un niveau plus compatible avec l'exercice de ses missions de lutte contre le téléchargement illégal et de développement d'une offre légale, comme je l'avais demandé l'an dernier. Nous avons en effet appelé le Gouvernement à clarifier la situation de la Haute Autorité, soit en la supprimant, choix auquel nous nous serions opposés, soit en la maintenant, mais en lui donnant alors les moyens de fonctionner.

Je me réjouis également du classement du contentieux communautaire contre l'Agence France-Presse (AFP) et de la validation de ses missions d'intérêt général par la Commission européenne, ce qui donne lieu à un nouveau contrat d'objectifs ambitieux, notamment pour le développement des ressources commerciales de l'Agence.

Enfin, les sociétés de l'audiovisuel public, dans le cadre de la négociation de leurs nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM), semblent s'orienter vers de réels efforts de réduction des dépenses : les auditions m'en ont apporté la preuve et les dirigeants de ces sociétés paraissent désireux de renforcer les coopérations, notamment dans le domaine numérique.

Pour autant, de nombreux points de préoccupation ou de désaccord demeurent : ainsi, les documents budgétaires sont toujours très lacunaires sur les dépenses fiscales, sans aucune évaluation de leur efficacité, ni aucun élément d'explication sur les évolutions liées à leur chiffrage.

En outre, une incertitude pèse sur les tarifs postaux qui seront applicables à la presse au-delà du 31 décembre 2015, qui marque la fin des accords « Schwartz ». Cette situation est une réelle source de préoccupation pour les éditeurs, notamment ceux de la presse d'information spécialisée.

De surcroît, le chantier de rénovation du Quadrilatère Richelieu, site historique de la Bibliothèque nationale de France (BNF), connaît un dépassement de son budget initial et un retard dans son calendrier, pour la deuxième année consécutive, ce qui n'est pas de bon augure pour la suite – nous en prenons date.

Par ailleurs, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui remplit certes d'importantes missions, demeure une « exception » budgétaire au regard des autres opérateurs de l'État. En dépit de nos remarques réitérées, ses taxes affectées ne sont toujours pas soumises au plafonnement, en contradiction avec la loi de programmation des finances publiques. Or, il fait partie des dix opérateurs percevant le montant le plus élevé de fiscalité affectée.

Surtout, et c'est ce qui m'amène à demander le rejet des crédits de la mission comme du compte de concours financiers, le Gouvernement a de nouveau reporté la réforme de la contribution à l'audiovisuel public, nécessaire et urgente au regard de l'évolution des usages. Il faut faire cette réforme, qui doit être guidée par les principes de justice fiscale et de neutralité technologique, comme l'ont préconisé nos collègues André Gattolin et Jean-Pierre Leleux. Au lieu de quoi le Gouvernement a choisi d'augmenter significativement le taux de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques (TOCE), qui passe de 0,9 % à 1,3 % à la suite du vote de l'Assemblée nationale, et d'affecter directement le produit qui en résulte à France Télévisions. Il s'agit d'une politique de Gribouille alors qu'il était plus que temps, à dix-huit mois de l'élection présidentielle, d'engager une réforme d'envergure. C'était peut-être la dernière occasion d'appréhender ce problème dans toutes ses dimensions.

Ce relèvement de la taxe sur les opérateurs de communications ne me paraît pas pertinent d'abord parce que, contrairement aux engagements gouvernementaux, il constitue une hausse de la fiscalité des entreprises, ce qui se traduira par un impact économique négatif sur le secteur concerné, et risque incontestablement de se répercuter sur la facture du consommateur. Ensuite, cette mesure de court terme ne règle en rien la question du financement de l'audiovisuel public à moyen et long terme, et elle n'est pas utile, puisque le rendement actuel de la taxe permettrait d'ores et déjà le financement de l'audiovisuel public au niveau proposé dans le projet de loi de finances pour 2016. Enfin, l'affectation directe d'une part du produit de la taxe à France Télévisions pourrait susciter de nouveaux recours juridiques de la part des concurrents de l'entreprise, qui invoqueraient une aide d'État : cela ferait paradoxalement peser une incertitude supplémentaire sur le financement de

l'audiovisuel public, le temps que les institutions saisies soient en situation d'appréhender le cas traité. Or, le Gouvernement prétend vouloir renforcer l'indépendance financière de l'audiovisuel public.

Pour toutes ces raisons, je vous propose donc, comme l'année dernière, de ne pas adopter les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles », ni ceux du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Comme le rapporteur spécial, je pense que le Gouvernement mène une politique de Gribouille. Le montant de la contribution à l'audiovisuel public – ex-redevance audiovisuelle – connaîtra en 2016 une hausse modérée en raison de son indexation sur le niveau de l'inflation ; en outre, le taux de la taxe sur les opérateurs, créée pour compenser la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, va considérablement augmenter, en contradiction avec les annonces du Gouvernement sur la baisse de la fiscalité ; pourtant, de façon étonnante, seule une partie du produit de la taxe est affecté à l'audiovisuel public !

Le système n'est donc pas du tout satisfaisant : on augmente le taux d'une taxe dont on n'affecte pas la totalité du produit à l'audiovisuel public.

Deuxièmement, François Baroin pose la bonne question, à savoir celle de l'évolution de l'assiette de la redevance. De ce point de vue, ce projet de loi de finances est une occasion manquée. Les évolutions technologiques étant considérables, les modes d'accès à la télévision se diversifient : la réforme de l'assiette de la redevance s'imposait, d'autant que le nombre de redevables va s'éroder dans les années à venir.

Par ailleurs, ce type de modifications sur les ressources ne rend pas service à France Télévisions, car cela laisse entier le problème des réformes attendues au sein de ces sociétés en matière de réduction de leurs dépenses, ainsi que l'ont bien souligné André Gattolin et Jean-Pierre Leleux. Comme votre rapporteur spécial, je vous propose donc de ne pas adopter ces crédits.

M. Roger Karoutchi. – S'agissant du Quadrilatère Richelieu, la situation devient insupportable, tant en raison du calendrier qui dérape, qu'en raison du coût du projet, qui s'accroît de 6 à 8 % chaque année. Il faudra bien une intervention pour sortir de cette situation !

Selon la presse, il semblerait que la ministre de la culture et de la communication souhaiterait ajouter des critères pour l'attribution des aides à la presse écrite, qui permettraient notamment de ne pas verser d'argent à certains journaux comme *Valeurs actuelles*. Est-ce exact ?

Les dotations au secteur public audiovisuel diminuent, mais les taxes augmentent : on a l'impression que France Télévisions et Radio France demandent et obtiennent finalement autant de crédits qu'ils le souhaitent sans pour autant se réformer en interne. Faut-il vraiment conserver toutes les chaînes publiques et ajouter en plus une chaîne d'information en continu, comme le souhaite Delphine Ernotte, alors que certaines séries et émissions ne sont pas de meilleure qualité que celles du secteur privé ? Ne devrait-on pas recentrer les missions du service audiovisuel public ?

M. Éric Doligé. – Où en est-on de la création potentielle d'une nouvelle chaîne d'information ? Certaines chaînes redondantes et sans grand intérêt ne devraient-elles pas être supprimées pour permettre des économies sérieuses au niveau de France Télévisions ?

M. Marc Laménie. – Les montants consacrés au livre et à la lecture me paraissent très modestes, alors qu'on nous dit qu'il faut renforcer la pratique de la lecture, qu'il s'agisse de l'éducation nationale ou des bibliothèques, souvent gérées par des bénévoles. Mais il est vrai que la télévision prend tellement de place...

M. Alain Houpert. – La télévision est un cheval de Troie qui entre dans nos maisons ! Concernant le soutien à la presse, Roger Karoutchi a cité *Valeurs actuelles*, mais on peut également citer le cas de *Minute*, que l'on peut certes contester. J'ai le sentiment que ces aides sont discrétionnaires et ne dépendent que de la volonté du pouvoir en place.

Le 17 décembre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) va se prononcer sur le passage de LCI sur la télévision numérique terrestre (TNT) gratuite. Cette belle chaîne mériterait d'être accessible à tous, afin de remettre en cause le monopole des chaînes d'information très dépendantes du pouvoir comme BFM.

À partir du 1^{er} avril, la TNT va évoluer : environ deux millions de foyers, notamment ruraux, seront contraints de changer de décodeur, alors qu'ils ont déjà payé au moins 60 euros pour s'en équiper, et qu'on leur a pourtant fait miroiter il y a deux ans une télévision gratuite. Cela s'apparente à une rupture d'égalité devant les charges publiques.

M. Bernard Lalande. – Je suis surpris de la conclusion de notre rapporteur spécial, alors qu'il se félicite par ailleurs de diverses avancées, tout en justifiant son vote négatif à la fin par un manque de réformes dans le financement de l'audiovisuel public. Au-delà de la modernisation de la redevance, la question de la réforme ne porte-t-elle pas sur le périmètre de l'offre de chaînes du service public pour réaliser des économies ?

M. Philippe Dallier. – L'Europe nous contestait le droit d'appliquer le taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au livre numérique, mais les choses semblent évoluer positivement. Qu'en est-il pour la presse en ligne ? Mediapart a décidé unilatéralement d'appliquer le taux réduit de TVA, d'où un contentieux avec Bercy. Faire la différence entre médias papier et numérique n'a plus aucun sens. Sait-on quelles évolutions pourraient intervenir dans ce domaine à moyen terme ?

M. Jean-Claude Requier. – Sur la réforme des aides au transport postal de la presse, il semblerait que la presse de loisir et de divertissement serait exclue des aides de l'État. Mais comment faire la différence entre les diverses publications ?

À France Télévisions, il y a beaucoup de chaînes, beaucoup de personnel, beaucoup de directeurs aussi semble-t-il...

Pour regarder le sport, il faut la plupart du temps passer par les chaînes payantes. En vertu de ses missions de service public, France Télévisions diffuse des émissions culturelles, la messe le dimanche, mais donnons-lui les moyens d'être compétitive face aux chaînes privées pour diffuser du sport ! Si je ne suis pas partisan d'augmenter la redevance, pourquoi ne pas rétablir la publicité après 20 heures, puisque les émissions sont de toute façon patronnées ou sponsorisées par telle ou telle enseigne ?

M. Antoine Lefèvre. – Le passage au numérique des salles de cinéma est très coûteux : dispose-t-on de données pour les salles rurales ? Les fermetures se sont-elles multipliées du fait de ce nouvel équipement nécessaire mais dispendieux ?

M. Jean-Claude Boulard. – La commission des finances serait bien inspirée de se pencher sur le nombre hallucinant de chefs dans le secteur audiovisuel public. En outre, les prestataires privés du secteur public, qui ont été formés sur les chaînes publiques, gagnent très bien leur vie. Bref, il y a des pistes d'économies.

M. François Patriat. – Dans les années 1970-80, on entendait : « heureux les pauvres en télévision, le royaume de Guy Lux leur appartient ».

Quelles sont les parts d'audience des chaînes d'information en continu *trash* du privé, comme I-Télé et BFM, et du public, comme France 24, et comment peuvent-elles évoluer ?

M. François Baroin, rapporteur spécial. – N'étant pas ministre de la culture et de la communication, je ne pourrai répondre à toutes vos questions ! Je ne dispose que des documents budgétaires et ne reçois pas les confidences du Gouvernement.

Ce dernier a publié le 7 novembre 2015 un décret étendant aux publications nationales de périodicité au minimum hebdomadaire et au maximum trimestrielle le dispositif qui existe actuellement pour les quotidiens nationaux d'information politique et générale à faible ressource. Cette aide est conditionnée à d'autres critères, dont l'absence de condamnation définitive pour racisme, antisémitisme ou incitation à la haine et à la violence des directeurs de la publication au cours des cinq années précédant la demande d'aide. Je ne sais quelle est la situation des directeurs de *Valeurs actuelles* ou de *Minute* au regard de ces conditions.

Le débat sur le périmètre de l'audiovisuel public existe, mais n'a pas été tranché. Lors de son audition, la présidente de France Télévisions ne m'a pas répondu sur ce point, qui nécessitera sans doute beaucoup de méthode, de dialogue et de discussion, notamment dans le cadre de la négociation du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM). En revanche, il a été acté que le projet de chaîne d'information en continu numérique fera l'objet d'une coopération entre les différentes sociétés de l'audiovisuel public.

Qu'on évoque le périmètre de l'offre des chaînes de France Télévisions ou le retour de la publicité entre 20h30 et 21h00, on en revient finalement toujours à la problématique du financement de l'audiovisuel public.

Or, le Gouvernement n'ayant pas le courage d'aborder la question de l'assiette, il mène une politique de Gribouille, qui ne permet pas de définir le nombre de chaînes, ni de se prononcer sur une chaîne d'information qui incarnerait la présence internationale de la France, ni encore de mutualiser les effectifs. On peut être plus efficace, grâce aux nouvelles technologies, sans augmenter les coûts : c'est l'ancien ministre du budget qui vous le dit.

En ce qui concerne l'aide à la politique du livre et à la lecture, l'essentiel des interventions en faveur du livre sont portées par le Centre national du livre, opérateur de la mission financé par deux taxes affectées.

La France demande depuis longtemps l'application du taux réduit de TVA pour la presse en ligne et doit continuer à porter ce débat avec force et fermeté : je suis convaincu que nous finirons par l'emporter.

S'agissant de l'adaptation au numérique des salles de cinéma, je vous renvoie au rapport pour avis de notre collègue députée Virginie Duby-Muller, qui consacre une partie entière à cette problématique. Il contient sans doute un grand nombre d'informations précises sur les conséquences du passage au numérique pour les exploitants de salles, ainsi que sur la nécessité de garantir une présence vivante de ces infrastructures culturelles dans nos territoires ruraux.

Enfin, en ce qui concerne l'aide au transport postal de la presse, à ma connaissance, la ministre de la culture doit présenter une communication sur ce sujet en conseil des ministres d'ici la fin du mois de novembre. Nous en saurons alors un peu plus sur cette question qui vous tient à cœur.

À l'issue de ce débat, la commission décide de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits de la mission « Médias, livres et industries culturelles », ni ceux du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

La réunion est levée à 9 h 33.

Jeudi 12 novembre 2015

- Présidence de Mme Michèle André, présidente -

Loi de finances pour 2016 - Examen des articles de la première partie – Tome II du rapport général

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Au cours d'une première réunion tenue dans la matinée, la commission procède à l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 2016 - Tome II du rapport général de M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Certains de mes 45 amendements sont d'ordre technique ou rédactionnel, mais d'autres ont des incidences beaucoup plus importantes.

M. André Gattolin. – Serait-il possible de transmettre ces amendements aux membres de la commission la veille de la réunion, plutôt que sur table ? Nous ne sommes pas des ordinateurs.

Mme Michèle André, présidente. – Mieux que cela : nous sommes des êtres humains !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous rencontrons des difficultés techniques. Les demandes que nous adressons à la direction de la législation fiscale restent sans réponse : l'administration fiscale me fait savoir qu'elle est très occupée ! J'ai dû me déplacer à Bercy mardi dernier, pour obtenir un document qui aurait pu nous être adressé par mail. Quant au questionnaire fiscal que nous avons envoyé en juillet dernier, plus de la

moitié des réponses nous ont été transmises seulement fin octobre, c'est-à-dire avec trois semaines de retard ! Nous peinons à obtenir des réponses à nos interrogations et nous attendons d'ailleurs toujours les évaluations pour certains projets d'amendements.

Article 2

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le produit de l'impôt sur le revenu a augmenté de plus de 40 % en cinq ans, passant de 51 milliards d'euros en 2011 à 72 milliards d'euros en 2015. Dans le même temps, l'hyperconcentration de l'impôt sur les classes moyennes et moyennes supérieures a été encore aggravée. En 2014, la réforme de la décote et la suppression de la tranche à 5,5 % ont fait sortir des contribuables de l'impôt sur le revenu, dont l'universalité chère à Joseph Caillaux se trouve ainsi remise en cause.

L'amendement n° 3 revient sur la décote qui aggrave la complexité de l'impôt. Entre la décote simple, la décote conjugale etc., les contribuables ne savent plus dans quelle tranche ils se situent. Je propose par conséquent la suppression de l'alinéa 14 de l'article 2.

L'amendement n° 1 abaisse à 28 % le taux marginal d'imposition de la tranche à 30 %, celle des classes moyennes, dans laquelle se trouvent 5 millions de ménages. Le gain serait de 400 euros par foyer fiscal. La mesure est compensée, en particulier par l'amendement n° 3.

Enfin, l'amendement n° 2 relève le plafond du quotient familial. La baisse décidée en 2013 et 2014 a touché les familles. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, le taux de natalité a baissé en France. Il faudra s'interroger sur les raisons de ce phénomène. Je propose, comme en 2014, de porter le plafond à 1 750 euros.

M. Roger Karoutchi. – Un signal !

M. Michel Bouvard. – Quel en serait le coût ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Environ 500 millions d'euros ; le coût global des trois amendements serait d'environ 850 millions.

M. Maurice Vincent. – Qu'en est-il de l'amendement n° 3 ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il représente un gain de 2 milliards d'euros.

M. Roger Karoutchi. – Je soutiens l'amendement n° 2. La politique familiale menée depuis 1945 a aidé la société et l'économie françaises à résister. Or en 2014, la natalité a baissé. Cela entraînera, à terme, un déséquilibre dans le rapport entre le nombre d'actifs et de retraités, alors que le Gouvernement envisage un retour à l'équilibre dans quinze ans. Cet amendement est un signal fort en direction des familles.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je ne prétends pas que les mesures fiscales ou la réduction des allocations soient la cause de la baisse de la natalité, mais celle-ci doit nous inciter à mener une politique de soutien.

M. Vincent Delahaye. – L'amendement n° 1 contribue à réduire la pression fiscale. Nous avons dénoncé la concentration de l'impôt sur le revenu, qui se traduit par des taux accrus pour un nombre de contribuables en diminution ; nous nous opposons aussi à la

sortie de certains contribuables de l'assiette – 500 000 si la réforme de la décote est adoptée. C'est pourquoi nous soutenons la baisse du taux marginal de la tranche de 30 à 28 %, qui concerne les revenus médians, ainsi que la hausse du plafond du quotient familial.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les amendements proposés vont dans le sens d'une plus grande universalité de l'impôt sur le revenu, sans supprimer totalement la décote bien évidemment, et réduisent la concentration de l'assiette.

M. Richard Yung. – La baisse de la natalité est un phénomène général, plus accentué en Italie ou en Allemagne qu'en France ; elle s'explique principalement, chez nous, par une augmentation de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants. Il est faux de dire que la natalité baisse.

M. Roger Karoutchi. – C'est statistique !

M. Richard Yung. – Nous en sommes déjà, avec ces amendements, à 850 millions d'euros de déficit.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous assumons la baisse de l'impôt sur le revenu, qui réduira la pression fiscale tout en étant gagée par des économies.

Mme Marie-France Beaufile. – Nous ne pouvons voter une baisse du taux marginal de l'impôt sur une tranche aussi large – entre 26 791 et 71 826 euros de revenus. Je ne suis pas favorable à la décote : il est préférable de réorganiser la progressivité de l'impôt à travers le barème, pour mieux répondre à la situation des ménages. Enfin, la natalité dépend davantage des perspectives d'avenir, et notamment d'emploi, que de la fiscalité.

Mme Michèle André, présidente. – Je propose que la commission tienne des auditions sur le thème de la natalité et de la démographie après l'examen du projet de loi de finances.

M. Philippe Adnot. – Je ne voterai que l'amendement n° 3 : ce n'est pas le moment de baisser la garde sur le déficit.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous ne baissons pas la garde, puisque certains des amendements que nous proposerons en deuxième partie du projet de loi de finances dégageront des économies de plusieurs milliards d'euros. Avec l'un des taux de prélèvements obligatoires les plus élevés du monde et une hausse de 40 % du produit de l'impôt sur le revenu ces dernières années, nous avons un problème de pression fiscale.

M. Didier Guillaume. – Nous avons besoin de connaître la vision globale du rapporteur général et de la majorité sénatoriale sur l'imposition et le déficit. Nous pourrions alors avoir une confrontation démocratique. Pour la deuxième fois consécutive, le Gouvernement réduit l'imposition des Français ; 9,5 millions de contribuables voient leurs impôts baisser. Une confrontation objective entre les orientations de ce Gouvernement et celles du précédent est nécessaire.

Nous avons jusqu'à présent été préservés de la baisse de la natalité qui affecte le reste de l'Europe. Je ne crois pas que les couples lisent le projet de loi de finances avant de se décider à faire des enfants. Ils ont certainement tort...

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le taux de prélèvements obligatoires en France devrait baisser de 0,1 % entre 2015 et 2016. Le Gouvernement affiche la sortie d'un certain nombre de contribuables de l'assiette, mais on nous annonce une hausse des recettes de taxe intérieure sur les produits pétroliers à hauteur de 259 millions d'euros, un élargissement de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), des nouvelles mesures en matière de fiscalité environnementale, des hausses d'impôts locaux. Globalement, notre taux de prélèvements obligatoires reste l'un des plus élevés au monde ; et ce qui a été pris aux Français ne leur est pas restitué.

M. Vincent Capo-Canellas. – Nous sommes tous favorables à la réduction des impôts...

Mme Marie-France Beauvils. – Non !

M. Vincent Capo-Canellas. – Le paradoxe est que le Gouvernement affiche une légère réduction, qui est plutôt une correction des erreurs passées, tout en décourageant ceux qui consomment. Le rapporteur général propose de ne pas les pénaliser encore davantage, alors que le Gouvernement continue à cibler les mêmes catégories.

M. Michel Bouvard. – Nous avons deux curseurs à respecter : la baisse des prélèvements obligatoires et les engagements pris devant la Commission européenne. Les efforts au niveau fiscal pour restituer aux ménages une partie de leur pouvoir d'achat et relancer la croissance doivent être gagés par des économies sur d'autres postes. Or le projet de loi de finances prévoit beaucoup d'augmentations fiscales et peu d'économies, à part le coup de varlope sur la dotation de l'État aux collectivités locales.

Les amendements n^{os} FINC.1, FINC.2 et FINC.3 sont adoptés.

Article 2 ter

L'amendement de coordination n° FINC.4 est adopté.

Articles additionnels après l'article 2 quinquies

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – De nombreux chefs d'entreprise s'expatrient, principalement en Belgique, afin d'échapper à la taxation des plus-values de cession. L'*exit tax* n'a pas suffi à contrecarrer ce phénomène : le dernier rapport annuel sur l'exil fiscal a mis en évidence une augmentation du nombre de départs et surtout du montant de base imposable ainsi perdu par l'État.

L'amendement n° 5 se veut radical : il exonère les plus-values dégagées par la vente d'une entreprise, à condition que celle-ci soit un bien professionnel ; sont ainsi exclus les participations et les portefeuilles d'actions. Nous nous alignons sur le régime fiscal de la Belgique. La perte de recettes serait faible, d'autant que les assujettis peuvent échapper à la taxation en s'expatriant au plus tôt, mais le gain important, à plus forte raison si l'entrepreneur est jeune : lorsqu'une personne s'expatrie pour devenir résident fiscal belge, l'État perd définitivement un contribuable.

M. Philippe Adnot. – J'aurais souhaité que l'exonération s'applique à condition que la plus-value soit réinvestie dans l'outil professionnel.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Rien ne vous empêche de proposer un sous-amendement.

M. Maurice Vincent. – Quel est le champ d'application de la mesure ? L'objet de l'amendement fait référence aux jeunes entrepreneurs.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Aux termes de l'article 885 O *bis* du code général des impôts, une entreprise est considérée comme un bien professionnel si son propriétaire est le dirigeant, s'il en tire plus de la moitié de ses revenus professionnels et s'il détient au moins 25 % des droits de votes et 50 % de la valeur brute du bien imposable. Les jeunes entrepreneurs ne sont pas les seuls concernés.

M. Bernard Lalande. – Je suis surpris par la radicalité de votre amendement. Ceux qui veulent échapper à la taxation trouveront toujours une parade fiscale. Votre raisonnement pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'impôt sur les sociétés, qui est beaucoup plus bas en Irlande. Il faudrait plutôt une fiscalité propre à ce type de plus-values.

M. Richard Yung. – Votre mesure vient-elle s'ajouter à l'*exit tax* ou la remplace-t-elle ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'*exit tax* ne sera pas supprimée, mais il est possible de la contourner en s'exilant assez tôt. Les destinations privilégiées sont la Belgique, la Suisse et le Luxembourg, où les plus-values sur cession d'outil professionnel ne sont pas taxées. Pour les salariés, un tel exil n'aurait aucun intérêt puisque l'impôt sur le revenu est plus élevé en Belgique. Les entrepreneurs ne s'exilent pas par attrait pour la Belgique mais nous perdons définitivement ces contribuables. Un contrôle sur place et sur pièces à Bercy au mois de juillet m'a appris que le nombre de contribuables concernés augmentait fortement. C'est d'autant plus préoccupant que ce sont des contribuables à valeur ajoutée élevée puisque fortement imposés.

M. Claude Raynal. – Considérant cet amendement, radical et imparfait selon vos propres dires, comme un amendement d'appel, nous ne le voterons pas.

L'amendement n° FINC.5 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 6 a pour objet de faire respecter par l'administration fiscale l'intention du législateur qui n'a pas souhaité appliquer aux moins-values l'abattement pour durée de détention des valeurs mobilières.

L'amendement n° FINC.6 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 7 étend le dispositif des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux sociétés (BSPCE) non cotées ou de petite capitalisation boursière de plus de quinze ans. Il aiderait les PME à attirer les jeunes talents.

L'amendement n° FINC.7 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 8 est similaire à un amendement adopté par le Sénat, à l'initiative de notre collègue Dominique de

Legge, lors de l'examen de la loi Macron. Il supprime une condition d'application du dispositif Dutreil restrictive et qui était source de contentieux.

L'amendement n° FINC.8 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Reprenant également une disposition votée dans la loi Macron, l'amendement n° 9 prévoit, toujours dans le cadre du dispositif Dutreil, l'application de l'engagement collectif réputé acquis à des situations où les titres transmis sont détenus par des sociétés interposées. Cet amendement d'ordre technique mettrait fin à une différence de traitement injustifiée entre détention directe et indirecte, qui empêche l'application du dispositif Dutreil à certaines transmissions d'entreprises.

L'amendement n° FINC.9 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 10 assouplit le dispositif Dutreil, pour faciliter la transmission d'entreprises familiales.

M. Michel Bouvard. – Quel est le coût total des amendements qui concernent les entreprises ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Moins de vingt millions d'euros.

L'amendement n° FINC.10 est adopté.

Article additionnel après l'article 2 sexies

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Reprenant les recommandations de notre groupe de travail sur l'économie numérique et collaborative, l'amendement n° 11 instaure un seuil de 5 000 euros pour l'imposition des revenus bruts tirés d'activités sur les plateformes collaboratives. L'économie numérique tient une place croissante dans notre société. La secrétaire d'État chargée du numérique a reconnu l'importance du sujet. Il est difficile d'imposer une taxation au premier euro. La franchise de 5 000 euros est un moyen d'amener dans le système déclaratif des activités qui, jusqu'à présent, lui échappaient.

M. André Gattolin. – Quel est le coût de cette mesure ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – C'est un gain, puisque les activités concernées ne sont pas déclarées. Vous pouvez voir dans Paris des affiches publicitaires pour la plateforme Airbnb ; un chercheur américain a établi que des particuliers mettaient jusqu'à dix, voire vingt appartements en location par ce moyen. Bercy reconnaît que ce phénomène n'est pas contrôlé. Dans ces conditions, il est préférable de mettre en place une franchise, pour ne pas pénaliser l'économie participative d'entraide.

M. Michel Bouvard. – En plus de remédier à la quasi-absence de déclaration des revenus de l'économie collaborative, cet amendement liquide des contentieux potentiels. En effet, avec une taxation au premier euro, les revenus attendus ne couvrent pas le coût de mise à disposition du véhicule ou de l'appartement. Le dispositif proposé a tous les avantages : il ne coupe pas les ailes des sociétés françaises du secteur, rend possible une meilleure collaboration avec les plateformes et les acteurs de cette économie pour le recueil des données et prévient tout risque de contentieux sur les activités à rentabilité moyenne.

M. Jacques Chiron. – Je suis d'accord sur le principe, mais nous demandons du temps pour étudier l'amendement. Axelle Lemaire n'y est pas opposée. Abstention.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Votez, parce qu'un amendement adopté par la commission aurait davantage de poids que des amendements en ordre dispersé ; je vous invite, si vous le souhaitez, à déposer un amendement proche, que nous pourrions ensuite fusionner. C'est un travail collectif et une rédaction commune a une portée symbolique.

M. Philippe Dallier. – Le Sénat, grâce au groupe de travail, a pris la main sur la question. Il serait dommage d'arriver en séance avec des différences d'opinion. À Paris, 40 000 appartements sont loués *via* Airbnb. J'entendais ce matin à la radio une personne qui tire de son deux-pièces... 5 000 euros !

Mme Marie-France Beauflis. – Nous voterons l'amendement, qui représente une ouverture ; mais des amendements complémentaires seront nécessaires. Je suis cependant préoccupée par ces activités, qui deviennent un levier de déréglementation de l'ensemble de l'économie. Certains secteurs en ont fait un outil de rendement financier, dont le résultat échappe à notre périmètre fiscal.

M. Jean-Claude Requier. – Je voterai moi aussi l'amendement. Pouvez-vous néanmoins préciser la différence entre économie collaborative et économie numérique ?

M. Bernard Lalande. – L'économie collaborative est une partie de l'économie numérique ; elle se définit comme un système d'échange de biens sur une plateforme en ligne. Le rapport du groupe de travail montre que le seuil de 5 000 euros peut aussi régler les problèmes comme le micro-foncier ou le micro-BIC. Il peut s'appliquer à tous ceux qui mettent en location leur logement, que ce soit sur Airbnb ou non. Je suis favorable à une délibération sur un amendement commun, parce qu'il couronnerait un travail collectif et s'inscrirait dans le débat sur la fiscalité et l'économie numérique.

M. Bernard Delcros. – Nous ne pouvons demeurer inactifs alors que l'économie collaborative se développe. Trouvons un accord au sein de notre commission. Le seuil de 5 000 euros me semble adapté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je suis ouvert aux propositions de modification pour parvenir à une rédaction commune.

L'amendement n° FINC.11 est adopté.

Article 3

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 3 abaisse à 35 000 euros de chiffre d'affaires hors taxes le seuil d'application de la taxation à la TVA en France pour les ventes à distance. Il reprend une proposition de notre commission : il arrive que le Sénat soit entendu... L'amendement n° 12 supprime une précision surabondante dans la rédaction de l'article.

L'amendement n° FINC.12 est adopté.

Article additionnel après l'article 3

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 13 unifie le taux de TVA applicable aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien dans les habitations, en supprimant le taux réduit à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique. Dans la pratique, la coexistence de différents taux – 10 % pour des travaux de peinture et 5,5 % pour un changement de chaudière – peut causer des difficultés. De plus, le taux réduit suscite des effets d'aubaine : le taux de TVA n'a pas d'influence sur la décision d'un particulier de remplacer sa chaudière. Il convient de mettre en place un taux unifié, plus lisible.

M. André Gattolin. – Le suramortissement à 140 % sur un an décidé l'année dernière, voilà un effet d'aubaine. Au contraire, la TVA réduite s'inscrit dans un dispositif de long terme, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), avec des effets d'entraînement structurel. Quant aux taux différenciés, il appartient aux syndicats de les gérer. L'entretien du bâti est fondamental : de nombreux équipements installés dans les années cinquante ou soixante ne sont plus aux normes.

M. Philippe Adnot. – Je voterai contre l'amendement. Est-ce le bon signal à donner dans le contexte de la préparation de la COP21, alors que nous cherchons à développer l'activité de nos artisans ?

M. Jean-Claude Boulard. – C'est plutôt inopportun.

M. Marc Laménie. – Nous sommes dans un dilemme entre le nécessaire soutien aux entreprises artisanales du bâtiment et la complexité de la TVA. Je voterai néanmoins l'amendement.

M. Didier Guillaume. – Le rapporteur général a raison de souligner que le choix de remplacer une chaudière ne dépend pas du taux de TVA appliqué. Mais la portée symbolique est importante : supprimer le taux réduit, c'est porter un coup d'arrêt et décourager ceux qui veulent réaliser des travaux supplémentaires. La baisse du taux répondait à une demande forte des entreprises. De plus, une telle mesure augmente la pression fiscale, avec des conséquences sur les entreprises. C'est un amendement à contre-emploi, sans utilité. Conservons ce dispositif, signal fort adressé à l'investissement local, dans le contexte de la COP21.

M. Philippe Dominati. – Pourquoi pas une unification vers le bas ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – En pratique, l'avantage fiscal n'est pas un facteur déclencheur dans la décision de changer une chaudière. Je retire mon amendement. Cependant, la dépense fiscale concernant les deux taux réduits de TVA précités représente 4,4 milliards d'euros en coût global. On était ici sur la réduction d'une niche. Je suis néanmoins attaché au taux réduit dans le bâtiment, qui évite le travail au noir.

L'amendement n° FINC.13 est retiré.

Article 3 bis

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 14 réécrit le texte sur les conditions d'éligibilité au taux réduit de TVA dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en précisant que ce taux réduit s'applique à l'année 2015.

M. Philippe Dallier. – Je ne suis pas certain que cet amendement soit de grande portée. On ne peut que regretter la réduction au fil du temps des avantages de l’accession sociale à la propriété qui conditionnent un prix de sortie efficace. Il faudrait élargir le champ d’application d’un taux réduit de TVA aux opérations d’accession sociale à la propriété. Je voterai néanmoins l’amendement n° 14.

M. Daniel Raoul. – Cet assouplissement sur la date me paraît tout à fait favorable dans le cadre de la signature des contrats de ville pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

M. Jean-Claude Boulard. – Il faut soutenir cet amendement, et réfléchir à la prolongation de cet outil essentiel pour la mixité sociale dans les quartiers.

M. Francis Delattre. – Que se passe-t-il pour un chantier amorcé en 2015 et qui se poursuit en 2016?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il s’agit ici de la signature du contrat de ville qui doit intervenir avant le 31 décembre 2015. Nous ne posons aucune limite pour les travaux.

L’amendement n° FINC.14 est adopté.

Article 4

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’article 4 étend la neutralisation temporaire des seuils d’effectifs à la cotisation foncière des entreprises. L’extension de cet assouplissement que propose l’amendement n° 15 pour les micro-entreprises installées dans une zone de restructuration de la défense est sans incidence sur le solde de 2016. La perte de recettes pour 2017 serait inférieure à 0,5 million d’euros.

M. Philippe Adnot. – Pourquoi réserver cette possibilité à la défense ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il s’agit, ici, de réparer un oubli concernant les zones de restructuration de la défense.

L’amendement n° FINC.15 est adopté.

Les amendements rédactionnels n°s FINC.16 et FINC.17 sont adoptés.

Article 6

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 18 propose de donner davantage de visibilité aux PME en étendant jusqu’au 31 décembre 2017 le bénéfice de l’amortissement accéléré des robots industriels. On évitera ainsi des effets d’aubaine.

L’amendement n° FINC.18 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 19, qui a le même objet que les entreprises de taille intermédiaire (ETI), avait déjà été présenté par François Marc lorsqu’il était rapporteur général, et adopté par le Sénat lors de l’examen du projet de loi de finances pour 2014.

L'amendement n° FINC.19 est adopté.

Article 6 ter

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 20 revient sur une niche en proposant de supprimer le dispositif de suramortissement temporaire, sur le modèle de celui qui a été instauré par la loi Macron, au profit des poids lourds fonctionnant au gaz naturel et au biométhane carburant. Pourquoi distinguer ces deux catégories comme seules bénéficiaires ?

M. Maurice Vincent. – Cette disposition indique que l'on prend en compte les enjeux du développement durable. C'est important dans le contexte actuel.

M. Michel Bouvard. – Il y aurait surtout un problème de stabilité fiscale : la mesure vient d'entrer en vigueur.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il s'agit d'un article additionnel adopté à l'initiative de l'Assemblée nationale qui étend le champ d'application de la loi Macron. La mesure proposée ici n'est pas entrée en vigueur.

M. Vincent Capo-Canellas. – La logique du suramortissement fiscal de la loi Macron est de favoriser l'investissement productif. La question est de savoir si pour les transporteurs, le matériel visé concourt à l'investissement productif. Élargir la mesure à l'ensemble des véhicules roulants augmenterait le coût.

Mme Fabienne Keller. – On entre dans le débat sur les effets des incitations fiscales en matière d'environnement. Des articles récents ont fait état de la perversité des différents régimes fiscaux appliqués aux flottes des véhicules d'entreprise. Peut-être faudrait-il renvoyer cet amendement au débat plus général sur l'énergie, en nous concentrant sur le traitement fiscal des différents carburants. La mesure, sans doute motivée par le coût de ces véhicules, gagnerait à s'inscrire dans une cohérence d'ensemble.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous aurons un débat au moment de l'examen du projet de loi de finances rectificative, à l'occasion de la réforme de la CSPE. Mieux vaut supprimer l'article pour pouvoir le rétablir alors.

M. Jean-Claude Requier. – Qu'appelle-t-on un « engin » ? Est-ce un poids lourd ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – C'est un véhicule de plus de 3,5 tonnes : poids lourds, tractopelles...

L'amendement n° FINC.20 est adopté.

Article 8

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Une fois n'est pas coutume, je soutiens doublement le Gouvernement. Christian Eckert a annoncé solennellement qu'il s'engageait à supprimer un milliard d'euros de produit de petites taxes. Le budget en crée cependant trois. Le Gouvernement a bien tenté de supprimer la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; l'Assemblée nationale s'y est opposée, comme elle l'avait fait l'an dernier. Ces taxes

à faible rendement peuvent être extrêmement coûteuses pour les entreprises. Je conseille l'article 53 du projet de loi de finances aux insomniaques, tant il est compliqué. Par conséquent, je propose cinq amendements pour supprimer des taxes qui vont au budget général – et pas à celui des collectivités ou d'organismes professionnels, bien évidemment. L'amendement n° 21 rétablit la suppression de la TGAP relative aux ICPE ; l'amendement n° 22 supprime la taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface qui n'a rapporté que 542 000 euros en 2014 ; l'amendement n° 23 abroge la taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence qui a rapporté moins d'un million d'euros en 2014 ; l'amendement n° 24 supprime la taxe sur les contrats d'échange sur défaut d'un État, dont le rendement est évalué à 4 800 euros en 2014 ; enfin, l'amendement n° 25 abroge la redevance sanitaire liée à la certification des végétaux à l'exportation, qui a rapporté 366 euros.

M. Jean-Claude Boulard. – Je vous remercie d'avoir indiqué qu'il ne fallait surtout pas appliquer la théorie des petites taxes nationales aux collectivités locales...

M. Didier Guillaume. – Il a raison !

M. Jean-Claude Boulard. – Nos amis du Budget profiteraient volontiers d'une brèche.

M. Albéric de Montgolfier. – Le Sénat a rappelé de manière unanime son attachement à la liberté des élus locaux, en refusant la suppression de la taxe de balayage et de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines, dont l'une ne concernait que quelques collectivités locales en France. Nous ne parlons que des taxes au profit du budget de l'État dont le taux de recouvrement excède largement le produit.

M. Michel Bouvard. – Autant il est patent que la taxe sur le trading haute fréquence est inefficace et contournée, autant son retrait aurait valeur de symbole. Cette taxe avait été instituée dans l'idée de convaincre un certain nombre de nos partenaires internationaux de suivre notre exemple. Si le dispositif a vocation à se généraliser, ce n'est pas le moment de le supprimer.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Ce n'est absolument pas le cas. Nous restons les seuls à avoir institué cette taxe dont le rendement est ridicule. L'Autorité des marchés financiers recommande des leviers non fiscaux. La taxe ne porte que sur les ordres annulés, pas sur l'ensemble du trading haute fréquence.

M. Michel Bouvard. – Ce n'est pas ce qui ressort de l'objet de l'amendement.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le nom de la taxe est trompeur. Il s'agit d'une taxe de 0,01 % du montant des ordres annulés ou modifiés excédant le seuil actuellement fixé à 80 %. C'est pour cela qu'il n'y a pas de rendement, car les entreprises ne font pas qu'annuler des ordres.

M. Philippe Dallier. – Je suis heureux d'apprendre que Bercy a retrouvé de l'argent. Le chiffrage qui nous avait été donné sur la taxe Apparu était de quelques milliers d'euros ; on en est à 542 000 euros. Lors de l'examen de la mission « Égalité des territoires et logement », je vais proposer au Gouvernement de travailler sur un rapprochement entre les fichiers des impôts et ceux de la CAF, ce qui devrait rendre plus efficace l'application de cette taxe. Dans la mesure où le Gouvernement prévoit de réduire le montant des aides au logement en fonction d'un niveau de loyer excessif, il ne serait pas très cohérent de supprimer une taxe

qui pèse sur les propriétaires. Nous savons tous qu'à Paris, les chambres de bonne se louent ou se vendent parfois à des prix exorbitants.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – La loi de règlement n'indique qu'un seul redevable pour 1 354 euros. Ce contribuable unique est en fait une SCI. S'y ajoutent quelques centaines de particuliers pour un rendement de 542 000 euros, que la loi de règlement ne prend pas en compte pour une raison très obscure. L'amendement n° 22 vise à obtenir du Gouvernement des explications. La taxe, purement déclarative et sans contrôle, est assez inefficace.

M. Philippe Adnot. – Je croyais que la taxe sur le trading haute fréquence serait étendue cette année aux liquidités des entreprises qui viennent sur Euronext faire quelques opérations par jour et non pas toutes les secondes. L'amendement n° 23 couvre-t-il cette extension ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – La taxe que nous proposons de supprimer s'applique aux entreprises qui font plus de 80 % d'ordres annulés sur le trading haute fréquence, il ne s'agit pas de la disposition nouvelle prévue à l'article 8 *bis* du projet de loi de finances sur laquelle nous reviendrons.

M. Maurice Vincent. – Nous ne suivrons pas le rapporteur général sur les amendements n°s 22 et 23. En revanche, nous voterons les amendements n°s 21, 24 et 25 qui suppriment de très petites taxes.

Mme Fabienne Keller. – Je remercie le rapporteur général pour son engagement à travailler sur le sujet des loyers élevés des logements de petite surface. Quant à la taxe sur le trading à haute fréquence, ce serait donner un très mauvais signe que de la supprimer, même si la recette est limitée. La mesure du trading à haute fréquence est extrêmement imparfaite. Je ne comprends pas bien la distinction avec les annulations d'ordres qui ont les mêmes effets.

M. Daniel Raoul. – Si l'on suit le raisonnement de Fabienne Keller, il faut que nous nous donnions les moyens d'appliquer la taxe sur les petits appartements, Les adresses fictives pour contourner la carte scolaire ou les boxes de vélo loués à prix d'or comme habitation ? Nous devons rendre la taxe efficace ! Quant au trading haute fréquence, il s'agit de manipulations à la nanoseconde qui jouent sur les cours. Il faut absolument les taxer.

Mme Fabienne Keller. – Si je propose de ne pas adopter l'amendement n° 22, c'est dans l'idée d'améliorer notre approche de la base fiscale.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les amendements n°s 22 et 23 sont des amendements d'appel. Leur faible rendement montre que ces taxes n'atteignent pas leur objectif. Une taxe sur le trading haute fréquence devrait rapporter beaucoup d'argent. Dans la mesure où celle en place est calibrée à 80 % d'ordres annulés, elle n'a pas de rendement. De même, une taxe purement déclarative sur les petits logements n'a rien d'efficace car les marchands de sommeil sont nombreux. Ce n'est pas pour autant qu'il faut éteindre le débat sur ces questions. Le trading haute fréquence représente 40 % des transactions du CAC 40. La taxe devrait avoir un tout autre rendement. L'AMF considère elle-même que cette taxe est inefficace.

M. Éric Bocquet. – Tout en partageant le constat du rapporteur général, je considère que la suppression de la taxe prévue dans l'amendement n° 23 n'est pas la solution.

L'assiette est gigantesque : 40 % en Europe, 70 % aux États-Unis. Si le taux est très faible à 0,01 %, il faut retravailler le dispositif. On ne peut pas laisser de côté cette activité qui n'apporte rien à l'économie réelle et qui constitue un danger nouveau pour l'économie mondiale. Ne supprimons pas la taxe, mais retravaillons-la.

M. Philippe Dallier. – Avant d'évoquer l'amendement n° 23, je précise, conformément à nos règles déontologiques, que je suis un informaticien de la Société générale en suspension de contrat de travail pour exercice d'un mandat parlementaire. Je me demande si la taxe visée par l'amendement n° 23 ne tire pas une balle dans le pied de la place de Paris. Je suis favorable à une taxe sur ce type de transaction, à condition qu'elle s'applique à tout le monde. Quand tout sera traité à Londres, on n'aura plus qu'à pleurer sur le déclin de la place de Paris. À force d'en rajouter, on regrettera les milliers d'emplois perdus aussi bien dans le domaine bancaire que dans l'informatique.

L'amendement n° FINC.21 est adopté, ainsi que les amendements n°s FINC.22, FINC.23, FINC.24 et FINC.25.

Article 8 bis

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 26 supprime la modification des tarifs de TICPE proposée par l'article 8 bis, pour des raisons de cohérence. L'élargissement de la CSPE doit être discuté dans le projet de loi de finances rectificative. Rattachons-y notre débat sur la fiscalité des carburants.

L'amendement n° FINC.26 est adopté.

Article 8 ter

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 27 vise à interroger le Gouvernement sur ses intentions quant à l'application du prélèvement supplémentaire de la TGAP sur les carburants dans les départements d'outre-mer. On reporte la mesure à chaque loi de finances.

L'amendement n° FINC.27 est adopté.

Article 8 quater

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article introduit à l'Assemblée nationale avec un avis de sagesse du Gouvernement élargit le champ de la taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés aux opérations intra journalières. Les actions sont cotées dans tous les pays européens. La mise en place de cette taxe élargie entraînerait le départ des activités de la place de Paris. Euronext et l'AMF s'accordent là-dessus : ce genre de taxe ne peut se mettre en place qu'au niveau européen. D'où la nécessité de supprimer l'article 8 quater.

L'amendement n° FINC.28 est adopté.

Article 9

L'amendement rédactionnel n° FINC.29 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 30 supprime la disposition introduite à l'Assemblée nationale selon laquelle les collectivités territoriales peuvent, pour refinancer leur indemnité de remboursement anticipé (IRA), bénéficier d'emprunts à un taux d'intérêt particulièrement élevé, parfois au-delà du taux d'usure, afin de réduire leur taux d'endettement. Je m'interroge sur ce dispositif artificiel.

M. Michel Bouvard. – Voilà qui plaide pour une certification des comptes des collectivités...

M. Claude Raynal. – Comme président du Comité national d'orientation et de suivi (CNOS) du fonds de soutien aux emprunts à risque, je ne peux que m'inscrire en faux contre le raisonnement du rapporteur général. Un tel dispositif est une solution qui passe par un arbitrage des collectivités. Pour refinancer l'IRA, il faut soit rehausser le taux, soit prévoir un emprunt supplémentaire, qui gonfle la masse d'emprunt. La plupart des emprunts toxiques ont été contractés à une époque où le taux de base était de l'ordre de 4 ou 4,5 %, supérieur au taux d'usure actuel, qui est très bas (3,7 %). L'idée est que la collectivité puisse revenir au taux normal qui aurait été appliqué si le taux de leur emprunt n'avait pas fortement augmenté. Cela ne me semble pas poser problème. Cet amendement pourrait être retiré.

M. Michel Bouvard. – Effacer ainsi une partie du taux d'endettement effectif de la collectivité pose un problème de transparence des comptes publics.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Dans le passé, les banques ont malheureusement déployé beaucoup d'imagination pour créer des produits complexes. Selon que l'on rembourse l'IRA avec un emprunt dont le taux varie de 3,30 %, à 4,95 %, ou à 6 %, le taux d'endettement supplémentaire de la collectivité variera de 84,3 % à 66,8 %.

Il y a là une forme d'artifice comptable. Qu'est-ce qui empêcherait une banque de proposer un taux à 30 % pour que la collectivité puisse afficher un endettement très faible ? On peut faire bouger le curseur sans limites. Il faut des garde-fous.

M. Claude Raynal. – Il faut raison garder. Aucune banque ni aucune collectivité ne validerait un taux à 30 %. Il s'agit de créer un équilibre entre le remboursement du capital et les intérêts. Alourdir les intérêts n'est pas bon pour la collectivité, à long terme, car elle doit préserver sa capacité à investir. On pourrait encadrer le dispositif afin de donner des garanties. Un sous-amendement en ce sens vous donnerait des garanties. Laissons de la souplesse à la collectivité.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur. – Le curseur fait tout de suite bouger le taux d'endettement.

M. Maurice Vincent. – À ma connaissance, le coût global de sortie de l'emprunt toxique reste le même. C'est un choix presque plus rigoureux pour les collectivités, puisqu'il consiste à augmenter la masse des intérêts qui pèseront sur leur budget de fonctionnement tout en diminuant la part de remboursement du capital qui porte sur l'investissement. Le taux global d'endettement baisse, mais la masse globale des paiements reste la même. Il n'y a pas lieu de changer de système.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je retirerai cet amendement d'appel si l'on obtient des garanties.

M. Philippe Adnot. – Il faut soutenir le rapporteur général. La dépense restera globalement la même, et pèsera sur le budget de la collectivité d'une manière identique, qu'elle soit prise sur les intérêts ou sur le remboursement du capital. En revanche, en termes d'affichage, un taux d'endettement diminué facilitera de nouveaux emprunts. C'est très dangereux.

L'amendement n° FINC.30 est adopté.

Article 9 bis

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 31 supprime la prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 des dispositifs d'exonération d'imposition de plus-values immobilières des particuliers en cas de cessions de biens immobiliers au profit direct ou indirect d'organismes chargés du logement social. Dans la pratique, le particulier découvre après coup qu'il est exonéré de plus-value. Il s'agit davantage d'un effet d'aubaine.

M. Daniel Raoul. – Je suis favorable à cet amendement de suppression, car l'on n'a pas démontré l'efficacité de cette mesure jusque-là. Vous connaissez par ailleurs ma position sur le principe des abattements qui vont à l'encontre de la mise sur le marché, puisqu'ils favorisent la détention : plus l'on détient un bien depuis longtemps, plus les abattements sont importants.

M. Philippe Dallier. – Tous ces chocs d'offre qui visent à déclencher des cessions de terrain ne fonctionnent pas. Les notaires nous l'ont répété, c'est purement de l'effet d'aubaine.

L'amendement n° FINC.31 est adopté.

Article 10

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Un beau sujet, la DGF, évidemment en baisse comme l'année dernière ! L'amendement n° 32 minore cette réduction pour tenir compte des dépenses imposées par l'État aux collectivités locales : sinon, ce surcoût de normes supplémentaires non compensées s'élèverait à 1,202 milliard d'euros en 2014 selon les chiffres incontestables du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), et 573,1 millions en 2015, soit un total de 1,775 milliard d'euros en 2014-2015. Soyons honnêtes en défalquant les mesures positives comme l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien de la voirie et la dotation de soutien à l'investissement ; nous proposons aussi à l'amendement n° 34 d'élargir le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'investissement en haut débit, qui s'arrêtaient aux dépenses 2014, comme l'avait fait remarquer Philippe Adnot. La prolongation de la mesure avait été oubliée.

Nous acceptons l'effort de redressement à condition qu'on n'impose pas aux collectivités locales des dépenses en permanence. Le groupe socialiste avait voté l'an passé l'étalement de l'effort sur quatre ans. Il pourrait donc voter notre amendement, cela revient au même ! L'on a beau parler de réduire les normes, en pratique il ne se passe jamais rien...

M. Didier Guillaume. – Il se passe des choses !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Pour que l'État cesse de créer de nouvelles normes, il faut qu'elles aient un coût pour lui : notre amendement aura un effet vraiment vertueux.

M. Philippe Adnot. – Je soutiens le rapporteur général sur l'amendement n° 34. On oblige des territoires, notamment ruraux, à investir dans le haut débit sans même se rendre compte qu'ils ne peuvent pas récupérer la TVA. Il faut rétablir dans le projet de loi de finances rectificative ce remboursement depuis le début de l'année.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 34 concerne la période 2015-2022. Comme le FCTVA intervient l'année suivante, il pourrait prendre en compte les investissements 2015, sans y revenir en collectif budgétaire.

Mme Marie-France Beaufils. – L'amendement n° 32 peut paraître intéressant, parce qu'il étale la baisse de la DGF. Nous nous abstiendrons, parce que nous ne pouvons accepter de demander aux collectivités un effort contreproductif et un amendement qui réduirait les recettes du budget de l'État. Même si j'en comprends le principe, l'atténuation ne va pas dans le bon sens ; la suppression de cette ponction est souhaitable et nécessaire. La commission des finances de l'Assemblée nationale a étudié l'impact de cette mesure, en termes d'épargne brute ou de réduction du dynamisme économique des communes.

M. Claude Raynal. – Même amendement, même réponse : nous ne pouvons remettre en cause la participation nécessaire des collectivités au redressement des comptes de la Nation. On sait le poids du financement des collectivités au sein du budget de l'État. Si nous partageons globalement l'idée d'un étalement pour atténuer la brutalité de l'effet, ne nous cachons pas derrière les normes. Les collectivités, tout comme les citoyens, sont soumises aux changements de normes. Rembourse-t-on aux citoyens l'alarme anti-incendie qu'ils ont dû installer ? Pourquoi le ferait-on pour les collectivités ? L'État s'est saisi du dossier, vos chiffres datent. En 2015, ils seront proches de zéro, malgré l'effet de quelques normes. Soyons clairs : depuis un an, l'État a pratiquement réussi à ne pas créer de nouvelles charges pour les collectivités.

Il y aura 50 milliards d'euros d'économies. Avec vos amis, vous parlez de 100 à 150 milliards d'euros, avec des conséquences deux ou trois fois plus fortes. Comment cela n'aurait-il aucun effet sur les finances publiques ?

M. Vincent Capo-Canellas. – Nous partageons tous l'idée d'un étalement de l'effort des collectivités, dont l'ampleur a des conséquences dramatiques pour certaines d'entre elles. De même pour la fiscalité : les plus gros s'en sortent, les plus petits sont protégés par la DSU cible, tandis que les collectivités moyennes – notamment les villes moyennes avec des contraintes de ville-centre sans les recettes correspondantes – sont dans un étau, avec la suppression de la dotation nationale de péréquation, l'augmentation du FPIC... Le Gouvernement joue aux apprentis sorciers en déplaçant tous les curseurs. Par exemple, la réduction de dotation d'une ville moyenne, prévue à hauteur de 8 %, s'est finalement montée à 17 % ! L'évaluation du CNEN est un fait. On nous demande de réduire nos budgets et d'augmenter nos dépenses. Comment fait-on ? On va dans le fossé.

M. Bernard Delcros. – Si l'on s'accorde sur un effort partagé, où met-on le curseur ? Je m'oppose au gel de la péréquation que vous proposez : 317 millions d'euros nous manqueront. La péréquation est d'autant plus indispensable que la réduction de la DGF finit

d'asphyxier des territoires ayant des difficultés démographiques et manquant de ressources propres.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les normes nouvelles coûteront plus de 500 millions d'euros. Selon l'Insee, les collectivités territoriales, représentaient 19 % des dépenses publiques et elles participeront à hauteur de 22 % aux 50 milliards d'économies. La péréquation a souvent des effets pervers : des communes sans recettes fiscales sont ainsi ponctionnées à un niveau insupportable. Prenons le temps d'examiner le dispositif et de trouver des solutions plus raisonnables.

Mme Michèle André, présidente. – Nous en débattons cet après-midi.

M. Charles Guené. – Je regrette que les deux aspects ne soient pas dissociés. Je m'abstiendrai.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il n'est pas possible de le faire, il s'agit du montant de la DGF.

L'amendement n° FINC.32 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 33 corrige une erreur de référence.

L'amendement n° FINC.33 est adopté.

Article 11

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 34 corrige un oubli relatif au FCTVA sur les investissements dans le haut-débit.

L'amendement n° FINC.34 est adopté.

Article 11 bis

L'amendement de cohérence n° FINC.35 est adopté.

Article 13

L'amendement de conséquence n° FINC.36 est adopté.

Article 14

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) échappaient au plafonnement des taxes. Avec les amendements n^{os} 37 et 38, nous nous conformons au rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO).

M. Maurice Vincent. – En l'attente d'informations complémentaires, je m'abstiendrai.

L'amendement n° FINC.37 est adopté, ainsi que l'amendement n° FINC.38.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Une rebudgétisation de la redevance d'archéologie préventive est prévue cette année ; les collectivités locales ayant des services d'archéologie préventive ne pourront plus la percevoir. Sécurisons les services locaux en laissant subsister ce fléchage par l'amendement n° 39, sur lequel nous sommes tous d'accord.

M. Michel Bouvard. – Est-il exact que, contrairement à la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive soit due même en cas de recours sur le permis de construire ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous le vérifierons.

L'amendement n° FINC.39 est adopté.

Article 15

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 40 tire les conséquences de l'accord entre le ministère de la justice et les avocats et met en œuvre les engagements de la ministre : il supprime le prélèvement sur les produits financiers des caisses de règlements pécuniaires des avocats (Carpa).

M. Antoine Lefèvre. – En tant que rapporteur spécial de la mission justice, je ne peux qu'approuver ! Tant le Conseil national des barreaux que le Barreau de Paris, qui parfois divergent, ont accepté cette mesure.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Selon la ministre de la justice, c'est au Sénat de trancher !

M. Maurice Vincent. – Laissons le Gouvernement en tirer les conséquences au lieu d'anticiper !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je ne fais que citer les propos de la ministre.

M. Maurice Vincent. – Soyons prudents, attention aux interprétations !

L'amendement n° FINC.40 est adopté.

Article 20

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 41, conforme à l'engagement du président de la République de ne pas créer de taxes nouvelles, supprime la hausse du taux de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques (TOCE) de 0,9 % à 1,3 %, qui les pénaliserait. Cette hausse équivaut au financement de plus de 150 000 prises de fibre optique ou de 700 antennes mobiles. Mieux vaut laisser l'intégralité du produit de la TOCE à France Télévisions que commettre un hold-up au profit du budget général, néfaste au déploiement du très haut débit.

M. André Gattolin. – Effectivement, cette augmentation donnerait un surgain de 75 millions d'euros, dont 25 millions d'euros seraient fléchés sur France Télévisions. Comme mon co-rapporteur Jean-Pierre Leleux, je ne suis pas un fanatique de ce type de taxes. Mais compte tenu de la situation de France Télévisions dans les deux à trois prochaines années –

avant la réforme de la contribution à l'audiovisuel public – nous avons proposé une augmentation de deux euros de la redevance, ce qui déplaisait au groupe des Républicains, et notamment à Bruno Retailleau. Soyons cohérents : comment financera-t-on France Télévisions ? Je ne comprends pas la vision du groupe majoritaire.

M. Didier Guillaume. – Je partage la position modérée d'André Gattolin. Le rapporteur général soutient le président de la République et veut supprimer les taxes, mais il existe taxe et taxe ! Il en va de l'équilibre financier de France Télévisions. Ce n'est pas le moment de priver cette société de cette taxe !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le produit de la taxe au taux actuel de 0,9 % s'élève à 212,7 millions d'euros, or France Télévisions n'en percevrait en 2016 que 140 millions. Il suffirait de lui reverser la totalité du produit existant au lieu d'augmenter le taux.

M. Jean-François Husson. – C'est le service public !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – La taxe a été créée pour cela, reversons-en le produit en totalité.

L'amendement n° FINC.41 est adopté.

Article 20 ter

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 42 ne porte pas sur de gros enjeux : il est rédactionnel et porte sur un article donnant la possibilité à l'État de récupérer les avoirs non réclamés des comptes inactifs de joueurs en ligne.

L'amendement n° FINC.42 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 43 précise les informations à transmettre aux joueurs lors de la clôture de leur compte.

L'amendement n° FINC.43 est adopté.

L'amendement rédactionnel n° FINC.44 est adopté.

Article 21 ter

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – En accord avec Dominique de Legge, je vous propose de supprimer l'article 21 *ter* qui revient sur le plafonnement à 30 % de la « décote Duflot » pour les cessions d'immeubles affectés au ministère de la défense. Par exception, celui-ci recevait des produits de cessions immobilières, mais la « décote Duflot » le privait de recettes exceptionnelles. Cela correspond aux engagements de la loi de programmation militaire.

M. Maurice Vincent. – Nous avons approuvé le dispositif à l'unanimité, nous le voterons de nouveau.

Quel bilan financier faites-vous de tous les amendements adoptés ? Malgré les deux milliards d'euros de décote, vous aurez moins de recettes ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous n'avons pas encore examiné les dépenses !

M. Michel Bouvard. – Je voterai cet amendement mais remettons à plat l'ensemble du dispositif pour éviter ces exceptions d'exceptions. Des décotes sont maintenues dans d'autres ministères. Ces sommes doivent être imputées lisiblement sur les crédits de la mission « Égalité des territoires et logement ». Comme l'an dernier, je déposerai des amendements.

L'amendement n° FINC.45 est adopté.

À l'issue de ce débat, la commission décide de proposer au Sénat d'adopter la première partie du projet de loi de finances pour 2016, telle que modifiée par les amendements qu'elle a adoptés.

Loi de finances pour 2016 - Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62) – Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Puis la commission procède à l'examen du rapport de MM. Charles Guené et Claude Raynal, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et le compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62 quater).

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est levée à 12 h 29.

Loi de finances pour 2016 - Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62) – Suite de l'examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

La réunion est ouverte à 13 h 36.

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est levée à 14 h 55.

Loi de finances pour 2016 - Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et articles 58 à 62) – Suite de l'examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

La réunion est ouverte à 16 h 07.

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est levée à 16 h 34.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES**Mardi 10 novembre 2015****- Présidence de M. Jean-Paul Chanteguet, président -***La réunion est ouverte à 14 heures.***Commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à consolider et clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, et à la demande de M. le Premier ministre, une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à consolider et à clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes s'est réunie à l'Assemblée nationale le mardi 10 novembre 2015.

Elle a procédé à la désignation de son bureau qui a été ainsi constitué :

- M. Jean-Paul Chanteguet, député, président,
- M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président.

La commission a également désigné :

- M. Philippe Duron, député,
- M. Michel Vaspert, sénateur,

comme rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – En vous accueillant ici, à l'Assemblée nationale, pour la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur la proposition de loi tendant à consolider et à clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes, je souhaiterais tout d'abord remercier l'ensemble des députés et des sénateurs qui ont examiné le texte au cours des derniers mois.

Je rappelle que la proposition de loi, déposée le 20 mai 2015, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 25 juin dernier et par le Sénat le 14 octobre dernier. Nos deux assemblées n'étant pas parvenues à un texte identique, le Gouvernement, qui avait déclaré la procédure accélérée dès le 1^{er} juin, a convoqué la réunion d'une commission mixte paritaire, en application de l'article 45 alinéa 2 de la Constitution. Je rappelle également qu'à l'Assemblée nationale, la commission des affaires économiques s'était saisie pour avis.

Les nominations ont été effectuées par l'Assemblée nationale, le 5 novembre, et par le Sénat, le 4 novembre. Je constate qu'il n'y a que six députés titulaires et donc que M. Bertrand Pancher, suppléant UDI, devient titulaire à la place d'un député Republicain.

Le but de la commission mixte paritaire est de trouver un texte commun sur les dispositions restant en discussion. Le Sénat et l'Assemblée nationale ayant adopté des textes

différents (puisque l'article 5 a été modifié et les deux articles 6 et 9 supprimés par le Sénat), notre commission, saisie de ces deux textes, doit rechercher un consensus.

Mon sentiment est que des divergences de fond persistent comme nos rapporteurs vont nous l'indiquer.

M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président. – Le point de vue du Sénat est assez différent de celui de l'Assemblée nationale. Sur le statut des dockers, nous avons souhaité ne pas aller au-delà des aménagements techniques qui sont nécessaires. Le Sénat n'a pas voulu remettre en question les équilibres fixés dans le cadre des lois Le Drian et Bussereau. Nous avons par ailleurs une divergence de fond avec le Gouvernement et, sans doute, avec l'Assemblée nationale : ce n'est pas parce que des accords sont conclus par des partenaires sociaux que la représentation nationale doit se sentir tenue de les entériner. Lors de l'examen de ce texte, le Sénat a voulu privilégier la question de la compétitivité des ports.

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Cette proposition de loi vise à sécuriser le statut des ouvriers dockers, déstabilisé par la disparition programmée des dockers intermittents, et à garantir la paix sociale dans les ports, dans une perspective de compétitivité. Les conditions d'emploi des ouvriers dockers ont été définies par la loi du 6 septembre 1947 et par la loi du 9 juin 1992, dite « loi Le Drian ».

Il en ressort que l'on distingue trois catégories de dockers : les dockers professionnels mensualisés, les dockers professionnels intermittents et les dockers occasionnels, qui constituent une main-d'œuvre d'appoint à laquelle il est fait appel si le nombre des dockers professionnels n'est pas suffisant. L'article L. 5343-7 du code des transports précise l'ordre dans lequel il doit être fait appel à ces catégories, pour pourvoir les emplois pour lesquels les dockers bénéficient d'une priorité d'embauche. Cette règle s'appliquait dans la trentaine de ports mentionnée par l'arrêté du 25 septembre 1992.

La disparition progressive de la catégorie des dockers intermittents a progressivement fragilisé cette situation. C'est ce qui s'est passé à Port-La-Nouvelle et qui mit en péril l'application de la règle de priorité d'embauche sur ce port, ce qui allait à l'encontre de l'esprit de la loi du 9 juin 1992. En effet, celle-ci, en instaurant la mensualisation des dockers professionnels dans le cadre de contrats à durée indéterminée, avait voulu renforcer la situation des dockers et protéger la spécificité de leur métier.

La méthode qui a conduit à la rédaction de cette proposition de loi est tout à fait particulière : après l'épisode de Port-La-Nouvelle, le Gouvernement a confié à Mme Martine Bonny, inspectrice générale de l'écologie et du développement durable, le soin de piloter une concertation réunissant les différentes parties prenantes : syndicats, manutentionnaires, chargeurs, représentants des directeurs des ports, représentants des ministères concernés et personnalités qualifiées.

La proposition de loi est la transposition politique et juridique de cet accord entre professionnels.

La nécessité de sécuriser au plus vite celui-ci justifie l'urgence qui a été demandée sur ce texte. L'Assemblée nationale l'a adopté à l'unanimité : seuls quelques amendements rédactionnels et un amendement demandant la remise au Parlement d'un rapport sur le bilan de la mise en œuvre de la charte instaurée par l'article 6 ont été adoptés.

Je me félicite de constater que le Sénat a accepté sans changement les quatre premiers articles de la proposition de loi. En revanche, nous allons devoir revenir sur les articles 5, 6, 7 et 9, qui ont été votés dans des termes différents à l'Assemblée et au Sénat. C'est sur ces articles qu'il va falloir confronter nos points de vue et voir s'il est possible d'aboutir à une rédaction commune, qui ne remette pas en cause l'équilibre atteint dans le cadre de la concertation menée sous l'égide Mme Martine Bonny.

M. Michel Vaspert, rapporteur pour le Sénat. – Lors des premières auditions que j'ai menées sur ce sujet délicat, je pensais orienter mon rapport vers un vote « conforme ». Au fur et à mesure de mes échanges avec les différents acteurs économiques concernés, j'ai éprouvé beaucoup de doutes, que la majorité du Sénat a partagés. Il en est résulté un texte très différent de celui de l'Assemblée.

À notre sens, cette proposition de loi n'a pas vocation à réformer le régime juridique des dockers, ni celui des ports français, mais à régler un problème précis, cause d'un conflit à Port La Nouvelle : il s'agit de dé-corréler la priorité d'emploi et la présence des dockers intermittents sur une place portuaire. Il est indispensable de lever l'ambiguïté juridique sur ce point, mais nous avons voulu nous arrêter à cela : le reste des dispositions mérite un projet de loi.

Cette proposition de loi n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact économique, et nous avons été alertés sur les difficultés qui pourraient en résulter en termes de compétitivité. C'est pourquoi le Sénat a supprimé les articles 5, 6 et 9, et réécrit l'article 7. L'affaire de Port La Nouvelle sert ici de prétexte pour modifier l'équilibre de la loi Le Drian de 1992 ; c'est une démarche précipitée et dangereuse, qui anticipe d'ailleurs le dialogue social prévu au niveau européen en 2016. Il n'y a pourtant aucune urgence à légiférer, puisque la France n'a fait l'objet d'aucune mise en demeure par la Commission européenne, contrairement à la Belgique et à l'Espagne. Je salue néanmoins le travail du groupe de travail présidé par Mme Martine Bonny, qui pourra servir à l'appui d'un projet de loi digne de ce nom.

M. Stéphane Dejana, député. – Certes, comme il s'agit d'une proposition de loi, il n'y a pas eu d'étude d'impact. Mais elle a été précédée d'un travail approfondi qui vaut bien une telle étude et qui a permis de montrer les points de consensus entre les acteurs portuaires. Le groupe SRC tient à revenir au texte adopté par l'Assemblée, qui était un dispositif mesuré et raisonnable, et qui visait effectivement à régler un problème : ce problème ne peut pas être réglé si nous ne conservons que les quatre premiers articles. Port La Nouvelle n'est pas un prétexte, c'est un signal d'alarme pour tous les ports français. Nous voulons apporter une réponse complète, sans faire une réforme complète des ports. Le texte de l'Assemblée est basé sur le consensus entre le patronat et les syndicats.

M. Julien Aubert, député. – Le Sénat a apporté sa sagesse à ce texte issu d'un travail de coopération. L'article 5 du texte de l'Assemblée souffre de l'absence d'évaluation de son impact économique. Dans le doute à ce sujet, le texte du Sénat est préférable, au nom de la compétitivité française. Nous partageons la préoccupation initiale du texte, qui est liée à une insécurité juridique, mais nous refusons de créer une insécurité économique.

M. Jean-Jacques Filleul, sénateur. – Le groupe socialiste du Sénat était favorable à cette proposition de loi, et le secrétaire d'État chargé des transports Alain Vidalies l'a défendue avec vigueur, les échanges ont été vifs. Une étude d'impact n'est pas nécessaire puisqu'il y a un accord entre les partenaires sociaux. Comment imaginer que nous allions à

l'encontre de cet accord, qui est un compromis ? J'appelle à rétablir le texte de l'Assemblée nationale.

M. Henri Jibrayel, député. – Je rejoins M. Jean-Jacques Filleul pour appeler à voter le texte de l'Assemblée. J'ajoute qu'il est important d'aller vite. Le statut des dockers est en danger. Le consensus corporatif existant est appréciable. Il ne faut ni tergiverser, ni bloquer le processus, et ne pas prendre le risque de paralyser nos ports.

Mme Catherine Troallic, députée. – Port La Nouvelle n'est qu'un exemple de ce pourquoi il faut revenir au texte voté par l'Assemblée. Il ne faut pas se limiter aux quatre premiers articles en ignorant le long travail préalable et le consensus atteint. Certains des arguments qui ont été présentés au Sénat vont à l'encontre de la réalité économique. J'ai d'ailleurs été surprise par la méconnaissance du terrain qu'ils révèlent. La proposition de loi n'a de sens que dans sa globalité.

M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président. – Bien que parti de l'Assemblée, ce texte est en réalité un projet de loi. C'est donc bien normal qu'il soit soutenu par le Gouvernement, puisqu'il l'a voulu. Nous constatons des divergences sur plusieurs points, et tout d'abord sur le rôle du Parlement : si on considère que, puisqu'il y a accord social, nous devons ne rien faire, à quoi sert le Parlement ?

Je ne suis pas d'accord pour dire que l'absence d'étude d'impact n'est pas un problème. Au cours des débats au Sénat, le Gouvernement n'a apporté aucun élément sur l'impact économique du texte, notamment en termes d'emploi.

Mme Évelyne Didier, sénatrice. – Le travail effectué par Mme Bonny vaut, pour moi, rapport d'information et évaluation. Il est vrai qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact à proprement parler, mais n'oublions pas que nous examinons le cas d'environ 90 personnes dont le statut est en voie d'extinction.

Prenons garde de ne pas être excessifs et constatons que, pour une fois, le Sénat n'a pas fait preuve de sagesse : il a transformé en sujet polémique un sujet qui avait fait l'objet d'un vote unanime à l'Assemblée nationale en première lecture. Si on voulait mettre « le feu aux ports », on ne s'y prendrait pas autrement.

Pour en avoir longuement discuté avec les dockers, je peux affirmer que cette mesure, attendue, pour un nombre limité de personnes, est de bon sens.

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je tiens à faire remarquer que les études d'impact accompagnent les projets de loi, pas les propositions. Ce serait d'ailleurs difficile.

Le texte proposé est la traduction d'un travail approfondi des différentes parties prenantes du port auxquelles se sont joints des experts. Le travail réalisé pourrait être assimilé à une étude d'impact, peut-être même d'une qualité supérieure à certaines études parfois un peu légères.

Sur le fond, qu'est-ce qu'une charte ? C'est un accord de paix sociale. Elle répond aux préoccupations qui étaient déjà celles des législateurs à l'époque de la loi Le Drian mais aussi de la loi Bussereau, en 2008. Cette loi avait d'ailleurs recueilli un large consensus et le groupe socialiste ne s'était abstenu que pour des raisons de forme.

Nous avons pour principal souci de rétablir un consensus social dans les ports et d'éviter de connaître à nouveau des épisodes de paralysie tels que ceux survenus dans le passé. La charte proposée est un outil innovant et équilibré.

M. Michel Vaspert, rapporteur pour le Sénat. – Il est faux d'affirmer qu'il existe un consensus. Il existe un syndicat majoritaire qui représente 80 % de la profession – la CGT dockers – qui soutient le texte de l'Assemblée nationale, contrairement à d'autres syndicats. Il n'y a donc pas de consensus syndical.

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je n'ai pas parlé de « consensus syndical » mais de consensus social entre les parties prenantes.

M. Michel Vaspert, rapporteur pour le Sénat. – L'Union nationale des entreprises de manutention (UNIM), partie prenante à cette réforme et partenaire essentiel, a elle-même eu beaucoup de mal à définir une position sur ce texte. Cela lui a pris des mois. Par ailleurs, j'ai rencontré un certain nombre d'entreprises utilisatrices des ports qui sont fermement opposées à cette proposition de loi.

Certes, il fallait traiter le problème des dockers de Port-la-Nouvelle. Mais le texte du Sénat le fait à travers les quatre premiers articles. En revanche, nous ne souhaitons pas étendre le périmètre d'intervention des dockers. Nous avons entendu des remarques très concrètes et des inquiétudes de la part d'entreprises implantées en bord à quai, qui nous ont conduits à douter.

Lorsque j'ai débuté les auditions, je souhaitais sincèrement proposer d'adopter un texte conforme à celui de l'Assemblée nationale. Mais à l'issue de ces auditions, avec l'inquiétude exprimée par un certain nombre d'intervenants, le doute s'est insinué : il faut résoudre le problème lié à l'extinction des dockers intermittents, sans aller au-delà. Pour cela, il faudra un projet de loi plus ambitieux sur les ports français, avec une étude d'impact en bonne et due forme.

La commission a ensuite procédé à l'examen des dispositions restant en discussion.

Examen des articles

*Articles 1^{er} à 4
(Conformes)*

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – Je rappelle que les articles 1^{er} à 4 sont conformes.

Article 5

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je propose un retour à la rédaction de l'article 5 adopté par l'Assemblée nationale pour deux raisons.

Premièrement, la rédaction de l'article 5 telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale permet de sécuriser le cadre dans lequel travaillent les dockers occasionnels. Il s'agit de travailleurs qui peuvent être considérés comme des travailleurs précaires.

Cette rédaction se veut donc protectrice et c'est pourquoi le premier alinéa de l'article L. 5343-6, qui a été supprimé au Sénat, fait explicitement référence à la notion de CDD d'usage constant. Elle inscrit dans la loi ce qui est déjà prévu par la convention collective nationale unifiée ports et manutention du 15 avril 2011.

C'est dans le même objectif de protection des travailleurs précaires que l'avant-dernier alinéa de l'article L. 5343-6 prévoit que les dockers occasionnels doivent être employés dans le respect : d'une part, de l'article L. 1242-1 du code du travail, qui prévoit qu'« *un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise* » ; d'autre part, du principe de mensualisation posé par l'article L. 5343-3 du code des transports.

Cela permet d'éviter que le recours aux CDD d'usage constant ne soit employé de manière abusive, pour pourvoir des postes qui relèvent en fait d'un CDI. Je remarque que cet avant-dernier alinéa n'a d'ailleurs pas été supprimé au Sénat.

Deuxième raison : la rédaction de l'article 5 a été modifiée par le Sénat au motif que la définition des ouvriers dockers occasionnels qu'elle introduit rend plus difficile le recours à l'intérim classique, tel qu'il est pratiqué dans certains ports grâce à la souplesse du cadre juridique actuel. L'article 5 ajouterait une strate supplémentaire de priorité d'emploi des dockers, en imposant une priorité d'emploi des dockers occasionnels.

Je rappelle que la priorité d'emploi des dockers occasionnels sur toute main-d'œuvre non-docker est déjà prévue par le code des transports depuis 1992. En effet, l'article L. 5343-7, qui reprend l'article L. 511-2 du code des ports maritimes dispose que « *Pour les travaux de manutention définis par voie réglementaire, les employeurs, lorsqu'ils n'utilisent pas uniquement des dockers professionnels mensualisés, ont recours en priorité aux dockers professionnels intermittents puis, à défaut, aux dockers occasionnels.* »

Adopter la rédaction de l'article 5 proposée par le Sénat reviendrait donc à couvrir du voile de la loi des pratiques illégales qui vont à l'encontre d'un principe posé par le code des transports. C'est pourquoi j'appelle l'ensemble des membres composant cette commission à adopter le rétablissement de la rédaction de l'article 5 adoptée par l'Assemblée nationale.

M. Michel Vaspert, rapporteur pour le Sénat. – J'y suis défavorable, pour les raisons que j'ai indiquées dans mon intervention liminaire.

La commission mixte paritaire adopte l'article 5 dans la rédaction de l'Assemblée nationale.

Article 6

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je propose un amendement qui a pour objet de rétablir le texte de l'article 6 adopté à l'Assemblée nationale, pour trois raisons.

L'un des arguments invoqués pour justifier la suppression de cet article a été le fait que lier priorité d'emploi des dockers et raisons de sécurité n'avait aucun sens en l'absence d'une réflexion sur les qualifications professionnelles requises et que des discussions devaient avoir lieu en 2016 dans ce domaine au niveau européen.

Cet argument ne me semble pas recevable car la France n'a pas à attendre le résultat de négociations menées au niveau communautaire par les partenaires sociaux pour légiférer. La France n'a pas à être à la traîne des évolutions communautaires et doit au contraire se monter proactive si elle veut que sa voix porte au niveau européen.

Par ailleurs, s'il est vrai qu'il est nécessaire de réfléchir aux moyens de redynamiser le système de qualification des dockers, ce sujet n'est pas du ressort de la loi : c'est aux partenaires sociaux d'ouvrir ce chantier. Adopter l'article 6 peut les inciter à se mettre autour de la table.

Deuxièmement, la suppression de l'article 6 a également été justifiée au nom de la rédaction de l'article R. 5343-2 du code des transports proposée par le rapport Bonny, rédaction qui augmenterait inconsiderément le périmètre d'emploi des dockers.

La présence des mots « première amenée » et « première reprise » dans la rédaction de l'article R. 5343-2 proposé par la commission Bonny n'est pas un effet mécanique de la nouvelle rédaction de l'article L. 5343-7 proposé par l'article 6. Rien ne dit que ce projet d'article réglementaire ne pourrait pas être retravaillé par le Gouvernement et par les partenaires sociaux.

Par ailleurs, il a été indiqué que la charte nationale créée par cet article ferait fuir tout investisseur privé et que beaucoup d'industriels ne voudraient pas négocier avec un syndicat avant même d'envisager une implantation industrielle. Cependant, au niveau local, des chartes ont déjà été mises en place sans que cela fasse fuir les investisseurs. En outre, la charte est un instrument juridique souple, qui permettra de s'adapter aux réalités de chaque port.

Enfin, au cours des auditions que j'ai réalisées, il m'a été indiqué que rencontrer les représentants syndicaux avant de s'implanter sur un port était une pratique fréquente pour les entreprises et que la mise en place de la charte ne changerait donc rien aux pratiques existantes, qui relèvent presque des règles de bien-vivre ensemble sur les ports.

M. Michel Vaspert, rapporteur pour le Sénat. – Le rétablissement de l'article 6 irait dans le sens inverse de ce que nous souhaitons, j'émet donc un avis défavorable.

La commission mixte paritaire adopte l'article 6 dans la rédaction de l'Assemblée nationale.

Article 7

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – La proposition de rédaction n° 3 tire les conséquences du rétablissement de l'article 5.

La commission mixte paritaire adopte l'article 7 dans la rédaction de l'Assemblée nationale.

Article 8 (Conforme)

Article 9

M. Philippe Duron, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – La proposition de rédaction n° 4 tire les conséquences du rétablissement de l'article 6 car il faut rétablir conjointement les articles 6 et 9.

La commission mixte paritaire adopte l'article 9 dans la rédaction de l'Assemblée nationale.

La commission mixte paritaire a adopté, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à consolider et à clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes.

La réunion est levée à 14 h 50

Commission mixte paritaire sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques

La réunion est ouverte à 15 h 00

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, et à la demande de M. le Premier ministre, une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques s'est réunie à l'Assemblée nationale le mardi 10 novembre 2015.

Elle a procédé à la désignation de son bureau qui a été ainsi constitué :

- M. Jean-Paul Chanteguet, député, président,
- M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président.

La commission a également désigné :

- Mme Viviane le Dissez, députée,
- M. Michel Raison, sénateur,

comme rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – Je rappelle que le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques a été déposé par le gouvernement le 15 juillet 2015 avec engagement de la procédure accélérée. Il a été adopté par l'Assemblée nationale le 16 septembre dernier et par le Sénat le 26 octobre.

Nos deux assemblées n'étant pas parvenues à un texte identique, le Gouvernement a convoqué la réunion d'une commission mixte paritaire, en application de l'article 45 alinéa 2 de la Constitution. Les nominations ont été effectuées par l'Assemblée nationale le

5 novembre et par le Sénat le 4 novembre. Je constate qu'il n'y a que six députés titulaires et je propose donc que M. Bertrand Pancher, suppléant UDI, devienne titulaire.

Le but de la commission mixte paritaire est de trouver un texte commun sur les dispositions restant en discussion. Le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté des textes différents et notre commission, saisie de ces deux textes, doit rechercher un consensus. Mon sentiment général est que les divergences de fond ne sont pas insurmontables et que nous pourrions trouver un accord : en effet, sur les 25 articles du projet de loi, 19 ont été adoptés conformes, cinq ont été modifiés par le Sénat et un seul, l'article 9, qui a été supprimé par le Sénat, fait l'objet d'un désaccord.

M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président. – Merci Monsieur le président. Je partage votre sentiment sur la possibilité d'aboutir à un accord sur ce texte. Il s'agit d'un texte technique mais également d'un texte important, notamment s'agissant des OGM et de la sécurité des opérations pétrolières et gazières en mer. Nous disposons de peu de marge de manœuvre car il s'agit de la transposition de textes européens. Notre rapporteur a effectué un travail important sur ce projet de loi et je tiens à le souligner.

Mme Viviane Le Dissez, rapporteure pour l'Assemblée. – Messieurs les présidents, Monsieur le rapporteur, chers collègues, à mon tour, je souhaite la bienvenue à nos collègues sénateurs, pour cette CMP qui ne va guère rencontrer d'obstacles. L'Assemblée nationale a examiné en septembre dernier le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques. Le Sénat vient à son tour d'achever l'examen de ce texte.

Les projets de loi dits « DDADUE » laissent, par nature, très peu de marge de manœuvre aux parlementaires nationaux : nous devons prendre acte de directives déjà adoptées au niveau de l'Union, en les transposant de manière à respecter strictement les obligations de la France vis-à-vis des autorités européennes et de ses partenaires.

Mais ces textes nous donnent l'occasion de débattre publiquement de sujets pour lesquels nos concitoyens n'ont peut-être pas toutes les informations nécessaires sur ce qui se décide à Bruxelles. C'est le cas par exemple pour les règles applicables à la culture d'OGM ou aux forages *off shore*.

L'unité de ce texte est assurée par l'objectif transversal de prévention des risques. Sujet sur lequel nous ne pouvons qu'être d'accord ! L'amélioration de la sécurité des opérations pétrolières et gazières en mer, du contrôle de l'utilisation et du commerce de substances dangereuses, et de l'harmonisation des législations sur les équipements, ont rassemblé facilement nos deux Assemblées.

Je me réjouis de constater que la quasi-totalité des articles ont fait l'objet d'un consensus entre l'Assemblée nationale et le Sénat. De nombreux articles ont été adoptés « conformes » au Sénat ou ont seulement fait l'objet d'amendements rédactionnels.

Nos deux assemblées ont su conjuguer leurs efforts pour améliorer la rédaction du texte initialement proposé et qui, comme tous les textes de transposition de directives, comportait de nombreux problèmes rédactionnels – même si j'observe que, fort heureusement, la qualité rédactionnelle de ce « DDADUE » était dès le départ bien meilleure que celle du texte similaire qui nous avait réunis en 2013.

L'adoption de ce texte en des termes presque identiques par l'Assemblée et le Sénat constitue un signal fort qui permet d'indiquer que la France ne cherche pas à se défaire des responsabilités qui lui incombent en matière de protection de l'environnement, qu'il s'agisse de lutte contre la pollution marine ou de réduction des gaz à effet de serre. A l'approche de la COP21, une telle unanimité est bienvenue.

Un point reste cependant en débat, qui pourrait presque paraître anecdotique au regard des sujets traités par la plupart des autres dispositions. Il s'agit de l'article 9, qui concerne l'encadrement des stockages souterrains de gaz naturel et d'hydrocarbures. Le sujet semble abscons et la matière technique mais j'ai pleinement conscience des inquiétudes que cet article a fait naître chez certaines entreprises concernées.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'AFG-gaz en juillet dernier, lors de la préparation du rapport sur le projet de loi. Ceux-ci demandaient alors la suppression de l'article 9. Je souhaite ici rappeler que les craintes dont ils m'avaient fait part à l'époque étaient infondées.

La lecture des débats qui ont eu lieu au Sénat m'a permis de voir que l'AFG-gaz était revenue sur sa position initiale. Leur préoccupation n'est plus désormais de supprimer l'article 9 mais de limiter l'application des mesures prévues par cet article à l'ouverture de nouveaux stockages et de laisser le droit inchangé pour ce qui concerne la fermeture des stockages.

C'est le sens de l'amendement déposé par notre collègue Rémy Pointereau, qui a été adopté suite à un scrutin public mais n'a pas été intégré dans le texte. En effet, l'amendement porté par M. Rémy Pointereau a reçu un avis défavorable du Gouvernement et de la commission du développement durable du Sénat.

Par ailleurs, les parlementaires présents en séance ont jugé que l'article 9 ainsi amendé avait été dénaturé et ont voté contre cet article, qui a été alors supprimé.

C'est pourquoi je demande le rétablissement de l'article 9 dans la version issue de l'Assemblée nationale. Je vous présenterai, lorsque nous examinerons les articles du texte, les objectifs de cet article et je tenterai de remédier aux craintes qui nous ont été communiquées par certains acteurs du secteur. Je vous remercie.

M. Michel Raison, rapporteur pour le Sénat. – Je vous remercie, Messieurs les présidents, Madame la rapporteure, chers collègues parlementaires. Je n'ajouterai que quelques mots pour indiquer que nous ne sommes certainement pas loin d'aboutir et que le plus simple serait probablement de suivre la rédaction issue des travaux du Sénat.

S'agissant de l'extraction du pétrole en mer, la directive est opportune et nous ne sommes en désaccord ni avec ses dispositions ni avec les mesures de transposition.

En ce qui concerne les OGM, nous ne sommes pas non plus en désaccord mais je regrette tout de même que nous nous éloignons de l'objectif d'une plus grande harmonisation entre les pays européens. Chaque pays pourra, après une acceptation au niveau européen, refuser la culture des OGM sur son territoire. Ce qui me pose problème, ce sont les raisons possibles de refus. Elles pourraient ne pas être fondées uniquement sur des motifs d'ordre scientifique, ce que nous pourrions comprendre, mais il sera possible de refuser des cultures en raison de possibles troubles à l'ordre public. On donnerait ainsi raison aux casseurs et à

ceux qui luttent contre nos propres recherches, notamment celles de l'INRA. Je note que certains malfaiteurs ne sont pas condamnés ou à peine.

En ce qui concerne les biocides, des discussions ont déjà eu lieu lors de l'examen du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt à l'Assemblée nationale. Un avis technique était donné par l'ANSES et le gouvernement devait décider. Désormais, l'avis et la décision de mise en marché des produits relèveraient de l'ANSES. J'ai considéré, ainsi que les sénateurs, qu'il s'agissait là plutôt d'une simplification, d'autant que cet organisme se structure pour séparer ces deux missions. Donc cela nous convient.

S'agissant du stockage en profondeur des hydrocarbures, j'ai souhaité que nous ne procédions pas à une sur-transposition. Nos entreprises souffrent tous les jours de l'alourdissement des normes et nous continuons malgré tout à voter des dispositions qui complexifient la vie de nos entreprises. L'article 9 a donc été modifié au Sénat afin de maintenir dans le code minier les conditions de la fermeture des stockages d'hydrocarbures ou de gaz.

Le gouvernement nous a quelque peu trompés sur cette question car tout ne restera pas à la charge de l'État si nous demeurons dans le code minier. Très peu de stockages sont fermés. Le gestionnaire doit fournir un cahier des charges précis qui doit être agréé puis le mettre en œuvre, souvent sur plusieurs années. Puis un *quitus* doit être donné par les services de l'État, qui peut décider de prolonger la surveillance ou demander des modifications. Les procédures sont donc déjà contrôlées. Il ne faut pas compliquer ces procédures et laisser planer des incertitudes sur les entreprises pendant trente années. On peut en effet imaginer que devant la longueur des procédures, des provisions devraient être inscrites au bilan des entreprises et feraient peser un doute sur leur valeur même. Nous sommes opposés à la sur-transposition proposée par le gouvernement pour l'arrêt des stockages souterrains.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire.

M. Jean-Marie Sermier, député. Ce texte transpose des directives européennes et nous devons veiller à ce que le droit français n'impose pas plus de normes que nécessaire. Michel Raison a très bien résumé les propositions qui permettraient de ne pas alourdir les engagements et les responsabilités des entreprises.

J'attire l'attention sur l'article 9, qui régit le statut des sites après la cessation des activités. En vertu de cet article, les entreprises ayant stocké des produits se retrouveraient, pendant vingt ou trente années, quasiment éternellement, responsables de sites fermés, ce qui aurait des conséquences financières considérables. Or, nous constatons que le système fonctionne aujourd'hui avec satisfaction : il n'est pas besoin de l'alourdir.

Par ailleurs, je rappelle qu'en matière d'OGM, nous étions un certain nombre, en commission, à regretter que la France s'éloigne des positions européennes, et que nous ne pouvions que nous en inquiéter.

M. Guy Bailliart, député. Je ne vois pas en quoi la proposition du Sénat constituerait une simplification. Modifier la nature d'un produit au cours de sa vie n'est pas une simplification. C'est plutôt une complication.

S'il est vrai que l'article 9 entraîne des conséquences pour les entreprises, nous devons noter qu'il ne s'agit pas de PME, mais de grands groupes industriels qui disposent

d'un savoir-faire réel. Ce sont d'ailleurs peut-être eux qui, une fois qu'ils auront abandonné le site, mèneront les contrôles pour le compte de l'État qui devra se substituer à eux pour la gestion ultérieure de ce stockage. C'est une situation très étrange.

Si on souhaite réellement simplifier les règles, autant conserver la même nature des produits : ceux qui relevaient des règles relatives aux ICPE continueront à relever des règles régissant les ICPE et ceux qui relevaient du code minier devront continuer à relever du code minier. D'ailleurs, les règles relatives aux stockages miniers ont évolué et ont été renforcées.

Je crains qu'une limitation du temps pendant lequel l'entreprise est responsable de ses stockages ne décourage le contrôle. Ces stockages ne sont pas anodins et peuvent avoir des répercussions tardives sur un milieu – le sous-sol – qui reste très mal connu.

Mme Sophie Errante, députée. L'article 9 tend plus à une clarification qu'à une simplification des responsabilités. J'entends bien l'argument selon lequel les entreprises devront provisionner le risque, ce qui ne manquera pas d'apparaître dans les bilans. Mais quand une entreprise mène une activité de ce type, il est logique de provisionner le risque quel qu'il soit.

Sur des investissements de cette nature, je ne vois pas comment nous pourrions justifier auprès de nos citoyens qu'après un délai de dix ans, la responsabilité de ces sites de stockage incombe à l'État, donc à la charge des citoyens. Par comparaison avec d'autres risques énergétiques, il ne me semble pas incohérent d'aller jusqu'à trente ans de responsabilité. Le risque doit être pris en compte par l'entrepreneur dès l'investissement de départ.

M. Jean-Jacques Filleul, sénateur. – Lors des débats à l'Assemblée comme au Sénat, nous nous sommes réjouis de la philosophie du texte et de son engagement. Nous sommes globalement d'accord sur la version du Sénat, sauf sur le point que nos collègues de l'Assemblée nationale viennent très justement de relever : les stockages qui relèvent des règles relatives aux ICPE doivent continuer à relever des règles relatives aux ICPE et ce qui relève du code minier doit continuer à être régi par le code minier.

Mme Viviane Le Dissez, rapporteure pour l'Assemblée. Je souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'une « sur-transposition » mais plutôt d'une mise en cohérence avec la réglementation française : nombre de stockages sont déjà soumis au code de l'environnement, c'est-à-dire à la législation relative aux ICPE. Je considère donc que nous allons plutôt dans le sens d'une simplification administrative en reconnaissant que ces stockages de gaz relèvent du code de l'environnement.

Cette mesure a bien sûr un coût, puisque le fait de rester dans la nomenclature du code minier permet aux entreprises de voir leur responsabilité dérogée au bout de dix ans. Mais il ne paraît pas anormal que l'entreprise, qui a réalisé des bénéfices pendant de nombreuses années, assume le coût du stockage pendant trente ans. Il ne s'agit pas de PME, mais de grands groupes, dotés d'un savoir-faire, qui doivent assumer leurs responsabilités.

Mme Évelyne Didier, sénatrice. – Je vis dans une région minière. J'ai participé, lors de conseils municipaux, à des votes autorisant la fermeture de certains sites, car les communes doivent donner leur aval. Je dois reconnaître que nous ne connaissions pas, alors, toutes les conséquences de nos votes et nous l'avons compris plus tard.

Les sociétés d'exploitations minières avaient le souci de se désengager le plus vite possible car elles n'avaient plus d'activité. Il était fréquent qu'on abandonne au fond de la mine tous les gros engins qui y avaient travaillé parce qu'on trouvait inutile de les remonter, avec les conséquences que l'on imagine sur la nappe phréatique. Heureusement, les pratiques ont évolué et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a mené des contrôles beaucoup plus poussés. Pour autant, qu'une entreprise qui a travaillé sur un site soit responsable de ce qu'elle a fait est un principe sain.

Par ailleurs, lorsqu'on ouvre une décharge d'ordures ménagères, l'entreprise qui l'exploite en est responsable pendant les trente années qui suivent sa fermeture, sans que cela pose le moindre problème.

M. Michel Raison, rapporteur pour le Sénat. – Si cet article ne constitue pas une « sur-transposition », c'est au moins un cavalier. En effet, la Commission européenne ne nous demande pas de transférer les stockages de gaz du code minier à la législation relative aux ICPE. Je vous propose donc moi aussi de laisser au code minier ce qui relève du code minier. Le chiffre d'une responsabilité de dix ans qui est cité n'est pas figé ; il n'est qu'une moyenne constatée, car nous savons que si la fermeture s'est réalisée sur plusieurs années, la responsabilité peut-être plus longue, en particulier si les pouvoirs publics le souhaitent. Nous pouvons faire confiance à la vigilance de notre fonction publique qui, sur ces sujets, fait preuve d'une grande efficacité. Laissons donc au code minier ce qui est au code minier et contentons-nous de transposer ce que nous avons à transposer.

La commission a ensuite procédé à l'examen des dispositions restant en discussion.

Examen des articles

TITRE I^{ER} DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

*Article 1^{er} à 6, 6 bis, 7 et 8
(Conformes)*

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – Je rappelle que les articles 1^{er} à 6, 6 bis, 7 et 8 sont conformes.

Article 9

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – Chacun des rapporteurs présente une proposition de rétablissement de l'article 9 supprimé par le Sénat.

M. Michel Raison, rapporteur pour le Sénat. – Je propose de réintroduire dans le texte un article 9 modifié par rapport au texte initial, afin de laisser sous le régime du code minier ce qui relève actuellement du code minier.

Mme Viviane Le Dissez, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Pour ma part, je propose de réintroduire l'article 9 dans sa rédaction issue des travaux de l'Assemblée, qui clarifie le droit applicable.

*La commission mixte paritaire **rejette** la proposition de M. Michel Raison et **adopte** la proposition de Mme Viviane Le Dissez.*

L'article 9 est ainsi rédigé dans la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS À RISQUES

Article 11

*La commission mixte paritaire **adopte** l'article 11 dans la rédaction du Sénat.*

Article 12

*La commission mixte paritaire **adopte** l'article 12 dans la rédaction du Sénat.*

Article 12 bis *(Conforme)*

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – L'article 12 bis est conforme.

TITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRODUITS CHIMIQUES

Articles 13 et 14 *(Conformes)*

M. Jean-Paul Chanteguet, député, président. – Les articles 13 et 14 sont conformes.

Article 15

*La commission mixte paritaire **adopte** l'article 15 dans la rédaction du Sénat.*

TITRE IV

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENCADREMENT DE LA MISE EN CULTURE D'ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Article 18

*La commission mixte paritaire **adopte** l'article 18 dans la rédaction du Sénat.*

TITRE VI

DISPOSITIONS RELATIVES AUX QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Article 21

*La commission mixte paritaire **adopte** l'article 21 dans la rédaction du Sénat.*

*La commission mixte paritaire a **adopté**, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion.*

La réunion est levée à 15 heures 35.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 16 NOVEMBRE ET A VENIR**

Commission des affaires économiques

Mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

Salle Médicis

Ouverte à la presse – Captation vidéo

- Audition, en commun avec la commission des affaires européennes et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de M. Miguel Arias Cañete, commissaire européen « Action climat et énergie ».

Mercredi 18 novembre 2015

à 9 h 30

Salle n° 263

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Examen du rapport pour avis sur les crédits de la mission « Économie » du projet de loi de finances pour 2016 (M. Philippe Leroy, Mme Élisabeth Lamure et M. Martial Bourquin, rapporteurs pour avis).- Examen du rapport pour avis sur les crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » du projet de loi de finances pour 2016 (M. Alain Chatillon, rapporteur pour avis).- Examen du rapport pour avis sur les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » du projet de loi de finances pour 2016 (M. Henri Tandonnet, rapporteur pour avis).- Examen du rapport pour avis sur les crédits de la mission « Outre-mer » du projet de loi de finances pour 2016 (M. Serge Larcher, rapporteur pour avis). |
|---|

Groupe d'études « Chasse et Pêche »

Mercredi 18 novembre 2015

à 8 h 30

Salle n° 263

- Audition de M. Gérard Pasquet, président de l'association nationale du petit gibier.

Groupe d'études « Forêt et filière bois »

Mercredi 18 novembre 2015

à 8 h 15

Restaurant du Sénat

- Audition de Mme Elodie Lematte, conseillère technique en charge des affaires financières, juridiques et de la protection sociale agricole.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Mardi 17 novembre 2015

à 17 heures 45

Salle Clemenceau

- Audition de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur l'Iran et la crise irako-syrienne (enregistrement vidéo).
- Examen du rapport pour avis de MM. Alain Gournac et Michel Boutant sur le programme 152 – Gendarmerie nationale – de la mission « Sécurités » du projet de loi de finances pour 2016.
- Examen du rapport pour avis de MM. Jean-Marie Bockel et Jean-Pierre Masseret sur le programme 129 – Coordination du travail gouvernemental – de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » du projet de loi de finances pour 2016.

Mercredi 18 novembre 2015

à 9 heures

Salle RD 204

à 9 h 00 :

- Examen du rapport pour avis de MM. André Trillard et Jeanny Lorgeoux sur le programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense – de la mission « Défense » du projet de loi de finances pour 2016.
- Examen du rapport pour avis de M. Christian Cambon et Mme Leila Aïchi sur le programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde – de la mission « Action extérieure de l'Etat » du projet de loi de finances pour 2016.
- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Pierre Grand et Mme Marie-Françoise Perol-Dumont sur le programme 151 – Français à l'étranger et affaires consulaires – de la mission « Action extérieure de l'Etat » du projet de loi de finances pour 2016.

à 11 heures :

- Audition du Général Pierre de Villiers, chef d'état-major des Armées, sur le projet de loi de finances pour 2016.

Commission des affaires sociales

Mercredi 18 novembre 2015

à 9 heures

Salle n° 213

- Examen de l'avis de Mme Agnès Canayer sur la mission « Régime sociaux et de retraite » du projet de loi de finances pour 2016.
- Examen de l'avis de M. Jean-Marie Morisset sur la mission « Égalité des territoires et logement - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » du projet de loi de finances pour 2016.
- Examen de l'avis de M. Didier Robert sur la mission « Outre-mer » du projet de loi de finances pour 2016.
- Examen de l'avis de M. Gilbert Barbier sur la mission « Direction de l'action du gouvernement - Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) » du projet de loi de finances pour 2016.

à 14 h 30

Salle Clemenceau

Ouverte à la presse – Captation vidéo

- Audition de Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur le projet de loi de finances pour 2016.

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Mardi 17 novembre 2015

à 17 h 45

Salle n° 245

- Audition de Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, sur le projet de loi de finances pour 2016.

Mercredi 18 novembre 2015

à 9 heures

Salle Médicis

- Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Vallet, président de l'Institut national audiovisuel (INA) sur le contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2015-2019 (captation vidéo).
- Examen des rapports pour avis de M. Philippe Nachbar sur les crédits Patrimoines, de M. Jean-Claude Luche sur les crédits Transmission des savoirs et de M. David Assouline sur les crédits Création et cinéma de la mission Culture du projet de loi de finances pour 2016.

Jeudi 19 novembre 2015

à 9 h 30

Salle Clemenceau

à 9 h 30 :

- Examen des rapports pour avis de M. Jacques Gersperrin sur les crédits Enseignement supérieur et de Mme Dominique Gillot sur les crédits Recherche de la mission Recherche et Enseignement supérieur du projet de loi de finances pour 2016.

à 11 h 30 :

- Audition, ouverte à la presse, de M. Vincent Bolloré, président du conseil de surveillance de Vivendi (captation vidéo).

Groupe d'études sur la société numérique, nouveaux usages, nouveaux médias

Mardi 1^{er} décembre 2015

à 17 h 45

Salle n° 67

- Audition de Mme Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique.

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

Salle Médicis

En commun avec la commission des affaires européennes et la commission des affaires économiques

Ouverte à la presse – Captation vidéo

- Audition de M. Miguel Arias Cañete, Commissaire européen chargé de l'action pour le climat et de l'énergie.

Mercredi 18 novembre 2015

à 9 h 45

Salle n° 67

- Examen du rapport pour avis sur les crédits « Transports aériens » du projet de loi de finances pour 2016 (Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure pour avis).
- Examen du rapport pour avis sur les crédits « Transports maritimes » du projet de loi de finances pour 2016 (M. Charles Revet, rapporteur pour avis).
- Votes reportés sur les rapports pour avis « Transports ferroviaires et fluviaux », « Transports routiers » et « Biodiversité – Transition énergétique ».

Jeudi 19 novembre 2015

à 10 h 15

Salle n° 67

- Communication sur le déplacement de la commission en Chine.
- Communication sur le déplacement de la commission dans le sud-est de la France, à la suite des inondations.

Groupe de travail sur l'aménagement numérique du territoire

Mercredi 18 novembre 2015

à 14 h 30

Salle n° 263

Présentation des conclusions du rapport d'information sur l'aménagement numérique du territoire.

Commission des finances

Mardi 17 novembre 2015

à 9 heures

Salle n° 131

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

- Examen du rapport de M. Francis Delattre, rapporteur spécial, sur la mission « Santé » (et article 62 quinquies).
- Examen des missions précédemment examinées et réservées (missions « Immigration, asile et intégration » et « Direction de l'action du gouvernement »).

à 17 h 30

Salle n° 131

- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution n° 143 (2015-2016) présentée par MM. Jean-Paul Emorine et Didier Marie, au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

- Examen du rapport de M. François Patriat, rapporteur spécial, sur les programmes « Accès et retour à l'emploi » et « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi » et le compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage », et du rapport de M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial, sur les programmes « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » et « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission « Travail et emploi » (et communication sur leur contrôle sur les écoles de la deuxième chance).

- Examen du rapport de MM. Michel Bouvard et Thierry Carcenac, rapporteurs spéciaux, sur les missions « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » (et articles 57 à 57 quater) et « Crédits non répartis » et le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Mercredi 18 novembre 2015

à 9 h 00

Salle n° 131

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

- Examen du rapport de M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial, sur la mission « Justice ».
- Examen du rapport de M. Didier Guillaume, rapporteur spécial, sur la mission « Sport, jeunesse et vie associative » (et communication sur son contrôle sur le soutien financier de l'État aux fédérations sportives).
- Examen du rapport de M. Philippe Dallier, rapporteur spécial, sur la mission « Égalité des territoires et logement » (et articles 54 à 56 bis)

à 14 h 30

Salle n° 131

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

- Examen du rapport de M. Éric Bocquet, rapporteur spécial, sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (et article 63).
- Examen du rapport de M. Philippe Dominati, rapporteur spécial, sur les programmes « Gendarmerie nationale » et « Police nationale » de la mission « Sécurités », du rapport de M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial, sur le programme « Sécurité et éducation routières » de la mission « Sécurités » et le compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », et du rapport de M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial, sur le programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités ».
- Examen du rapport de MM. Philippe Adnot et Michel Berson, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Jeudi 19 novembre 2015

à 9 h 00

Salle n° 131

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

- Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2016, sous réserve de sa transmission
- Examen définitif de l'équilibre, des missions, des budgets annexes, des comptes spéciaux et des articles rattachés de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016 – (M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général), sous réserve de sa transmission

Vendredi 20 novembre 2015

à 9 h 30 et, éventuellement, à la suspension de l'après-midi

Salle n° 131

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

- Examen des amendements sur la première partie du projet de loi de finances pour 2016 (M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général)

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Mercredi 18 novembre 2015

à 8 h 30

Salle n° 216

- Examen des amendements éventuels sur le texte n° 138 (2015-2016) de la commission sur la proposition de loi n° 10 (2015-2016), présentée par M. Pierre Yves Collombat et plusieurs de ses collègues relative à la protection des forêts contre l'incendie dans les départements sensibles (rapporteur : Mme Catherine Troendlé).
- Examen des amendements éventuels sur le texte n° 136 (2015-2016) de la commission sur la proposition de loi organique n° 574 (2014-2015), présentée par Mme Catherine Tasca et plusieurs de ses collègues relative au statut des autorités administratives indépendantes créées par la Nouvelle-Calédonie (rapporteur : M. Mathieu Darnaud).
- Examen du rapport pour avis de Mme Jacqueline Gourault sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Relations avec les collectivités territoriales »).
- Examen du rapport pour avis de M. Pierre-Yves Collombat sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Administration générale et territoriale de l'État »).
- Examen du rapport pour avis de Mme Catherine Troendlé sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Sécurités », programme « Sécurité civile »).
- Examen du rapport pour avis de M. Alain Marc sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Sécurités »).
- Examen du rapport pour avis de M. François-Noël Buffet sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Immigration, asile et intégration », crédits « Immigration »).
- Examen du rapport pour avis de Mme Esther Benbassa sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Immigration, asile et intégration », crédits « Asile »).
- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Yves Leconte sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Direction de l'action du Gouvernement », programme « Protection des droits et libertés »).
- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Pierre Sueur sur le projet de loi de finances pour 2016 (mission « Pouvoirs publics »).

- Communication de M. Yves Détraigne sur l'aide juridictionnelle.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

Mercredi 18 novembre 2015

à 16 h 30

Salle 6566 – Assemblée nationale

- Nomination du Bureau.
- Nomination des Rapporteurs.
- Examen des dispositions de la proposition de loi restant en discussion.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016

Mardi 17 novembre 2015

à 18 h 30

Salle 6351 – Assemblée nationale

- Nomination du Bureau.
- Nomination des Rapporteurs.
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion.

Commission des affaires européennes

Mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

Salle Médicis

En commun avec la commission des affaires économiques et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

- Audition de M. Miguel Arias Cañete, commissaire européen « Action climat et énergie ».

Jeudi 19 novembre 2015

à 8 h 30

Salle A 120

- Protection des données personnelles : communication de M. Simon Sutour.
- Transparence et concurrence dans le transport aérien : rapport d'information, proposition de résolution européenne et avis politique de MM. Jean Bizet, Éric Bocquet, Claude Kern et Simon Sutour.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Jeudi 19 novembre 2015

à 8 h 30

Grande salle Delavigne – 4 rue Casimir Delavigne

- Audition de Mme Elisabeth Moiron-Braud, secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), co-présidente de la commission *Violences de genre* du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE fh).